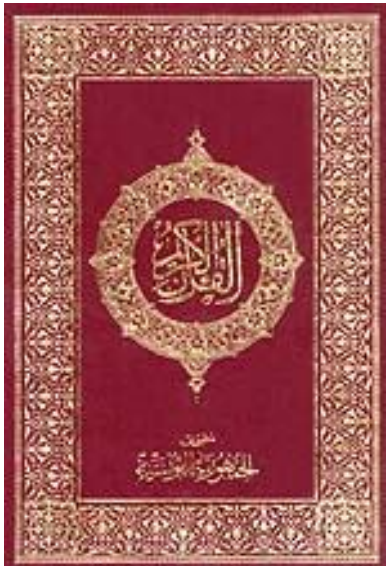


**Articles : Réflexions sur le Conseil Français du
Culte Musulman**

Par

Plus d'un an après sa création controversée, quelle appréciation porter sur l'action du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) ? Entre représentation des Français de confession musulmane et luttes d'influence entre organisations musulmanes, et en pleine crispation autour du voile islamique, quelle place pour une « parole de régulation », crédible et audible ?

Hakim El Ghissassi, journaliste spécialiste du monde musulman et directeur du site Internet www.sezame.info, répond ici longuement aux questions de l'Observatoire du communautarisme.



Hakim El Ghissassi, fondateur du magazine La Medina, dirige aujourd'hui le site Internet www.sezame.info (<http://www.sezame.info>)

Propos recueillis par Julien Landfried le 09/07/2004

L'entretien a été relu avant publication

Observatoire du communautarisme : Plus d'un an après sa création, quels étaient les objectifs initiaux du CFCM ? Ont-ils été atteints ?

Hakim El Ghissassi : Le CFCM a pour objectif, dans l'esprit des pouvoirs publics, d'être la structure qui regroupe les gestionnaires de lieux de culte musulman, et d'être à terme l'intermédiaire entre ces gestionnaires et l'Etat.

Plus d'un an après sa création, on peut estimer que le CFCM construit lentement sa crédibilité et apprend à être l'interlocuteur des pouvoirs

publics et des élus. Il est trop tôt pour dire si l'objectif de long terme du CFCM – constituer la structure de représentation chargée du culte musulman- sera atteint.

Que fait le CFCM concrètement ? De quels moyens financiers et opérationnels dispose-t-il (ressources financières, permanents, locaux) ?

Hakim El Ghissassi : Le CFCM se structure d'abord d'un point de vue juridique et institutionnel, ce qui prend un certain temps. Sa visibilité dans l'espace public est sur le point d'être acquise : on a enfin en France une organisation à laquelle se référer pour les questions touchant les lieux de culte musulman (1 000 mosquées sur 1 300 participent au CFCM).

Les moyens dont dispose le CFCM ? Un budget annuel d'environ 150 000 euros, répartis ainsi : les cotisations des délégués ayant participé au vote constitutif (environ 4 000 délégués, qui versent 30 euros chacun : 15 euros au CFCM et 15 euros au CRCM), celles des mosquées ayant adhéré (200 euros), celles des personnalités cooptées (200 euros par personne) enfin les sommes versées par les fédérations (Union des Organisations Islamiques de France, Fédération Nationale des Musulmans de France, Mosquée de Paris, etc. : 500 euros). Il n'y a pas de subvention directe de l'Etat. En revanche, certaines municipalités mettent à disposition des Conseils Régionaux du Culte Musulman (CRCM) des locaux avec une contrepartie symbolique.

Il est envisagé également de financer le CFCM par le marché de la viande halal, mais cela semble très prématuré car les trois grandes mosquées disposant du monopole de la certification halal (Evry, Lyon, Paris) ne sont pas disposées à le perdre.

Le CFCM dispose depuis sa création de locaux spacieux (environ 300 m²), mis à disposition gracieusement par la Mairie de Paris dans le 15^e arrondissement au 270, rue Lecourbe. Le secrétariat du CFCM (1 permanent) y siège mais n'est utilisé qu'à usage interne. Les journalistes n'y sont pas reçus et aucun numéro de téléphone n'a été communiqué au public, ni référencé dans les pages jaunes. Le site Internet du CFCM, annoncé depuis plusieurs semaines, peine à voir le jour. Le CFCM pourrait pourtant être l'interface entre les organisations musulmanes et le public, les chercheurs, les médias, etc. Par défaut ce sont l'UOIF, la Mosquée de Paris et les CRCM qui occupent l'espace médiatique et politique.

Actuellement les grandes fédérations font leurs communiqués de presse individuellement comme si le CFCM n'existait pas ! C'est incompréhensible ! A quoi sert le CFCM sinon à structurer la parole des lieux de culte musulmans ? Chacun donnant son point de vue, cela donne une image de cacophonie des organisations musulmanes...

Le CFCM ne souffre-t-il pas du dynamisme de l'UOIF et de sa force d'attraction vis-à-vis des médias et des élus ?

Hakim El Ghissassi : L'UOIF est aujourd'hui la structure disposant des plus grands moyens financiers, humains et militants, et c'est elle qui sait le mieux communiquer avec les médias. Depuis sa création en 1983, son projet est très clair : il s'agit de représenter tous les musulmans de France. Aujourd'hui son hypertrophie est évidente par rapport aux autres organisations. Celles-ci, si elles veulent faire face au dynamisme de l'UOIF, doivent se restructurer et améliorer leur mobilisation sur le terrain. Peut-être se créera-t-il d'ailleurs un jour une « confédération » regroupant les lieux de culte indépendants ne se reconnaissant dans aucune des grandes fédérations... ? L'UOIF a en tout cas parfaitement compris qu'il était plus facile de mobiliser des musulmans autour de la question du voile, que sur les questions plus complexes et moins affectives de la formation des imams, de la réflexion sur le lien entre la religion et la laïcité, etc. Sa vision est conquérante : à Marseille l'UOIF n'a pas hésité à développer un centre culturel à 500m du projet de Mosquée Al Islah et à 200m du site promis par le maire de Marseille pour un centre musulman.

Quelle cartographie peut-on dessiner concernant les CRCM ?

Hakim El Ghissassi : On peut distinguer les lieux de culte se référant à un « islam traditionnel » (Mosquée de Paris, quelques associations représentées par la FNMF) ; ceux se référant à un « islam sub-saharien » (foyers de travailleurs) ; enfin ceux se référant à un « islam militant » (UOIF et quelques associations de la FNMF). Selon leur sensibilité, les mosquées vont adhérer à telle ou telle tendance. La façon dont les élections ont été faites oblige les lieux de culte à faire des alliances pour avoir de la visibilité.

De plus en plus, les musulmans veulent couper le lien avec leur pays d'origine. Leur connaissance de la laïcité s'accroît.

A l'autre bout, on assiste à la constitution d'une « intelligentsia » musulmane, à l'extérieur du champ religieux, composée d'universitaires, de chercheurs, d'intellectuels, qui contribueront à la « banalisation » de l'Islam en France.

Sur la question de la formation des Imams, le gouvernement a donné le sentiment de ne pas faire confiance au CFCM ? Comment interprétez-vous cela ?

Hakim El Ghissassi : Je ne dirais pas exactement cela. En vérité, les grandes fédérations, en particulier l'UOIF et la Mosquée de Paris, disposent chacune d'un institut de formation des Imams, et, jalousement, ne veulent pas voir cette fonction essentielle leur échapper. Mais ce qui manque réellement, c'est une claire volonté des pouvoirs publics de faire avancer ce dossier.

En ce qui concerne la formation des cadres religieux (les imams, mais

aussi les gestionnaires de lieux de culte musulman qu'on oublie trop souvent) aux lois entourant l'exercice du culte (en particulier la loi de 1905), elle pourrait très bien être réalisée dans le cadre de l'Etat, avec le soutien du Fasild (fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) par exemple, sans remettre en cause la neutralité de l'Etat.

Ensuite la pensée musulmane est déjà enseignée dans de nombreuses universités : pourquoi ne pas poursuivre ce qui marche déjà ?

Enfin la formation de terrain concernant l'animation d'un lieu de culte pourrait être réalisée de manière bien plus souple, au plus près des besoins des croyants, par les organisations existantes.

Outre le fait que les institutions musulmanes veulent garder la main sur ces formations car elles sont sources de financement, l'Université est aussi décriée par certains prédicateurs, car constituée d'une majorité de « non-croyants »...

La nouvelle vision des imams doit dépasser celle de simples lecteurs du Coran, pour laisser la place à des responsables cultivés, francophones et maîtrisant la culture musulmane.

Comment le CFCM perçoit-il les attentes de la société française vis-à-vis des Français de confession musulmane ? N'a-t-il pas manqué de sens politique en prenant parti sur la loi concernant le port des signes religieux à l'école ?

Hakim El Ghissassi : Le rôle du CFCM devrait être principalement un rôle de régulation. Il n'a de toute façon aucune capacité juridique à défendre les jeunes filles voilées puisqu'il n'a pas 5 années d'existence derrière lui. Les dossiers prioritaires auxquels il devrait s'atteler sont ceux de la formation religieuse, de la mise en place d'aumôniers musulmans dans les prisons et surtout de l'amélioration de l'image de l'Islam et du monde musulman en France.

La loi sur le port des signes religieux a été votée ; elle doit être respectée. Le CFCM devrait porter une parole d'apaisement et dire aux jeunes filles refusant d'ôter leur voile que leur priorité doit être de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions, pour leur avenir.

Le choix d'un soutien démesuré des cas difficiles ne ferait que crispier davantage la société française et fera perdre un temps précieux aux jeunes filles impliquées. De toute façon, le CFCM ou les associations musulmanes ne peuvent aider les jeunes filles en rupture car ils ne sont pas en mesure d'organiser leur soutien scolaire à un bon niveau d'enseignement. Dire le contraire, c'est promettre une chose qu'ils ne pourront assurer.

La décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a donné raison à l'Etat turc dans son refus du voile à l'Université devrait faire réfléchir les associations musulmanes avant de croiser le fer et d'appeler à la résistance. Les associations musulmanes ont le devoir religieux de faire de la pédagogie envers les filles qui désirent coûte

que coûte porter le foulard à l'école.

Que pensez-vous de l'initiative de l'UOIF qui déclare soutenir les filles voilées dans sa « lettre aux musulmans de France » ? Et du texte de Thomas Abdallah Milcent (« Rentrée 2004, mode d'emploi ») ?

Hakim El Ghissassi : Le texte de l'UOIF s'inscrit dans une volonté conquérante, alors que ce n'est pas à elle de parler au nom des musulmans de France. En crispant un peu plus la situation, l'UOIF demande aux jeunes filles et jeunes femmes de porter un poids considérable qui n'est absolument pas demandé aux garçons... L'UOIF a pourtant mieux à faire en participant activement aux chantiers prioritaires du CFCM définis plus haut.

Les déclarations de Thomas Milcent auront sans doute peu d'impact. S'il défend les filles voilées de manière radicale, sa présence au sein de la communauté musulmane demeure faible.

La sérénité de la rentrée scolaire dépendra beaucoup de sa médiatisation, qui risque d'entraîner une crispation. La loi, si elle est appliquée de manière sereine et sage, pourrait apaiser la situation.

Comment se manifestent les ambitions et les intérêts personnels (y compris commerciaux) dans le cas du CFCM ?

Hakim El Ghissassi : Certains membres du CFCM sont là par intérêt personnel, pour les juteux marchés de la viande halal ou du pèlerinage. La recherche de crédibilité, de notabilité ou d'un intérêt politique peut également être présente. Cependant ce n'est pas le cas de tout le monde : il y a de nombreuses personnes qui veulent oeuvrer pour l'intérêt de l'islam et de la société, en dehors de toute démagogie et idéologie. Le fidèle qui fréquente sa mosquée est le grand absent des membres de CFCM. Pour autant, le CFCM commence à soigner son image : ainsi la commission halal a exclu Taïf Abdelatif qui utilisait le « label CFCM » pour ses propres intérêts commerciaux.

Le CFCM est-il tenté d'adopter un discours victimaire ou souhaite-t-il au contraire déconstruire les clichés sur les musulmans en France ?

Hakim El Ghissassi : Le discours du CFCM reste cantonné dans celui de la victimisation. Ainsi, après la profanation d'un carré musulman à Strasbourg le 13 juin 2004, le CFCM a publié un communiqué de presse dont l'axe principal était la lutte contre l'« islamophobie », avec la création annoncée d'un « Observatoire national de l'islamophobie qui s'appuiera sur des cellules de veille au niveau des 25 Conseils Régionaux du Culte Musulman ». Aucun mot pour les familles meurtries, aucune parole de compassion. Le CFCM semble tomber dans le piège de la concurrence victimaire avec le CRIF (Conseil représentatif des Institutions Juives de France).

Quel est l'attitude des élus vis-à-vis du CFCM ? Des médias ?

Hakim El Ghissassi : Les médias français, en dépit de certains dérapages, ont amélioré leur connaissance du monde musulman. Cependant ils restent parfois prisonniers d'un schéma enfermant les musulmans dans de pures questions religieuses, en dehors des questions économiques, sociales ou politiques qui structurent la société. Les « bonnes pratiques » sont peu valorisées : ainsi Chouaib Choukri, aumônier musulman en Alsace, vient-il d'être décoré par le Ministère de la Justice pour son action bénévole menée depuis près de 20 ans. Nombreux sont les cas tels que celui-ci de personnes discrètes, jamais médiatisées et ne le souhaitant pas de toute façon, qui effectuent un travail extraordinaire dans le silence et de manière complètement bénévole, après leur travail.

Les élus font un grand effort pour améliorer les pratiques locales du culte musulman, mais se heurtent encore à la question du financement des locaux. Des dispositifs souples existent pourtant comme celui du bail emphytéotique qu'a utilisé la mairie de Bobigny pour mettre à disposition des musulmans un local pour leur culte.

A court-terme, comment peut évoluer le CFCM ?

Hakim El Ghissassi : Les tensions entre organisations demeurent fortes. La Mosquée de Paris menace de quitter le CFCM si ses statuts ne sont pas réformés, en raison de l'hégémonie de l'UOIF. Celle-ci entame d'ailleurs à la rentrée une réflexion sur sa « restructuration ». Les mosquées affiliées à la FNMF, qui projettent elles de créer une fondation des Habous qui recueillerait les dons pour construire des lieux de culte et subvenir au charges des lieux qui adhérons, se posent la question de la crédibilité et de la confiance dans les responsables actuels de la FNMF.

Voir aussi la monographie du CFCM sur le site portail-religion.com (<http://www.portail-religion.com/FR/dossier/islam/pratique/institutions/CFCM/index.php>)

Voir aussi « Il y a une institutionnalisation des différents cultes », Hakim Ghissassi, chat sur [liberation.fr](http://www.liberation.fr) (<http://www.liberation.fr/page.php?Article=207354>), 19/05/2004

Références : Discours du président de la République contre l'intolérance

Par

Jacques Chirac a appelé "solennellement chaque Française et chaque Français à la vigilance" et au "sursaut" face au racisme et à l'antisémitisme, lors d'un discours prononcé le jeudi 8 juillet

2004 au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), où, pendant l'Occupation, des milliers de Juifs ont trouvé l'hospitalité et le salut.



Lire le discours sur le site de l'Elysée (http://www.elysee.fr/magazine/deplacement_france/sommaire.php?doc=/documents/discours/2004/0407CHA1.html)

Monsieur le Maire,

Chère Simone Veil,

Cher Jacques Barrot,

Mesdames et Messieurs les Elus de la République,

Mes Chers Compatriotes,

Nous sommes ici, Monsieur le Maire vient de le rappeler et c'est vrai, dans un lieu chargé d'histoire et d'émotion. Ici, dans l'épreuve, s'est affirmée l'âme de la nation. Ici, s'est incarnée la conscience de notre pays.

Le Chambon-sur-Lignon est un lieu de mémoire. Un lieu de résistance. Un lieu symbole de la France fidèle à ses principes, fidèle à son héritage, fidèle à son génie.

Sur ce haut plateau, aux hivers rudes, dans la solitude, parfois le dénuement, souvent dans l'adversité, des femmes et des hommes portent depuis longtemps les valeurs, des valeurs, qui nous unissent.

Dans ce qui fut l'une des régions les plus déshéritées de notre pays, bravant tous les périls, ils ont fait le choix du courage, de la générosité et de la dignité.

Ils ont fait le choix de la tolérance, de la solidarité et de la fraternité.

Ils ont fait le choix des principes humanistes qui rassemblent notre communauté nationale et fondent notre communauté de destin. Des principes qui font la France.

L'histoire des communes du "Plateau" épouse celle du combat pour la liberté de conscience et pour la tolérance.

Aux confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche, cette vieille terre de protestantisme a subi, dès la révocation de l'Edit de Nantes, l'épreuve de l'intolérance religieuse. Pour y faire face, le protestantisme dut

mener un douloureux combat, un combat pour la nation, un combat qui conduisit à l'inscription de la liberté religieuse dans notre Déclaration des droits de l'Homme.

Parce que ces campagnes ont gardé vivante la mémoire de ces drames, elles sont devenues terre d'accueil, de partage et de refuge. Ici, persécutés, déshérités, réfugiés ont trouvé asile. Ici, juifs menacés de mort ont trouvé protection. Ici, maquisards et combattants de l'ombre ont trouvé abri.

Cette terre d'asile est l'un de ces lieux où souffle l'esprit de résistance. Ce pays, qui a payé chèrement le prix de la liberté de conscience, a vu très tôt des femmes et des hommes se lever pour dire non.

Guidés par des pasteurs et des enseignants admirables, villageois et paysans du "Plateau", habitants du Chambon et des localités voisines qui ont partagé le même idéal, refuseront, pour reprendre le titre d'un livre édité ici-même, au Chambon, "les matins bruns". Ils refuseront l'infamie du régime de Vichy. Ils feront du beau verbe "résister" leur étendard. Ils transformeront chacune de leurs fermes en refuge. Quand d'autres, secondés par l'Etat français, commettaient l'irréparable, ici, des milliers de juifs, dont beaucoup d'enfants poursuivis par la menace d'extermination des nazis, trouvèrent hospitalité et refuge. Ils y trouvèrent le salut.

Dans l'anonymat, la discrétion, dans le simple élan de la main tendue, de la fraternité et de l'humanité partagées, refusant la loi de la haine, "le Plateau", Juste parmi les nations, "le Plateau" a grandi la France.

Nombreux ont été, partout, dans les campagnes comme dans les villes, ces Françaises et ces Français, de toutes conditions, de toutes convictions, de toutes religions, dont le courage et l'engagement auront permis de sauver, parfois au prix de leur vie, les deux tiers de leurs compatriotes juifs.

Telle est la France à laquelle je crois. Une France capable du meilleur, fidèle à son histoire, à ses racines, à sa culture. Une France de l'audace et de la solidarité, qui surmonte ses peurs et se dépasse pour aller au-devant de celles et de ceux qui ont besoin d'elle, de son aide, de sa protection, de son soutien. Une France généreuse, qui refuse l'égoïsme, le repli sur soi, l'exclusion, la discrimination. Une France ouverte et accueillante, unie dans sa diversité, qui porte avec fierté son idéal de justice et de paix en Europe et dans le monde.

De cette France fraternelle, nous devons être fiers. Nous devons la faire vivre et la défendre. Elle doit être pour nous tous un choix de chaque jour.

Ce choix, celui de vivre ensemble dans le respect de chaque différence, ce choix n'est jamais définitivement acquis. Le combat pour la tolérance et pour l'honneur est une conquête fragile et toujours

recommencée.

Aujourd'hui encore, des actes de haine, odieux et méprisables, salissent notre pays. Les discriminations, l'antisémitisme, les racismes, tous les racismes, se déploient de nouveau insidieusement.

Ils frappent nos compatriotes juifs présents dans notre pays depuis des temps immémoriaux. Ils frappent nos compatriotes de culture musulmane qui ont fait le choix de travailler et de vivre dans notre pays. Ils frappent, en réalité, tous nos compatriotes.

Ils atteignent nos écoles. Ils menacent nos enfants. Ils profanent nos lieux de culte, nos sépultures, nos symboles les plus forts.

Tous ces actes, qui blessent les corps et choquent les âmes, disent l'obscurantisme, l'ignorance, la bêtise. Ils expriment le fanatisme, la volonté d'humilier, d'abaisser. Ils traduisent le refus de la différence et le rejet de l'autre.

Tous ces actes reflètent la part la plus sombre de l'âme humaine. Ils sont indignes de la France. Je ferai tout pour que cela cesse.

Les auteurs de ces forfaits, de ces agressions, de ces gestes de haine, qui se sont, hélas, multipliés au cours des années récentes et de ces derniers mois, seront poursuivis sans répit et sans relâche. Ils seront jugés. Ils subiront toute la rigueur de nos lois. Que les victimes de ces actes sachent bien que la nation tout entière est à leurs côtés !

Tous nos compatriotes, quelles que soient leur histoire ou leurs croyances, ont droit au respect. La laïcité permet à chacun de vivre et de pratiquer, en toute sécurité, en toute sûreté, sa religion. Elle permet à l'école publique, lieu d'acquisition et de transmission des valeurs que nous avons en partage, d'être ouverte à tous et à toutes les sensibilités. C'est pourquoi elle doit être défendue : l'école publique doit être à l'abri des influences et des passions. C'est le sens de la loi récemment adoptée qui interdit le port de signes religieux ostensibles. La République est le bien commun de tous, de chaque citoyen, à égalité de droits et de devoirs. L'égalité des chances est une exigence que nous devons faire vivre pleinement. Elle doit être au cœur de l'action publique. C'est dans cet esprit que verra le jour, dès la fin de cette année, une autorité indépendante chargée de lutter contre toutes les discriminations.

Je demande à tous les responsables publics de notre pays, au Gouvernement d'abord, à tous les agents de l'Etat, et notamment aux services de police, aux autorités administratives et judiciaires, mais aussi aux maires, aux présidents de conseils régionaux et généraux de faire preuve d'une détermination sans faille pour lutter contre ces dérives intolérables. La cohésion nationale n'est l'apanage d'aucun camp. Elle ne saurait être un enjeu partisan. Elle doit être notre horizon commun.

Je demande au Garde des Sceaux que le ministère public exerce l'action publique avec la plus grande fermeté à l'égard de toutes ces manifestations d'exclusion, de toutes ces tentations du refus de l'autre que naturellement la loi réprime. Qu'il prenne, chaque fois, les réquisitions nécessaires pour appeler les tribunaux à sanctionner, avec la plus grande sévérité et la plus grande exemplarité, des actes

qui sont la négation même des valeurs qui rassemblent notre nation. En matière de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, d'homophobie, le classement sans suite est inacceptable. Chaque acte doit être sanctionné.

De même, je souhaite que les parquets relèvent appel chaque fois que les décisions prises leur sembleront d'une trop grande mansuétude au regard de la très grande gravité des faits poursuivis. Il en va du principe même de justice.

Je demande au ministre de l'Education nationale, à tous nos professeurs, de veiller plus que jamais à la transmission et au partage, par tous les jeunes Français, de nos principes républicains, de notre droit et de notre histoire. L'éducation civique doit être au cœur des missions de l'école républicaine. Pour que chacun acquière, dès le plus jeune âge, le sentiment d'appartenir pleinement à la communauté nationale. Pour que chacun se sente fier de sa citoyenneté française. Pour que chacun prenne mieux conscience des droits et des devoirs qui s'y attachent, des comportements et des règles de vie communes qu'elle implique. Ce sera l'un des objectifs prioritaires de la loi d'orientation sur l'école que le Gouvernement présentera au Parlement d'ici la fin de l'année.

Je souhaite que tous les maires de France, qui connaissent mieux que personne les situations locales, qui sont souvent les mieux placés pour anticiper, prévenir, répondre au plus près, au plus vite, au plus juste, se mobilisent pleinement, avec, bien entendu, le concours de l'Etat, sur ces questions qui sont essentielles à notre vie en commun, à notre avenir. Je demande au Gouvernement que, dans chaque département, les préfets examinent avec les maires les mesures et les initiatives utiles pour mieux prévenir et combattre ces comportements inacceptables.

Et je le demande ici au Chambon parce que ici vous êtes exemplaires.

Mais, pour absolue qu'elle soit, et je m'y engage, la détermination des pouvoirs publics, la volonté, l'action de l'Etat et des autorités locales ne sauraient, à elles seules, suffire.

L'exemple du "Plateau" nous montre que c'est l'engagement de chacune et de chacun et la solidarité de tous, jour après jour, qui font la force et l'exemplarité des communautés humaines. Il illustre l'irrésistible élan, même dans l'adversité, d'une fraternité fondée sur le respect de règles et de principes partagés.

Une fraternité consciente des exigences du "vivre ensemble" et d'une citoyenneté responsable.

Face au risque de l'indifférence et de la passivité du quotidien, j'appelle solennellement chaque Française et chaque Français à la vigilance. Devant le danger, je les appelle au sursaut.

Devant la montée des intolérances, du racisme, de l'antisémitisme, du refus des différences, je leur demande de se souvenir d'un passé encore proche. Je leur dis de rester fidèles aux leçons de l'histoire et d'une histoire si récente. Je les invite à toujours rappeler à leurs

enfants le danger mortel du fanatisme, de l'exclusion, de la lâcheté, de la démission devant l'extrémisme. Je leur demande de manifester avec force notre résolution, notre capacité commune à vivre dans la concorde et dans le respect.

Je leur demande de toujours porter avec fierté notre héritage. Patrie des droits de l'Homme, la France a inscrit au fronton de ses édifices les valeurs universelles de l'Humanité. Elle a fait de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité la devise de la République. Rappelons à nos enfants que toute l'histoire de la Nation française est jalonnée de ces combats, combats parfois terribles, mais combats qui ont inscrit la tolérance et la protection du plus faible au premier rang de nos principes. Combats de ces grands esprits, de ces grandes consciences, qui ont forgé notre culture. Combats des plus humbles, souvent restés anonymes, dont l'engagement, parfois le sacrifice suprême, ont fait l'honneur et la grandeur de la France et des Français.

A quelques jours du 14 juillet, symbole de notre fraternité, j'appelle chacune et chacun au rassemblement pour qu'ensemble, fidèles à nos valeurs, nous sachions faire vivre une certaine idée de l'Homme, une certaine idée de la France.

Je vous remercie.

Références : Droit à la différence et revendication égalitaire : les paradoxes du postmodernisme

Par

On n'a jamais autant brandi le droit à la différence et pourtant il n'est question que d'égalité de fait et non plus seulement d'égalité de droit.

Le paradoxe confinerait à l'incohérence s'il n'était en réalité possible de déceler, sous les slogans militants, une stratégie opportuniste d'une parfaite limpidité. L'observation et l'écoute attentives révèlent, en effet, que chaque groupe ou corporation revendique en réalité l'égalité pour avoir autant de droits, et la différence pour avoir plus de droits ou moins d'obligations dans un opportunisme et un relativisme généralisés conduisant à l'incivisme.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

(Article extrait de l'ouvrage collectif dirigé par Norbert Rouland : Le droit à la différence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Laboratoire de théorie juridique, 2002, pages 251 à 261)

Télécharger le texte en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/droit-difference.pdf>)

Le droit à la différence est indubitablement très à la mode. Comme de nombreux « concepts » du postmodernisme, son invocation tourne même à l'incantation et à la logorrhée. L'expression est entrée dans le jargon médiatique, technocratique et politicien et fait l'objet d'un matraquage permanent proche de la propagande officielle. Elle figure assurément en très bonne place dans le dictionnaire de la novlangue. Mais surtout, présentée comme un « droit », la différence est considérée comme acquise et donc insusceptible de discussion. Le propre du discours postmoderne est ainsi de transformer a priori en « droit » n'importe quelle revendication, aspiration, envie ou pulsion, de telle sorte que son éventuelle contestation soit par avance interdite ou condamnée par le politiquement correct mué en juridiquement correct. Il fût une époque où, avant de consacrer un droit, on se donnait la peine de mûrement réfléchir à l'opportunité de satisfaire telle ou telle revendication particulière, en étudiant longuement et soigneusement ses avantages et ses inconvénients, pour se décider à l'inscrire ou non dans la législation ou la jurisprudence. Mais le postmodernisme fait fi de la réflexion et, de façon générale, de tout ce qui prend du temps, à commencer par l'expérience, l'observation, la logique et la prudence. L'air du temps a horreur du temps. Le scoop, l'audimat, les sondages, les cotes de popularité, l'obsession des réformes, la démagogie, le clientélisme et l'électoratisme ont fait sombrer la pensée politique dans le mercantilisme, le surf et l'inconsistance. Qu'un individu se pose en « victime » devant une caméra de télévision et le voilà aussitôt gratifié d'un « droit » qu'il sera moralement et politiquement interdit de contester ou même simplement de vouloir analyser.

On ne compte ainsi plus les ouvrages et articles consacrés aux « droits » des femmes, des enfants, des homosexuels, des transsexuels, des handicapés, des minorités en tous genres, des victimes de ci et des victimes de ça, dans lesquels on chercherait en vain ce qu'on est normalement autorisé à attendre d'un travail à prétention scientifique, c'est à dire d'abord une définition rigoureuse, ensuite une analyse logique de ses éléments constitutifs. Mais ce serait trop demander à l'air du temps qui est également paresseux et préfère les préjugés et les slogans aux questionnements et argumentations. A la façon d'un enfant surpris en flagrant délit de bêtise qui se défend par un « j'ai bien droit », l'homme postmoderne a tous les droits, fût-ce au prix de la pire mauvaise foi. Capricieux et tyrannique, atteint d'un profond « syndrome de Peter Pan » (1), il

n'hésite pas à exiger tout et son contraire. Il a ainsi droit à l'enfant et à l'avortement, à la vie et à la mort, et bien sûr, à la différence et à l'égalité ...na, voilà !

Hormis l'hypothèse future de clonage reproductif, il n'a jamais échappé à personne que chaque individu est unique au monde et donc différent de tous, ce qui n'a heureusement pas dissuadé les penseurs politiques de poser que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Chacun a ainsi le droit de posséder une maison mais nul n'est tenu de la construire ou de la décorer comme son voisin. Chacun a le même droit de penser librement mais nul n'est contraint de penser comme l'autre. Toutes les communes de France ont les mêmes pouvoirs en matière d'urbanisme mais chacune adopte un plan d'occupation des sols différent de la commune voisine. L'égalité de droit n'engendre nullement l'uniformité puisqu'elle laisse à chacun le loisir d'user différemment de ses droits.

Fort curieusement, cependant, alors qu'on n'a jamais autant brandi le droit à la différence il n'est parallèlement question que d'égalité de fait et non plus seulement d'égalité de droit alors pourtant que la première est infiniment plus uniformisatrice que la seconde.

Le paradoxe confinerait à l'incohérence s'il n'était en réalité possible de déceler, sous les slogans militants, une stratégie opportuniste d'une parfaite limpidité (2) . L'observation et l'écoute attentives révèlent, en effet, que chaque groupe ou corporation revendique en réalité l'égalité pour avoir autant de droits (I) et la différence pour avoir plus de droits ou moins d'obligations (II) dans un opportunisme et un relativisme généralisés conduisant à l'incivisme (III).

I. Egalité : autant de droits

Le principe d'égalité qui régit les sociétés démocratiques n'a jamais exclu ni ignoré les différenciations juridiques commandées par des différences de situation. L'affirmation des juges français selon laquelle « le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes » n'est absolument pas nouvelle et répond à des considérations de bon sens élémentaire.

Si tous les contribuables devaient acquitter le même impôt quelles que soient leurs charges ou leurs revenus, le principe d'égalité serait plus arbitraire que juste. S'il venait à Marianne l'idée saugrenue de supprimer la règle de la majorité pour assurer l'égalité entre les enfants et les adultes, elle méconnaîtrait à l'évidence une différence capitale et faillirait à ses devoirs. Lorsque la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique que « tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » ou que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », elle admet clairement que l'égalité républicaine n'est pas une égalité mécanique et aveugle et qu'il appartient au législateur de déterminer les

différences qu'il entend consacrer et celles qu'il décide d'ignorer dans l'intérêt supérieur de tous.

De la même façon, lorsque l'article 73 de la Constitution indique que « le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière », il prend acte qu'il existe entre les départements métropolitains et les départements d'outre-mer des différences qu'il serait préjudiciable d'ignorer.

La question qui se pose n'est donc point, globalement, celle de l'égalité et de la différence mais, de façon beaucoup plus fine, celle de l'analyse objective et rationnelle des différences sociologiques existantes et de la nécessité de les prendre ou non en considération juridique, et, si oui, de quelle façon. C'est donc, avant toutes choses, une affaire de légitimité : il s'agit de savoir si une distinction est juste et bonne (auquel cas on lui réservera le terme de différenciation) ou si elle est, au contraire, injuste ou mauvaise (auquel cas on la qualifiera plutôt de discrimination).

Mais les notions de juste ou d'injuste, de légitime et d'illégitime, sont évidemment sujettes à subjectivité, et nécessitent que soient portés des jugements de valeur, en pesant le pour et le contre, les avantages et les inconvénients, non seulement pour les individus ou les groupes, mais surtout et, avant toutes choses, pour l'intérêt général de la société présente et à venir.

Un législateur ou un décideur public ne peut raisonner en termes d'intérêts purement privés ou catégoriels, il lui faut faire primer l'intérêt général en appréciant la « nécessité publique » des éventuelles différenciations qu'il entend consacrer, sauf à risquer de détruire la cohésion sociale et de transformer la société qu'il gère en champ de bataille. Or, cette appréciation exige la prise en compte d'une multitude de paramètres évidemment sujets à discussion, et c'est toute la substance de la démocratie libérale que de permettre de confronter, notamment dans les assemblées représentatives, les différentes conceptions du bien commun.

On constate cependant aujourd'hui une forte tendance de certaines catégories sociales à refuser a priori l'idée même de toute discussion, en pratiquant un véritable terrorisme intellectuel et un chantage moral allant jusqu'à l'exigence de répression pénale de l'opinion contraire. La stratégie utilisée consiste à revendiquer l'égalité au forceps en qualifiant de discrimination toute différenciation et en interdisant de s'interroger sur la légitimité même de celle-ci, c'est à dire qu'on prétend combattre des préjugés en assenant péremptoirement d'autres préjugés.

Ce phénomène est particulièrement sensible dans le discours sur les « droits » des femmes et des homosexuels, ainsi que sur le sujet de l'immigration et de l'égalité sociale dans les départements d'outre-mer.

- Qu'un homme ne soit pas une femme et inversement paraît encore une évidence à la plupart des individus un tant soit peu sensés. L'égalité des sexes n'est pas ce qui saute aux yeux lorsque l'on

regarde un homme et une femme qui semblent a priori destinés à se compléter en s'encastant l'un dans l'autre comme les deux moitiés d'un tout. C'est même probablement ainsi que furent conçus et voulus Adam et Eve. Il reste à savoir si cette différence naturelle doit se prolonger de différences sociales et juridiques et, si oui, lesquelles.

Certaines distinctions ne soulèvent pas d'objections. Les concours sportifs, hormis certaines disciplines, ne mixent généralement pas les hommes et les femmes qui seraient désavantagées par une égalité stricte. Les vestiaires et les lavabos ne sont généralement pas communs pour les deux sexes sans que les féministes n'y trouvent (encore) à redire, et certains droits sociaux inhérents à la féminité (congés de maternité, d'allaitement, IVG, détection gratuite de certains cancers, etc...) ne sont pas extensibles aux hommes.

C'est essentiellement au niveau des fonctions professionnelles et électives que se focalise la revendication égalitaire des féministes, à partir d'arguments ou de slogans, souvent incohérents et cacophoniques, entièrement axés sur la dénonciation de discriminations. On exige la parité dans les assemblées publiques au nom d'une division de l'humanité en deux genres différents, sans trop expliquer le rapport d'adéquation entre le genre et la délibération politique ni au nom de quoi il faudrait désigner les candidats ou députés sur le critère de leurs ovaires ou testicules qui ne paraissent pas de nature à influencer les choix politiques. En revanche, dans les domaines où la différenciation sexuelle semble la plus pertinente, c'est à dire ceux qui touchent à la famille et à l'éducation des enfants, on se prend, au contraire, à prôner la confusion des genres. De la même façon, on se plaint de ce que les femmes journalistes « soient cantonnées » dans les rubriques familiales et domestiques et exclues des sujets « nobles », mais on déplore aussi que les quotidiens ne traitent que des sujets nobles qui n'intéressent pas les femmes lectrices (3). Le propos est passablement incohérent mais l'essentiel est de toujours présenter les femmes en victimes du sexisme, qu'elles soient, ici, journalistes ou lectrices.

La réalité est sans doute plus nuancée et fonction de la personnalité, de l'éducation et du niveau socio-culturel de chaque femme, mais le propre du militantisme catégoriel est précisément de refuser à l'individu sa liberté et son auto-détermination pour l'assigner à identité collective et le contraindre à suivre la meute. Elles doivent toutes être différentes des hommes mais rigoureusement semblables entre elles et gare à celle qui, telle Jonathan Livingston le goéland aurait l'intrépidité de vouloir s'écarter de la ligne.

- L'égalité des sexualités est aussi une nouveauté très prisée du postmodernisme, en rapport étroit avec l'égalité des sexes. Elle pourrait se concevoir comme une égale admission de toutes les formes de sexualité (solitaire, collective, échangiste, fétichiste, sado-masochiste, pédophile, zoophile, etc...) mais se restreint en

réalité, chez les tenants des gay studies à l'indifférenciation entre hétéro- et homosexualité. Cette « équivalence » n'est cependant jamais démontrée, les militants se bornant à procéder par affirmations péremptoires ou raisonnements lacunaires ou circulaires bardés de préjugés aussi contestables que ceux qu'ils prétendent combattre (5). L'idée générale défendue par le lobby homosexuel français serait que la différence des sexes étant une « illusion anthropologique », l'homosexualité ne se distinguerait pas de l'hétérosexualité de telle sorte que l'égalité républicaine trouverait à s'appliquer sans réserves. Toute différenciation serait illégitime et donc constitutive d'une discrimination. Le postulat de départ étant éminemment discutable, la démonstration, en forme de tautologie marxiste, n'emporte évidemment pas la conviction, mais toute contestation comportant nécessairement le rappel de quelques vérités crues serait immédiatement qualifiée d'homophobe pour faire taire le contradicteur.

- La nationalité a, de tous temps, constitué un critère de différenciation entre les ressortissants des différents Etats-Nations. La nationalité est une différenciation que l'on ne saurait qualifier de discrimination sans lui faire perdre sa raison d'être. Il en résulte que le principe d'égalité entre nationaux et étrangers ne saurait exister en tant que tel, sauf à faire disparaître l'Etat-Nation lui-même. Qualifier de discriminatoire le fait, par exemple, de réserver les emplois publics ou le droit de vote aux nationaux d'un Etat est un abus de langage. En revanche, il ne fait pas de doute que ces mêmes mesures pratiquées entre les ressortissants d'un même Etat, sur certaines parties de son territoire, sont absolument discriminatoires et contraires au principe constitutionnel d'égalité. De ce point de vue, la préférence ethnique consacrée par le nouveau titre XIII de la Constitution française pour les élections et l'accès aux emplois en Nouvelle-Calédonie, consacrant donc le « droit du sang » dans une partie du territoire français, est totalement contraire aux valeurs républicaines (7). L'apologie des identités culturelles régionales auxquelles les pouvoirs publics français semblent porter un oreille complaisante et insuffisamment méfiante ne manque pas de déboucher sur de multiples revendications de « préférence locale » dont il est pourtant clair qu'elles sont de la même veine que la grande sœur « nationale » et plus contraires encore au principe d'égalité.

- La revendication d'égalité sociale dans les départements d'outre-mer mérite également une étude attentive, l'outre-mer français constituant un laboratoire particulièrement instructif pour l'étude du rapport égalité-différence. Il est tout d'abord révélateur que la revendication d'égalité sociale systématique émane, au premier chef, de syndicats qui se disent indépendantistes mais que l'incohérence de leurs prétentions ne semble pas non plus gêner outre mesure.

L'article 73 de la Constitution reprenant les termes de la Constitution

de 1946 et ceux de la loi du 19 mars 1946 érigeant les quatre « vieilles colonies » en départements, a ménagé la possibilité d'adapter la législation nationale à la « situation particulière » de ces départements. Mais il est frappant de constater que la définition précise des éléments constitutifs de cette particularité est toujours soigneusement évitée (8) . On se borne à énumérer des banalités telles que l'insularité, le relief et le climat (comme si le relief et le climat bretons étaient les mêmes que ceux des Alpes), en fuyant devant les réalités économiques et sociologiques. Pourtant, dès 1946, la départementalisation des quatre colonies avait suscité un certain scepticisme lié à des considérations socio-économiques évidentes. Il était, en effet, très imprudent de vouloir plaquer la législation sociale métropolitaine sur des entités récemment émancipées de l'esclavage, essentiellement tournées vers des productions agricoles traditionnelles, dotées de structures économiques peu performantes et immergées dans un environnement géographique concurrent et mal développé. Le risque était d'asphyxier voire de ruiner ces économies par des salaires et avantages sociaux au dessus de leurs moyens, et donc de tomber inexorablement dans une économie artificielle de transfert et d'assistance systématique. Il est évidemment illusoire de prétendre assurer un développement autocentré à partir, par exemple, de plantations de bananes dont les ouvriers agricoles gagnent en un jour le salaire mensuel de leurs homologues costaricains. Le résultat est une production entièrement sous perfusion, ne tenant que par des subventions et des mesures protectionnistes. Il eût donc fallu, dans tous les secteurs économiques, adapter la législation sociale métropolitaine pour que le coût du travail n'anéantisse pas la productivité. Or, précisément, non seulement cette adaptation n'a pas été efficacement réalisée, mais elle a même joué, dans certains domaines, à la hausse par rapport au standard métropolitain. La raison en est que toute tentative de différenciation sociale a été qualifiée de « discriminatoire », « colonialiste » ou même « raciste » et que, le clientélisme et l'électoratisme locaux et nationaux aidant, les gouvernements successifs ont systématiquement cédé jusqu'à la récente décision d'alignement du taux du RMI et de l'allocation parent isolé (pour 2002, comme par hasard...) alors pourtant que nul n'ignore les effets particulièrement pervers de ces mesures dans les sociétés ultra-marines. La revendication d'égalité et d'assimilation sociales a donc éclipsé la possibilité d'adaptation expressément prévue par la Constitution.

Mais si l'égalité est devenue obsessionnelle pour obtenir autant de droits, la revendication du droit à la différence fait aussi son apparition et se surajoute à la première dans une stratégie tyrannique du « toujours plus ».

II. Différence : plus de droits et moins d'obligations

Répondant en écho à la distinction marxiste entre liberté formelle et liberté réelle, l'égalité différentielle (ou « équité ») est devenue le dernier « concept » incontournable de la littérature sociologique et de

la pensée unique. L'idée est simple et, en réalité, vieille comme Hérode, elle consiste à considérer que le traitement uniforme de situations différentes aboutit à créer des inégalités. C'est ce que la Déclaration de 1789 admet depuis longtemps en matière fiscale, c'est aussi ce que l'article 73 de la Constitution consacre, c'est encore ce qui fonde un grand nombre de différenciations objectives et lucides telles que la règle de la majorité pour l'exercice des droits civils et politiques ou la réservation du mariage et de l'adoption aux couples hétérosexuels.

Mais la nouveauté, désormais, c'est que le droit à la différence est utilisé pour réclamer l'accès à une égalité de fait ayant elle-même pour effet de gommer les différences (9) ... ce qu'une intelligence normalement constituée pourrait avoir quelque peine à suivre si elle ne parvenait à prendre ce raisonnement pour ce qu'il est, c'est à dire une stratégie opportuniste tout orientée vers l'obtention de passe-droits.

L'engouement pour les discriminations dites « positives », exportées des Etats-Unis au moment même où l'affirmative action est sérieusement remis en cause outre-atlantique, révèle la façon dont certains groupes sociaux tentent de justifier le bénéfice de privilèges dérogatoires. La première étape de la stratégie consiste à se fabriquer un statut de « victime », à partir d'une mémoire très sélective de « discriminations passées ». Ainsi, par exemple, « les femmes » auraient été victimes du machisme et de l'androcentrisme leur permettant d'exiger aujourd'hui une compensation sous forme de privilèges professionnels ou politiques. De la même façon, « les Bretons », « les Alsaciens », « les Corses » ou « les Créoles » auraient atrocement souffert d'une politique d'assimilation culturelle dont les « hussards noirs » de la république auraient constitué l'avant-garde tortionnaire, et qui justifierait donc un droit à réparation, notamment linguistique (10) . « Les immigrés » seraient tous victimes du racisme ordinaire et auraient donc droit à des promotions spéciales et des quotas tout en fustigeant l'intégration républicaine. Les « populations d'outre-mer » victimes de la colonisation et de l'esclavage auraient un éternel droit à réparation sous forme de subventions, salaires publics majorés, avantages fiscaux et préférence ethnique dans l'accès aux emplois. La victimisation (11) est ainsi une caractéristique très « tendance » du postmodernisme qui conseille vivement de s'inscrire au club des « dominés ».

Il est rare que le droit à la différence soit revendiqué en tant que tel comme une simple liberté un « droit de ». Le libéralisme et la tolérance ne suffisent généralement pas aux lobbies qui jugent d'ailleurs la tolérance péjorative au point de se dispenser d'en faire preuve. Plus que de la tolérance on exige une reconnaissance, plus qu'un « droit de » on exige un « droit à » se présentant généralement, de façon directe ou indirecte, sous une forme sonnante et trébuchante.

Ce type de revendications va évidemment de pair avec une division de la société en « groupes », et donc une certaine communautarisation. La raison en est que la plupart des exigences formulées seraient absolument implaudables par des individus contemporains isolés. Pas une femme actuelle ne peut raisonnablement se plaindre de subir des discriminations juridiques, pas un Antillais contemporain ne peut prétendre avoir connu l'esclavage, pas un Breton de l'an 2000 d'avoir été brimé dans son expression linguistique. Le recours à la notion de discriminations « passées » pour justifier des privilèges actuels impose donc un détour obligatoire par les ancêtres, dont il importe de démontrer qu'ils ont transmis un droit à réparation à leurs héritiers. D'où la nécessité de faire appel au groupe, c'est à dire à une sorte de personne morale ayant la propriété de traverser les âges, et de permettre la constitution de catégories entières d'ayant-droits.

Ainsi, par exemple, l'identité culturelle n'est pas revendiquée pour demander un aménagement des droits sociaux mais, au contraire, pour exiger des droits supplémentaires ou des obligations moindres. Elle servira, notamment, à justifier des statuts territoriaux dérogoires permettant de mettre à mal les principes républicains, l'autonomie étant en réalité conçue comme un moyen d'échapper aux contraintes et aux contrôles du droit public tout en négociant des transferts financiers supplémentaires. Les élus des DOM, qui n'ont que l'égalité sociale à la bouche, ne cessent parallèlement d'invoquer les « spécificités » locales pour réclamer à la fois des aides et avantages supérieurs à la moyenne nationale quand ce n'est pas pour se soustraire à l'Etat de droit et à la morale républicaine. Mais ces transferts n'ayant pour effet que d'accroître artificiellement le pouvoir d'achat intégralement dirigé vers la consommation de produits « occidentaux » réalisent incontestablement une homogénéisation culturelle alors pourtant que l'assimilation culturelle est dénoncée.

L'observation de ces stratégies opportunistes pourrait conserver un caractère anecdotique s'il ne s'agissait que de cas isolés. Le plus inquiétant, cependant, est la généralisation de cette « mentalité de créanciers » (12) et les graves conséquences qu'elle engendre.

III. Opportunisme, relativisme, incivisme

Le paradoxe de la revendication parallèle du droit à la différence et du droit à l'égalité n'est sans doute qu'un révélateur parmi d'autres d'un monde dominé par l'égoïsme, le narcissisme, le matérialisme et le mercantilisme.

La citoyenneté supposant une balance des droits et des devoirs impose des contraintes, une discipline collective et une façon d'être que le droit public résume sous la forme du primat de l'intérêt général sur les intérêts privés, individuels ou catégoriels. Or, c'est ce primat qui est aujourd'hui remis en cause par la civilisation des « droits » qui

inverse la donne en consacrant le triomphe du moi immédiat sur le nous futur, et l'hypertrophie des droits au détriment des obligations. La « pulvérisation du droit objectif en droits subjectifs » (13) ne traduit rien d'autre que la privatisation de l'espace public et un retour flagrant à la féodalité voire à la vénalité.

L'opportunisme individuel et catégoriel se manifeste par un incivisme croissant repérable dans tous les domaines de la vie publique. Le terme « incivilité », pudiquement inventé pour désigner la violence et la délinquance dans les banlieues, n'est pas le monopole de jeunes immigrés avides de consommation et moralement déstructurés. La façon dont le téléphone portable est utilisé dans les beaux quartiers et les wagons de première classe est tout aussi révélatrice d'une « déséducation » généralisée et d'un mépris total de la distinction entre sphère publique et sphère privée que corroborent encore aussi bien la gay pride que l'exhibitionnisme d'émissions télévisées particulièrement exemplaires de la « tyrannie de l'impudeur » (14) . Le déficit citoyen est la conséquence directe de cet effacement entre chose privée et res publica. Certains courants intellectuels feignant de confondre républicanisme et jacobinisme, et tendant à opposer la démocratie et la république portent une lourde responsabilité dans la dislocation de la citoyenneté et la propagation de la loi de la jungle.

La prohibition de la hiérarchie des valeurs par le laxisme et le relativisme ambiants génère un véritable « droit à l'incohérence » envahissant toutes les disciplines juridiques atteintes de profonds strabismes et de schizophrénie. La Constitution comme les lois et la jurisprudence se mettent à juxtaposer des normes ou solutions contradictoires n'obéissant plus à aucune logique intellectuelle. Le dernier exemple en est le souci du législateur français de réaménager l'autorité parentale commune pour renforcer le rôle des pères divorcés tout en votant parallèlement une loi permettant d'enlever aux hommes le seul droit effectif que leur avait encore laissé le féminisme, c'est à dire celui de transmettre le nom de l'enfant. Le self-service normatif succède ainsi à l'ordonnancement juridique et la hiérarchie des normes n'a définitivement plus qu'un caractère formel.

Accompagné d'un mouvement de régression culturelle impressionnant ou « ma » ou « notre » culture succèdent à « la » culture (15) , et d'une raréfaction de la dissidence intellectuelle, le postmodernisme inaugure moins une société pacifiée qu'une guerre des gangs où le plus fort gagnera ... retour à l'inégalité.

1) Dan Kilay, Le syndrome de Peter Pan – Ces hommes qui ont refusé de grandir, Robert Laffont, Réponses, 1985

2) Anne-Marie Le Pourhiet, « Pour une analyse critique de la discrimination positive », Le Débat, Gallimard, Mars-Avril 2001, n° 114

3) Virginie Barré, Syvie Debras, Natacha Henry et Monique Trancard, Dites le avec des femmes : le sexisme ordinaire dans les médias, Editions CFD-AFJ, 1999

Sylvie Debras, Lectrices au quotidien, thèse Paris 2, 2000

4) Richard Bach, Jonathan Livingston le goéland, Flammarion, 1973

5) Daniel Borrillo, Homosexualités et droit, PUF, Les voies du droit, 1998

Daniel Borrillo, Eric Fassin, Marcela Lacub, Au-delà du Pacs - L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité, PUF, Politique d'aujourd'hui, 1999

6) Mot nouveau fabriqué de toutes pièces pour les besoins de la cause, de même que le dernier-né : « handiphobe »

7) Anne-Marie Le Pourhiet, « Nouvelle-Calédonie : la dernière mésaventure du positivisme », RDP, 1999, n°4, p. 1005

Olivier Gohin, « L'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie », AJDA, 1999, p. 507

8) Anne-Marie Le Pourhiet, « Discriminations positives ou injustice ? », RFDA, 1998, n°3, p. 524

9) Rapport introductif in Droit constitutionnel local, dir. Anne-Marie Le Pourhiet, Economica, PUAM, Droit public positif, 1999

10) Ferdinand Mélin-Soucramanien, « La tolérance constitutionnelle française », colloque « Langue(s) et Constitution(s) », dir. Anne-Marie Le Pourhiet, Rennes, 7 et 8 décembre 2000, à paraître, Economica, PUAM, Droit public positif, et site AFDC : www.droitcompare.org

11) Pascal Bruckner, La tentation de l'innocence, Grasset, 1995

12) Alain Finkielkraut, « L'ingratitude – Conversation sur notre temps », Nrf, Gallimard, 1999

13) Jean Carbonnier, Droit et passion du droit sous la Vème République, Flammarion, 1999

14) Ivan Rioufol, La tyrannie de l'impudeur, Conviction, Editions Anne Carrière, 2000

Références : Les agences de conseil en marketing communautaire

Par

L'Observatoire du communautarisme propose ici une liste non-exhaustive des agences spécialisées ou possédant un département spécialisé dans le marketing « communautaire », « identitaire » ou « ethnique ». Très développé aux Etats-Unis, ce type de société de conseil se développe lentement en France. Cette liste sera actualisée et augmentée régulièrement.



Sources :

- "Marketing de communautés. La confusion identitaire", Muriel Jaouën, Marketing Magazine n°87, juin-août 2004 : lire l'article en format PDF

(<http://www.communautarisme.net/biblio/marketing-communautaire.pdf>)

- www.societe.com

Le Public système

Site Internet : www.le-public-systeme.com

Date de création : septembre 2001

CA : 55,2 ME en 2003 - SA - capital : 1,735 ME

Pdg : Lionel Chouchan

Dg : Frédéric Bedin ; Benoît Désveaux

Adresse : 40, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

A noter : Expert en « communauté planning »

Les Uns les Autres

Site Internet : www.lesunslesautres.com

Slogan : « Première agence conseil en gay marketing »

Date de création : mars 2004

Fondateurs : Didier Heller et Christophe Wilmart

Adresse : La Factory - 18, villa Saint-Michel 75018 Paris

A noter : lancement en septembre 2004 d'un portail de sondages en ligne destiné aux « consommateurs gays » : gayresearch.com

Novencio

Site Internet : www.novencio.com

Date de création : septembre 2002

CA : moins de 0,1 ME - Sarl - capital : 21 600 E

Adresse : 87, rue Gabriel Peri - 92120 Montrouge

Pdg : Frédéric Perez

A noter : société éditrice des sites gay d'informations et de services tels que professionnelsgay.com, selectiongay.com, gaysthouse.com, etc.

PlanetOut Partners

Site Internet : www.planetoutinc.com

Date de création : août 2001

CA : 0,4 ME - Sarl – capital : 1,519 ME

Pdg : Pierre Jouanny

Adresse : 149, avenue du Maine - 75014 Paris

A noter : éditeur du site gay.com

Satsuma

Site Internet : www.satsuma-group.com

Date de création : avril 2000

CA : 0,7 ME – Sarl – capital : 10 000 E

Directrice générale : Myriam Keita-Brunet

Adresse : 181, avenue de Clichy - 75017 Paris

A noter : a lancé en juillet 2003 Community Impact, « 1ère agence européenne en marketing identitaire »

Sopi Communication

Site Internet : www.sopi.fr

Date de création : février 2003

CA : nc- Sarl – capital : 7 500 E

Directeur associé : Jean-Christophe Despres

Adresse : 7, rue de la Fidélité – 75010 Paris

A noter : document à consulter : « Quelle place pour les minorités dans la publicité en France ? », sopi.fr : www.sopi.fr/docs/Marketing_Ethnic.pdf.

Sopi a organisé un séminaire intitulé "Les minorités ethniques et l'Entreprise" le 26 avril 2004.

Références : Pour une analyse critique de la discrimination positive

Par

La discrimination positive semble gagner chaque jour de nouveaux adeptes parmi les responsables politiques et les éditorialistes de la presse nationale. L'Observatoire du communautarisme a souhaité diffuser cet article d'Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit public, paru dans la revue *Le Débat* en mars 2001.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur et de la revue *Le Débat*

Le site de la revue *Le Débat* (<http://www.le-debat.gallimard.fr/>)

[] Pour une analyse critique de la discrimination positive, Anne-Marie Le Pourhiet, *Le Débat*, n°114, mars-avril 2001 : lire le document en format PDF

(<http://www.communautarisme.net/biblio/discrimination-positive.pdf>)

Articles : Les procureurs de l'arc-en-ciel

Par

Afin d'atténuer l'inquiétude que suscite le projet de loi contre l'homophobie, Alain Piriou, porte-parole de l'Inter-LGBT, met en avant "l'esprit de responsabilité" des associations homosexuelles. En occultant les surenchères répressives martelées par le mouvement gay...



Dans un article favorable à la pénalisation de "l'homophobie" publié par *Libération* (1), le porte-parole de l'Inter-LGBT, Alain Piriou, s'efforce de rassurer ceux qui craignent que cette mesure ne réduise considérablement la liberté d'expression.

Ce texte, qui montre que les leaders du mouvement gay ont senti que leurs revendications butent là sur une question sensible liée aux valeurs fondamentales de la République, mérite que l'on évalue ses arguments.

L'émotion que l'on sent poindre notamment chez les professionnels de la presse et de l'édition s'explique par le fait que le projet de loi élaboré contre l'homophobie élaboré par le gouvernement avec l'aide des associations homosexuelles repose essentiellement sur une restriction de la loi sur la liberté de la presse. Il est d'ailleurs amusant de relever qu'Alain Piriou désigne la loi de 1881 comme celle "qui détermine les limites de la liberté d'expression en France". Il devrait la relire... Cela lui permettrait de constater qu'il s'agit au contraire de la loi qui, historiquement, a consacré le principe de la liberté de la presse à travers son article 1er disant que "la presse et l'imprimerie sont libres". Les nombreuses restrictions qui truffent aujourd'hui ce texte ne datent pas de la IIIème République mais ont été introduites par les législations récentes sur le racisme et l'antisémitisme dont s'inspire la loi sur l'homophobie. Les auteurs de ce texte fondateur de la liberté, modèle pour bien des nations, avaient pour leur part établi pour seules limites la diffamation et l'incitation aux crimes et délits.

A ceux qui s'inquiètent de voir cette loi se transformer en instrument d'intimidation aux mains des mouvements communautaires, Alain Piriou répond que c'est "méconnaître l'esprit de responsabilité" des associations homosexuelles qui, selon lui, "n'ont pas à engager des procédures au moindre propos de travers tenu dans la presse". A la bonne heure! Néanmoins, c'est méconnaître les prises de positions récentes des associations gay que de prétendre qu'elles manifestent de la retenue dans leur volonté de punition et leurs appels à la répression.

Ainsi, l'association SOS Homophobie n'hésite pas à dresser des listes d'"homophobes", donc coupables d'un délit selon la législation qui sera prochainement votée. On y trouve notamment Françoise de Panafieu, coupable d'avoir exprimé son opinion selon laquelle "la place du maire de Paris n'est pas de défiler à la Gay Pride". Plus drôle encore, SOS Homophobie a promis à la lettre d'information parisienne Le Perroquet Libéré, coupable d'avoir critiqué le soutien zélé de Bertrand Delanoë aux associations homosexuelles de la capitale, des poursuites une fois la loi votée : "en France, encore aujourd'hui, les propos homophobes tels que ceux tenus par Le Perroquet Libéré ne sont toujours pas punissables par la loi à l'instar de ce qui existe pour lutter contre le racisme. Nous réitérons donc notre demande auprès du gouvernement français pour qu'un projet de loi soit déposé à l'Assemblée Nationale dans les plus brefs délais. D'ici là, nous restons vigilants." (2)

C'est l'usage immodéré de l'adjectif "homophobe" jeté à la tête de quiconque émet un jugement critique sur les revendications du mouvement homosexuel qui fait craindre que la loi présentée par le gouvernement Raffarin ne soit utilisée comme un instrument d'interdiction. Il est bon de rappeler que, parmi les auteurs du "Manifeste pour l'égalité des droits" auquel souscrit l'Inter-LGBT figure l'écrivain Didier Eribon, théoricien de l'homophobie et inventeur de la notion terrifiante d'"injure potentielle" : "Des mots dont je peux redouter le choc, la violence, sans qu'ils aient besoin d'être prononcés puisque je sais qu'ils peuvent l'être et que leur menace est toujours présente. Ainsi, l'injure exerce ses effets même quand elle n'est pas proférée" (3).

Comment s'étonner dès lors que la loi Raffarin-InterLGBT ait donné une définition très vague de l'homophobie qui laisse une large part à l'appréciation subjective : "provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son ou de leur orientation sexuelle". Contrairement aux dénégations d'Alain Piriou, qui a bien senti combien l'accusation d'homophobie à l'encontre de Lionel Jospin au motif de son opposition au mariage homosexuel a choqué l'opinion, force est de constater que la loi proposée permettrait de faire condamner l'ancien premier

ministre. Dans le jargon communautaire, refuser le mariage homosexuel, c'est en effet "provoquer à la discrimination d'un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle". "Etre contre le mariage, c'est être homophobe" comme l'a redit récemment le président de SOS Homophobie, Ronan Rosec (4).

Alain Piriou affirme que la loi anti-homophobie sera utilisée avec discernement et parcimonie par les associations et que les associations homosexuelles "(gagneront) au contraire par le débat contradictoire, pas par le terrorisme intellectuel.(...) Avec l'assentiment de l'opinion, pas en lui mettant le couteau sous la gorge.". Il faut malheureusement craindre qu'il s'agisse à la fin d'un débat sans contradicteurs dès lors que les plus hardis sont systématiquement menacés de poursuites ruineuses, de lourdes amendes, voire même de prison.

NB : Invité par l'Observatoire du Communautarisme à s'exprimer sur ce texte, le porte-parole de l'Inter-LGBT, Alain Piriou, a préféré s'abstenir.

- (1) Alain Piriou, "Homos: l'égalité démocratique", Libération, 28 juin 2004.
- (2) Communiqué de presse du 16 juillet 2003.
- (3) Didier Eribon, Papiers d'identité, Fayard, page 58.
- (4) "L'homophobie se radicalise", entretien avec Ronan Rosec, Zurban, n°200, 23-29 juin 2004.

Voir aussi :

L'article d'Alain Piriou :

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=219001>

Le site de l'Inter-LGBT :

<http://www.inter-lgbt.org>

Le site de SOS Homophobie :

www.sos-homophobie.org

Le site du Perroquet Libéré (<http://www.leperroquetlibere.com>)

Lire sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

Homophobie : un projet de loi liberticide écrit sous la dictée...

(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=79958)

Bientôt une loi anti-homophobie ?

(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=44746)

La nouvelle offensive des khmers roses

(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=58876)

Bientôt ici ? : L'Islam au secours de la téléphonie mobile

Par

La société dubaïote Ilkome lance sur le marché libanais le premier téléphone spécialement conçu pour le pratiquant musulman. Les croyants seraient-ils de grands enfants ?



Fabriqué en Corée, l'Ilkome i-800 n'est pas un téléphone mobile comme les autres (1). Assurément, si le Prophète (PSL) en avait possédé un, ce serait celui-là ! Religion musulmane oblige, il n'intègre pas d'appareil photo numérique, mais rivalise d'astuces pour satisfaire la promesse faite à son possesseur de "le connecter à sa foi où qu'il soit". A la fois i-muezzin, Coran de poche, calendrier hégirien et quibla portative, ce concentré de technologie islamo-compatible - qui bénéficie de la prestigieuse caution théologique de la mosquée d'Al-Azhar - a demandé plus de deux ans de développement à la jeune pousse dont c'est le premier produit. Premier à pouvoir le tester, le client libanais devra tout de même déboursier près de 500 \$ pour être certain de ne rater aucun des cinq appels à la prière quotidiens. On espère seulement, pour la paix des mosquées, que le concepteur a prévu d'y intégrer l'indispensable vibreur. Si le test régional est un succès, ce "téléphone arabe" version GPRS partira à la conquête de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Turquie, puis du reste du Monde. Ses concepteurs ambitionnent en tout cas d'en faire un objet aussi "culte" que le chapelet auprès du 1,3 milliard de musulmans que compte la planète.

Bientôt ici ? Non, déjà là ! L'Observatoire se faisait il y a très peu de temps l'écho d'une offre d'un opérateur belge à destination de la

communauté turque (2), il est vrai dans une perspective plus utilitaire. De même, le business des cartes téléphoniques internationales pré-payées - exploitant le procédé dit du "call-back" - existe depuis plus d'une décennie et s'est progressivement segmenté en fonction de l'origine géographique des communautés et diaspora cibles. Mais ces initiatives visaient jusqu'à présent à conquérir de nouveaux marchés, structurellement sous-équipés pour des raisons notamment économiques, en satisfaisant des besoins objectifs comme des prix réduits sur certaines destinations ou un service en langue étrangère pour les personnes maîtrisant mal la langue du pays de résidence.

Cette fois-ci, il s'agit d'un produit haut de gamme dont le seul élément différenciateur est exclusivement communautaire (ici au sens religieux), et sans véritable portée pratique. Même avec 65.536 couleurs, il sera bien difficile au musulman de stricte observance de déchiffrer le Coran sourate par sourate sur un écran de la taille d'un timbre-poste ! L'intérêt de cet objet semble principalement résider dans sa fonction symbolique. Symbole de statut, signe ostensible d'"islamité" et jouet moderne pour grand enfant, tout à la fois. Cette stratégie semble donc autant et sinon plus s'adresser aux marchés de renouvellement qu'à ceux de premier équipement. Globalisation aidant, nous devrions voir bientôt débarquer les "portables communautaires" dans les vitrines de nos magasins, comme les "assurances chrétiennes" l'ont fait dans la panoplie des agents généraux outre-atlantique. Et comme les religions n'ont pas le monopole du communautarisme, il se trouvera bien un publicitaire déjanté pour nous proposer un mobile "arc-en-ciel" spécial "Gay Pride", fonds d'écran à la gloire de Noël Mamère compris !

(1) "Des téléphones portables "islamiques" bientôt en Asie" (<http://fr.news.yahoo.com/040627/202/3xtxl.html>), AFP, 27/06/2004

(2) « Marketing ethnique » sur la téléphonie mobile en Belgique (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=79982), Observatoire du communautarisme, 25/06/2004

Brèves : Les Catalans d'abord !

Par

Le club de rugby de Perpignan, l'USAP, ouvrirait prochainement son capital au FC Barcelone au nom de leur identité catalane commune et financerait un projet de développement reposant sur un recrutement ethnique de ses joueurs.



Adversaire malheureux du Stade français en finale du championnat de France de rugby, l'USAP de Perpignan entend poursuivre son développement sportif en cultivant son identité catalane.

Selon plusieurs sources d'information concordantes (presse sportive, quotidiens régionaux, sites de supporters), l'USAP serait en effet sur le point de sceller un accord de partenariat avec le FC Barcelone, mythique club de football espagnol. Le FC Barcelone négocierait actuellement une prise de participation minoritaire dans le capital de l'USAP. Cette association inter-sportive de part et d'autres des Pyrénées reposerait sur l'identité régionale commune que partageraient les deux clubs. Ainsi, le FC Barcelone n'est pas désigné par ses futurs associés perpignanais comme un club espagnol mais comme une équipe de "Catalogne sud". Le président du "Barça", Joan Laporta, est d'ailleurs connu à Barcelone pour ses ambitions politiques et son discours ultra-nationaliste.

Selon les dirigeants de l'USAP, ce rapprochement avec le puissant club de football de Barcelone vise à renforcer la "catalanité" du club perpignanais. Comme souvent dans ces cas-là, il s'agit bien entendu surtout de "se développer au niveau du marketing" et de "renforcer les différences par rapport aux autres clubs français", comme le dit le président de l'USAP. Mais cette poussée identitaire va plus loin : le club perpignanais a d'ores et déjà arrêté le principe d'un recrutement minimal de 30% de jeunes catalans dans ses équipes et, toujours selon son président, "il n'est pas utopique de penser que (l'USAP aura) 50% de Catalans dans l'équipe dans quelques années". C'est quoi un catalan? Quelqu'un qui est né en Catalogne ou quelqu'un qui y vit ? Ou bien un descendant de catalan ? Mais alors, de France ou d'Espagne ?

Quand le sport sert de paravent à la prolifération de l'idéologie régionaliste...

Lire sur le site de l'USAP, un entretien avec son président, Marcel Dagnenat, présentant le partenariat avec le FC Barcelone :

<http://www.usap.fr/usa-7600.php?id=119>

L'Observatoire du Communautarisme au coeur de la mêlée (voir les réactions suscitées par ce texte sur le forum de l'USAP

(<http://www.usap.fr/forum/viewtopic.php?t=6211>)

Brèves : Exclusion de filles voilées : un membre du CFCM favorable à la grève des cours

Par

Membre du conseil d'administration du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM), le docteur Thomas-Abdallah Milcent, célèbre pour sa défense des jeunes filles voilées, préconise une grève des cours dans le cas d'exclusion pour refus d'ôter le port du voile. Une position qui sera peut-être écoutée...



Très écouté dans les milieux islamistes, ce médecin converti vivant à Strasbourg et proche du mouvement islamiste turc Milli Görus, jouit d'une notoriété certaine parmi les jeunes filles voilées en raison de sa constance à les défendre. En 1994, il publiait sous le pseudonyme de Docteur Abdallah Le Foulard islamique et la République française, mode d'emploi, manuel recensant tous les recours juridiques à la disposition des jeunes filles voilées et de leur famille.

Dans un texte intitulé Rentrée 2004, mode d'emploi et diffusé dans les milieux musulmans (2), il amplifie ses critiques contre la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires publics : "Si une jeune élève, qui aura accepté de faire un énorme effort pour porter un signe religieux discret, autorisé par la loi, est interdite de cours, il faudra, selon moi, que les citoyens attachés aux droits de l'homme lui manifestent leur solidarité et envoient un avertissement explicite aux tenants de l'exclusion, insiste-t-il. Je propose ainsi que, dès qu'une jeune fille est dans ce cas, l'ensemble des citoyens de la région de cette élève, prêts à défendre les droits de l'homme, retirent l'ensemble de leurs enfants des établissements scolaires, filles et garçons, croyants et athées, pendant une semaine, pour marquer leur désapprobation face à cette mesure arbitraire et injuste. Par cette grève d'avertissement, ils exprimeront ainsi leur

attachement aux valeurs de la République." (1)

Milcent déclare également au Monde mettre en place une hotline téléphonique chargée d'apporter des conseils juridiques aux familles des filles voilées, qu'il estime représenter, pour l'Alsace seulement, de 250 à 300 cas. En divisant son estimation par deux et en l'extrapolant pour l'ensemble du territoire national, on atteindrait donc environ 4500 cas, estimation à prendre avec beaucoup de prudence.

Le CFCM, qui souhaitait plutôt faire profil bas sur la question du voile islamique, pourra-t-il rester silencieux sur cette initiative ?

Une chose est certaine : en laissant s'exprimer en son sein des idéologues et des agitateurs comme Milcent, le CFCM court le risque de voir son image se dégrader un peu plus dans l'opinion publique et la question du foulard islamique, que la loi est censée régler, tenir de nouveau le haut du pavé médiatique pendant plusieurs mois.

1)"L'influent docteur Milcent prône la grève en cas d'exclusion d'une élève voilée", Xavier Ternisien, Le Monde, 24 juin 2004

2)Rentrée 2004, mode d'emploi, par Docteur Abdallah, mardi 29 juin 2004, Oumma.com (oumma.com/article.php3?id_article=1127)

Lire le portrait de Thomas Milcent paru sur le site Atheisme.org (<http://athee.free.fr/milcent.html>)

Bientôt ici ? : « Marketing ethnique » sur la téléphonie mobile en Belgique

Par

L'opérateur GSM belge BASE espère séduire les Turcs vivant en Belgique avec le produit Ay Yildiz proposant des services communautaires. Une initiative qui inspire d'autres sociétés en Europe.



Signifiant «lune et étoile» (les symboles du drapeau de la Turquie), la marque Ay Yildiz fête en Belgique son premier anniversaire. Un bilan positif pour les actionnaires de cette société de télécommunications puisque 25 000 des 140 000 turcophones de Belgique auraient souscrit ce service de cartes prépayées. Sa spécificité ? Un répondeur automatique et une interface clientèle en langue turque, et des réductions pour ses clients vers la Turquie et les pays à forte population d'origine turque.

Avec 20% de la cible potentielle capturée, Ay Yildiz donne déjà des idées aux opérateurs néerlandais KPN Mobile et allemand E-Plus, qui font partie du même groupe que Base et qui comptent des populations d'origine turque encore plus importantes dans leurs pays respectifs.

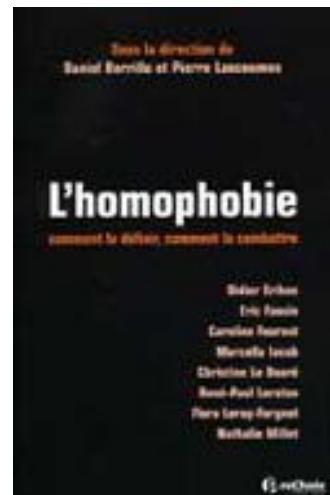
Ce business permet peut-être à des étrangers ne maîtrisant pas la langue de leur pays d'accueil d'accéder à un service téléphonique de qualité. Mais, par son choix de segmentation ethnique de la clientèle, ne manipule-t-il pas des concepts et des idées dangereuses ? Imaginons un instant que cette expérience soit généralisée à toutes les segmentations possibles issues de l'imagination folle des consultants en marketing de BASE...

Le site de Ay Yildiz (<http://www.ay-yildiz.be/>)

Articles : Homophobie : un projet de loi liberticide écrit sous la dictée...

Par

Trouvant son inspiration dans un texte élaboré en 1999 par les associations communautaristes homosexuelles, le projet de loi anti-homophobie du gouvernement Raffarin menace la liberté de la presse.



Après l'avoir promis depuis sa nomination à Maignon aux instances communautaires de la mouvance homosexuelle, Jean-Pierre Raffarin a présenté en conseil des ministres son projet de loi anti-homophobie le 23 juin.

Dans une France en proie au chômage et à la désindustrialisation, on pourra s'interroger sur le caractère prioritaire de cette mesure, qui a fait l'objet depuis 2002 de pas moins de cinq propositions de loi au Parlement (des Verts, du PS, du PCF, de l'UDF et de l'UMP) (1). On

remarquera aussi que cette initiative gouvernementale intervient au lendemain du battage autour du mariage gay orchestré par Noël Mamère et quelques jours avant la Gay Pride; comme si le gouvernement voulait se faire pardonner par le mouvement homosexuel son refus -pourtant timide et tardif- d'avaliser la noce de Bègles.

On observera surtout que le texte gouvernemental ressemble beaucoup au projet rédigé par les associations homosexuelles, que le gouvernement a reçu à de nombreuses reprises au cours des derniers mois, ce qui pose la question soit d'un plagiat soit d'une co-rédaction.

Il est en effet intéressant de comparer le projet de loi présenté par le ministre de la justice, Dominique Perben, avec celui qui avait été publié dès 1999 aux Editions Prochoix par un ensemble d'associations homosexuelles (2).

Ainsi, la plupart des articles du projet gouvernemental sont directement inspirés du "projet de loi interassociatif" présenté notamment par des associations aussi peu modérées que SOS Homophobie et Act Up. Il s'agit d'articles modifiant la loi du 29 juillet 1881 afin d'établir des peines d'emprisonnement et des amendes dont la durée (un an de prison) et les montants (45.000 euros) correspondent d'une source à l'autre et de donner la possibilité aux associations de se porter partie civile.

Les associations ont en outre imposé leur vocabulaire au gouvernement : les termes d'"orientation sexuelle" et d'"appartenance vraie ou supposée", afin de permettre aux futures victimes de ne pas avoir à justifier de cette fameuse identité qui fonde pourtant son droit à attaquer en justice avec cette loi, figuraient dans le projet de Prochoix. En remontant plus loin, on peut constater que ces termes sont des traductions françaises du jargon universitaire employé dans les gay studies en vogue depuis plusieurs années aux Etats-Unis.

On note seulement une prise de distance dans le projet du gouvernement à l'égard de son modèle d'inspiration communautaire dans le refus de distinguer "orientation sexuelle" et "identité sexuelle" comme le réclamaient les associations qui voient dans cette omission une discrimination envers les transsexuels. Un peu de chantage médiatique et il est probable qu'un amendement parlementaire réparera cet affront et rétablira l'intégrité du texte pondu par les associations.

Voter UMP pour que, au final, ce soit Act Up qui écrive les lois... Décidément, le jeu politique est devenu très subtil.

Il faut néanmoins saluer la pudeur des auteurs de ce texte dont l'objet essentiel est de restreindre le champ d'application de la loi du 29

juillet 1881 et qui, dans le projet de loi, n'ont pas osé rappeler qu'il s'agit de la "loi sur la liberté de la presse". Il est vrai que celle-ci prend encore un vilain coup avec le projet anti-homophobie. Cette loi fondatrice votée il y a plus de cent-vingt ans par des bourgeois libéraux est menacée aujourd'hui par les bourgeois libertaires qui incarnent le communautarisme homosexuel, à tel point que ceux-ci nous font regretter ceux-là...

Le projet Raffarin/Prochoix est en effet très imprécis en ce qui concerne les fameuses injures et autres diffamations qu'il entend réprimer avec vigueur. L'homophobie y est définie comme le fait de "provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son ou de leur orientation sexuelle". Ca fait sérieux mais ça ne veut pas dire grand chose. Avec une telle définition, les mariés de Bègles pourraient très bien tenter une action contre Dominique de Villepin pour avoir refusé leur union ! Plus drôle, Renaud Donnedieu de Vabres pourrait même s'en servir pour faire condamner Act Up qui a révélé son homosexualité à la France entière. Tout comme Bertrand Delanoë pourrait envoyer en taule pendant un an Laurent Gerra qui l'a appelé "Notre-Dame de Paris" dans un sketch. Et qu'advient-il alors des milliers de Français qui ont applaudi son spectacle ? Et de ses producteurs ? Et de ceux qui ont acheté son DVD ?

Tous coupables ? Tous en cabane ?

C'est sans doute cette réflexion qui a conduit dernièrement les éditeurs de presse à faire part de leur inquiétude devant ce texte dangereux pour la liberté d'expression. Confirmant l'idée que le projet de loi avait été rédigé par la frange la plus maximaliste du mouvement gay, le syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) et le Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion (SPMO) ont écrit aux députés au sujet d'un texte qui, selon eux, "constitue la version la plus extrême des diverses hypothèses envisagées, qu'il s'agisse du principe de pénalisation lui-même, de l'élargissement des incriminations aux allégations à caractère sexiste, de l'alourdissement des peines, de la fixation du délai de prescription à un an ou encore de l'accueil réservé aux actions des associations". La Fédération nationale de la presse française (FNPF) s'élève quant à elle d'une remise en cause de la liberté de la presse qui aura pour conséquence une "autocensure préjudiciable à la bonne information du public". Ce réveil des professionnels de la presse est cependant quelque peu tardif dans la mesure où, au cours des dernières années, les grands journaux ont soutenu sans relâche l'idée des associations gay de faire voter une loi réformant la liberté de la presse pour pouvoir punir l'homophobie. A l'exception notable de L'Express et de Marianne, aucun organe de presse d'importance n'a donné la parole à ceux qui prétendent depuis le lancement de ce débat qu'une telle législation serait inutile -puisque la loi républicaine protège déjà les individus de

la diffamation et des actes de violence- et dangereuse pour la liberté d'expression. Si les professionnels de la presse avaient alerté plus tôt les journaux favorables à la loi anti-homophobie sur les dangers qu'elle faisait peser sur l'ensemble de la profession, ils n'auraient pas eu à interpellé sur le tard le gouvernement.

En attendant, on n'entend guère de voix parmi les responsables politiques pour critiquer ce texte liberticide. La gauche laisse ses alliés associatifs du mouvement gay se livrer à des surenchères destinées à stigmatiser la mollesse du texte gouvernemental et à hâter le calendrier de son adoption par le Parlement. Ceux qui ont dénoncé à plusieurs reprises les dérives autoritaires du gouvernement à travers la loi sur la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy ou encore la tendance à l'américanisation du droit français introduite par Dominique Perben (avec le plaider coupable notamment) semblent cette fois trouver que le gouvernement est trop laxiste dans son entreprise de restriction de la liberté d'expression... La droite, tétanisée par les mouvements communautaires -qui sévissent jusque dans son sein- et leurs relais médiatiques, baisse la tête et fait confiance au gouvernement pour qu'il en finisse au plus vite avec cette vilaine affaire qu'elle veut faire oublier rapidement à ses électeurs.

Aucun débat. Pas d'échange d'arguments ni de confrontation de visions différentes de la liberté individuelle et des moyens juridiques de la garantir. Il faut dire que la loi est rédigée de telle façon que ses contradicteurs s'exposent au risque de s'attirer les foudres de la police de la pensée communautaire et de tomber sous le coup de sa fureur répressive.

Au sommet de l'Etat, Jacques Chirac, président de la République et donc garant des institutions ne s'émeut pas plus des menaces à l'encontre de la liberté de la presse qu'il n'avait réagi à la mise à mal du mariage civil par Noël Mamère et se réjouit au contraire de l'adoption prochaine de cette loi : "J'attends de cette loi qu'elle donne un coup d'arrêt à ces actes très graves que sont les injures et provocations à la violence, à la haine ou à la discrimination à caractère sexiste ou homophobe". Actes très graves, sans doute, mais dont il ne faut pas omettre le caractère exceptionnel (voir les chiffres peu concluants de SOS Homophobie) et qui peuvent être réprimés par la législation existante (les agresseurs de Sébastien Nouchet, cet homme gravement brûlé dont Dominique Perben admet qu'il a précipité le projet de loi gouvernemental, sont déjà passibles de longues peines de prison pour tentative d'assassinat).

Va-t-il encore falloir attendre une apparition du pré-retraité de l'île de Ré pour que l'on revienne à la raison et à l'affirmation de la légalité républicaine?

Le plus inquiétant dans cette affaire est sans doute la facilité avec

laquelle les responsables politiques restreignent chaque jour davantage l'espace des libertés et l'indifférence que semble manifester la population à l'égard de cette dérive funeste.

(1) Propositions de loi contre l'homophobie déposées au Parlement depuis 2002 :

- Proposition de loi relative à la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie déposée à l'Assemblée nationale par Martine Billard, Yves Cochet et Noël Mamère le 12 mars 2003.
- Proposition de loi tendant à renforcer la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle déposée au Sénat par Michel Dreyfus-Schmidt le 24 juillet 2003.
- Proposition de loi portant pénalisation des propos à caractère discriminatoire déposée à l'Assemblée nationale par Patrick Bloche et Jean-Marc Ayrault le 4 novembre 2003.
- Proposition de loi relative à la lutte contre les propos homophobes déposée à l'Assemblée nationale par Jean-Christophe Lagarde le 18 novembre 2003.
- Proposition de loi visant à lutter contre l'homophobie déposée à l'Assemblée nationale par Michel Hunault le 4 mars 2004.

(2) Voir L'homophobie, comment la définir, comment la combattre, Daniel Borrillo et Pierre Lascoumes (sous la direction de), Editions Prochoix, 1999 (réédité en 2000). Le projet de loi interassociatif figure entre les pages 76 et 80.

Voir aussi sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

Sur les statistiques de l'homophobie :

Rapport 2004 de SOS Homophobie : lecture critique (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=79695)

L'homophobie made in France (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=41015)

Sur la gestation de la loi anti-homophobie :

Bientôt une loi anti-homophobie ? (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=44746)

La nouvelle offensive des khmers roses (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=58876)

Un fait divers exemplaire (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=70042)

Programme commun pour l'homosexualité

(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=39118)

Ouvrages : Questions autour des conventions ZEP de Sciences-Po

Par

Dans un article intitulé **Grandes écoles, la fin du tout bourgeois**, le magazine **Respect** revient dans son n°3 sur les conventions ZEP de Sciences-Po qui permettent à des jeunes de banlieue d'intégrer la prestigieuse école de la rue Saint-Guillaume sans passer par la voie classique du concours. Une occasion pour le magazine de saluer le "volontarisme de Sciences-Po" à travers cette expérimentation de la très controversée discrimination positive.



Lancées en 2001 par Richard Descoings, le directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, les conventions de partenariat passées avec une vingtaine de ZEP (zones d'éducation prioritaire) de la région parisienne et du nord de la France permettent aujourd'hui à 37 élèves issus de lycées situés en zone défavorisée, soit 10% de l'effectif de première année, d'étudier à Sciences-Po, école emblématique de la formation des élites françaises. **Respect** juge ce résultat positif et se réjouit que cette entorse au règlement du concours d'accès ait donné la chance à des jeunes de famille modeste de se mêler aux cadets de la bourgeoisie.

Cette expérience fait d'ailleurs tâche d'huile puisque **Respect** indique que des écoles d'ingénieurs ont mis en place des quotas faisant accéder des étudiants des filières technologiques à leur cursus et que le Centre de formation des journalistes agit de même au moyen d'une bourse attribuée aux "profils atypiques".

En fondant son analyse positive sur les résultats obtenus, **Respect** accrédite l'idée que la fin justifie les moyens et considère que la

discrimination positive offre une solution au problème de l'homogénéité sociale du recrutement des grandes écoles et du manque de débouchés professionnels offerts aux jeunes issus de l'immigration. Grâce notamment à Nicolas Sarkozy qui l'a popularisée dans les médias, on connaît l'idée de la discrimination positive qui veut qu'une entorse au principe d'égalité soit souhaitable pour parvenir à l'égalité de fait. C'est donc en effet son résultat qui fonde la légitimité de la discrimination positive.

Pour autant, la chance ainsi offerte à quelques dizaines de jeunes qui ne manquent pas de mérite suffit-elle à éluder les nombreuses questions que posent ce type d'initiatives ?

Assurément, non.

Ainsi, on peut tout d'abord s'interroger sur l'égalité de fait à laquelle aboutit un dispositif qui n'est pas ouvert à tous ceux qui pourraient prétendre en bénéficier. Les conventions ZEP entrouvrent peut-être la porte de Sciences-Po à de jeunes beurs du Val-d'Oise, mais ne permettent pas à ceux qui sont issus des Minguettes ou des quartiers nord de Marseille de bénéficier de cette chance. Elles ne remédient donc pas au parisianisme de l'IEP de Paris qui est l'une de ses principales caractéristiques. Il y a donc inégalité dans la correction des inégalités.

Il est encore trop tôt pour en juger mais on peut en outre se demander si les employeurs des diplômés de Sciences-Po considéreront de la même façon les candidats à l'embauche qui auront passé le concours pour intégrer l'école et ceux qui auront été sélectionnés sur un simple oral en vertu des conventions ZEP. En d'autres termes, si un diplômé basané aura la même valeur qu'un autre.

Ainsi, on le voit bien, le résultat de ce dispositif innovant ne peut s'apprécier uniquement en termes quantitatifs en comptabilisant d'une année sur l'autre le nombre de jeunes de banlieue admis au sein de la prestigieuse école où sont passés bons nombre d'hommes politiques et de grands patrons.

Mais surtout, cette initiative sous-estime les conséquences de l'entorse au principe de la méritocratie républicaine. En outre, le résultat obtenu qui, de l'aveu de **Respect**, reste "une goutte d'eau dans l'océan d'inégalités que représente le système scolaire français", ne pèse pas lourd au regard du problème plus global de l'accès à l'enseignement supérieur et d'une égalité des chances qui demeure, c'est un fait, un voeu pieux.

Nul ne peut nier que les grandes écoles, conçues à leur création comme un moyen de favoriser l'ascension sociale de jeunes gens méritants quelle que soit leur origine sociale, sont aujourd'hui

l'apanage des milieux les plus favorisés et incarnent de plus en plus la tendance de la société française à la reproduction et au cloisonnement. Pour ne prendre que l'exemple de Sciences-Po, il est vrai que cet établissement accueille en grande majorité des cadets de la bourgeoisie et des jeunes issus des couches moyennes intellectuelles (fils d'enseignants et de fonctionnaires).

Il est louable de vouloir diversifier le recrutement de cette école mais, pour y parvenir, il est d'autres moyens que la promotion du concept discuté de discrimination positive. L'un d'entre eux consisterait à remettre en cause le lien quasi-organique qui existe entre Sciences-Po et les prépas privées comme Ipesup qui, moyennant un forfait que peu de familles modestes peuvent se permettre de déboursier, offre la possibilité de préparer le concours sous l'égide d'anciens élèves connaissant parfaitement les épreuves à passer, les attentes des correcteurs et anticipent souvent les sujets. S'il fallait établir un quota, il serait peut-être moins choquant de limiter le nombre de places offertes à ceux qui ont assuré leurs arrières en jouant, il faut bien le dire, le jeu d'une forme de sélection par l'argent.

Les conventions ZEP ont aussi l'inconvénient de renforcer l'idée fautive que les jeunes de banlieue et, pour appeler un chat un chat, les enfants d'immigrés seraient incapables d'accéder aux formations les plus prestigieuses sans que l'on revienne au préalable les règles du jeu. C'est non seulement faux, mais c'est aussi dangereux. C'est faux car, si les jeunes beurs obtenant des diplômes, s'arrêtent souvent à bac+2, c'est aussi parce que les lycées qui les forment ne les encouragent pas assez à avoir davantage d'ambition ou parce qu'un soutien financier insuffisant (on connaît la maigreur des bourses) les conduit à privilégier des formations courtes permettant d'entrer rapidement dans la vie active. C'est dangereux car cela contribue à placer ces jeunes dans une situation d'infériorité du fait du "handicap" (dixit Nicolas Sarkozy) dont ils seraient affublés presque par nature.

Le succès médiatique de l'initiative de Sciences-Po reposant aussi largement sur sa dimension visible -des beurs rue Saint-Guillaume-, il est à craindre qu'elle donne du crédit à l'équation simpliste qui veut qu'un jeune défavorisé socialement soit un fils d'immigré. Un jeune blanc vivant en banlieue sera-t-il considéré aussi favorablement qu'un maghrébin par le jury chargé d'arrêter l'effectif du quota de Convention ZEP pour la première année d'IEP ? Il faut le souhaiter mais, dès que l'on manipule les principes universalistes, on s'expose au risque du tri ethnique et de la prise en compte du faciès.

Car, rappelons-le, le problème de fond n'est pas tant de faire une place aux enfants d'immigrés que de favoriser l'accès aux formations supérieures des jeunes issus des classes populaires. Ce qui, mécaniquement, ouvrirait de nouvelles perspectives aux étudiants maghrébins... Après tout, on sait très bien que les fils d'agriculteurs

sont largement sous-représentés parmi les effectifs des grandes écoles sans que personne à Sciences-Po n'ait proposé une convention de partenariat avec des lycées situés dans les zones rurales.

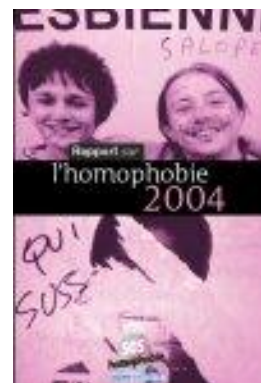
Aujourd'hui, la direction de Sciences-Po semble se réjouir que ses cobayes de ZEP aient démontré qu'ils étaient tout à fait aptes à suivre ses enseignements et à s'intégrer parmi leurs condisciples. Qu'ils aient aussi montré autour d'eux qu'il est possible à un jeune de banlieue d'évoluer dans le monde policé et codifié des grandes écoles. Mais était-ce vraiment à démontrer ?

Et si la principale bonne surprise pour les hauts-fonctionnaires et les mandarins universitaires de Sciences-Po n'avait pas été plutôt de découvrir que, malgré leur teint mat et leurs cheveux crépus, ces jeunes n'étaient finalement pas plus bêtes ni moins bien élevés que les fils à papa qu'ils étaient habitués à cotoyer ? Si tel était le cas, alors il ne faudrait plus s'étonner de l'étanchéité des grandes écoles et des obstacles à l'intégration...

Ouvrages : Rapport 2004 de SOS Homophobie : lecture critique

Par

Le rapport de SOS Homophobie ne rechigne pas à tronquer les chiffres, désigne comme homophobe quiconque s'interroge sur les revendications du mouvement gay et décrit les interventions des militants homosexuels en milieu scolaire.



Le rapport 2004 de SOS Homophobie s'ouvre sur un trucage.

En effet, comme l'a claironné le journal Le Monde (16 juin 2004), SOS Homophobie prétend avoir enregistré en 2003 des témoignages en "forte hausse (+64%)" par rapport à 2002. C'est bien d'y croire... mais c'est faux. Si la journaliste du Monde avait lu attentivement le rapport, elle aurait noté que le mode de calcul a changé d'une année sur l'autre : en 2002, SOS Homophobie annonçait 398 messages téléphoniques reçus sur sa ligne d'appel -chiffre en baisse par rapport à 2001-, et recensait à part les témoignages reçus par courrier et par

internet; en 2003, l'association a reçu 468 appels (chiffre comparable à 2001 : 458) mais elle ajoute cette fois les 185 messages reçus par internet pour arriver à un total de 653 témoignages et pouvoir parler de "forte hausse". Ainsi, SOS Homophobie, qui prétend établir des statistiques sérieuses, mélange sans vergogne des carottes et des navets pour façonner sa courbe de croissance annuelle.

Il est vrai que le chiffre de 468 appels reçus (+17% en un an), avait de quoi décevoir SOS Homophobie après une année marquée à la fois par la médiatisation (nombreuses apparitions dans les journaux télévisés en 2003, articles de presse dans la quasi-totalité des grands journaux) et la subvention (Mairie de Paris). 1,3 appels par jour, sans qu'il soit possible de vérifier qu'ils proviennent de personnes différentes, pas de quoi décréter un fléau national ni appeler à la mobilisation nationale. Quand on sait par ailleurs que les témoignages laissés sur le site internet de SOS homophobie sont anonymes, ce qui ne permet pas de vérifier leur véracité, on se dit qu'un minimum de distance critique s'impose devant les statistiques établies par l'association...

Et quiconque a le malheur de pointer du doigt l'absence de rigueur de SOS Homophobie dans sa manipulation des chiffres se voit taxé d'homophobie sans autre forme de procès. A ce titre, l'Observatoire du Communautarisme a l'honneur de se voir consacrer une page entière (la page 41), intitulée une peu hâtivement "Libres expressions homophobes" sans que les Kenneth Starr de la cause gay aient pris la peine d'avancer le moindre fait permettant d'étayer cette grave accusation. Aux yeux de SOS Homophobie, l'Observatoire a commis le crime de livrer une autre analyse de l'agression de Sébastien Nouchet, un homosexuel sauvagement agressé dans le Pas-de-Calais en janvier 2004. L'Observatoire expliquait simplement que ce fait divers exceptionnel démontrait que, en l'état, la loi républicaine permet de punir sévèrement les agresseurs et s'inquiétait du fait que les "homophiles" ont en commun avec les "homophobes" de procéder à une sorte d'homo-réduction en ramenant l'individu à ses pratiques sexuelles et en voyant l'homosexuel avant la personne humaine.

Ne pas être d'accord avec SOS Homophobie et douter de l'opportunité de faire voter une loi punissant les actes et les propos homophobes dans un pays où les agressions de ce type sont très exceptionnelles -à tel point qu'elles suscitent une grande émotion dans l'ensemble des couches de la nation, comme pour l'affaire Nouchet- c'est déjà être homophobe aux yeux de l'association.

C'est ce que montre clairement le rapport 2004 lorsqu'il classe les journaux en fonction de leur soutien à la cause gay en général et à la revendication d'une loi anti-homophobie en particulier. Le journal Marianne est ainsi qualifié d'"homophobe" (p. 79) pour avoir enquêté

sur le communautarisme homosexuel et l'avoir assimilé au politiquement correct en raison de sa passion pour la punition et les interdits. En revanche, Le Nouvel Observateur est décrit comme "homophile" pour avoir consacré plusieurs marronniers aux homos (dans les médias, dans la pub...) et fait chroniquer des livres sur l'homosexualité par des compagnons de route du mouvement homosexuel. Pas sûr que l'éthique journalistique y ait gagné pour autant... Plus inquiétante est cette mention laconique au détour d'une chronologie : "23 février 2004 : L'Express et Marianne publient des articles opposés à la loi sur l'homophobie". Horreur! Des journaux qui respectent encore la pluralité des opinions! Vite, une loi pour les faire taire!

Heureusement pour SOS Homophobie, elle peut toujours compter sur la presse d'extrême-droite pour alimenter son maigre rapport. Pas moins de cinq pages sont consacrées au traitement de l'homosexualité dans le quotidien intégriste Présent. Pour dire que l'extrême-droite est intolérante, il fallait au moins un rapport...

La lecture du rapport de SOS Homophobie, qui enfile perle sur perle, serait seulement divertissante s'il n'y avait son chapitre 6, intitulé Milieu scolaire. On y apprend en effet que les militants de SOS Homophobie interviennent régulièrement, et parfois avec leurs copines de Ni Putes Ni Soumises (il est vrai qu'ils ont les mêmes sponsors...), dans les collèges et les lycées. Il s'agit de présenter en une heure à des adolescents la problématique complexe de l'homosexualité que de nombreux adultes directement concernés, seuls ou avec l'aide d'un psy, mettent des années à cerner. Ainsi, l'association et ses militants proposent aux élèves la "construction par les élèves d'une définition de l'homophobie et de la lesbophobie au-delà des clichés" (sic). Ca promet...

Renouant avec la bonne vieille méthode totalitaire de l'embrigadement des enfants, SOS Homophobie se réjouit de "l'implication des personnels enseignants" dans cette initiative douteuse. Cela lui a permis de détecter des jeunes qui "ont assimilé, à leur manière, l'héritage d'une culture homophobe" ou "reprennent les arguments de la pensée judéo-chrétienne (l'homme et la femme sont nés pour aller ensemble)" et d'autres qui "révèlent par leurs questions un conditionnement homophobe". Au secours !

On n'en est pourtant qu'au début puisque ce type d'intervention, qui trouve un écho déplacé auprès des pouvoirs publics, sera au coeur des revendications de la Gay Pride 2004 qui affiche comme slogan "Contre les violences homophobes, lesbophobes, transphobes, priorité à l'éducation". Décidément, c'est de moins en moins drôle, la Gay Pride...

En introduction de leur rapport, les principaux responsables de SOS

Homophobie font un vœu : "Souhaitons que dans dix ans SOS Homophobie n'ait plus de raison d'exister". Au vu des efforts qu'ils déploient depuis 10 ans pour façonner une homophobie qui demeure extrêmement marginale et relève plutôt de l'intolérance ordinaire caractérisant une ultra-minorité de la population, on peut douter de la sincérité de ce souhait. En gonflant les chiffres et en menant des interrogatoires auprès des gosses, ils trouveront toujours de quoi remplir leur rapport et leurs dossiers de demandes de subventions.

On peut seulement regretter que les décideurs politiques et les journalistes qui s'inspirent du rapport de SOS Homophobie dans leur action (voir notamment le projet de loi contre l'homophobie que le gouvernement s'apprête à faire voter) ne le lisent pas de plus près.

NB : Invité à s'exprimer sur ce texte par l'Observatoire du Communautarisme, le président de SOS Homophobie, Ronan Rosec, a préféré s'abstenir.

Voir aussi :

Le site de SOS Homophobie : www.sos-homophobie.org

Un débat entre le président de SOS Homophobie et l'un des fondateurs de l'Observatoire du Communautarisme (http://www.vsd.fr/contenu_editorial/pages/magazine/kiosque/duel/duel1147.php)

Lire également sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

Un fait divers exemplaire
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=70042) 15/02/2004

La nouvelle offensive des khmers roses
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=58876), 30/11/2003

Bientôt, une loi anti-homophobie ?
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=44746) 07/09/2003

L'homophobie made in France
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=41015) 09/08/2003

Références : « Affaire Boniface » : deux articles exclusifs parus dans la revue Commentaire

Par

Une polémique entoure Pascal Boniface, directeur de l'IRIS (Institut de Recherches Internationales et Stratégiques) depuis la publication d'une note interne au Parti socialiste sur la situation au Proche-Orient en avril 2001. Accusé d'antisémitisme, Pascal

Boniface a publié en 2003 Est-il permis de critiquer Israël ? (Robert Laffont).

L'Observatoire du communautarisme reproduit ici deux articles de la revue Commentaire : un texte d'Armand Laferrère intitulé Est-il permis de soutenir Israël ? puis la réponse de Pascal Boniface dans le numéro de la revue à paraître en juin.



Les deux premiers articles ont été reproduits avec l'autorisation de la revue Commentaire

Le site de la revue Commentaire (<http://www.commentaire.fr>)

[!]La politique française et Israël. Réponse à Armand Laferrère, Pascal Boniface, suivi de Réponse à Pascal Boniface, Armand Laferrère, revue Commentaire, numéro 106, été 2004 : lire le document en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/commentaire-boniface.pdf>)

[!]Est-il permis de soutenir Israël ?, Armand Laferrère, revue Commentaire, numéro 104, hiver 2003-2004 : lire le document en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/commentaire-laferrere.pdf>)

[!]Lire enfin "Le Proche-Orient, les socialistes, l'équité internationale, l'efficacité électorale", Pascal Boniface, Note envoyée à François Hollande et Henri Nallet, avril 2001 : lire le document en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/note-boniface.pdf>)

Brèves : L'Agence juive lance une campagne « Sarcelles d'abord »

Par

Quand le CRIF et le gouvernement israélien se disputent le «

leadership » de la « communauté ».

Selon le quotidien populiste israélien Ma'ariv (1), le gouvernement de l'Etat hébreu et l'Agence Juive « préparent une opération sans précédent pour tenter de persuader des dizaines de milliers de juifs (Français (NdT)) d'émigrer vers Israël dans les mois à venir ». Nom de code de la campagne : « Sarcelles d'abord », qui devrait voir dans les toutes prochaines semaines « plusieurs centaines d'émissaires » sillonner les routes, arpenter les cages d'escalier et faire du porte à porte dans les quartiers où coexistent Français de confession juive et population « d'origine musulmane », en commençant par le fief de Dominique Strauss-Kahn, qui ne semble pas prendre ombrage que l'on chasse sur ses terres (2). C'est que, pour le directeur de l'immigration de l'Agence Juive en France, « l'atmosphère pour l'émigration vers Israël est mûre en France », avis partagé par Salai Meridor qui affirme qu'il « ne faut pas manquer cette opportunité historique ». Laquelle ? « L'antisémitisme croissant » bien sûr, et ce « sentiment d'insécurité personnelle pour (les) enfants à l'avenir » qui taraude les Juifs de France et conduisent les stratèges de l'organisation à se fixer l'objectif très ambitieux de 30.000 nouveaux immigrants, soit 6 % d'une « communauté » estimée à 575.000 personnes, alors même que l'année 2003 n'a vu que 1.000 de nos compatriotes succomber aux sirènes de l'« aliyah ».

Un vrai bide que les marketeurs du « retour aux origines » entendent compenser par une modification de certains éléments du « mix », principalement le recours à des techniques de « hard selling » puisqu'ils ne peuvent agir sur les caractéristiques du « produit », sauf marginalement par l'octroi de prêts et dons encore plus généreux. Mais peut-on « placer de l'émigration » comme jadis et naguère d'improbables encyclopédies en vingt-quatre volumes ou bien encore des aspirateurs à turbine ? L'avenir dira de quel succès sera couronnée cette initiative surprenante et novatrice, qui ressemble tout de même un peu à une tentative de la dernière chance.

Le site pro-israélien Proche-orient.info (3) relaie l'information et semble s'en offusquer. Reste qu'il est bien difficile de chanter – avec il est vrai bien plus de subtilité que d'autres – à longueur de colonnes électroniques les louanges du « pays merveilleux » et de « l'axe du bien » et de s'indigner ensuite de telles initiatives. Vraie Tartufferie ou simple inconséquence ? La suite des événements nous l'apprendra.

Du côté du CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), c'est plus clair. Certes, son président en exercice « rue dans les brancards » et annonce qu'il va protester auprès de l'ambassadeur

d'Israël en France. Pour dénoncer l'exploitation éhontée et revendiquée d'une peur entretenue par certaines « voix communautaires » au profit de la politique d'un Etat étranger ? Que Nenni ! Parce qu'il serait en désaccord avec l'objectif poursuivi et affiché haut et clair ? Pas plus ! Il est vrai qu'il serait difficile à Roger Cukiermann, dont l'association organisait il y a peu encore la promotion de l'Agence Juive (adhérente au CRIF) sur le thème de la « réévaluation de la situation des Juifs de France » (4), de se renier. Ce qui chagrine notre grand homme, cité par POI, c'est qu'« Israël passe au-dessus de notre tête, au dessus du leadership de la communauté ». Et, très accessoirement, il estime que « ce n'est pas le moment de provoquer une crise avec les institutions françaises » et doute de la crédibilité des objectifs que s'est fixée l'Agence. Si l'on doit saluer sa lucidité sur ce dernier point, on observera que le président du CRIF ne conteste ni l'objectif, ni la stratégie, seulement la tactique et le calendrier. Et, par-dessus tout, ne digère pas ce crime de lèse-majesté qui met en cause son « leadership » sur une « communauté » qu'il prétend « représenter » au plan « politique ».

Pouvait-on donner illustration plus saisissante des dérives communautaristes ?

(1) « Maariv has found that the Israeli government and the JA are preparing for an unprecedented operation to persuade ten of thousands of Jews to immigrate to Israel within several months », in Maariv, « JA to embark on massive French aliyah campaign » by Arik Bender, 2004, June 13th

(2) « Il s'agit d'une décision d'un gouvernement étranger », propos de Dominique Strauss-Kahn cité par Proche-orient.info dans son article ci-après référencé

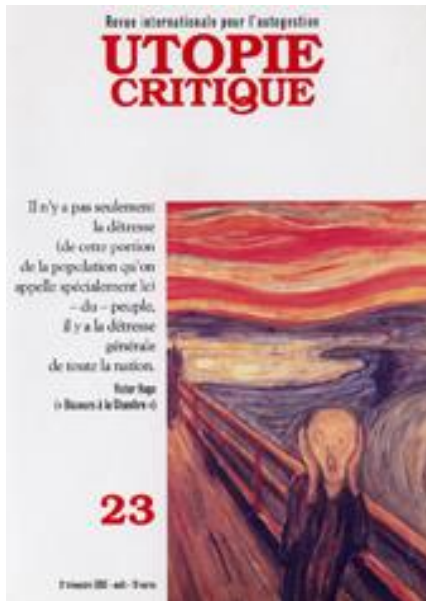
(3) « Une décision dont la vocation est de faire paniquer les Juifs de France », Daniel Haïk, Proche-orient.info, 13 juin 2004

(4) Voir à ce sujet l'article du 27 mars 2004 : « Peut-on « être juif en France » ? Non, suggère le CRIF. » sur le site de l'Observatoire (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=74430)

Références : Ce qui menace vraiment la République

Par

Dans ce texte paru dans la revue Utopie critique, Tony Andréani nous propose une stimulante réflexion sur les véritables dangers qui détricotent la République, et replace les débats sur la laïcité et le communautarisme dans le cadre général des évolutions sociétales et nationales.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

Le site d'Utopie critique (http://utopie_critique.site.voila.fr/)

Télécharger le texte en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/andreani.pdf>)

Tout le monde ou presque est devenu, depuis le "choc" du 21 Avril 2002, républicain. La droite se redécouvre ardemment républicaine, pour mieux consacrer le rassemblement anti-Le Pen qui a abouti au score introuvable de Chirac au deuxième tour. Mais le Front national lui-même se réclame de la République, à l'occasion. L'extrême gauche n'est plus en reste. Le ministre Mer, qu'on n'attendait pas sur ce terrain, entend montrer qu'il n'est pas moins républicain que les autres. Il s'est donc passé quelque chose dans l'Hexagone politique, et Chevènement lui-même doit se demander comment son discours, que l'on disait si passéiste au moment où il le tenait, a pu faire tant d'émules en si peu de temps. La République serait-elle en danger? Mais quels seraient donc ces dangers qui la menacent?

En vérité tout dépend de ce que l'on entend par République. Et ce que l'on entend par République ne fera pas du tout voir et dénoncer les mêmes périls.

Il y a République et République...

Il y a eu cinq Républiques, mais sept Constitutions républicaines en France (1), et elles ne furent pas du tout du même tonneau (à la différence de la Constitution américaine, qui n'a connu que des amendements). Il y a eu aussi trois Déclarations des droits de l'homme et du citoyen (celle de 1789, celle de 1793 et celle de 1795) et elles ne disaient pas la même chose. Chaque fois, ces Républiques sont nées d'une convulsion sociale et/ou d'une guerre extérieure ou intestine. L'histoire de la République fut donc tout sauf un chemin pavé de roses.

La république est le gouvernement par le peuple souverain. Mais le suffrage universel a connu des restrictions selon les époques, et il faut attendre 1946 pour que le peuple inclue aussi les femmes. Les Républiques françaises, en second lieu, furent des systèmes représentatifs (l'usage des référendums fut exceptionnel (2)), mais des plus divers (on eut même une république avec...un empereur, avant qu'elle devienne un Empire). Plus important encore : jusqu'où devait aller la souveraineté? Pour dire les choses très grossièrement : la République connut une conception très limitative de la souveraineté populaire pendant la plus grande partie de son histoire, et notamment pendant la longue Troisième République, car c'était une conception d'inspiration libérale, qui reposait sur le principe du moindre gouvernement et sur la protection la plus étendue de la "propriété privée". L'autre conception était celle d'une puissance publique s'imposant aux intérêts privés, sans les abolir pour autant (c'est la tradition rousseauiste du contrat social, interprétée bien à tort par ses adversaires comme une aliénation par l'individu de tous ses droits au profit du citoyen (3)). Sans aller plus loin, on peut dire qu'il n'y a jamais eu, en France, de consensus minimal sur la notion même de République, sauf aux lendemains de la deuxième guerre mondiale. Et encore aura-t-il fallu s'y reprendre à deux fois pour adopter (à une courte majorité), une Constitution, qui sera celle de la 4^e République. Pourquoi néanmoins parler de consensus? Parce qu'il y a bien eu une sorte de pacte social, issu du Conseil national de la Résistance, qui a fondé ou refondé les services publics, la Sécurité sociale, la législation du travail et ajouté une touche de démocratie sociale (les comités d'entreprise). La Constitution de la 5^e République fut, certes, adoptée à une plus large majorité, mais, si elle changea profondément les institutions politiques, elle ne toucha pas d'abord à ce socle (du reste le Préambule de la 4^e fut conservé). Or c'est au moment où ce pacte est en train d'être défait que l'on invoque à nouveau les mânes de la République. Voilà qui est significatif ou...suspect.

Un péril religieux ?

Le retour en force du thème de la laïcité est pour le moins surprenant, quand il est agité par la droite. Faut-il rappeler qu'il y a seulement vingt ans elle s'est mobilisée comme un seul homme pour défendre l'école privée, généralement confessionnelle, et qu'elle a fait céder le gouvernement socialiste de l'époque? Comme il est peu vraisemblable qu'elle ait changé d'avis sur le sujet, on peut soupçonner un coup politicien : retirer à la gauche l'un de ses derniers chevaux de bataille, jeter un voile opportun (c'est le cas de le dire) sur une politique profondément impopulaire. C'est certainement trop simple. La droite a aussi réellement peur, et ce dont elle a peur, ce n'est pas de la religion en général, mais du péril islamiste.

Or ce péril, de nombreuses plumes l'ont répété à longueur de colonnes, reste circonscrit en tant que péril religieux (la composante intégriste est une autre affaire, dont on parlera un peu plus loin). Les personnes de confession musulmane dans leur grande majorité pratiquent un islam tranquille, tenant plus de la coutume que de la foi

sectaire. Quant aux jeunes filles qui ont refusé d'enlever leur voile à l'école, elles sont en petit nombre, tout comme les femmes musulmanes qui n'ont pas voulu à l'hôpital être soignées par un médecin masculin, ou celles qui, appartenant à la fonction publique, ont refusé de serrer une main. Ce qui a fait désordre est qu'elles étaient et se disaient françaises...et bonnes républicaines. Voilà qui interrogeait la République, ce vieux et mouvant compromis politique, sur elle-même, d'autant plus que les valeurs revendiquées n'étaient plus les valeurs chrétiennes. Et c'est là qu'on s'est souvenu du thème de la laïcité.

Thème redondant en vérité, car il est une simple conséquence de la République et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (où il ne figure pas), mais qui a permis de lever un problème institutionnel. Faut-il le redire, le gouvernement par le peuple exclut tout principe transcendant. On ne saurait dire d'une république qu'elle est chrétienne, juive ou islamiste, car ce serait une contradiction in adjecto, le peuple étant composé de sujets libres et égaux. Il faut ici distinguer la république de la démocratie, qui peut être bien plus accommodante, dans la mesure où elle met en avant l'individu et non le citoyen. Puisque les individus peuvent avoir des attaches religieuses, la démocratie, les prenant tels qu'ils sont, se contentera de leur attribuer les libertés essentielles (de vote, de conscience etc.), mais n'exigera pas une stricte neutralité des institutions (l'absence par exemple de toute aide publique aux religions). C'est flagrant s'agissant de la démocratie états-unienne, mais il faut aussi reconnaître que la République française n'est pas encore tout à fait une République, dans la mesure où la loi de 1905, qui avait imposé une totale séparation de l'Eglise et de l'Etat, a été depuis passablement écornée (4).

Pourquoi donc le "défi islamiste" est-il apparu assez grave pour qu'on brandisse le drapeau de la laïcité? Certains événements nationaux (les attentats terroristes liés au drame algérien) et internationaux (les attentats contre les Etats-Unis, qui ont culminé avec la destruction des tours du World Trade Center, et tous ceux qu'on a connus, à Bali, à Moscou, en Espagne...) ont joué un rôle de toile de fond, mais l'affaire des signes religieux islamistes remettait surtout en cause le compromis passé, en France, entre la religion et l'Etat, et interrogeait de ce fait la nature même de la démocratie française : que fallait-il entendre par "sphère publique" et par "sphère privée"? Jusqu'où pouvait aller la liberté d'expression dans la sphère publique?

Où s'arrêtent la liberté d'expression et la sphère publique ?

Il faut rappeler ici que c'est un article de la loi d'orientation Jospin de 1989 sur l'enseignement qui a, d'une certaine manière, ouvert les vannes en accordant aux élèves "dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, la liberté d'information et la liberté d'expression". Quelle limite poser à ce droit d'expression? Pourquoi n'irait-il pas jusqu'au choix du vêtement? On pense résoudre la question par l'adoption d'une loi sur la laïcité interdisant les signes "ostensibles" d'appartenance religieuse. Outre le fait que cette loi

risque de donner lieu, comme beaucoup l'ont remarqué, à une casuistique frisant le ridicule, elle ne répond nullement au problème posé. Pourquoi? Interdire toute liberté d'expression à l'école reviendrait à faire taire les élèves, ce qui serait contraire à toute pédagogie active. Là où gît le problème particulier lié à une manifestation vestimentaire, c'est lorsqu'elle exprime, non pas un menaçant (dans le contexte français) prosélytisme conquérant, mais un refus d'entendre d'autres discours et de dialoguer. L'élève qui affiche de manière constante son appartenance religieuse démontre qu'il entend résolument se discriminer des autres (et c'est bien ainsi que les proviseurs ont été souvent amenés à comprendre des refus catégoriques). Soyons clairs. Seul le port d'un uniforme scolaire montrerait, non certes que l'on laisse ses opinions au vestiaire, mais qu'on accepte d'entrer dans un espace "public". A défaut, on ne voit pas pourquoi on interdirait toute expression vestimentaire, si elle n'est pas systématique. Et il en va de même pour les opinions politiques (qu'on a préféré précautionneusement laisser de côté, mais c'est le même problème, car comment imaginer que les élèves se comporteront de manière apolitique?).

La neutralité, en réalité, n'a de sens que pour le personnel enseignant (ou, plus généralement, le personnel de la fonction publique). Mais ici encore trêve d'hypocrisie : la neutralité n'existe pas, sauf dans les sciences "dures" (et encore...). Tout ce qu'on peut exiger d'un enseignant est qu'il expose les différents points de vue, sans taire pour autant le sien, par honnêteté intellectuelle.

La deuxième question est celle de l'espace public. Or le libéralisme a échoué à faire de l'espace privé ce qui ne concerne que l'individu, sans aucune interaction avec les autres, car il est impossible qu'il n'y ait pas d'interactions, ce qui est encore plus évident dans le champ scolaire. Qu'on cherche bien et on ne trouvera d'autre définition forte de l'espace public que celle qui fait qu'il y a une collectivité publique (5). C'est pourquoi il correspond aux services publics, ces derniers, en République, ne prenant leur sens que de la citoyenneté (6). C'est là que la droite, et plus généralement, les politiques néo-libérales, sont gênées aux entournures. Si vous déléguez ces services publics au privé, qu'est ce qui garantira la "neutralité"? On y reviendra, mais on voit bien que c'était le problème déjà posé à propos de l'enseignement privé, et seulement résolu, mais de manière bien contestable, par les conditions mises par l'Etat au conventionnement, et donc au financement public. Qu'en sera-t-il si l'enseignement devient de plus en plus marchand et payant?

Mais revenons à la religion. Ce que dissimule le plus souvent ce vaste et proliférant débat sur la laïcité est qu'une autre religion a pénétré depuis longtemps l'école, et en particulier depuis que l'uniforme en a été banni. C'est la religion de la concurrence et de la marchandise. Quelle religion, dira-t-on? Quoi de plus laïc?

La « religion » de la concurrence et du marché

Tous les signes ostensibles d'une religion sont pourtant là. Il ne s'agit pas seulement de la symbolique des marques sur les vêtements et de

l'habillage séducteur des produits (on pourrait objecter que cela ne regarde que les choix privés des individus). Il s'agit de l'envahissement des espaces publics - au sens large - par la publicité, autrement plus important que celui des religions traditionnelles (ces croix qui se trouvaient à des carrefours ou ces images pieuses que l'on pouvait rencontrer dans les boutiques). La propagande ou le prosélytisme marchands sont devenus omniprésents. Et le mode d'interpellation est le même que celui des religions : c'est sous la forme de l'impératif que la publicité s'adresse au consommateur, en associant du texte à des images (à la télévision, à la radio, il y a aussi les voix), pour lui signifier où est son bonheur, quels sont les chemins de la santé, du plaisir et de l'allégresse. Mais, dira-t-on, la concurrence justement sauve le consommateur du dictat. Argument non valable, car c'est bien le même discours, individualisant et jouisseur, qui est tenu par tous les concurrents - pendant que les religions sont, elles, devenues en général plus tolérantes. C'est bien le même enfer de la peine qui est promis à ceux qui n'entendent point où est leur salut. Et l'on pourrait sans peine développer l'analyse. Il y a des dogmatiques, et même des fanatiques du marché concurrentiel, qui y voient la solution de tous les problèmes économiques et sociaux - alors qu'il n'est qu'un mode de coordination des activités parmi d'autres (7) . Un auteur voit même dans la publicité la réalisation de l'idéal philosophique de l'Occident, non sans quelques bons arguments (8) .

Si la religion de la marchandise n'est quand même pas une religion, c'est pour une tout autre raison. Car, au fond, que nous promettent les religions : c'est que l'humanité a un avenir qui ne se résume pas à l'addition de plaisirs individuels (une addition sans fin, que la mort ramène à zéro), mais qui dépasse, dans le sens d'un progrès, d'une élévation, d'une destinée, les individus et les générations. Un auteur l'a peut-être compris mieux que quiconque, quand il avance cette idée que "les religions se seraient construites à partir d'un même "noyau de vérité" fondamental et qui nous serait commun à tous : l'intuition universelle de notre lien à autrui mort et vivant" (9) . Or la marchandisation non seulement ne crée pas de liens, mais elle les dissout, non seulement ne nous attache pas à nos morts et à ceux qui viendront demain, mais elle nous enferme dans le présent et la rencontre de hasard. Pour aller droit au but, disons que la religion de la marchandise n'offre pas de véritable succédané aux religions, et qu'il manque aux sociétés capitalistes modernes une religion laïque - car personne ne fera croire que "l'immense accumulation de marchandises" constitue par elle-même un progrès. C'est bien de là que vient le malaise innommé, et finalement le premier véritable danger qui menace la République.

Un péril communautariste ?

On peut parler de communautarisme, lorsque certains groupements sociaux, généralement à base religieuse ou ethnique, s'exemptent des règles communes et que cela est admis ou toléré. Aux Etats-Unis par exemple on a le droit de porter assidûment le tchador à l'école

publique, et la polygamie des Mormons n'est pas vraiment sanctionnée. En France au contraire un certain nombre de coutumes ou de comportements opposés à l'égalité républicaine (notamment à l'égalité homme-femme) sont proscrits. Et ce qui inquiète, c'est qu'ils persistent ou réapparaissent. On parle d'un "échec de l'intégration", qui serait dû à ce que l'école ne remplit pas pleinement son rôle et qu'il existe de nombreuses pratiques discriminatoires insuffisamment combattues. La solution serait donc de mieux diffuser les valeurs républicaines et d'utiliser l'appareil répressif sans mollesse.

C'est prendre les choses par le petit bout de la lorgnette, car le phénomène est beaucoup plus large et insidieux. Oui, la société française tend à se "communautariser", mais il faut ici être précis. Il y a toujours eu des communautés géographiques et historiques dans notre pays, et il faut se féliciter qu'il y en ait encore, malgré le déferlement des rapports marchands (ces rapports désincarnés) et du consumérisme (qui tend à l'atomisation). Il est bien qu'il y ait des cultures régionales (celle du rugby par exemple dans le Sud-Ouest), des modes de vie différents (comme des cuisines), et même des traditions particulières, telles la culture "yiddish" ou la culture "pied-noir" (sources d'inspiration inépuisable pour les humoristes). Ce qui est inquiétant est la montée de ce qu'on pourrait appeler les communautés aliénantes (10) , dont on définira ainsi les caractéristiques : ce sont des communautés de type autoritaire, fondées sur l'identification et la soumission à des chefs, ou, plus généralement, à des "idoles" ; ce sont des communautés qui se bâtissent non tant sur des intérêts réels que sur des valeurs symboliques ; ce sont des communautés qui font leur unité contre les autres (les différents, les étrangers, les ennemis). Et, là, nous rencontrons effectivement toute une gamme de communautés, qui ne marquent pas seulement des différences, mais des ruptures dans ce qui peut faire nation (on reviendra sur la question de la nation).

Les communautés aliénantes

Il y a des communautés relativement soft. Des sociologues ont souligné la multiplication des "néo-tribalismes", par exemple les groupes de fans engendrés par le star-system, les rassemblements de "ravers" etc. Ces communautés sont une manière pour les individus de se resocialiser, selon des mécanismes psychologiques régressifs (recherche d'états fusionnels intermittents), mais, si elles sont bien des symptômes et des contre-effets d'un état de déliaison sociale généralisée, elles ne sont nullement excluantes et agressives. Mais il y a aussi des communautés beaucoup plus hard. C'est la petite bande, qui entend faire la loi autour d'elle. Ce sont les sectes, qui se constituent, autour de leurs gourous, une société dans la société, parfaitement fermée et intolérante (on a noté, depuis longtemps, ce retour particulier du religieux). Ce sont les intégrismes religieux (l'intégrisme islamiste est le plus virulent, mais il n'est pas le seul). C'est un parti politique (le Front national), pour qui tout le mal vient de l'étranger de l'intérieur. Ce sont, beaucoup moins visibles, des "castes", qui s'enferment et se protègent dans des espaces clos (par

exemple des ensembles résidentiels) - alors que leurs franges supérieures sont en même temps nomades (avec un argent apatride). La République est la soumission à la loi commune. Mais ce rappel a quelque chose de factice et d'artificiel quand on oublie de dire que la plupart des lois sont particulières, codifiant un état particulier des rapports sociaux. Le vrai problème, le véritable danger aujourd'hui, sont que les intérêts économiques sont de moins en moins représentés en tant que tels. Situation paradoxale, à un moment où le "retour des classes sociales" (qui n'avaient disparu que dans le discours des élites) est devenu une évidence. Et pourtant, tel est bien le cas. Qu'on se souvienne de l'époque où il existait des partis de masse, avec de fortes implantations locales, dans les entreprises et dans les institutions, où les syndicats (y compris patronaux) avaient de nombreux adhérents, où il y avait une multitude d'associations qui leur étaient liées. Ce type de représentation avait tous les défauts que l'on voudra, et qui ont suscité des désaffections, mais il avait au moins le mérite de structurer le social, et de porter le débat politique. Or, aujourd'hui, si les intérêts économiques sont toujours là (au sens le plus large du terme, qui comprend aussi les "groupes d'intérêts", par exemple celui des chasseurs ou des viticulteurs), seuls les plus puissants et les mieux organisés ont une capacité d'action, qui passe plus par le lobbying que par les voies politiques. Si bien que la scène politique s'est vidée, est devenue un spectacle, pour ne pas dire un théâtre d'ombres.

Il faut noter que la plupart des communautés aliénantes évoquées précédemment se situent hors de la sphère du travail, dans les espaces d'habitation et de loisir. Le monde du travail, lui, est devenu source d'angoisse pour la plus grande partie de la population : angoisse face à un procès de travail morcelé (avec tout le mouvement des externalisations et les sous-traitances en cascade), angoisse temporelle (risques de licenciement, précarité généralisée), angoisse devant l'évanouissement du patronat (remplacé par un actionariat lointain et éclaté), angoisse devant la violence de la concurrence, et d'abord entre salariés. Si bien que les gens se sont réfugiés dans la famille (elle-même instable), dans la recherche éperdue d'un épanouissement personnel (encouragé par une multitude de professionnels du "développement individuel"), et précisément dans ces communautés qui leur fournissaient un substitut aux relations sociales perdues. C'est triste à constater, mais le Front national est aujourd'hui le seul parti politique qui possède vraiment un maillage dans la population, et notamment dans les couches les plus populaires. Un parti qui parvient même à recruter parmi les enfants d'immigrés, en quête de reconnaissance.

Un péril immoraliste ?

Robespierre voulait que les citoyens, et d'abord leurs représentants, fussent vertueux. Il fut bien l'un des seuls au sein d'une Convention, dont les députés avaient cherché surtout à s'enrichir, aux dépens du clergé (les Girondins furent les plus violents des anticléricaux) et de l'aristocratie, lors de la mise aux enchères des biens nationaux. Et

sans doute a-t-il trop demandé à une morale républicaine : non seulement du sens civique et du courage pour défendre les principes républicains (et la nation elle-même, lorsque la guerre, dont il n'avait pas voulu, était devenue inévitable), mais encore de la grandeur d'âme, un souffle quasi religieux. Mais du moins avait-il vu que la politique avait besoin d'une morale (ce qui impressionnera Kant au plus haut point). Il voulait aussi promouvoir une certaine égalité sociale, ce qui ne lui fut pas pardonné. Or, que reste-t-il de cette morale républicaine aujourd'hui?

Pas grand-chose, parce que le peuple cesse d'être vertueux quand "les fripons" font la loi et que l'égalité sociale régresse chaque jour un peu plus. Mais aussi quand les mœurs se délittent. Entendons-nous bien : la morale républicaine ne prêche aucun mode de vie particulier, aucun ordre moral, elle respecte la liberté de conscience et la liberté pour chacun de conduire sa vie comme il l'entend. A cet égard, il est essentiel de distinguer la morale et l'éthique (11) . Mais, quand l'éthique sape les fondements de la morale politique elle-même, la République est en péril. Et cela va bien au-delà des citoyens qui ne respectent pas la loi (si injuste soit-elle).

Quand tout est devenu affaire de profit, il n'y plus de limite à la manipulation des individus. Quelques exemples suffiront.

Les émissions de télé-réalité entendent mettre en scène les "vrais problèmes" des "vrais gens". L'intention n'est pas condamnable a priori : on ne peut séparer la vie publique (celle du citoyen) de la vie privée (celle de l'individu), car les deux de toute façon interagissent, et les personnes conviées sont volontaires (pas de viol de leur vie privée au regard de la loi). On se dit pourtant qu'on pourrait arriver au résultat proclamé - donner aux individus un large moyen d'expression et aux téléspectateurs de quoi connaître les problèmes des autres et réfléchir à leurs propres problèmes - par les moyens de la fiction, une fiction qui serait aussi proche que possible de la réalité, mais qui permettrait une certaine distanciation. Il est vrai que le coût en serait plus élevé... Cela dit, comment les "vrais problèmes" sont-ils présentés et traités? D'abord on biffe tout caractère social : il serait mal venu, en général, qu'on voie un ouvrier ou un cadre décrire leurs déchirements (ceci est réservé à quelques films ou téléfilms et à de rares émissions "politiques"). Ensuite on flatte, quoiqu'on s'en défende, le voyeurisme et l'exhibitionnisme, qui sont tout de même des comportements assez singuliers. On passe subrepticement à la manipulation quand on fait croire 1° qu'il y a toujours une solution au problème, et que l'émission elle-même va permettre de la trouver et 2° que cette solution relève de l'individu, et n'appelle aucune réponse collective. C'est ainsi qu'une technique qui prétendait resocialiser les individus conduit le plus souvent à les désocialiser encore plus (si l'on excepte quelques cas où les problèmes sont vraiment exposés dans leur complexité et leur profondeur). Et, comme rien n'arrête la recherche de gros profits (des marges brutes de 50% pour les producteurs et des mannes publicitaires pour les diffuseurs), la télé-réalité est passée au stade de l'abattage : des émissions

quotidiennes, des cas qui défilent en quelques minutes.

"Loft story", "Koh Lanta", et autres "Iles de la tentation", tout le monde connaît ces magnifiques "concepts" d'émissions. Ici tout n'est plus que manipulation : des personnes en situation de rats de laboratoire plus un certain nombre de trucages bien dissimulés. Et, sans avoir l'air de rien, un pur condensé de l'ethos capitaliste le plus féroce : des gens qui cherchent à vendre leur image (sinon ils sont éliminés par le public), qui usent de tous les moyens pour l'emporter sur leurs concurrents, qui visent le vedettariat et ses revenus avec le minimum d'efforts, qui se prêtent aux mises en scène les plus stupides et les plus racoleuses, comme dans toute bonne publicité. Et des dégâts collatéraux qui ne sont pas minimes. N'importe : les acteurs (toute appartenance sociale biffée) sont libres, et le public en redemande...Ce qui est grave dans cette affaire, c'est qu'il n'y a plus aucune déontologie ni aucun débat public d'envergure à ce sujet. C'est le marché qui dicte sa loi.

Le nouvel opium du peuple

Transformer la vie privée en vie publique ne suffit pas, il faut encore étaler le plus intime, à savoir la sexualité "sans tabous". C'est une déferlante d'émissions, d'ouvrages, de films, de manuels, où les comportements les plus marginaux sont présentés comme étant du meilleur aloi (la frontière étant de plus en plus mince entre les perversions soft et les perversions délictuelles). Mais en quoi donc cela concerne-t-il la République, qui est pour la liberté et l'égalité? Il faut remarquer que tout ce mouvement vient du communautarisme américain : l'exaltation de la fierté des minorités. Il faudrait analyser (la place manque ici) le lien avec le narcissisme, au sens de Christopher Lasch : une attitude de fuite devant le réel (et les multiples angoisses générées par les pertes de sens social), un comportement où l'on cherche à séduire sans s'exposer (comme le fait la prostituée). Mais il faut être bref et il est assez clair que la sexualité a remplacé la religion en tant qu'opium du peuple. Pendant que ce dernier fantasme, il se tient tranquille. Et que dire de la pornographie, qui est devenue une véritable institution? Ce qu'il faut en dire, c'est qu'elle réalise le triomphe posthume du sadisme : la transformation des corps en fragments d'objets interchangeables. Oser dire qu'il faudrait imposer des limites à la publicisation du privé, voire aux conditions de production de la pornographie (comme pour la prostitution, combien de ses "acteurs" sont-ils vraiment des adultes consentants?), ce serait porter atteinte à la sacro-sainte liberté, rétablir l'abominable censure d'Etat. Et pourtant, c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui le dit : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui", et, si la libre communication est la règle, on doit "répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi". Par la loi donc, et non par des commissions de "régulation" sur lesquelles l'Etat se décharge, ici comme ailleurs, de l'essentiel de ses responsabilités (12) . Que l'on relise De la liberté de John Stuart Mill, le meilleur théoricien du libéralisme politique : il explique très bien, dans le cas de la drogue, de la prostitution etc., dans quelle mesure la

société ne doit pas mais aussi doit intervenir (13) . Or c'est un silence quasi total qui règne dans le monde politique, de l'extrême droite à l'extrême gauche, sur ces "questions de société" (14) .

Et nous voici de retour au foulard islamique, car tout se tient. L'islamisme pur et dur se nourrit de toutes les images de licence, voire de débauche, complaisamment étalées dans le quotidien pour dénoncer la dépravation des mœurs occidentales et lui opposer un rigorisme religieux symbolisé par un voile qui remonte au temps du tribalisme patriarcal. Et, face à l'impudeur érigée en norme sociale, face à l'invitation incessante à se transformer en objets de désir (15) , un certain nombre de jeunes françaises, sous leur pression et celle de leur milieu familial (mais pas toujours (16)), se mettent à porter le voile en signe de refus et de provocation. Le rappel de la discrétion exigée par la laïcité apparaît alors malheureusement comme une censure, quand en même temps on ne trouve rien à redire "aux images les plus dégradantes de la féminité, aux mannequins nymphomanes, aux postures humiliantes, aux paires de lèvres, de seins, de fesses de femme visibles, ostensibles et ostentatoires qui racolent universellement le citoyen-consommateur" (17) . Face à une scénographie pornographique qui ne peut qu'exciter leur curiosité et qui est si facilement accessible (à douze ans la moitié des enfants ont déjà vu des images de films porno), un certain nombre de jeunes français en mal de repères en viennent à trouver normal de classer des gamines en deux catégories, les putes et les autres, et de pratiquer des "tournantes" (comme ils l'ont vu dans les films).

C'est ainsi que le délabrement des mœurs (que l'historien peut observer dans les civilisations en crise et sur le déclin) finit par saper la possibilité même de la morale politique. Dans une société où tout est permis, ou presque, du moment que cela rapporte à une multitude de professionnels de la marchandisation du désir (à commencer par les publicitaires), qui, pris à leur propre piège, ne peuvent plus se passer d'excitants, la République vire au simulacre, et Marianne n'est plus qu'un mannequin. L'interminable débat autour de la question du voile traduit en tout cas un énorme malaise, qui va bien au-delà de la question de la laïcité.

Un péril nationaliste ?

La montée de l'extrême droite en France (mais aussi un peu partout en Europe) s'explique largement par des facteurs qui viennent d'être mentionnés. On voudrait ici s'arrêter sur un autre point : le discrédit jeté sur l'idée même de nation.

Il est d'abord le fait de toute une élite économique-politico-médiatique qui ne cesse de répéter que la nation est dépassée, qu'elle a des relents maurassiens et pétainistes, qu'il faut désormais être européen, et même mondialiste, si l'on veut être moderne, vivre avec son temps. Mais, curieusement, un certain discours républicain combat aussi l'idée de nation, parce qu'il se méfie de l'ethnicisme et des traditionalismes, et qu'il milite pour une conception purement politique de la nation, comme porteuse de valeurs universelles. On veut bien se dire Français, mais au nom seulement de certains idéaux, qui

pourraient donner du sens à l'altermondialisme. Il faut avant tout éviter d'être chauvin.

Or, qu'on le veuille ou non, la nation n'est pas seulement un ensemble de règles juridiques (elles-mêmes en voie d'internationalisation) ou de principes politiques. C'est aussi une réalité historico-sociale, qui se traduit par des modes de vie, par une culture, par une tradition politique. Si les Français ne savent plus en quoi ils sont Français, les personnes d'origine étrangère le savent bien quand ils connaissent et fréquentent le pays, et ils ont plutôt tendance à s'en féliciter. Si la France est la première destination touristique mondiale, ce n'est pas seulement pour ses paysages et pour son patrimoine, et parce que le climat y est tempéré, c'est aussi parce qu'ils apprécient un art de vivre, des manières d'être, une certaine culture politique (ou du moins ce qu'il en reste). Si la France demeure encore prisée, c'est parce qu'elle a su pendant longtemps intégrer ses immigrés, réaliser un brassage culturel peu commun (et non un simple melting pot), se garder du racisme. Ces mêmes personnes étrangères n'en restent pas moins profondément attachés à leur pays, comme quoi on peut en aimer un autre sans détester le sien. Et, pour cette France, peuple (souverain) et nation sont si intimement liés que l'on ne songe même pas à demander à chaque élève d'une école publique de saluer tous les matins son drapeau (comme cela se fait aux Etats-Unis, et au nom du Dieu des chrétiens) (18).

Déclin d'une nation

Le problème est que cette vieille nation se défait tous les jours, parce que les politiques néo-libérales en détruisent le cœur : ces services publics qui font des citoyens, qui fabriquent de la communauté, qui devraient garantir son indépendance ; cette Sécurité sociale, qui génère de la solidarité (et non cette "cohésion sociale" sans contenu que l'on prétend défendre) ; ce "modèle" social, qui n'avait pas la solidité du modèle allemand ou suédois, mais qui incarnait toute une histoire de conflits qui faisait héritage ; ces institutions culturelles et scientifiques qui autrefois faisaient le rayonnement du pays. Aujourd'hui il y a peu de créations nouvelles dont les Français puissent se flatter pouvant attirer les regards étrangers : ni grande école de peinture, ni puissante littérature, ni musique populaire de qualité, ni remarquables inventions, ni grands courants de recherche en sciences humaines, ni pensée politique originale (19) . Si l'on excepte quelques réalisations architecturales (point toutes récentes), un cinéma vivant (grâce à la dite exception culturelle), un théâtre encore tonique, et quelques fortes individualités ici où là (on ne se donnera pas le ridicule de dresser ici un catalogue), il faut bien dire que la France est en train de devenir un musée. Ce n'est pas qu'il n'y ait plus de créateurs et d'artistes, ils sont au contraire très nombreux, c'est que les institutions culturelles, privées de crédits (sauf mécénat d'entreprise) et peu aimées des médias, ne peuvent plus faire grand-chose pour les aider, les encourager et les faire connaître.

Le thème du déclin français est devenu récurrent. Mais ce que l'on déplore, c'est le manque de compétitivité de l'entreprise France, du

fait de la lourdeur de ses impôts et de ses charges, et de l'archaïsme de son droit du travail. Encore un effort, Français, pour entrer dans le jeu de la finance mondialisée, pour devenir flexibles et mobiles, pour améliorer votre marketing, pour ouvrir toutes vos entreprises aux capitaux étrangers, pour travailler à vil prix si vous voulez garder vos emplois, bref pour être modernes. Et tout autre discours, comme celui qui est tenu ici, sera déclaré ringard et passéiste. Mais c'est un faux procès. Il y a sans aucun doute beaucoup à réformer dans nos appareils administratifs, dans nos services publics, dans notre système fiscal, dans notre législation sociale : il faut effectivement simplifier, dynamiser, évaluer, parfois transformer. Mais ce que ne voient pas nos modernistes, c'est que ce sont eux-mêmes qui suscitent les blocages et les crispations quand leurs réformes deviennent des contre-réformes, quand elles signifient démantèlements, dégradation des conditions d'emploi, de travail et de salaire, soumission à une logique de rentabilisation financière et de marchandisation. Quant au monde des entreprises, il est devenu pour tous les salariés l'espace de tous les dangers, quand bien même ils ne s'en trouvent pas brutalement exclus. C'est l'ensemble de ce climat délétère qui suscite des réactions nationalistes et des nostalgies souverainistes. D'autant plus que l'Europe apparaît comme une cause majeure du délitement de la nation.

Le péril européen

On ne rouvrira pas ici ce dossier, qui a été abordé dans un précédent numéro de la revue. Mais, pour aller à l'essentiel, il faut bien dire que l'Europe, telle qu'elle s'est construite et telle qu'elle évolue, est une véritable machine de guerre contre la République. Les parlements nationaux sont dépossédés de la plus grande partie de leurs pouvoirs au bénéfice non d'une instance supranationale où ils seraient représentés ou sur laquelle ils pourraient exercer un contrôle, mais d'une intergouvernementalité technocratique et opaque, où se décident (dans une connivence émaillée de conflits avec une Commission farouche gardienne de la concurrence) directives et règlements qu'il ne leur restera plus qu'à transposer ou appliquer. La doctrine qui sous-tend cet arsenal juridique est celle d'une "économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources", comme dit et répète le projet de la Convention. Doctrine qui permet de démolir, au nom de la concurrence, les services publics, qui précisément font nation, sans qu'il soit fait obstacle pour autant à la concurrence la plus déloyale entre les pays (par le dumping fiscal et social) (20) . Doctrine qui empêche pratiquement d'avoir des politiques industrielles, une véritable politique économique, une politique des revenus, tant au niveau des pays qu'à l'échelle de l'Union.

Cette Europe, faussement néo-libérale (puisque la concurrence y est plus qu'imparfaite), mais doublement néo-libérale (puisque à la concurrence entre les entreprises s'ajoute la concurrence entre les Etats, qui ruine toute possibilité d'un interventionnisme étatique fort, comme il en existe dans des pays unifiés tel le Japon ou dans des

pays fédéraux comme les Etats-Unis), ne laisse plus guère de marge de manœuvre aux Etats, puisque le principe de subsidiarité y est appliqué au sens du droit canon : ce sont les échelons supérieurs qui décident de ce qu'il reste de pouvoir aux échelons inférieurs. En sorte que les Républiques ne délèguent pas des parts de leur souveraineté à une Union où leurs représentants seraient co-législateurs (le pouvoir de co-décision de l'actuel Parlement européen est, dans les textes comme dans les faits, très limité), mais aliènent des pans entiers de leur souveraineté à des exécutifs qui n'ont guère de comptes à rendre ou à des institutions politiquement irresponsables (Banque centrale européenne, Commission, Cour européenne de justice).

Comme il est de plus en plus clair que cette Europe est impopulaire et mal partie, et que le projet de la Convention ne change rien d'essentiel, ni à ses fondements économiques, pratiquement inchangés, ni à son architecture institutionnelle, certains proposent de la refonder en appelant de leurs vœux une Assemblée constituante qui jetterait les bases d'une République européenne, d'esprit fédéral ou quasi-fédéral.

Pour une Constituante européenne ?

L'idée est séduisante, parce qu'elle permettrait de faire un saut qualitatif : c'est l'ensemble des peuples européens qui deviendrait souverain en élisant une Assemblée constituante, laquelle élaborerait une Constitution européenne, qui serait ensuite soumise à ratification par référendum dans toute l'Europe le même jour. Et pourtant cette idée est impraticable ou, en tout cas, à coup sûr prématurée, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord cette Constitution rendrait ipso facto caduques toutes les Constitutions nationales, qui devraient être à leur tour ré-élaborées et ratifiées, ce qui impliquerait une remise à plat de constructions politiques qui ont des décennies, ou même des siècles d'histoire derrière elles (une République européenne signifierait en particulier la disparition des monarchies constitutionnelles, nombreuses en Europe). Car une telle Constitution ne prendrait son sens que si elle créait une Europe fédérale. Il y aurait certes la possibilité qu'elle ne mette en place qu'une Confédération. Mais c'est bien quelque chose comme une confédération qui existe déjà aujourd'hui, à savoir l'existence d'instances de coopération, où la plupart des décisions importantes sont prises à l'unanimité des Etats membres. Et les exemples historiques de Confédération montrent qu'elles ont évolué très rapidement vers une Fédération, même si elles ne s'en donnaient pas le nom (21).

Comme tout laisse penser que les peuples seront hostiles à une fusion d'une ampleur telle qu'elle serait sans précédent historique en temps de paix (on se souvient au prix de quelles difficultés - dont une guerre civile - les Etats-Unis d'Amérique se sont constitués en Etat fédéral, et dans quel contexte de guerres étrangères et de guerres civiles est née l'ex-URSS), la seule voie qui demeure ouverte est celle de l'élaboration d'un Traité entre Etats souverains aliénant une part de leur souveraineté à des instances supranationales, mais cette fois

d'une manière pleinement démocratique, conférant une légitimité à un tel Traité.

Ensuite il n'existe pas de peuple européen, même en gestation : l'histoire, la langue, les systèmes économiques et sociaux, les institutions politiques, les cultures restent profondément différents d'un pays à l'autre, et c'est bien l'échec d'un demi-siècle de construction européenne par des voies essentiellement technocratiques et bureaucratiques que d'avoir si peu rapproché les peuples. Même le fameux consensus sur des "valeurs communes" et sur les "droits de l'homme" reste plus un thème de propagande qu'une réalité vécue. Mais, justement, dira-t-on, puisque la méthode n'était pas la bonne, puisque les progrès vers une citoyenneté européenne sont infinitésimaux, tandis que les oppositions à une Europe néo-libérale se multiplient, pourquoi ne pas forcer le pas en enclenchant un processus constituant, qui donnerait d'un coup corps à cette citoyenneté? Et on rappellera un précédent historique : les Etats généraux de 1789 se transformant en Assemblée constituante, laquelle, en votant une série de lois de 1789 à 1791, a élaboré une Constitution et ouvert la voie à ce qui deviendra la République française, laquelle a unifié enfin un pays encore fortement marqué, malgré la monarchie absolue, par de nombreux particularismes. Prédécent peu convaincant, quand on se rappelle qu'il est allé de pair avec une transformation révolutionnaire et violente de l'ensemble des rapports sociaux.

Le processus serait cependant concevable s'il existait au moins un espace public européen, où la question du sens, de la portée, de l'avenir de la construction européenne, fasse l'objet d'un vaste débat, dans des termes clairement posés. Ce qui supposerait, entre autres, des partis politiques à dimension européenne, ayant chacun un projet et un programme pour l'Europe (22), des syndicats qui auraient noué des relations étroites et pris l'habitude d'actions communes, des associations qui se seraient constituées en réseaux européens. Or il est bien évident que nous sommes loin du compte. C'est seulement lorsque ces conditions seront réunies qu'une Assemblée constituante (ou un Parlement se transformant en Constituante) pourrait déboucher sur telle ou telle configuration de type fédéral, qui, au surplus, devrait comporter très peu de principes et de dispositions de nature économique (23). C'est alors qu'on verrait quels sont les peuples qui veulent s'engager dans une Europe démocratique et sociale et quels sont ceux qui ne le veulent pas.

Dans ces conditions, l'idée que le Parlement européen qui sera issu des élections de Juin prochain puisse se transformer en Assemblée "constituante" (élaborant en fait un projet de Traité remplaçant celui de la Convention) est soit une expression de naïveté politique, soit une grave faute de stratégie. Tout porte à croire que, s'il devait en être ainsi (ce n'est pas tout à fait exclu, vu l'impasse actuelle), cette Assemblée ne ferait que reconduire, puisqu'elle sera très vraisemblablement dominée par la droite libérale, le calamiteux projet de la Convention. Même si ce projet était ratifié par les vingt-cinq

peuples européens (sans doute par leurs Parlements, et non par voie référendaire, car ce serait trop risqué), il n'ouvrirait qu'une nouvelle période de crise, dont l'Europe sortirait encore plus affaiblie. Quant à la République, elle se serait coupé les ailes en pure perte.

1) Celle de 1793, celle de 1848, celle de 1875 (faite de trois lois constitutionnelles), celle de 1946, celle de 1958, mais aussi celle, moins connue, de 1795, qui traduit dans les principes la contre-révolution thermidorienne, et celle de Janvier 1852, qui, après le coup d'Etat du 2 Décembre 1851 et le plébiscite qui a donné un pouvoir constituant à Louis-Napoléon Bonaparte, installe l'Empire au cœur de la République (avant qu'il ne soit proclamé, après un nouveau plébiscite, en Novembre 1852). La Constitution de 1791 (un ensemble de lois votées par l'Assemblée constituante entre 1789 et 1791) n'instaurait qu'une monarchie constitutionnelle (la République fut proclamée le 21 Septembre 1792).

2) A noter que les Constitutions de 1793, de 1795, de 1852, de 1946 et de 1958, furent adoptées par référendum.

3) Rousseau précise bien que l'homme ne renonce, dans le contrat social, à sa liberté naturelle et illimitée (pour y gagner la liberté civile et la propriété de ce qu'il possède) que pour "la partie dont l'usage importe à la communauté".

4) La Libre Pensée relève, dans son intervention devant la Commission Stasi sur la laïcité, un certain nombre d'atteintes à ce principe (statuts concordataires pour les TOM, loi Debré de 1959 etc.) et dénonce les dispositions anti-laïques du projet de Constitution européenne, ainsi que les risques que comporte le "droit d'expérimentation" ouvert par la récente réforme constitutionnelle en France. Cf Utopie critique, n° 28.

5) Des signes d'appartenance communautaire peuvent être inopportuns dans des espaces privés, comme ceux des entreprises, lorsqu'ils peuvent y gêner l'exercice des fonctions, notamment commerciales. La jurisprudence a su limiter les abus en la matière. Mais, là, il ne s'agit pas d'un principe général.

6) Cf Tony Andréani, "La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie", in Actuel Marx, n° 34.

7) L'évangile, c'est la théorie néo-classique, alors que cette théorie présuppose un agent central (le commissaire priseur walrassien), et trouve son meilleur modèle dans...un socialisme de marché! Mais, comme dans les religions, ce sont les gloses qui font les écoles de fidèles.

8) Dominique Quessada, dans plusieurs ouvrages.

9) Gérard Mendel, Quand plus rien ne va de soi, Apprendre à vivre avec l'incertitude, Editions Robert Laffont, 1979, p. 164.

10) Pour une analyse plus détaillée, cf Tony Andréani et Marc Féray, Discours sur l'égalité parmi les hommes, Penser l'alternative, Editions l'Harmattan, 1993, chapitre 4, "Individu et communauté".

11) Cf les travaux de Denis Collin (Morale et justice sociale, Editions du Seuil, 2001) et de Yvon Quinion (notamment Etudes matérialistes

sur la morale, Nietzsche, Darwin, Marx, Habermas, Editions Kime, 2002).

12) Pour donner un exemple dans un autre registre, le BVP (association des professionnels de la publicité) ne trouve rien à redire à un spot où l'on voit des pompiers, devant un immeuble en flammes, déplacer leur bâche salvatrice selon que la personne qui se jette dans le vide montre ou non sa carte d'assurance, ou à cet autre spot où le possesseur d'une voiture relève ou rabat l'un des sièges selon qu'il observe qu'un parachutiste réussit ou ne réussit pas à ouvrir son parachute. Quant au CSA (autorité administrative indépendante), il n'est tenu que par des lois à caractère si général que son pouvoir de sanction est des plus limités.

13) Qu'on se rassure : on ne prône ici ni la censure des mœurs, tant qu'elles ne concernent que la vie privée, ni même la censure des productions à destination du public - sauf cas manifestement attentatoires aux droits de l'homme (appels au racisme, au viol, à la délation etc.) -, mais seulement des limitations, dans des cas strictement définis, à leur diffusion.

14) Les jeunes communistes ont fait un peu d'agitation sur la pornographie, mais il y a longtemps. Parmi les personnalités politiques, Ségolène Royal est l'une des rares à avoir soulevé la question. Quant aux excès et dérives de la publicité, la doxa régnante trouve aujourd'hui aussi inconvenant de réglementer...que, dans un autre registre, de proposer une quelconque renationalisation.

15) "Curieuse, note Alain Badiou, la rage réservée par tant de dames féministes aux quelques filles à foulard, alors que le corps féminin prostitué est partout, la pornographie la plus humiliante universellement vendue, les conseils d'exposition sexuelle des corps prodigués à longueur de page dans les magazines pour adolescentes. Une seule explication : une fille doit montrer ce qu'elle a à vendre (...) Le modèle, c'est le top modèle" ("Derrière la loi foulardière, la peur", Le Monde, 22-23 Février 2004).

16) Cf Des filles comme les autres, Au-delà du foulard, de Alma et Lila Lévy, Editions La Découverte, 2004, dont quelques bonnes feuilles ont été publiées dans Le Monde du 15-16 Février 2004.

17) Elizabeth G. Sledziewski, "Adieu foulards...", in Le Monde, 17 Décembre 2003. Petit commentaire : en citant cette critique d'une utilisation débridée des images corporelles féminines (et masculines, faudrait-il ajouter), nous n'appelons pas à la pruderie (certaines publicités pour des parfums ont un caractère esthétique et onirique, qui ne leur fait assurément pas mériter l'appellation de "porno chic"), mais nous mettons en cause précisément le racolage, qui cherche à associer à des objets d'usage (un café par exemple) des connotations sexuelles proprement grotesques. En cette matière, des groupes comme les "casseurs de pub" font, dans un silence politique assourdissant, une œuvre ô combien salutaire...avant d'être poursuivis devant les tribunaux.

18) On peut néanmoins et on doit distinguer citoyenneté et nationalité, comme la Révolution française l'avait déjà fait. C'est toute la question

de l'octroi du droit de vote aux immigrés, sous diverses conditions (dont une certaine durée de résidence).

19) La plupart de nos sociologues et de nos philosophes de renom ont construit leur œuvre dans les années 60-70 et sont aujourd'hui disparus.

20) La faiblesse de l'harmonisation fiscale conduit même à des aberrations, comme le fait que le taux de la TVA sur les produits de la restauration ne soit pas libre (il suffit d'un pays pour s'opposer à sa modification dans un autre pays, en vertu de la règle de l'unanimité), alors que par définition ces produits ne circulent pas, alors que les taxes sur les tabacs, qui, eux, circulent facilement, sont à la discrétion des Etats.

21) La Confédération de l'Allemagne du Nord (1867) était en fait de nature quasi fédérale (important budget fédéral et armée commune). Elle deviendra le 2^e Reich en 1971. La Confédération helvétique n'a de confédération que le nom.

22) Les projets alternatifs à l'Europe anti-démocratique et d'inspiration néo-libérale, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne sont pas légion. Il faut saluer ici le travail pionnier de Yves Salesse dans plusieurs ouvrages et notamment dans son récent Manifeste pour une autre Europe, Editions Le Félin, 2004.

23) A la différence du projet de "Constitution" de la Convention présidée par Giscard d'Estaing, qui comporte une énorme partie économique, laquelle est un véritable carcan de fer (la procédure de révision étant extrêmement complexe et requérant l'unanimité des Etats membres). A noter que cette partie III (près de 200 pages!) a été rédigée en catimini pendant l'été 2003 par réécriture des traités antérieurs, alors que la Convention avait clos ses travaux!

Télécharger le texte en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/andreani.pdf>)

Références : Multiculturalisme et communautarisme devant les principes républicains

Par

Dans ce chapitre exclusif d'un essai à paraître (La République enlisée. Pluralisme, "communautarisme" et citoyenneté) le philosophe Pierre-André Taguieff poursuit son travail de clarification du concept de "communautarisme". Face à un modèle de société "multicommunautariste" qui érigerait les groupes les uns contre les autres, Taguieff rappelle l'importance du concept républicain de nation civique et la force du principe de laïcité.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

Ce texte est extrait du livre à paraître La République enlisée. Pluralisme, "communautarisme" et citoyenneté, Paris, Éditions des Syrtes, octobre 2004

Télécharger le texte en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/taguieff.pdf>)

On a pu assister en France, dans les années 1980 et 1990, à la conversion d'une partie de l'intelligentsia – des intellectuels de gauche – au modèle de la société multicommunautaire ou multicommunautariste, dite souvent société multiculturelle ou pluriethnique, et parfois multiraciale. À considérer le discours de ses partisans et célébateurs, le modèle multicommunautariste est défendu à la fois comme méthode de lutte antiraciste et comme formule de remplacement de l'État-nation à la française, jugé désuet, « archaïque » ou inadapté aux conditions de la globalisation des échanges, censée ouvrir l'âge du postnational et de l'existence trans-frontières du nouvel humain planétaire, « mobile » et « métissé ». Il importe de pointer le nœud du multicommunautarisme et du postnationisme, en ce qu'il assure la cohérence d'une nouvelle vision irénique de l'Histoire : l'avènement des sociétés multiculturelles et/ou pluriethniques est perçu comme la bonne nouvelle de l'époque qui vient, à l'heure dite de la « transition vers » le postnational. Cette vision nouvelle de « l'avenir radieux » implique une série de substitutions, dont les principales sont les suivantes : du gouvernement (national) à la gouvernance (idéalement cosmopolite), de l'État fort à l'État disparaissant, de la citoyenneté nationale à la citoyenneté sans frontières. Cette conversion à l'utopie de la « mondialisation heureuse » d'une fraction importante de l'élite politico-intellectuelle, au nom du « pluralisme » ou de la « tolérance » et des « idées progressistes », requiert un examen critique, qui paraît d'autant plus urgent que ladite conversion constitue l'un des indices de l'américanisation ou, plus exactement, de l'anglo-saxonisation culturelle de l'Europe, processus néo-colonial non reconnu comme tel du fait que lesdites élites, ayant abandonné l'exigence de la lucidité critique et soumises au terrorisme intellectuel pesant sur tout

attachement national, se sont massivement ralliées aux valeurs et aux normes de la mondialisation « plurielle », serait-ce à travers un européisme de bon ton. Ce qui est ainsi importé en Europe par les élites « progressistes », en dépit de leur antiaméricanisme rabique, c'est l'une des dimensions les plus contestables de la civilisation américaine mondialisée, soit le plus efficace moyen de provoquer la désintégration conflictuelle des communautés politiques.

Il importe, dans ces conditions, de définir un point de vue à la fois ferme et nuancé sur la question du multiculturalisme ou du pluriethnisme, pour autant que celui-ci constitue l'une des possibles pratiques politiques de la stratégie séparatiste suivie par les minorités militantes se référant à leurs respectives identités ethniques ou ethno-religieuses comme à des valeurs en soi qu'il faudrait à ce titre préserver absolument, ou bien comme à des systèmes de normes incontestables qu'il s'agirait de réaliser impérativement (1). Le multiculturalisme politique – ou la politique des identités – se fonde sur un principe fondamental, celui du respect inconditionnel du « droit à la différence » des communautés minoritaires, présumées victimisées ou victimisables, revendiquant le droit de vivre et de penser selon leurs valeurs et leurs normes identitaires respectives. Le multiculturalisme politique ou institutionnel constitue donc, au sens strict, un modèle de société multicommunautaire, qui s'oppose sur l'essentiel au modèle républicain de la nation ou, plus précisément, au modèle de la nation civique, idéal politique illustré imparfaitement, sur le plan historique, par la nation à la française. Son contenu est la « communauté des citoyens », c'est-à-dire une communauté politique impliquant l'existence de citoyens qu'il a fallu former par un système d'instruction et d'éducation fondé sur le principe méritocratique et ordonné à la réalisation d'un type d'individu se caractérisant par son autonomie, capable de prendre une suffisante distance vis-à-vis de ses origines et de ses appartenances, de ses héritages culturels et de ses croyances (religieuses ou non). Il n'est pas de communauté de citoyens sans un refroidissement des passions identitaires ni sans une relativisation des opinions. Il convient cependant d'insister sur un point, afin de chasser une idée reçue : le multiculturalisme (ou le pluriethnisme) factuel, restant dans les limites de la société civile - distincte de la communauté politique -, ne pose aucun problème insoluble à la tradition républicaine dans sa variante française, marquée par l'idéal régulateur d'assimilation (2) et par le principe de laïcité comme principe de séparation garantissant la coexistence des croyances. C'est le multiculturalisme institutionnel ou le multicommunautarisme normatif, en tant qu'horizon ou projet politique, qui constitue une menace ou un défi pour la tradition républicaine à la française, notamment en ce qu'il s'attaque directement au principe de laïcité et à la norme juridico-politique d'égalité de tous les citoyens devant la loi. Le multiculturalisme de fait, pour ainsi dire infra-politique ou anté-politique, relevant strictement de l'espace civil ou de la sphère privée, est quant à lui compatible avec le principe de la liberté de

conscience garanti par le texte de 1905 (3), qui donne un cadre à la coexistence des diverses opinions dites « philosophiques » et des croyances religieuses – ces dernières étant souvent corrélées à des appartenances ethniques. Le principe de laïcité fonctionne à la fois comme un principe de relativisation des opinions et des croyances, et comme un opérateur d'apaisement des passions liées à des allégeances, des préférences, des appartenances ou des fidélités de groupe. À certains égards, le multiculturalisme apolitique ou anté-politique n'est qu'une certaine interprétation culturelle de la société civile, quelque chose comme le supplément d'âme « culturaliste » de la société de marché, qui reconnaît en principe la diversité des consommateurs. Mais le marché se venge et transforme vite en produits et en marchandises les identités culturelles, les intégrant dans le système de l'offre et de la demande. Les passions identitaires sont alors instrumentalisées par les intérêts concurrentiels.

Il en va tout autrement avec le multicommunautarisme comme système sociopolitique. Le multiculturalisme institutionnel viole expressément le principe libéral de la neutralité de l'État vis-à-vis des cultes ou des Églises, c'est-à-dire des conceptions du bien et des fins de l'homme. En outre, il ne respecte pas le principe constitutionnel de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion (4). Il favorise enfin la multiplication de communautés à base ethnique, linguistique ou religieuse, aux valeurs et aux normes différentes, voire incommensurables et incompatibles entre elles. Ces communautés de divers ordres sont vouées à entrer en conflit, soit par le choc de leurs croyances respectives, soit par la quête mimétique de leurs intérêts respectifs. L'espace public risque ainsi de se transformer insensiblement en espace conflictuel, plus précisément multiconflictuel, créant inévitablement des inégalités inter-communautaires, instables et toujours contestables parce qu'en rapport avec l'équilibre provisoire des forces en présence. La reconnaissance de citoyennetés multiples, diversifiées selon les identités groupales revendiquées, implique le non-respect du principe d'égalité des citoyens devant la loi, c'est-à-dire du principe qui organise le pluralisme dans les sociétés démocratiques modernes. C'est ce principe que les partisans du multiculturalisme d'État prennent la responsabilité d'abandonner.

La République se corrompt de la sorte en démocratie de marché, voire de marchandages entre divers entrepreneurs identitaires. Elle risque de disparaître pour faire place à un espace civil concurrentiel dans lequel s'affronteraient des identités collectives « minoritaires » de tous ordres. Tel est le contenu réel de l'utopie multicommunautariste, qui s'est largement imposée aux États-Unis à la suite de l'échec du « melting-pot », idéal légitimatoire de fusion politico-culturelle qui ne s'est jamais réalisé. L'influence diffuse de l'idéologie multiculturaliste, hors du monde anglo-saxon, ne doit pas

être négligée : elle légitime le surgissement d'une société civile hétérogène et conflictuelle où des groupes de pression identitaires et des lobbies communautaires (selon des critères de race, d'ethnicité, de genre, etc.) rivalisent pour s'imposer politiquement ou obtenir des avantages par les divers systèmes d'allocation de ressources. Toute référence à un bien commun disparaît, le civisme républicain perd tout sens dans un vaste espace social sans frontières, occupé par des groupes séparés, inégaux et rivaux. Il n'est plus de solidarité qu'intra-communautaire. Bref, la communauté politique n'a plus comme telle d'unité, elle s'évanouit au profit de la multiplicité des micro-communautés ethniques tendant à la territorialisation de leurs populations respectives - du quartier à la cité et à la région. Les frontières se reforment et se multiplient - des frontières de tous ordres -, instituant un quadrillage ethno-religieux de l'espace social. Faut-il y voir l'émergence d'une société civile sans État ou à État minimum ? Disons plutôt que risque ainsi d'émerger une société incivile et incivique, où la citoyenneté démocratique serait remplacée par le choc des égoïsmes de groupe à l'avidité insatiable et par des micro-xénophobies de contact, engendrées par l'incompatibilité des traditions culturelles.

Il reste que la France n'est ni l'Amérique, ni la Grande-Bretagne, ni la Belgique. Le problème du multiculturalisme ne se pose pas de la même manière dans une vieille nation centralisée ayant largement réussi, par l'assimilation et la laïcité, à intégrer ses diverses minorités, et dans un État fédéral relativement jeune coiffant une société de ségrégation post-esclavagiste, ayant échoué à réaliser l'intégration de ses communautés sur le modèle idéal du « melting-pot ». La grande spécificité négative des États-Unis est qu'ils se sont formés sur la double base du génocide et de l'ethnocide des populations indigènes de l'Amérique du Nord, et développés par recours à la traite des Noirs d'Afrique, puis à travers un ordre social-racial lié au système esclavagiste. D'où l'émergence, après la campagne réussie en faveur des droits civiques, des politiques récentes de reconnaissance, de réparations et de repentance. C'est pourquoi, si l'on réduit le multiculturalisme américain, comme le fait par exemple Paul Ricœur, à « une réévaluation positive du passé familial et ethnique remontant à deux ou trois générations » (5), donc à une réaction compensatrice visant à restaurer l'estime de soi de groupes historiquement victimisés, le multiculturalisme, adapté à une société faite d'immigrations multiples et successives, et composé de minorités organisées, constitue un phénomène relativement positif, pour autant qu'il se développe dans le silence de la loi. Il constitue à la fois un appel à respecter la dignité de formes de vie ethno-culturelles jusque-là méprisées (les « racines » étant explorées à travers la mémoire de l'esclavage et de la ségrégation raciale), et une résistance à l'homogénéisation de la société médiatique de marché, une réaction contre « l'impitoyable nivellement » (6) qu'elle provoque. Le multiculturalisme ne devient une menace pour le pluralisme démocratique et la paix civile que lorsqu'il s'accompagne de

programmes de « discrimination positive » ou d'« action affirmative » (7), prétendant corriger de façon autoritaire la discrimination sociale réelle de certains groupes par des contre-discriminations légales, volontaires et contraignantes. Il nourrit alors la compétition inter-ethnique, inter-religieuse ou inter-sexuelle, qui tend à se substituer au système méritocratique impliquant de garantir l'égalité des chances entre individus. La rivalité inter-ethnique, en particulier, peut se radicaliser, à la moindre étincelle (un fait divers), en conflits relevant de la guerre civile. Cette dernière commence par la guerre civile dans les représentations et le langage, dont le plus visible indice est l'émergence d'un système de codification du choix des termes désignant certains groupes « minoritaires ». Ce dispositif illustre la mise en place d'une nouvelle forme de terrorisme intellectuel exercée par divers groupes de pression « minoritaires », au nom du respect dû en général aux « minorités ». En témoignent le débat récurrent, d'abord aux États-Unis, puis dans divers pays européens, autour du « politiquement correct », ainsi que la mobilisation de certaines minorités actives pour élargir indéfiniment le champ d'application de la lutte contre les exclusions et les discriminations, souvent dans l'objectif équivoque d'une auto-défense communautaire. Par exemple, interdire toute critique du communautarisme islamique en menaçant les « mauvais esprits » de poursuites pour « islamophobie », ou menacer de procès pour crime d'« homophobie » tout citoyen osant s'interroger sur les dérives ou les excès du communautarisme « gay » (8).

Le multicomunautarisme normalise ainsi un état de guerre civile ethnicisée, latente ou patente, mettant à nu l'impuissance de l'État ou l'affaiblissement des fonctions régaliennes de l'État, et, partant, viole directement le principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi et entame le principe de justice. Le principe de laïcité est par là doublement violé. En premier lieu, en ce que le multiculturalisme politique fait sortir les choses relatives à la croyance et à l'incroyance de la sphère privée (où doit se cantonner le « libre exercice des cultes », c'est-à-dire la liberté de croire, d'appartenir, de s'identifier à, etc.), pour les constituer en affaire publique. En second lieu, en ce que les mesures étatiques en faveur des groupes supposés victimisés font sortir la puissance publique de sa réserve, qui est pourtant la garantie de la tolérance civile (9). L'État cesse d'être laïque. À la coexistence des libertés et à l'espace de tolérance qu'elle ouvre, le multiculturalisme politique substitue la séparation des communautés - légitimant ainsi ségrégation et auto-ségrégation - et l'espace de discrimination conflictuelle que celle-ci institue. La délaïcisation est une ethnicisation. Elle va de pair avec la délégitimation du principe - inséparablement individualiste et universaliste - de libre examen, composante essentielle de l'idéal rationaliste du « penser par soi-même », qui s'étend au juger et à l'agir par soi-même. Ainsi compris, l'idéal d'autonomie suppose la mise en question de toutes les formes de l'argument d'autorité, y compris la forme

ethnocentrique, communautariste ou identitaire qu'il est susceptible de prendre (du type : « C'est bon, juste, vrai, parce que c'est nôtre »). Comme le nationalisme xénophobe, le communautarisme ethno-religieux enferme les individus dans tel ou tel système de normes, il soumet les choix individuels aux préférences de groupe, il limite, voire détruit la liberté de penser et d'agir. Il transfigure le fait que les communautés autoritaires tiennent en laisse les individus. À cet égard, il fonctionne à la manière de tous les « ismes » réalisés qui emprisonnent la puissance de penser, entravent la liberté de penser hors des préjugés et contre eux, disqualifient la volonté d'autonomie, et font disparaître les libertés individuelles dans un grand tout colletif, qui seul a des droits parce qu'il monopolise la puissance, et des droits sur les individus. Le racisme d'État, le vieux chauvinisme, l'ethnonationalisme xénophobe contemporain, le darwinisme social qui est l'idéologie spontanée du capitalisme sans entraves, le communisme totalitaire, tous ces systèmes sociopolitiques, qui ont su séduire et mobiliser, ont historiquement prouvé leur puissance d'écrasement des libertés et des droits individuels. Les slogans des entrepreneurs de communautarisme ou de multicommunautarisme, que des chefs d'orchestre avisés transposent en chants de sirène du pluralisme et de la tolérance, attirent dans un piège comparable les plus naïfs de nos contemporains.

Nous sommes donc à la croisée des chemins. Face à la tentation multicommunautariste, il faut défendre résolument, non sans le repenser eu égard au nouveau contexte international, le modèle républicain de la nation civique, celui d'une communauté de citoyens égaux, impliquant l'idéal d'une démocratie active, ou de participation, et le principe de laïcité garantissant l'exercice de l'esprit de libre examen (10). La laïcité s'inscrit philosophiquement dans ce que j'appellerai l'humanisme « vrai » ou « authentique » (11), méthode d'émancipation éprouvée dérivant du mariage historique de l'individualisme éthique et du rationalisme critique. Il faut nécessairement choisir entre l'humanisme, qui libère, et le communautarisme, qui enferme (12). Communautarisme et multiculturalisme constituent des réactions autoritaires camouflées contre les libertés individuelles : ils reviennent à soumettre les individus aux valeurs et aux normes particulières de leur identité d'origine, de leur communauté religieuse ou ethno-religieuse d'appartenance. C'est-à-dire, en langage sociopolitique, à les soumettre au pouvoir de leaders communautaires autoproclamés, aux autorités tribales des différents systèmes de chefferies ethnoculturelles. Aujourd'hui, les démagogues identitaires ne manquent pas, à tous les paliers des revendications différentialistes (de l'ethno-région à la nation ethnique, de la minorité ethnique politiquement organisée au mouvement national-populiste, du réseau islamiste aux organisations fondées sur « l'orientation sexuelle »). Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils ont appris à parler la langue de miel de l'appel à la tolérance et du respect des différences, culturelles

et autres. Contre ces démagogues, il n'est qu'un seul combat qui vaille : former des citoyens libres et actifs, c'est-à-dire responsables.

- 1) Voir mon livre *Le Racisme*, Paris, Flammarion, 1997, pp. 104 sq., 111.
- 2) C'est parce qu'elle est de l'ordre de l'idéal que l'assimilation à la française ne fonctionne pas comme un impératif absolument contraignant. C'est ainsi que, par exemple, la maîtrise de la langue française peut être posée comme un idéal civique sans pour autant empêcher l'intégration sociale des individus d'origine étrangère parlant mal la langue du pays d'accueil, ni interdire à ces derniers l'accès à la nationalité française par la voie de la naturalisation.
- 3) Voir Henri Pena-Ruiz, *La Laïcité pour l'égalité*, Paris, Mille et une nuits, 2001, pp. 37 sq., 119-122 ; Id., *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, Gallimard, 2003, pp. 143-166, 275-308.
- 4) Voir l'article 2 de la Constitution de la Ve République (octobre 1958), en particulier : « La France (...) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » Sur les questions soulevées par cette proposition, voir Simone Bonnafous, Bernard Herszberg, Jean-Jacques Israel (dir.), « Sans distinction de ...race », *Mots/Les langages du politique*, n° 33, décembre 1992.
- 5) Paul Ricœur, *La Critique et la conviction. Entretien avec François Azouvi et Marc de Launay*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 85.
- 6) Ibid
- 7) Lorsque, dans un discours prononcé le 14 juin 1997 à San Diego, le président Bill Clinton s'est prononcé pour la relance de la politique de « discrimination positive » dans les universités, il n'a pas manqué de faire l'éloge de la « démocratie multiraciale ». Voir Laurent Zecchini, « Bill Clinton appelle les États-Unis à devenir "la première vraie démocratie multiraciale" », *Le Monde*, 17 juin 1997, p. 3.
- 8) Voir François Devoucoux du Buysson, *Les Khmers roses. Essai sur l'idéologie homosexuelle*, Paris, Éditions Blanche, 2003. Ce jeune essayiste est le co-fondateur de l'Observatoire du Communautarisme.
- 9) Sur la distinction entre ces deux acceptions de la laïcité (tolérance ou liberté privée dans la société civile, réserve de la puissance publique), voir Catherine Kintzler, « Aux fondements de la laïcité scolaire », *Les Temps Modernes*, n° 527, juin 1990, pp. 82 sq. ; Id., *La République en questions*, Paris, Minerve, 1996, pp. 82-91.
- 10) Voir l'important rapport de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République remis au Président de la République le 11 décembre 2003, commission présidée par Bernard Stasi : *Laïcité et République*, Paris, La Documentation française, 2004.
- 11) Un humanisme vrai ou authentique penserait l'humanité de l'homme en postulant, avec Pascal, que « l'homme passe infiniment l'homme ». Pour une problématisation de la notion d'humanisme, eu

égard à ses corruptions idéologiques au XXe siècle, voir Académie européenne interdisciplinaire des sciences Nice-Côte d'Azur, Actualité de l'humanisme, Paris, PUF, 2003, en partic. les articles de Thierry Gontier (« Humanisme de la Renaissance , renaissance de l'humanisme », pp. 7-23) et de Jean-François Mattéi (« La question de l'humanisme », pp. 33-46).

12) La plupart des défenseurs de la « nouvelle laïcité » donnent de celle-ci une interprétation faisant place aux valeurs et aux normes différentielles, de style communautariste ou multiculturaliste. Voir Henri Pena-Ruiz, « Contre la révision de la loi de 1905 », Regards sur l'actualité (Paris, La Documentation française), n° 298, février 2004, pp. 57-66 ; article répondant à celui de Jean-Arnold de Clermont, « Pour la révision de la loi de 1905 », *ibid.*, pp. 49-55.

Télécharger le texte en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/taguieff.pdf>)

*Pierre-André Taguieff est philosophe, directeur de recherche au CNRS, auteur de nombreux ouvrages (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/redirect?tag=observatoire-21&path=search-handle-url/index%3Dbooks-fr%26field-author%3DTaguieff%252C%2520Pierre-Andr%25E9>), dont le dernier s'intitule *Le sens du progrès : Une approche historique et philosophique* (Flammarion, acheter en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2082103420/observatoire-21>))

Lire aussi Vous avez dit «communautarisme» ? (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=39112), Pierre-André Taguieff, Le Figaro, 17 juillet 2003

Bientôt ici ? : Discrimination positive : cas pratiques

Par

Aux Etats-Unis, la discrimination positive s'applique de façon très concrète dans les offres d'emploi ou les procédures d'entrée à l'université. Un dispositif qui pose de nombreuses questions.



Aux Etats-Unis, on le sait, la discrimination positive est une réalité. Là-bas, au-delà des débats qui peuvent opposer les défenseurs et les adversaires de l'affirmative action, elle marque concrètement de son empreinte les procédures de sélection de candidats à des places à

l'université ou des emplois.

On repère généralement l'application du principe de la discrimination positive à une simple mention insérée dans les dossiers de candidature ou les offres d'emploi.

On peut ainsi lire dans la description du profil requis des phrases comme "Les femmes et les candidats de couleur sont encouragés à postuler" (women and candidates of color are encouraged to apply) ou "les minorités sont encouragées à postuler" (minorities are encouraged to apply). Une autre variante est celle qui dit que "les candidats appartenant à des minorités sous-représentées sont encouragés à postuler" (underrepresented minority candidates are encouraged to apply) tandis qu'une autre se fait plus insistante : "minorités fortement encouragées à postuler" (minorities strongly encouraged to apply).

Parfois, plus sobrement, l'employeur précise uniquement qu'il respecte "l'égalité d'accès à l'emploi" (we are an Equal Opportunity Employer). Cela signifie qu'il applique, comme la plupart des grandes entreprises américaines -Disney ou Coca-Cola, pour ne citer que les plus emblématiques- les principes d'affirmative action définis par l'EEOC (The U.S. Equal Employment Opportunity Commission). Cette commission fédérale fut créée en 1965 dans le but de favoriser l'application concrète des droits civils reconnus aux Noirs un an auparavant (Civil Rights Act). Aujourd'hui, elle est chargée de mesurer les discriminations dans l'accès à l'emploi et de faire appliquer l'affirmative action.

Ces différentes mentions montrent combien la notion de discrimination positive est ambiguë. En effet, on peut s'interroger sur la définition juridique de catégories telles que "candidats de couleur" ou "minorité sous-représentées".

Sous-représentées où ? Par rapport à quoi ?

A Washington, par exemple, où les Noirs représentent plus des deux tiers de la population, va-t-on jusqu'à considérer que ce sont les Blancs qui constituent une "minorité sous-représentée" ? Dans les professions culturelles où les homosexuels sont généralement très bien représentés, ces mentions insérées dans les offres d'emploi peuvent-elles aussi s'adresser aux candidats hétérosexuels ? A partir de quel pourcentage d'homogénéité ethnique un métis sera-t-il encore vu comme un candidat de couleur ? En répondant à une offre précisant que "les candidats de couleur sont fortement encouragés à postuler", un blanc a-t-il une chance de voir sa candidature examinée ? Pour une annonce invitant explicitement les femmes et les candidats issus des minorités à faire acte de candidature, les employeurs préféreront-ils une femme ou un noir ? Voire une femme noire... ou,

mieux, une femme noire homosexuelle ?

Vue de près, la discrimination positive soulève beaucoup plus de questions qu'elle n'apporte de réponse.

Voir aussi :

- la description (en anglais) de l'Equal Opportunity Employer sur le site d'un employeur américain (<http://www.glatting.com/workforus/equalopportunityemployment.htm>)

- le site de l'EEOC: www.eeoc.gov (<http://www.eeoc.gov/>)

Lire sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

La discrimination positive, une aberration (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=64179)

Il y a de la discrimination positive dans l'air (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=46894)

Discrimination positive : la fin justifie-t-elle les moyens ? (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=78526)

Discrimination positive : la mauvaise foi des patrons (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=69934)

Articles : Noce gay pour petits-bourgeois

Par

Le mariage homo est un non-sens, l'ultime lubie d'une minorité en manque de cause.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

L'autre jour, en couverture d'un hebdomadaire à fort tirage, deux hommes d'âge mûr étaient photographiés, tête-bêche, dans une pause à la fois intime et fantaisiste. Leurs crânes se frôlaient ; de larges sourires éclairaient leurs visages comme une invitation au bonheur. Par ce montage ludique, le journal et sa rédaction signifiaient leur sympathie pour une cause résumée dans le titre en lettres rouges : «Gays et lesbiennes : Marions-nous !» Un mariage d'un genre nouveau, comme une aventure plus libre, débarrassé de toute connotation bourgeoise, coincée, conventionnelle...

Pourtant, dans les pages du reportage qui suivait, il apparaissait que ces deux messieurs - et d'autres couples interviewés - revendiquaient surtout le droit de mener une existence normale : «Nous sommes les seuls citoyens à ne pouvoir nous marier avec la personne qu'on aime.» Après vingt-sept ans de vie commune, une carrière active dans la fonction publique, leur homosexualité bien acceptée ne souffrait que d'un ultime interdit : l'impossibilité d'obtenir cette bénédiction sociale et tout ce qui l'entoure : une «liste de mariage», «une fête mêlant les deux familles» et pourquoi pas «des noces à l'église, ça aurait plus de gueule !», tout cela débouchant sur la possibilité d'adopter des enfants, en tant que couple à part entière. Par le sérieux qu'il portait à cette cause - malgré la maquette fantaisiste-, l'hebdomadaire et sa rédaction gay friendly semblaient eux-mêmes pressés de voir ces homosexuels rejoindre la grande

famille des familles.

A la lecture de cet article qu'on m'excuse si je fais preuve de «mauvais esprit» ! Je ne pouvais contenir une envie de rire, de ce rire qu'on éprouve parfois devant un non-sens ; en l'occurrence, ce rapprochement bizarre des notions de mariage (avec son pesant ancrage social et religieux) et d'homosexualité (qui me semblait échapper à ces cases-là). Evidemment, l'idée d'un mariage entre deux hommes ou deux femmes peut avoir quelque chose d'attrayant dans le registre absurde, comme le mariage gaguesque de Coluche et Le Luron ; sauf qu'aujourd'hui, les fiancés jurent que leur projet est sérieux et qu'ils souffrent seulement d'un manque de considération. «Je ne m'habille jamais en drag-queen», croit bon de préciser un candidat, pour assurer que ces noces n'ont rien d'extravagant. Le côté attrayant du non-sens perd beaucoup de charme, ces derniers temps, à force de se transformer en revendication sérieuse, bruyante, officielle et normative.

Il m'avait toujours semblé qu'un des avantages de l'homosexualité était, justement, d'échapper au cadre préétabli du mariage et de la vie de famille. J'étais naïvement convaincu que ce petit désordre de la nature permettait de s'égarer sur des voies moins tracées, vers des plaisirs plus secrets - vers d'autres difficultés, sans doute - en contrariant cet ordre social un peu rasoir que sont la vie de ménage et la filiation. Il me semblait que les choses allaient bien ainsi, pourvu que les réflexes homophobes continuent à s'atténuer, sinon à disparaître (ils s'atténuent tout de même, malgré certaines horreurs) ; pourvu qu'«homos» et «hétéros» vivent en bonne harmonie (d'ailleurs les frontières ne sont pas si nettes). Je trouvais que le Pacs apportait un progrès sensible à cette situation, en dégageant la loi républicaine du cadre de la famille et en admettant que la protection sociale ou la transmission de biens puissent s'exercer entre deux êtres qui le choisissent. J'étais prêt à demander qu'on aille plus loin, en supprimant d'autres discriminations comme celle de la déclaration d'impôts commune. Même l'adoption me semblait possible, puisque la loi autorise les célibataires à adopter des enfants, sans prendre en compte leur orientation sexuelle... Mais que signifie la coparenté entre deux hommes ou deux femmes ? Et que vient faire le mariage dans tout cela ?

Aujourd'hui, j'ai plutôt l'impression d'assister à un glissement bizarre qui, du simple droit d'être homosexuel se transforme en «demande d'accès rapide aux normes familiales», formulée par une minorité d'homosexuels et leurs amis prêts à n'importe quoi pour prouver qu'ils ne sont pas homophobes, et facilement béats devant tout ce qui se présente comme un enjeu politique égalitaire. Tous les arguments sont bons. Les uns espèrent que la reconnaissance du mariage les aidera à oser ensemble «un geste de tendresse dans la rue» (mais n'est-ce pas d'abord leur propre difficulté qui est en cause ?) Plus

audacieuse, cette lesbienne avoue qu'elle n'aurait jamais épousé un homme si elle avait été hétérosexuelle, en précisant : «C'est une institution nimbée de valeurs un peu ringardes, de conformisme. Mais je n'admets pas que le fait d'être homo m'interdise de me marier. Me prive de ce choix, de la reconnaissance institutionnelle de notre couple et surtout de notre famille.» Au lieu de laisser la liberté sexuelle prospérer, s'épanouir, on cherche maintenant comment la ranger dans de vieilles boîtes.

Je suis bien certain qu'une majorité d'homosexuels - en tout cas dans mon entourage - ne souhaite nullement se marier, trouve cette revendication absurde et se contenterait bien d'une amélioration du Pacs (même si les hétérosexuels gays friendly, dans leur propre désir de normaliser l'homosexualité, se prononcent, de plus en plus nombreux, en faveur du mariage gay). N'étant pas une minorité active, je dois me contenter d'observer la façon dont certains militants, avec leurs relais médiatiques et politiques, s'approprient l'identité de toute une «communauté», comme si leur revendication émanait des homosexuels dans leur ensemble. Tout est fait, dans la mise en scène de ce débat de société pour montrer, d'un côté, des couples de gays et de lesbiennes en souffrance de mariage et de parenté ; de l'autre une société «frileuse», pour des raisons religieuses ou éthiques. Sauf que la plupart des homosexuels vivent très loin de cette opposition.

Pour les groupes de pression, rien n'existe hors de leur combat. Ce sont des croisés, des esprits manichéens. Dans le cas précis de l'homosexualité - somme toute assez bien intégrée dans les sociétés avancées (une cible privilégiée pour les publicitaires), ces minorités agissantes cherchent d'abord à assurer leur propre survie, menacée par le progrès même de leur cause. Quand la télé, les médias et une majorité de citoyens proclament leur sympathie pour les gays, comment faire pour se battre encore ? Où sont les nouveaux buts, les nouvelles revendications de plus en plus secondaires mais toujours présentées comme des batailles contre la liberté menacée ? En exigeant l'institutionnalisation de la famille gay, le militantisme homosexuel a trouvé un nouveau cap et soulève une faible opposition qui l'autorise à retrouver des accents antifascistes. Pas assez rapide dans son acceptation de l'ultimatum, la société redevient l'ennemi potentiel. Les militants gays s'indignent que leurs revendications choquent une poignée de militants réactionnaires ou religieux ; ils y voient une preuve de leur audace ; mais ils se contentent d'exciter la minorité vraiment homophobe. Dans une société de plus en plus conciliante, ils préfèrent tout réduire à un combat caricatural entre puritains et puritains à l'envers.

Rien de plus intolérant que le militant, avec sa logique imparable : toute personne qui ne pense pas comme moi est fasciste. Il n'hésite pas à «dénoncer», à outter ; ni surtout à faire croire que ses revendications représenteraient légitimement 10 % de la population.

Un homosexuel sera par nature pour le mariage, pour l'homoparentalité ; un homosexuel qui ne pense pas ainsi (ou qui sera même contre le Pacs, après tout c'est son droit) sera présenté comme un traître ; traître à une cause qu'il n'a jamais partagée mais où il se trouve enrôlé puisque, selon l'esprit militant, c'est son orientation sexuelle qui le définit. Dans leur combat pour la liberté, ces activistes n'ont rien d'autre à exiger que des lois : une répression spécifique de l'homophobie en tant que telle (et non pour les crimes qu'elle peut engendrer) ; une stricte surveillance des écarts de langage et des comportements insultants qu'ils surveillent comme une véritable police des moeurs.

Ces lobbies minoritaires exercent leur pression sur la classe politique, obligeant tout responsable à se prononcer sur le «mariage gay», comme s'il s'agissait d'une question grave. Les épousailles folkloriques d'Amsterdam ou de San Francisco sont érigées en modèles pour une société «à la traîne». Mais les porte-voix agissent surtout au service de la gauche, en insistant toujours sur la ringardise d'une droite foncièrement suspecte, face au camp du progrès avec ses coïncés (Lionel Jospin) et ses esprits détendus (comme Dominique Strauss-Kahn, favorable à la réforme et gratifié d'articles élogieux). Une partie de la droite préfère courir pour prendre le train en marche, afin de prouver qu'elle n'est pas de droite - ce qui ne l'empêche pas d'être méprisée par les courants d'une gauche pro-gay un brin totalitaire. Voire, par exemple, cette tribune libre de Christine Angot, en dernière page du numéro de mai de Têtu : satisfaite que toutes les régions françaises aient voté «rose» aux régionales, la rebelle professionnelle déplore qu'une seule région soit restée «indécrottablement bleue et à droite». Est-ce un hasard, se demande l'écrivaine, si l'Alsace abrita, pendant la guerre, «le seul camp de déportés homosexuels». Christine Angot est caricaturale, mais elle résume assez bien l'axiome : droite égale homophobe - déclinaison d'une proposition plus générale : droite égale nazi, au cas où ces vérités vous auraient échappé.

Hier, la norme s'opposait à la rébellion, le pouvoir s'opposait au contre-pouvoir. Aujourd'hui, les mouvements qui se prétendent contestataires rêvent d'un Etat capable de tout absorber dans son organisation, y compris l'esprit de la contestation. Les responsables capitalistes de droite et de gauche proclament leur sympathie pour les altermondialistes ; les artistes vivent sous perfusion de l'Etat, tout en se désignant comme porte-parole de la liberté créatrice. Dans une telle confusion, on peut aussi bien imaginer que les homosexuels se marient et que certains d'entre eux exigent la bénédiction de l'Eglise. Je n'ai aucune préférence pour l'ancien pouvoir, avec sa distinction claire du permis et de l'interdit. Mais à l'évidence, notre société suit d'étranges chemins où les repères se brouillent, où toute revendication de liberté n'est plus qu'aspiration à la reconnaissance. Droit des obèses, droit des motards, droit des homos, chacun veut

être approuvé pour ce qu'il est. Chaque minorité établit sa propre justice, transformant en délit toute atteinte à sa dignité. Loin de ces combats de troisième ordre, la vraie chasse aux sorcières se poursuit sur d'autres terrains. Tandis que des homosexuels s'occupent de convoler, un déchaînement barbare permet d'emprisonner pendant trente mois une quinzaine d'innocents suspectés de pédophilie, sur la foi d'accusations délirantes.

Le 5 juin, Noël Mamère a l'intention de célébrer un mariage gay. Par cet acte ridicule, il espère prouver que les Verts sont les plus avancés sur le chemin de la perte du sens. Si la droite décide d'intervenir, elle donnera des verges pour se faire battre à ceux qui trouveront l'occasion trop belle de recréer le tableau de la liberté menacée. Mais en s'opposant par la force à ce mariage, le pouvoir cautionnerait surtout l'idée qu'il s'agit d'un vrai combat et non de l'ultime lubie d'une minorité en manque de cause. Quoi que signe Noël Mamère, on pourra toujours objecter que les papiers sont sans valeur, ou laisser gentiment croire aux mariés qu'ils sont vraiment mariés. Oublions ce débat. Passons à de vraies questions, comme la température de l'eau (qui commence à être agréable pour se baigner), les affaires européennes ou la disparition du rhinocéros blanc.

Lire la tribune sur le site de Libération (<http://www.liberation.fr/page.php?Article=211112>)
Le site de Benoît Duteurtre (<http://duteurtre.free.fr/>)

Express : Les très brèves de l'Observatoire - juin, juillet

Par

Lisez les très brèves de l'Observatoire : des infos courtes actualisées régulièrement.

Envoyez vos infos en indiquant vos sources à : contact@communautarisme.net



05.07.2004 Actes racistes et antisémites en hausse

D'après l'hebdomadaire L'Express du 05/07, les actes racistes et antisémites seraient en forte hausse sur les premiers mois de l'année.

On dénombrerait ainsi 77 actes racistes sur les 5 premiers mois de 2004 (dont 12 agressions physiques et 65 atteintes aux biens) contre 47 sur la période correspondante de 2003.

Les actes antisémites doubleraient sur les 4 premiers mois de l'année, passant de 47 à 94 (dont 50 agressions physiques et 44 atteintes aux biens). Les actes antisémites commis en milieu scolaire seraient en croissance ; la part des mineurs dans les interpellations importante (les 2/3).

05.07.2004 Guerre fratricide chez les rainbow warriors

L'Inter-LGBT a réuni sa poignée d'adhérents assidus pour faire le point sur ses revendications relatives à la lutte contre l'homophobie. L'association s'affirme de plus en plus comme un concurrent de SOS Homophobie sur un créneau porteur auprès des médias. Déjà, lors de sa "Commission politique" du 26 avril, l'Inter-LGBT avait décidé de lancer les sites homophobie.com, lesbophobie.com et transphobie.com afin de "mettre à disposition du public des ressources pour savoir que faire en cas de discrimination". Comme le précise l'Inter-LGBT : "Il n'y a là pas de concurrence avec SOS Homophobie qui reconnaît être un observatoire mais qui ne remplit pas ces missions". Si SOS Homophobie se montre défaillante, on se demande à quoi servent les fonds que lui alloue la mairie de Paris... Après l'homophobie, est-on en train d'assister à une montée de la SOSHomophobie-phobie ?

02.07.2004 Trop de parité tue la parité

Dans un entretien au quotidien *Le Monde*, la ministre chargée de la parité (oui, oui, ça existe !), Nicole Ameline, avance l'idée d'imposer aux partis politiques la mixité entre député et suppléant pour les élections législatives. Bonne idée ! c'est sans doute le meilleur moyen de se retrouver avec des députés et des suppléantes...

30.06.2004 Les apprentis sorciers de l'homophobie

Selon *Le Canard Enchaîné*, le report par le gouvernement Raffarin de l'examen au Parlement de son projet de loi anti-homophobie serait dû à la menace de voir le Conseil constitutionnel censurer sa "rédaction trop vite bâclée". Une application du principe de précaution qui en dit long sur les compétences juridiques des avocats et des juristes du mouvement gay, les véritables auteurs de ce texte.

30.06.2004 Mohamed Latrèche mis en examen

Le président du PMF (Parti des Musulmans de France) a été mis en examen le 4 juin à Paris pour "provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale" à la suite de propos tenus lors d'une manifestation le 17 janvier contre la "loi sur le voile". La LICRA et le CRIF avaient porté plainte pour des propos jugés antisémites.

29.06.2004 Après L'Idéologie française, l'islamophobie française ?

Interrogée par le site Saphirnet.info, réputé proche de l'UOIF (Union

des Organisations Islamiques de France), Maria Errafiq, chargée des relations extérieures au Collectif contre l'Islamophobie (www.islamophobie.net), dresse un portrait apocalyptique de la situation des Musulmans en France. "La France a été un laboratoire de l'islamophobie en Europe", pour Mme Errafiq, qui ajoute que "la situation est concrètement bien plus grave car les discriminations de nature islamophobes montent jusqu'au niveau des politiques institutionnelles. Elles se sont manifestées par le vote d'une loi qui légalise l'islamophobie., allusion au vote de la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école. Les pays de culture musulmane ne sont pas en reste puisque "L'islamophobie a progressé (...) même en Turquie, qui est pourtant un pays musulman mais où le voile est interdit à l'école publique comme en France". Sauve qui peut !

29.06.2004 Voile : la Cour européenne des droits de l'homme déboute une plaignante turque

La jeune femme refusait d'ôter son voile pour suivre les cours de l'Université de médecine d'Istanbul. La Cour a estimé qu'il n'y avait pas eu de violation de sa liberté de conscience et de religion aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme.

28.06.2004 Le bourrage de crâne des policiers des Hauts-de-Seine

Une centaine de policiers du département dirigé par Nicolas Sarkozy ont suivi un cours sur "l'antisémitisme, Israël et l'actualité du Proche-Orient" à l'initiative de la Direction départementale de la sécurité publique. Parmi les intervenants : le philosophe Alain Finkielkraut et l'avocat Serge Klarsfeld, qui ont pourtant davantage été remarqués pour leurs dérapages verbaux ces derniers temps que pour leur sens de l'apaisement ! Après cette éprouvante leçon, les policiers suivront un cours en septembre sur l'Islam. Pour le casting, ce sera la surprise de la rentrée...

28.06.2004 Un "label égalité" plutôt que la loi ?

Le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin souhaite décerner un "label égalité" aux entreprises qui oeuvrent pour l'égalité professionnelle homme-femmes. En récompensant les entreprises qui respectent la loi, plutôt qu'en luttant contre les entreprises qui ne le font pas, Jean-Pierre Raffarin rencontre l'assentiment des grandes entreprises et du MEDEF, et, last but not least, de la CFDT. Une mesure qui ne coûte rien et qui ne risque pas d'améliorer la situation des femmes dans les entreprises : le recrutement d'inspecteurs du travail déplairait en effet à ceux qui applaudissent le "label égalité".

26.06.2004 Le nouvel horizon du socialisme ?

Bertrand Delanoë, Jean-Paul Huchon, Dominique Strauss-Kahn, Jack Lang... Les ténors du parti socialiste jouaient des coudes à la Gay Pride pour défiler en tête de cortège. Ils sont maintenant plus nombreux à se montrer à la marche homosexuelle qu'au défilé syndical du 1er mai. Le PS s'intéresserait-il plus au mouvement gay

qu'au monde du travail ?

24.06.2004 Une commission sur le mariage homosexuel et l'adoption ?

C'est en tout cas ce qu'a annoncé Alain Piriou, le porte-parole de l'Inter-LGBT, à l'issue d'une réunion entre Jean-Pierre Raffarin et des représentants d'associations du mouvement homosexuel et deux jours avant la "Gay pride". Jusqu'où le Premier Ministre ira-t-il dans la surenchère ?

19.06.2004 Le harcèlement sexuel : un privilège communautaire ?

Après avoir encouragé le renforcement de la législation sur le harcèlement sexuel, Libération s'étonne à présent qu'elle s'applique aussi aux homosexuels. Dans un article intitulé "L'élue homo dérape, la droite le harcèle", la journaliste Blandine Grosjean s'émeut du fait que la carrière politique d'un conseiller général homosexuel (RPR puis PRG) de l'Oise soit menacée par sa récente condamnation pour harcèlement pour avoir sollicité avec insistance les faveurs d'un SDF de 20 ans. Pour justifier ce revirement, l'article s'ouvre sur un sophisme étonnant sous la plume d'une journaliste connue pour ses prises de position féministes : "il existe plusieurs manières de demander une fellation." Comme quoi, le soutien systématique à la cause gay ne suffit pas à fixer la ligne d'un journal qui, décidément, semble avoir perdu sa boussole.

18.06.2004 Bernard Debré : le peuple élu à la rescousse de l'élue du peuple

Candidat à l'élection législative partielle dans le 16ème arrondissement de Paris, Bernard Debré ne recule devant rien pour séduire l'électorat juif de la circonscription. Interviewé par "l'agence de presse francophone d'Israël", Guysen Israël News (quel rapport avec les électeurs de la Porte de la Muette?), il en fait des tonnes sur ses -lointaines- origines juives : "Mon arrière grand-père paternel, Simon Debré, était Grand rabbin à Neuilly. (...) Mon grand-père, Robert Debré, était un grand pédiatre qui a fondé l'UNICEF. Il a été élevé dans le judaïsme. (...) Une partie de mes cousins sont juifs." Grand humaniste pour les cathos du Figaro, Bernard Debré montre que Tartuffe peut aussi être juif lorsqu'il a affaire aux médias communautaires !

18.06.2004 Le tribunal des rainbow-flag délirants

Marie-Hélène Bourcier, "sociologue queer" et "activiste gouine", comme elle se définit elle-même, est poursuivie en diffamation par Têtu, "le magazine des gays et des lesbiennes". L'audience qui aura lieu le 23 juin est un nouvel épisode de la guerre des sexes qui fait rage au sein de la mouvance homosexuelle entre des lesbiennes qui s'estiment ostracisées et des gays qu'elles accusent de misogynie. Têtu reproche à Marie-Hélène Bourcier d'avoir dit que les journalistes femmes de Têtu n'étaient pas admises aux conférences de rédaction

en se basant sur le témoignage d'une ancienne de Têtu qui nie aujourd'hui ces propos. Quelle affaire ! La passion des militants homosexuels pour les tribunaux et la punition ne laissera jamais de surprendre...

18.06.2004 Secrétaire d'Etat au Développement durable : un poste éphémère

Le premier ministre a décidé de ne pas remplacer Tokia Saïfi, démissionnaire du gouvernement du fait de son élection au Parlement européen, au poste de secrétaire d'Etat au Développement durable et de confier cette attribution à son ministre de tutelle, Serge Lepeltier en charge de l'écologie. Une réponse à ceux qui se demandaient si la nomination de Tokia Saïfi, première maghrébine à entrer au gouvernement en 2002, était un coup médiatique ou un choix basé sur la compétence.

17.06.2004 En Espagne, la violence aura bientôt un sexe

Le conseil des ministres du gouvernement espagnol vient d'adopter une loi - qui sera présentée aux "Cortes" dans le courant de l'été - prévoyant l'application de peines plus lourdes aux auteurs de violences lorsque les victimes seront des femmes. Gageons que ce combat d'avant-garde sera promptement repris de ce côté-ci des Pyrénées, et viendra animer la rentrée politique avec un nouveau et "grand débat de société" comparable à celui sur le mariage homosexuel, que le gouvernement Zapatero s'est d'ailleurs engagé à autoriser. Une initiative qui viendrait élégamment et à point nommé combler le "vide juridique" créé par la "loi Bouziane" précitée ...

17.06.2004 Les barbus et les barbouilleurs de lois

Pour éviter à Dominique de Villepin de perdre la face dans l'affaire rocambolesque de l'imam de Vénissieux, expulsé puis rentré en France pour une interview surréaliste sur la statut des femmes et l'islam, les députés viennent de voter un complément à la loi réformant la "double peine". Pour remédier au "vide juridique" qui avait contribué au retour en France de l'imam expulsé, ce texte autorise l'expulsion -donc réintroduit la double peine- pour les étrangers ayant discriminé "une personne déterminée ou un groupe de personnes", et notamment les femmes. D'où un nouveau vide juridique : qu'advient-il des étrangères lesbiennes qui battent leur compagne ? Vite, une loi !

17.06.2004 Racisme et Internet : le rapport CNCDH en ligne

Portant sur plus d'un million d'articles postés entre 1993 et le premier trimestre 2004 sur 334 forums francophones, le rapport de la CNCDH réalisé par Sylvain Tirreau établit la liste des expressions racistes et xénophobes les plus courantes sur Internet.

Lire le rapport en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/racisme-internet.pdf>)

Voir la longue critique du rapport publiée sur Uzine.net

(<http://www.uzine.net/article2078.html>)

16.06.2004 Pour Barnier, c'est l'intention qui compte!

Sous couvert de lutte contre le racisme et l'intolérance sur internet, on assiste à un déchaînement répressif et liberticide de la part de membres éminents du gouvernement. S'exprimant lors d'une conférence de l'OSCE sur ces questions, le ministre des affaires étrangères, Michel Barnier va très loin dans l'appel à la punition : "Nous sommes ici pour combattre les déclarations qui, proférées et parfois répétées, peuvent conduire au crime.(...) Ce qui est en cause n'est pas pour nous la liberté d'expression mais l'appel, l'incitation à des actes. Quand l'insulte mène au crime, elle change de nature; elle devient un véritable acte de préméditation intellectuelle." Ne plus distinguer la parole de l'acte au risque de généraliser le procès d'intention... C'est Minority Report, le cauchemar de Spielberg, ici et maintenant !

16.06.2004 Discrimination à l'embauche ?

Les passions intellectuelles obscurcissent parfois les motifs de recrutement, y compris pour des postes de philosophe. C'est l'expérience de Robert Redecker, professeur de philosophie dans la banlieue de Toulouse, critique acerbe des dérives de l'Islam, qui s'est selon toute vraisemblance vu refuser un emploi de directeur de programmes au Collège international de philosophie en raison de certaines de ses interventions jugées "islamophobes". Une campagne de dénigrement au sein de l'institution, placée à gauche, semble avoir réussi à écarter Redecker, dont le dossier de candidature était bon, à ce seul motif. Les philosophes devront-ils cesser d'écrire pour obtenir des postes... de professeur de philosophie ?

16.06.2004 Des "cultes contre l'intolérance" avec la participation et la bénédiction de l'Etat laïc

A l'occasion d'une visite sur les lieux de la profanation d'une cinquantaine de tombes musulmanes à Strasbourg, le ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin a annoncé "la création d'un comité des cultes contre l'intolérance" regroupant "tous les cultes" aux côtés de "représentants de l'Etat" pour engager des "actions concrètes", notamment "pédagogiques". Une démarche d'inspiration oecuménique dans un département de tradition concordataire qui ne fait pourtant pas l'unanimité. Le ministre de l'Education Nationale préfère pour sa part miser sur une alliance réaffirmée de l'Ecole avec la République.

16.06.2004 Le CFCM crée un "Observatoire national de l'islamophobie"

Suite aux profanations de sépultures en Alsace et à la dégradation de l'habitation d'un responsable strasbourgeois du CRCM, le CFCM a déclaré vouloir créer rapidement un "Observatoire national de l'islamophobie". Cette structure serait chargée, sur le modèle de celle

du CRIF, de recenser les actes "islamophobes" en s'appuyant sur les 25 CRCM. La privatisation de l'anti-racisme sélectif est en marche, d'autant qu'on attend toujours une définition rigoureuse de l'"islamophobie". Les déclarations de Dalil Boubakeur, président du CFCM, selon lequel "il ne s'agit plus d'actes racistes visant des Maghrébins, mais bien d'une islamophobie qui touche une communauté dans sa spécificité religieuse" marquent en tout cas le passage d'un antiracisme protégeant les individus à une protection communautaire, non dénuée d'arrière-pensées idéologiques et de préoccupations opportunistes.

16.06.2004 Noël Mamère suspendu pendant un mois

Le Ministère de l'Intérieur a suspendu Noël Mamère un mois de ses fonctions de Maire de Bègles pour avoir célébré et médiatisé le premier mariage d'un couple homosexuel le 5 juin dernier. Le député Vert va saisir le tribunal administratif de Bordeaux.

16.06.2004 DSK "très opposé" à l'opération "Sarcelles d'abord"

Interrogé par Jean-Pierre Elkabach sur Europe 1 à propos de l'opération "Sarcelles d'abord" prévue par l'Agence juive pour encourager l'immigration de Français de confession juive vers Israël, Dominique Strauss-Kahn a déclaré être "très opposé" à l'intervention d'un gouvernement étranger en France. Certes, mais n'est-il pas également critiquable de mettre un peu plus d'huile sur le feu comme le fait l'Agence juive dans une situation déjà marquée par un nombre important d'actes antisémites ?

14.06.2004 Faible score aux Européennes pour les listes communautaires

2,55 % pour la liste « Herritarren zerrenda » (proche des terroristes de l'ETA et interdite en Espagne) dans les Pyrénées-Atlantiques, 0,05% pour la liste France diversité de Dogad Dogui et 0,04% pour la liste de l'UFCN de Faouzia Zebdi-Ghorab en Ile-de-France. La liste Europe Palestine n'enregistre quant à elle que 50.000 voix soit 1,8% des suffrages en IDF.

11.06.2004 Gaubert lu dans les synagogues samedi ?

D'après le Cercle Léon Blum, association regroupant des Français juifs proches du Parti socialiste, les centres communautaires juifs (CCJ) d'Ile-de-France auraient diffusé un communiqué demandant que soit fait lecture dans les synagogues samedi 12 juin, d'un message de Patrick Gaubert, tête de liste UMP aux européennes en IDF et président de la LICRA, connu pour son engagement pro-israélien.

11.06.2004 L'étonnant emploi du temps de Sarkozy

Bien que confronté en tant que Ministre de l'économie et des finances à une très difficile situation économique générale et à un déficit abyssal, Nicolas Sarkozy a réussi à trouver un peu de temps dans son

agenda. Il a reçu à Bercy des représentants des différents courants musulmans de France : en particulier Dalil Boubakeur (président du Conseil français du culte musulman (CFCM) et recteur de la Mosquée de Paris), Me Chems-Eddine Hafiz (Mosquée de Paris) et Larbi Marchiche (responsable de la mosquée de Saint-Etienne, Fédération nationale des musulmans de France (FNMF)). Soucieux de cultiver ses réseaux musulmans, Sarkozy n'avait néanmoins pas invité l'UOIF. Un peu comme si le Ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin recevait le MEDEF et les syndicats Place Beauveau...

10.06.2004 Dogad Dogui et les "minorités"

Le président de l'association Africagora et tête de liste de France Diversité aux élections européennes (voir www.france-diversite.com) déclare sur afrik.com ne pas connaître de structure au niveau européen luttant pour les droits des minorités. Oublie-t-il de mentionner l'efficace lobbying en faveur des langues minoritaires et régionales (voir le site www.eurominority.org) ? On a les "minorités" qu'on veut !

10.06.2004 Quand le co-fondateur d'Act Up attaque ses anciens camarades au bazooka

Didier Lestrade, co-fondateur d'Act up, vient de rendre publique une lettre dans laquelle il écrit notamment : "Pour la troisième fois à la suite, le président de l'association est séronégatif, et ça se voit. (...) Act Up n'a pas le courage d'outter les hommes politiques qui devraient l'être (...) Act Up élit au poste de trésorière Eve Plenel, la fille d'Edwy Plenel du Monde. (...) Act Up n'attire plus que 30 personnes à ses réunions hebdomadaires. (...) Act Up n'est plus une association homosexuelle." (voir www.e-llico.com).

En voilà un qui aura du souci à se faire quand le projet de loi "pénalisant les propos homophobes" sera adopté...

09.06.2004 Un Gaubert peut en cacher un autre

La presse se fait l'écho de la campagne poussive du débutant Patrick Gaubert, tête de liste UMP aux européennes en Ile-de-France et président (non démissionnaire) de la LICRA. On dépeint un militant de l'antiracisme, et un "bosseur" (P. Gaubert est dentiste). Si les journalistes avaient pris la peine de lire la biographie présente sur le site de la LICRA (www.licra.org/new/gaubert.htm), ils nous auraient sans doute expliqué ce qu'est l'association DAVID (Décider et Agir avec Vigilance pour Israël et la Diaspora), dont Gaubert est président depuis 1985. Une chose semble sûre : il ne s'agit ni de dents, ni d'antiracisme...!

09.06.2004 Gaston Kelman n'aime pas le manioc mais se mélange les pinceaux

Tout en déclarant au journal gratuit 20 Minutes espérer "que l'on ne tienne plus compte de la couleur", l'écrivain défend le principe de la

discrimination positive (qu'il préfère nommer "action volontariste") avec un argument d'une naïveté désarmante : "prenez le Royaume-Uni. Là-bas, ce n'est pas le faciès qui compte, mais le CV". Le Royaume-Uni, temple de l'égalité des chances, il fallait le faire !

09.06.2004 180 actes antisémites entre le 1er janvier et le 6 juin 2004
Le Ministre de la Justice Dominique Perben a annoncé ce matin que pour 145 de ces 180 actes, le ou les auteurs n'ont pas été appréhendés. Sur l'ensemble de l'année 2003, 588 violences et menaces antisémites avaient été recensés.

Lire la note du Ministère de la justice en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/aa-s1-2004.PDF>)

09.06.2004 Abderrahmane Dahmane veut un "lobby maghrébin"

Ce sarkozien, membre de l'UMP et Président du Conseil des Démocrates Musulmans de France a déclaré : "J'agis comme les juifs du CRIF, pendant les régionales j'ai appelé au nom du CDMF à sanctionner l'UMP, pour les Européennes j'appelle à s'abstenir de voter pour les listes de l'UMP. Les Maghrébins sont entrain de prendre conscience de leur poids futur, j'attends des élues (Alima Boumedienne Thierry Candidate des Verts en Ile-de-France et Hamida Bensadia, PC - Gauche populaire et citoyenne, ndlr) qu'elles soient dignes et qu'elles défendent les questions auxquelles nous sommes sensibles telles que la question palestinienne, les luttes contre les discriminations et la marginalisation et combattre l'islamophobie". Comme le remarque judicieusement le site sezame.info

(http://www.sezame.info/index.php?action=article&id_article=52085&reaction=nl&id=48378&idnl=768&), il semblerait que pour M. Dahmane, il soit interdit de parler des questions sociales ou économiques quand on est maghrébin...

09.06.2004 Un site Internet pour la "communauté française de France"

Le site Babtoo.com (<http://www.babtoo.com>) s'affirme apolitique, ouvert à tous, mais l'inspiration d'extrême droite n'est évidemment pas difficile à percevoir. Le seul intérêt — involontaire — de ce site est de permettre d'éclairer le regard sur les discours communautaires et pousse à s'interroger : pourquoi ce qui choque émanant des « Français de souche » ne choquerait pas venant d'autres groupes identitaires ?

08.06.2004 Le CRIF homophobe ?

C'est l'accusation à laquelle le CRIF pourrait bien avoir à répondre, en l'état actuel du "débat" politique, après sa décision de refuser l'intégration en son sein du Beit Haverim, une association rassemblant des homosexuels juifs (ou l'inverse ?).

08.06.2004 Portrait-robot de l'agresseur d'Epinais

Dans Le Monde, le maire de la ville, Hervé Chevreau apporte son soutien aux enquêteurs : "La première agression avait en effet un caractère antisémite auquel on devait réagir très fortement. Les suivantes visaient des étrangers ou des Français d'origine étrangère. La dernière victime est française de souche. La personne qui l'a frappée lui aurait parlé en lui disant "Tu rouspètes tout le temps". Bref, le suspect est un antisémite, un xénophobe et un francophobe un tantinet misanthrope. Bon courage aux forces de l'ordre !

08.06.2004 Deux CRCM disposent d'un site Internet

Le Conseil Régional du Culte Musulman de Haute Normandie (www.crcm-hn.com) et de Rhône Alpes (www.crcm-ra.org) viennent d'ouvrir leurs sites web. La structure nationale, le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), ne dispose toujours pas d'un site Internet.

08.06.2004 Une rue pour le père du sionisme à Paris

Sur proposition des conseillers de Paris UMP Laurent Dominati (candidat à l'élection législative partielle qui aura lieu le 20 juin dans le 16^è arrondissement) et Jack-Yves Bohbot (administrateur du Consistoire juif de France), une rue ou une place de Paris portera le nom de Théodore Herzl. Ce Hongrois d'origine juive qui vécut à Paris durant l'affaire Dreyfus, fut le premier à émettre l'idée de fonder un Etat juif en Palestine en 1896. Bertrand Delanoë soutient cette "excellente initiative" de la droite dans une période où la situation dans les Territoires occupés par Israël déchaîne les passions.

08.06.2004 Homophobie : une loi avant l'été

C'est le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui vient de le confirmer : un "projet de loi relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe" sera remis aujourd'hui aux "associations". Curieuse mutation du processus législatif où l'on soumet un texte à l'assentiment des réseaux communautaires et militants de la même façon qu'on le fait examiner par le Conseil d'Etat...

08.06.2004 Oumma.com à nouveau en ligne

Le site vedette de la "communauté musulmane" francophone est à nouveau en ligne après plusieurs semaines de dérangement suite à une attaque de hackers. Régulièrement accusé de sympathie pour les islamistes et d'antisémitisme teinté d'antisémitisme, Oumma.com soutient en ce moment la liste Europe Palestine, où figure Dieudonné et l'animatrice de la controversée CAPJPO (Coordination des Appels pour une Paix Juste au Proche-Orient), Olivia Zemor.

05.06.2004 Micro-manif de soutien à Noël Mamère

A l'appel d'Act Up et des Panthères Roses, une manifestation en faveur du mariage homosexuel a rassemblé une quarantaine de militants (on ignore encore l'estimation des RG : 39?) devant l'Hôtel

de Ville à Paris, à deux pas du quartier gay du Marais. Il y avait à peu près autant de journalistes pour couvrir cet événement. Jamais la place de l'Hôtel de Ville n'avait paru aussi grande.

05.06.2004 Quand les Potes aident leurs potes

Dans Libération, Hamida Bensadia, ancienne responsable de SOS Racisme aujourd'hui candidate aux européennes sur la liste du PCF, se vante d'avoir pistonné des immigrés clandestins auprès du ministère de l'intérieur pour leur obtenir des papiers. C'était entre 1993 et 1995 et son interlocuteur au sein du cabinet de Charles Pasqua n'était autre que Patrick Gaubert, président de la LICRA et tête de liste UMP aux européennes, qui reconnaît les faits : "J'ai traité directement des dizaines de cas. J'avais un deal avec Fodé Sylla (alors président de SOS Racisme) : je gérais les dossiers qu'il me transmettait, en échange il n'organisait pas de manifestation.". Les champions de l'égalité des droits sont décidément très forts pour obtenir des passe-droits...

03.06.2004 1 100 convertis à l'Islam radical en France

D'après Le Monde du 3 juin, ces convertis -en majorités de jeunes hommes habitant dans les quartiers populaires en banlieue- se laisseraient séduire par le rigorisme des radicaux du Tabligh et des groupes salafistes et par un certain "romantisme" véhiculé par les images des "combattants musulmans" en Tchétchénie ou en Afghanistan.

03.06.2004 Cadeau empoisonné ?

Nouveau gag dans la farce du mariage gay : Le Monde daté du 4 juin rapporte que Jean-Marie Le Pen s'est dit favorable au mariage des homosexuels lors d'une conférence de presse à Lyon. Le soutien inattendu du président du FN aurait de quoi encombrer les apôtres de la modernité et de la tolérance qui avaient relégué un peu vite dans le camp des homophobes et des réacs tous ceux qui émettaient des réserves sur le mariage gay, y compris Jospin. Un élément supplémentaire de confusion dans un débat qui vire au n'importe quoi. Les antifascistes pro-gay vont-ils finalement regretter de ne pas avoir voté Le Pen en 2002 ?

02.06.2004 Misère de la subversion

Dans Libération, Pascal Houzelot énumère les actionnaires de la future chaîne gay Pink TV : Bouygues (à travers TF1), Vivendi (via Canal+), Suez (via M6), Lagardère, Pinault, Pierre Bergé... Bref, le Grand Capital presque au complet se bouscule pour parrainer la transgression auto-revendiquée du mouvement gay. A méditer.

01.06.2004 L'UE lance un site Internet anti-discriminations

L'Union Européenne vient de mettre en ligne un site Internet dédié à la question des discriminations. Consultable à l'adresse www.stop-discrimination.info

(<http://www.stop-discrimination.info/index.php?fran>), ce site propose notamment des ressources documentaires et la vidéo de la campagne anti-discriminations de l'UE.

01.06.2004 Happy end ?

Le tribunal administratif de Paris a annulé l'exclusion des deux élèves d'origine maghrébine du collège-lycée Montaigne exclus pour "antisémitisme" après une altercation avec un petit camarade juif. Une décision de justice qui confirme les doutes de la Ligue des Droits de l'Homme et du Canard Enchaîné face à une polémique qui avait enflammé les médias. Nul doute que la presse écrite et les journaux télévisés mettront un point d'honneur à médiatiser ce jugement autant qu'ils avaient orchestré le lynchage des deux gamins.

01.06.2004 SOS Mégalomanie

Le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, demande à être reçu par les ministres de l'éducation et de l'intérieur pour évoquer les agressions racistes du week-end dernier. Vu la représentativité de l'association anti-raciste (400 adhérents à peine selon un rapport de la Cour des Comptes), un conseiller technique devrait suffire...

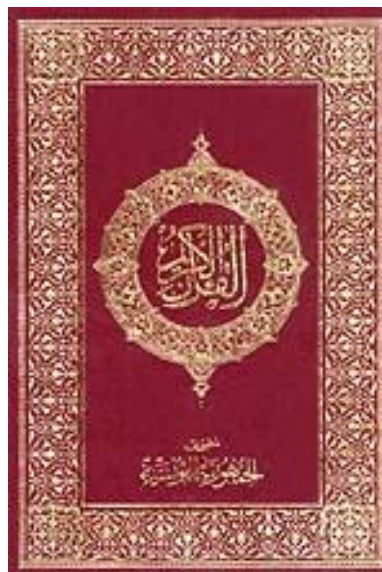
01.06.2004 Raffarin confie à un éminent militant de la discrimination positive une mission sur l'égalité des chances dans l'entreprise

Raffarin vient de confier à Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa et président de l'Institut Montaigne, une mission sur l'égalité des chances dans l'entreprise. Cette mission vise à définir "les intérêts propres aux entreprises qui s'engagent en faveur de l'égalité des chances", ainsi que — subtile périphrase pour désigner la discrimination positive — "les outils pour résorber les inégalités d'accès et d'insertion dans l'entreprise". Les conclusions de ces travaux seront rendues publiques en octobre et alimenteront le volet "entreprise" de la Conférence nationale sur l'égalité des chances programmée par le Premier ministre pour la fin de l'année 2004. Rappelons que Claude Bébéar avait fait publier, dans le cadre de l'Institut Montaigne, un rapport de Yazid Sabeg, intitulé Les oubliés de l'égalité des chances, prenant très clairement position en faveur de la discrimination positive.

Références : L'islam entre mythe et religion

Par

Membre du Conseil français du culte musulman (CFCM) et chargée d'études à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Dounia Bouzar étudie dans ce texte publié dans Les Cahiers de la Sécurité Intérieure de l'IHESI (Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure) le rapport à l'islam dans les associations animées par de jeunes musulmans. L'Observatoire du communautarisme a souhaité participer à la diffusion de ce texte critique.



Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

Télécharger le texte en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/islam-mythe-bouzar.pdf>)

L'islam entre mythe et religion

Le nouveau discours religieux dans les associations socio-culturelles musulmanes

Par Dounia Bouzar, IHESI (Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure), Les Cahiers de la Sécurité Intérieure N°54.

Introduction :

Le contexte laïc de la société française - dans laquelle les fonctions politiques, économiques, scientifiques, se sont affranchies de la fonction religieuse - permet-il aussi l'émergence d'une nouvelle « religiosité musulmane » ? Quelle forme prend l'islam chez des jeunes nés en France engagés dans des associations musulmanes et quels sont les paramètres déterminants dans l'adoption de cette forme-là ? A travers l'observation d'une douzaine d'associations musulmanes, cet article met en valeur les deux formes d'un nouveau discours religieux qui rend fluctuantes, s'agissant de l'islam, les frontières entre mythe et religion.

Les associations dont il sera ici question sont apparues dans les banlieues en se référant plus ou moins ouvertement à l'islam pour s'engager dans un militantisme social qui va du soutien scolaire à l'accompagnement citoyen, en passant par les activités sportives, venant parfois concurrencer les travailleurs sociaux sur leur propre terrain.

De précédentes études ont mis en avant la façon dont certains jeunes se positionnaient en tant qu'acteurs au sein de la société en passant par des références musulmanes qui ont une portée dans la vie

éducative, sociale et publique (Farhad Khosrokhavar, Jocelyne Cesari). Certains chercheurs ont montré comment, au travers du tissu associatif qu'ils fréquentent et font vivre, les jeunes expriment leur volonté d'être reconnus individuellement et collectivement, non seulement en tant que personnes auxquelles s'appliquent des politiques, mais aussi en tant que véritables sujets (Alain Touraine), non seulement comme consommateurs trouvant dans la formule même de l'association l'accès à des ressources publiques, mais aussi comme auteurs autonomes de leur trajectoire, comme producteurs de leur propre existence (Michel Wieviorka). A contrario, de nombreuses institutions et instances politiques locales se plaignent du fonctionnement communautariste de ces dites associations, et de l'enfermement idéologique et psychologique qu'elles généreraient auprès des jeunes pris en charge.

Qu'en est-il exactement ? Comment fonctionnent ces associations musulmanes ? Ont-elles la capacité d'éviter l'enfermement et le communautarisme ? Peuvent-elles s'appuyer sur la religion comme tremplin vers une véritable citoyenneté nationale ? Vers une ouverture à des dimensions plus collectives et sociales ? Dans quelles conditions ?

Il s'agit de partir de réalités concrètes – l'observation de douze associations musulmanes dirigées et animées par des jeunes de 25 à 35 ans le plus souvent nés en France – pour cerner les enjeux cognitifs, culturels, historiques, sociaux, économiques et politiques de leurs actions. Quel contenu et quelle fonction recouvre l'islam dans une société laïque ? Se libère-t-il de la tutelle des pays musulmans ? Dans quelle logique s'effectue sa transformation ? Vers quels objectifs tendent ses animateurs ? Avec quelles aspirations ? L'analyse qui permet de répondre à ces questions concerne autant le domaine des croyances que celui des pratiques et des comportements. Notre travail consiste autant à mesurer les conséquences de ces croyances, pratiques et comportements qu'à dégager les paramètres qui les influencent. L'« histoire » que chaque individu se fait de sa religion dépend de sa propre histoire. C'est ainsi en étudiant à la fois la relation à la religion et la relation à la société que l'on peut donner du sens à cette recomposition « française » du croire musulman, dont le mode de fonctionnement est très fortement marqué par des logiques interactives.

La dénomination des associations

Les associations rencontrées ont des dénominations différentes, dans lesquelles le mot « musulman » n'apparaît pas systématiquement. Nous pouvons d'emblée constater que la dénomination ne prédétermine pas la nature, le contenu et la forme des activités. L'association A., de la région lyonnaise, ne contient pas de référence à l'islam, ni dans son titre ni dans ses statuts. Son responsable se plaint pourtant d'être considéré comme président d'une association musulmane, du fait qu'il est lui-même musulman. La religion n'est en aucune manière imposée aux adhérents et prend nettement la forme

d'un engagement personnel. D'ailleurs, l'association est ouverte à tout jeune du quartier, « qu'il soit de référence musulmane ou pas ». Mais à la question « Est-ce que vos actions sont basées sur la référence musulmane ? », la réponse est complexe : « C'est subtil. Nous, les animateurs responsables, on est presque tous des pratiquants. Pour nous, toutes nos actions sont liées aux références musulmanes. Donc on n'a pas besoin de stipuler explicitement "Nous nous référons à la référence musulmane", puisque ça s'y réfère dans notre cœur. Nous sommes déjà en accord avec nos principes profonds en organisant ces actions de solidarité, de citoyenneté, d'aide au savoir, etc. Les activités éducatives organisées sont en plein dans nos orientations. C'est cela qui est fondamental pour nous et non pas de nous définir musulmans ou de définir ces activités "musulmanes"... Mais toutes nos actions sont effectivement menées sur des principes qui sont nos valeurs à nous. Sachant qu'elles sont aussi des valeurs communes, universelles, je ne vois pas où est le problème. »

D'autres leaders ont volontairement mis le mot « musulman » dans la dénomination de l'association, sans que cela ne détermine leur fonctionnement : « Il n'y a pas de "connotation musulmane" dans nos activités, qui sont exclusivement culturelles et sportives, même s'il y a le mot "musulman" dans notre titre. »

La « marque musulmane » ne signe pas un positionnement plus religieux de ces leaders mais apparaît comme une stratégie « pédagogique » vis-à-vis de l'entourage, en termes de communication : « Nous avons créé cette association en pleine période de GIA algérien, ce n'était donc pas du tout la bonne période... Le mot "musulman" signifiait alors "intégriste" et il nous semblait indispensable de rectifier ce glissement, tant vis-à-vis des non-musulmans que de certains jeunes musulmans. La meilleure façon était de se comporter de façon positive tout en se dénommant nous-mêmes "musulmans". Cela apparaissait comme le chemin le plus sage et le plus efficace. Plutôt que de grands discours, nous allions montrer une nouvelle image du "musulman". Pourtant nous n'avons jamais parlé d'islam, nous nous sommes contentés de montrer dans les faits que nous étions comme les autres, et que pourtant nous étions musulmans. » On peut même remarquer que la réponse à une question identique « Est-ce que vos actions sont basées sur la référence musulmane ? », est plus explicite : « Un ballon de foot n'est pas musulman, et donc les tournois non plus. » « Ce qui est important, c'est que les jeunes récupèrent un bon niveau social, de l'espoir social, l'envie de faire un bon boulot, découvrent d'autres choses en voyageant un peu pendant les vacances... Voilà... Est-ce que c'est basé sur la référence musulmane ? On peut le dire comme ça, mais c'est avant tout la vie, tout simplement la vie et l'éducation qui mènent à une meilleure vie. Du socio-culturel quoi... »

De manière générale, les associations musulmanes – qu'elles aient ou non une dénomination musulmane dans leur titre – organisent des

activités que l'on peut qualifier de « classiques », autrement dit façonnées sur le même modèle que celles des autres centres de loisirs – sport, sorties, aide aux devoirs –, à l'aide d'une pédagogie basée sur l'encouragement au savoir, le développement harmonieux du corps, le respect de la nature, de l'autre, la maîtrise de soi, etc. La seule particularité provient du mode de pensée de certains animateurs, pour lesquels cette pédagogie émane d'abord de la philosophie musulmane, ce qui nous amène à l'analyse du point suivant, celui de la manière dont ils essayent de dégager des principes essentiels de l'islam pour leur donner une expression compatible avec des représentations du monde et de l'homme moderne.

Les deux formes d'un islam moderne

Pour tous les leaders interviewés, l'islam représente la référence principale qui justifie l'engagement associatif. Apparaît à travers leurs discours la volonté commune de définir un islam universel moderne, au-delà des cultures spécifiques souvent dépassées, dans lesquelles un certain nombre de jeunes nés en France ne se retrouvent pas. De manière générale, l'obligation d'instruction, l'utilisation de la raison, l'engagement au sein de la société, sont autant de notions réappropriées – notamment par les animatrices, alors qu'elles étaient l'apanage du masculin dans les sociétés d'origine. Cette redéfinition de l'islam apparaît comme une volonté de relire le passé pour construire l'avenir et arracher aux hommes le monopole du « parler au nom de Dieu ».

Un « nouveau discours religieux » émerge ainsi au sein de ce milieu associatif, qui se construit face à deux types de discours : celui des médias d'une part, qui réduisent l'islam à une référence ne pouvant mener qu'à un résultat négatif, voire dangereux, et celui de certains groupuscules dénommés « salafistes », d'autre part, qui prônent à l'instar du discours suivant une lecture littérale hostile à toute valeur moderne : « Le sentier d'Allah appelle les sœurs à rester dans leurs foyers et de n'en sortir que s'il y a un besoin pressant : "Restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'islam". Un des grands commentateurs du Coran de l'époque a dit "Avant les femmes sortaient de chez elles, se mélangeaient aux hommes en marchant dans les rues". Ceci est de l'exhibition à la manière des femmes d'avant l'islam. Et lorsque le Prophète vit des femmes à la sortie de la mosquée dans la rue avec les hommes, il leur dit : "Retirez-vous, vous n'avez droit qu'aux extrémités du chemin". Le rapporteur de ce hadith raconte que les femmes se collaient au mur pour laisser le passage aux hommes. »

Le discours religieux des leaders associatifs étudiés ici s'inscrit exactement à l'envers de cette pensée. Il va s'agir de montrer que, par essence, l'islam est une référence moderne. Mais cet « islam moderne » ne se décline pas de la même façon dans les pratiques des associations. Prenons l'exemple du match de football. Deux des associations étudiées arrivent à organiser ce type d'activités avec un

public complètement mixte, contrairement aux centres de loisirs locaux qui ont le plus grand mal à persuader les filles de se mélanger aux garçons... Dans les locaux sont affichées des photos de grappes de garçons et de filles arborant les maillots de football. Dans les deux associations, la réussite de cette activité est une grande fierté, tant pour les responsables que pour les jeunes. Mais l'observation participante fait apparaître deux logiques différentes : pour la première association, ce match de football mixte est une application de l'islam ; pour la deuxième association, il s'agit d'une séance de sport à laquelle des musulmans peuvent participer sans problème. Les arguments invoqués pour encourager les jeunes ne font pas appel à la même logique. Les premiers vont justifier la pratique de cette activité par l'islam : « Nous savons que le Prophète (Paix et Salut sur lui) faisait des courses de chameaux avec sa jeune femme Aïcha. Nous pouvons penser, si nous contextualisons cet exemple dans notre époque, qu'il aurait pu faire aujourd'hui, comme c'est la mode, des courses à pied, du training, s'il vivait parmi nous en 2003. Le principe qui ressort de cette tradition montre bien que le sport de course est halal et qu'on peut le pratiquer en mixité. Quel meilleur exemple que notre Prophète (Paix et Salut sur lui) ? Il est donc certain que l'islam permet que vous pratiquiez le football, qui consiste aussi à courir, en mixité, dans la mesure où le contenu de vos cœurs est pur et ne contient pas de mauvaises intentions. Ceux qui vous disent le contraire appliquent l'islam à la lettre et non dans son esprit. Ils n'ont rien compris à l'islam ! »

Les seconds ne font pas appel à l'islam mais injectent « de l'élément humain » pour justifier la mixité devant quelques jeunes récalcitrants qui ne trouvent pas « très musulman » de se mélanger avec des filles pour faire, en plus, un « sport d'hommes »... : « Quand tu montes dans le métro, ça ne te gêne pas d'être en totale proximité avec des filles ? Et quand tu traînes à la foire non plus ? Pourquoi tu ne te poses plus cette question quand il s'agit de filles qui sont de la même religion que toi ? Ca change quoi ? On fait du foot pour cracher les clopes et les gaz des pots d'échappement que l'on ramasse toute la semaine dans nos poumons, voilà pourquoi ! Et je ne vois pas pourquoi les filles n'y auraient pas droit ! » Ce type d'argument réintroduit la subjectivité humaine et renvoie le jeune à lui et à ses propres choix. Il ne s'agit plus de dire « L'islam dit que... » mais bien d'amener ce garçon-là, ce « musulman-là » à se demander ce que lui en pense.

Ce qui n'empêche pas les animateurs de veiller à ce que « l'éthique musulmane » soit respectée au cours de toutes leurs activités : « Nous combattons la drogue, la délinquance, les coucheries, etc. Mais il faut arrêter de mettre de l'islam partout... L'islam n'a pas inventé le football, ce sont les Anglais qui l'ont inventé ! Si l'activité proposée respecte l'éthique musulmane – autrement dit ne pousse pas à des choses néfastes –, je ne vois pas où est le problème... Le code de la route, on ne va pas faire croire que c'est l'islam qui l'a inventé non

plus ? Et pourtant, on le respecte ! On dit même que ne pas le respecter est un grand péché, parce que c'est une règle, une loi, mais on n'a pas besoin de justifier que l'islam a inventé cette loi pour la respecter ! »

Même si ces animateurs pensent que les textes religieux concernent tous les domaines de la vie, cela ne les empêche pas de recourir à des données non religieuses pour trouver de nouvelles explications et compléter leur argumentation. Ils n'hésitent pas à inviter des spécialistes de sciences humaines pour aborder dans leurs débats des thèmes qui étaient jusque-là traditionnellement traités par des « religieux » : « Si je voulais, je pourrais moi aussi tout justifier par des versets et des hadiths. Y compris l'idée que justement l'islam ne répond pas à tout... Je pourrais commencer par exemple par rappeler que le Prophète (Paix et Salut sur lui) a été le premier à ramener des valeurs qui existaient déjà, avant la révélation de l'islam. Juste lorsqu'il a déclaré : "Je suis envoyé pour accomplir les nobles caractères", cela veut bien dire que les nobles caractères existaient déjà, non ? On peut citer quantité d'exemples allant dans ce sens... À qui le Prophète (PSL) a-t-il fait appel pour mettre en place une administration ? Aux Romains ! Il a fait appel à eux pour leurs compétences et leur expérience ! Ils avaient cette avancée par rapport aux musulmans... Et pendant la bataille de Badr, qu'est-ce qu'il a demandé aux prisonniers ennemis en échange de leur liberté ? D'apprendre à lire et à écrire aux soldats musulmans !... Alors dans l'association, on a décidé de recourir à des spécialistes. On fait venir des philosophes, des historiens, des médecins, et même des psychiatres et des psychologues ! Pour certains, c'était complètement haram !... Ils nous répétaient : "C'est avec le rappel de Dieu que les cœurs s'apaisent..." Mais finalement, les langues ont commencé à se délier. J'ai servi d'intermédiaire : au début je parlais à la place du public. Je posais tout haut les questions que tout le monde se posait tout bas... Cela a ouvert des portes, petit à petit, chacun a commencé à s'exprimer... Et à présent, chacun se bat pour témoigner de ce qu'il a compris de nouveau en parlant avec un psy... » Pour les premiers animateurs cités, que l'on va appeler « les islamisants », l'islam reste la source exclusive à partir de laquelle tout est conçu : le développement du corps, le développement de l'esprit, la protection de la nature, l'engagement dans la cité, sont déjà régis par les textes sacrés. Autrement dit, le religieux continue de régir toutes les conceptions du monde. Le sport est promu sur une argumentation de type d'abord religieuse. La preuve de son aspect positif passe uniquement par l'expérience du Prophète.

Lorsqu'un savoir scientifique est reconnu comme bien-fondé – par exemple la nocivité de la cigarette –, ces animateurs le considèrent comme une preuve supplémentaire du caractère englobant de la révélation divine, qui déjà envisageait son interdiction. À leurs yeux, la science ne fait que renforcer et illustrer ce que Dieu a annoncé implicitement. Les découvertes scientifiques deviennent une

illustration de la perspicacité du message divin et ne sont pas reconnues comme une production de la pensée humaine.

Pour cette partie des interviewés, le détour par les symboles religieux semble être la voie adoptée pour appuyer toutes les dimensions de la vie, y compris les plus modernes. On peut se demander si ce processus de pensée selon lequel l'islam aurait tout inventé n'injecte pas dans l'inconscient des enfants pris en charge une vision du monde où la conception musulmane serait supérieure à toute autre, ne laissant pas de place à d'autres types de conceptions du monde.

Du respect des normes à la sublimation des textes

« La femme » est en même temps une des questions sur laquelle l'islam est le plus attaqué de l'extérieur et paradoxalement celle qui apparaissait – jusqu'à la polémique récente sur le foulard – la moins débattue à l'intérieur même des associations musulmanes. Le rapport « hommes-femmes » constitue ainsi « l'objet d'étude » le plus heuristique pour évaluer la question du rapport aux normes orthodoxes en islam.

Les interviews laissaient apparaître un mécontentement féminin évident. Les adhérentes rencontrées n'hésitent pas à se plaindre des éternels « droits et devoirs » ressassés dès lors qu'il s'agit de parler d'elles : « Tout ce qui concernait les femmes était lié aux "droits et devoirs". Il y avait des livrets de toutes les couleurs : rouge, blanc, jaune, vert... Je n'en ai jamais lu aucun. "Tu dois faire ça et tu ne dois pas faire ça..." Où est le bon sens ? Où est le raisonnement ? L'islam fait pourtant sans cesse appel à ces notions. » C'est d'ailleurs ce qui conduit les plus engagées à créer leur propre association, comme l'a fait Nora, afin de pouvoir approfondir différents thèmes de société.

L'exemple de Nora est significatif. Militante associative, présidente fondatrice d'une association ayant pour objectif la revalorisation de l'image de la femme musulmane, elle n'hésite pas à intervenir auprès des mères qui ne laissent pas leurs filles choisir leur mari, dénonce les quelques excisions dont il est encore question dans les familles africaines, encourage toutes les filles à faire « au moins bac + 4 »... Sa dernière démarche a été courageuse : elle a recherché tous les éléments théologiques pour prouver que la pratique du certificat de virginité ne relevait pas de l'islam. D'après elle, aucun élément du Coran ou de la Sunna ne peut justifier cette procédure. Une fois les preuves réunies, elle a écrit à tous les gynécologues de la région pour les en avertir et les inciter à ne plus en délivrer, ce qui lui avait valu une certaine froideur de la part d'une partie de la communauté musulmane masculine.

Cette volonté des femmes de se référer aux textes sacrés pour y puiser des éléments favorables à leurs droits recèle néanmoins un paradoxe, qui rejaillit dans leur relation à la société. Car si l'autorité des textes religieux leur permet de contester certains aspects oppressifs de la culture des pays d'origine et de démontrer que ces derniers n'ont aucun fondement théologique – et de combattre dans le même mouvement l'image d'un islam forcément archaïque –, cette

exclusivité peut très aisément se transformer en faiblesse étant donné que la force critique repose tout entière sur la révérence au religieux : la redéfinition de soi se gagne au prix d'une valorisation systématique du religieux qui interdit toute interrogation tant sur la forme que sur le fond et peut conduire à considérer que les solutions émanent directement des Livres sacrés, évacuant ainsi tout paramètre externe. Pour reprendre les activités de Nora, toutes les réponses à un problème actuel se trouvent pour elle dans l'islam : la maltraitance d'une « sœur » par son père, les disputes de l'autre avec son mari, l'échec universitaire de la troisième, les problèmes de santé de la quatrième... Toutes les conférences organisées, y compris dans le milieu féminin, relient le thème abordé à l'islam, alors même que celui-ci pourrait paraître demander des apports de disciplines multiples et variées. À en croire le titre des débats, il suffirait d'appliquer « le vrai islam », pour que tout soit parfait. La seule bataille éventuelle à mener devient donc de pouvoir connaître les « réponses de l'islam ». Nadia a quitté l'association de femmes musulmanes de sa ville pour cette raison : « À chaque fois que j'exprimais un doute, un désespoir quelconque, on me répondait par le fameux "Ma sha Allah, c'est tout" et la discussion était close. Il n'y avait pas de place pour le désespoir, ou tout simplement pour l'inquiétude, cela aurait été douter du pouvoir de Dieu ! Certes, nous étions toutes pour l'égalité, la liberté, l'épanouissement de l'individu, mais pour ce qui était des stratégies à élaborer pour y accéder, il n'y avait qu'à laisser faire Dieu. L'une d'entre nous appelait ça "le complexe du Hamdouillah"... Finalement, les problèmes des femmes en tant que tels ne méritaient pas qu'on s'y attarde plus que ça puisque l'islamisation des hommes était censée remédier à tout dysfonctionnement. En conséquence, les difficultés n'étaient souvent véritablement ni reconnues ni analysées. Et moi, j'ai bien compris que ce n'était pas si simple parce que j'en ai fait les frais. J'ai épousé mon mari parce qu'il se présentait comme "un bon musulman". Et je me suis rendu compte que cela ne suffisait pas pour faire un mariage heureux. Dans mon esprit à moi, au nom de mon islam, j'avais le devoir de me cultiver et de prendre une place au sein de la société. Pour lui, au nom de son islam, il était évident que le rôle de sa femme consistait à rester à la maison pour s'occuper de ses enfants. »

« Se réduire » aux textes sacrés empêche de prendre en compte l'existence de paramètres extra-religieux qui conditionnent la lecture et la pratique de toute religion : les processus sociaux, culturels et historiques. La jeune Parisienne socialisée à l'école de la République dans un pays développé ne lira pas la même chose dans son Coran que la fille du pêcheur tchadien. C'est bien la répercussion de données subjectives qui interagissent sur les lectures religieuses, selon les pays et les siècles. Estimer que les textes religieux définissent tout ne favorise pas une réflexion sur l'importance des paramètres qui permettent aux croyants – et notamment aux croyantes – d'améliorer leur lecture et de faire leurs choix. Par

ailleurs, cette volonté de chercher exclusivement dans les textes de l'islam toutes les valeurs modernes, soit dans le Coran soit dans la Sunna, peut mener à la sublimation des dits textes : « En islam, les femmes de l'époque n'ont pas eu besoin de se battre pour obtenir leurs droits comme dans certains pays ! Non, c'est l'islam qui est venu les leur donner ! Dieu leur a donné le droit de vote bien avant 1945 par exemple ! Dès qu'il entra chez lui, le Prophète embrassait sa femme et l'aidait dès qu'il le pouvait. Il faisait même la vaisselle avec elle. Il était amoureux, il n'avait pas honte de le dire. Combien d'hommes aujourd'hui mettent les pieds sous la table en attendant que ce soit prêt sans jamais un mot gentil ? (...) »

Ce nouveau discours religieux a le mérite d'avoir libéré toute la partie de cette génération enfermée par des définitions essentialistes rétrogrades de l'islam en vulgarisant la compatibilité de droits des femmes et d'autres valeurs modernes avec l'islam. Mais en même temps, la volonté de passer seulement par les textes religieux pour se moderniser débouche sur une dimension apologétique qui ne favorise pas l'élaboration de nouvelles analyses de textes. La sublimation des textes leur fait faire l'économie d'explorer la façon dont les normes se sont imposées dans les pratiques et les comportements des musulmans, afin de transposer ces réflexions au monde d'aujourd'hui et de comprendre les manifestations récurrentes de cette interaction dans le monde actuel.

En même temps, c'est le caractère divin et intouchable du Coran qui permet aux jeunes femmes d'imposer le message qu'elles y lisent ; c'est le caractère mythique de l'histoire du Prophète qui leur permet de faire la morale à ceux qui ne s'alignent pas sur son modèle. Accepter un travail herméneutique reviendrait à se priver de ce « modèle d'identification » en sapant cette vision mythique de l'univers musulman. Réfléchir à une méthodologie pour « déconstruire » les normes islamiques, élaborer un cadre de référence interprétatif des textes fondateurs reviendrait à détruire toutes ces stratégies personnelles de contournement de certaines normes, puisque cela remettrait en cause la méthode utilisée : la sublimation elle-même. Un conflit d'intérêts s'établit donc entre le besoin immédiat des jeunes filles d'élaborer des outils pour contourner les normes au quotidien et l'examen rationnel de l'histoire des exégèses, qui est pourtant la seule façon à long terme de remettre un certain nombre de normes en question.

De la norme à son « esprit » : un travail de contournement

Ce processus précédemment décrit amène certains animateurs et/ou certaines animatrices à contourner certaines normes orthodoxes plutôt que de les remettre en cause dans les activités qu'ils/elles mettent en place auprès des jeunes pris en charge. Sur la question de la mixité, nous observons, là aussi, des pratiques très différentes au sein de ces associations pourtant liées au même type de discours religieux qui remet en question une séparation outrancière des sexes. Dans la réalité, certaines associations séparent les garçons des filles

dès l'âge de six ans lors d'une baignade au lac. D'autres tiennent à s'éloigner des autres baigneurs présents : « Il faut apprendre aux enfants la pudeur musulmane et ne pas les habituer à voir des corps à moitié nus, même s'il ne s'agit pas de musulmans. » Mais nous rencontrons également des associations pratiquant la mixité de façon tout à fait naturelle dans toutes leurs activités, y compris dans les baignades de leurs camps de vacances familiaux : « La mixité est une condition pour venir s'inscrire à nos activités, même lorsqu'il s'agit des familles entières. Nous le marquons sur les prospectus de publicité de vacances : « hijab nautique obligatoire ! » Jeunes ou vieux, nous voulons tout le monde à l'eau ! Comment organiser des jeux collectifs sinon ? Mais attention, la natation est obligatoire, pas le string ! Les femmes mûres s'habillent à leur façon, les plus jeunes aussi, les garçons préfèrent le bermuda au maillot de bain collant, mais le principal, c'est que tout le monde se baigne ensemble ! »

Les animateurs qui pratiquent cette mixité sont les mêmes que ceux qui ne passent pas forcément par « ce que l'islam dit » pour justifier leurs activités. La déclinaison concrète de leur islam est liée à la place qu'ils laissent aux paramètres extra-religieux. En revanche, ceux que nous avons nommés « les islamisants » séparent les enfants à l'âge de 6 ans. Ils se retrouvent dans une sorte de cercle vicieux : en passant exclusivement par les textes religieux pour y puiser des éléments favorables à leurs droits, ils acceptent implicitement le principe que ces textes fassent toute autorité sur leur manière de penser et reconnaissent le fait que les normes s'y trouvent. La sublimation à elle seule ne peut pas tout régler lorsque les textes sont trop explicites, notamment sur cette question de pudeur. La stratégie adoptée va dans ce type de cas consister non pas à remettre en question la norme mais à effacer son aspect répressif pour la transformer en philosophie de vie. Par exemple, l'interdit de se retrouver seul avec une femme (hadith « Un homme et une femme ne sont jamais seuls, il y a toujours Satan avec eux ») n'étant plus possible dans leur vie actuelle et n'ayant plus vraiment de sens à leurs yeux, ils transforment ce qui émane de « cet interdit » en termes d'éthique. Abandonnant les termes « hallal » et « haram » systématiquement employés par tous les traditionalistes, ils préfèrent parler de valeurs. Le hadith perd ainsi son contenu répressif pour devenir porteur de sens positif. Sa finalité n'est pas de garantir l'ordre social en prévenant la fornication mais d'intérioriser l'idée selon laquelle en islam, « il n'y a pas d'amour sans amour » et qu'il vaut mieux « éviter de se retrouver dans des circonstances où pourraient naître des tentations purement sexuelles ».

Cette recherche de sens qui supprime « l'islam de l'interdit » permet de contourner la norme mais ne la transforme pas et ne l'interroge pas. Le processus s'applique à des domaines différents. Pour rester dans le domaine féminin, on peut également citer la poignée de mains que d'aucuns refusent encore d'échanger. Le hadith à la source de ce comportement vient de A'icha, la femme du Prophète qui déclara : «

Quand les croyantes prêtaient serment d'allégeance, l'Envoyé d'Allah se contentait de leur dire : "Vous pouvez vous en aller. J'accepte votre serment". Mais, par Dieu ! Jamais sa main ne toucha la main d'aucune d'elles. Le pacte de fidélité s'échangeait plutôt oralement. » Aucun des leaders associatifs ne considère qu'il s'applique au pied de la lettre, mais seuls deux d'entre eux acceptent de le remettre en cause, expliquant qu'il n'avait de sens que dans cette situation historique, dans les circonstances au cours desquelles il a été exprimé (une cérémonie d'allégeance). La majorité des leaders le retiennent comme principe général même s'ils ne l'appliquent pas automatiquement, notamment avec les non musulmans, considérant que blesser moralement une personne est plus grave que lui serrer la main.

Voilà comment Fatima met l'accent sur le sens du hadith plutôt que sur la forme :

« Certains interdisent de toucher la main d'un homme. Pour ces littéralistes, plus il y a d'interdits, plus c'est musulman ! Ils n'ont rien compris à leur islam ! Chaque personne musulmane est à même de connaître ce qu'il y a dans son cœur au contact de l'autre sexe. Qu'elle se mélange avec des hommes ou qu'elle leur serre la main, ce qui compte devant Dieu, c'est avant tout la pureté de ses intentions. Ne pas toucher la main d'un homme ne nous préserve pas des mauvaises pensées ! Et la toucher n'en donne pas forcément ! Ce qui compte, c'est ce qu'on ressent. En plus, on peut rajouter qu'il existe une hiérarchie dans les péchés : savoir que l'on peut offenser une personne en refusant de lui dire bonjour ainsi est plus grave que de lui serrer la main. » Concrètement, Fatima serre les mains qui lui sont tendues sans jamais tendre la sienne la première. Et ceci sans jamais discuter du hadith en lui-même...

Aucun des interviewés ne pense à contester les interprétations des savants du passé. Il leur semble simplement évident que ces interprétations ont été « mal appliquées » par les musulmans eux-mêmes. Nous pourrions dire que le nouveau discours religieux remplace in fine des normes par d'autres normes plus modernes. Le rapport au religieux ne change pas : les nouvelles croyances remplacent les anciennes mais il s'agit du même rapport aux croyances qu'on ne déconstruit pas. Le nouveau discours religieux justifie parfois la modernité sans moderniser le contenu religieux lui-même. Ce processus amène dans ce cas une position passive vis-à-vis d'un patrimoine hérité du passé et, en évitant un vrai débat de fond, ne fait que colmater la problématique première sans la traiter. Aucune méthode n'est envisagée pour examiner l'histoire islamique, les textes fondateurs et les diverses formulations qui ont été données aux interdits. L'islam est alors vécu comme un « corpus intangible de croyances, de doctrines, et de normes divines, sacrées et sacralisantes, donc ahistoriques, soustraites à toute critique et à tout changement. » Le système religieux ne se distingue pas du processus historique qui a donné lieu à ses normes et à ses représentations.

Conclusion : l'importance des paramètres extra-religieux dans les modes de différenciation

L'interprétation religieuse est toujours le fruit d'un dialogue entre les êtres humains et leurs textes sacrés, entre ce qu'ils sont et ce qu'ils comprennent du message divin. Les hommes et les femmes ne sont jamais « des cultures » ou « des religions », mais toujours des individus en construction qui s'en sont appropriés différents aspects en constante évolution et interaction les uns avec les autres. Et même si la religion intervient dans les systèmes de pensée qui définissent les rapports « hommes-femmes », elle évolue aussi en fonction d'eux : les religions s'interprètent et se vivent aussi en fonction de l'évolution des rapports hommes-femmes, qui eux-mêmes sont influencés par quantité d'autres facteurs.

Nos observations le démontrent bien. Les leaders associatifs étudiés adhèrent au même discours religieux d'un « islam moderne » et pourtant « déclinent de l'islam » de manière très diversifiée. Quels sont les critères qui peuvent expliquer ces différences ? Qu'est-ce qui fait que deux personnes ayant la même lecture de « ce que l'islam dit » vont l'appliquer différemment ? Qu'est-ce qui permet de se détacher de telle ou telle norme ? Qu'est-ce qui permet d'avoir recours à d'autres notions ?

Les paramètres que nous avons pu relever sont de deux ordres. La première série concerne l'histoire de vie individuelle des leaders. Ceux qui font appel à d'autres disciplines que le religieux dans leurs actions socio-éducatives se sont eux-mêmes construits grâce à des expériences diversifiées : militantisme à la FCPE, études dans une école européenne des beaux-arts, championnat de sport... Ce n'est que dans un deuxième temps qu'ils ont monté leur association. La seconde série de paramètres concerne l'Histoire avec un grand H, c'est-à-dire le rapport des leaders à leurs origines. Paradoxalement, nous devons remarquer que « les islamisants » sont tous nés en France, alors que les plus « ouverts » sont les quatre leaders associatifs qui ont passé leur petite enfance dans leur pays d'origine. Nous pouvons, à ce stade de la réflexion, nous rappeler que la spécificité de cette génération née en France est d'avoir grandi avec des « trous de mémoire », entre un père déchu qui avait du mal à parler son histoire migratoire et la société française cultivant sa cécité sur son passé colonisateur.

La génération des leaders associatifs a en commun des pères qui ont pris un jour la décision d'immigrer sur la terre de l'ancien colonisateur, dans la quête d'une amélioration des conditions de vie. La perte de dignité entraînée par le chômage – qui touche de plein fouet les secteurs dans lesquels ils travaillent – a des retentissements sur le fonctionnement de chacun de ses membres. La déchéance – que l'on retrouve chez tous les hommes inactifs – est décuplée par l'histoire migratoire. Car le sens de l'émigration, pour ceux qui ont pris un jour la décision de quitter leur pays, repose sur l'économie : on part

dans l'espoir d'une vie meilleure. Et la place du père au sein de la famille, son rôle, sa légitimité et la légitimité de la place de la famille en France dans l'inconscient du père, reposent sur sa qualité de travailleur. Perdre son emploi n'entraîne pas uniquement une perte de revenus mais la remise en cause du sens de l'histoire de la famille.

De son côté, la société française continue de raconter l'histoire de France comme si l'islam lui était complètement étranger. L'apport de la civilisation arabo-musulmane au Siècle des Lumières n'apparaît pas dans les manuels scolaires, pas plus que la participation des soldats musulmans pour défendre la France. L'interconnaissance des histoires et des civilisations, des mémoires spécifiques et communes, des inter-relations entre les sociétés, est occultée de part et d'autre. La prise en compte officielle de la période coloniale, de la guerre d'Algérie, et du sacrifice de leurs grands-parents pendant la Deuxième guerre mondiale semble constituer de ce point de vue une question symbolique fondamentale de mémoire commune : rappeler que leurs ancêtres appartenaient déjà à l'histoire de France aiderait certainement à la reconnaissance d'une histoire partagée. La mémoire joue un rôle fondateur dans les quêtes d'identité et de dignité : les situations les plus difficiles sont en effet celles où les liens sont rompus avec le passé et les allégeances premières, avec l'histoire et la mémoire individuelle et collective.

Certains jeunes, victimes de l'exclusion économique, sociale et culturelle, n'ont plus d'espoir social et n'arrivent pas à se sentir « sujets » de l'Histoire dans une temporalité où le contentieux historique non résolu avec la société française revient à la surface avec la crise économique. Le rapport à la religion s'inscrit dans ce contexte de recherche des origines. Pour ceux que nous avons nommés « les islamisants », le discours religieux donne une signification à leur existence, une dette de sens telle que la décrit Marcel Gauchet : « Je suis redevable du sens vrai que j'assigne à mon existence à une autorité qui devient un Guide et à qui je consens à obéir. J'intériorise les commandements du Guide, j'obéis à son pouvoir tant que celui-ci est exercé dans les limites du sens qu'il me révèle en tant qu'autorité. » Le passage systématique par les textes sacrés et l'identification au Prophète peuvent suppléer au vide. Plus le présent est douloureux, plus certains croyants peuvent avoir envie de se réfugier dans le passé. La destinée des Prophètes ne vient pas d'abord les enrichir sur la signification de l'histoire et dans leur lecture du monde mais peut dans ce contexte devenir un paradis à retrouver, dans un processus régressif qui ne laisse plus de place à la pensée. En se récitant chaque instant de la journée l'histoire du Prophète, en se demandant ce qu'il aurait fait devant cette bouteille de coca ou devant ce jean, ils enjambent la chronologie pour entrer dans un temps sacré. Plus que de mémoire, il s'agit de réactualiser le passé. Lorsque tous les modèles sont cherchés dans le passé, on peut parler de mythe.

Le mythe – tel que nous l'avons précédemment défini : « récit

fondateur que les membres d'une société se transmettent de génération en génération depuis les temps les plus anciens » – a des fonctions positives en ce sens qu'il soutient les individus. C'est d'ailleurs le caractère mythique de l'histoire du Prophète qui permet aux jeunes femmes de faire la morale à ceux qui ne s'alignent pas sur son modèle, tels ces jeunes maris qui font la vaisselle parce que « le Prophète aidait sa femme Aïcha dans les tâches ménagères. »

Si l'on s'attache au contenu du mythe prôné dans ce « nouveau discours religieux », on peut se demander si « l'islamisation de la modernité », le passage systématique et exclusif par le Coran y compris pour y trouver des valeurs modernes, ne perpétue pas la même logique que celle combattue, à savoir reconnaître aux textes religieux le pouvoir d'imposer des normes immuables, dont le respect définirait les uns par rapport aux autres, le passage par la « Vérité de la Parole de Dieu » faisant séparation. Nous avons déjà mis en valeur comment une telle prise en charge des jeunes peut leur faire intérioriser une vision du monde islamique supérieure à toute autre puisqu'elle aurait tout inventé, y compris des productions modernes de la pensée des hommes, de l'évolution des sociétés, du progrès de la science. Il n'y a pas de remplacement des mythes religieux par des représentations tirées de la science et des formes de pensées modernes. De plus, le processus qui consiste à tirer de textes sacrés les réponses à toutes les questions peut réduire l'identité de la personne à sa dimension religieuse, niant que les êtres humains sont aussi le résultat de cultures, histoires individuelles et familiales, niveau social, caractères, connaissances.

Une autre posture consiste à s'attarder sur la fonction du mythe mobilisé, sur la manière dont il est utilisé : on peut faire l'hypothèse que ce « nouveau discours religieux » de type mythique des leaders ne correspond qu'à une étape pour réactualiser le mythe musulman en réajustant ses images au nouvel environnement. La réactualisation du mythe montre que le destin d'un groupe humain évolue, se réorganise. « Ce rapport d'adéquation du mythe à la réalité est capital. Il est au principe de sa fonction, qui est de rassembler un groupe d'hommes et de femmes autour d'un même ordre du monde et d'une même conception de l'existence : le souci de consensus. » Or, il s'agit bien, tout au long de ce processus de recomposition religieuse musulmane, de chercher à vivre l'islam en contexte de modernité.

Dounia BOUZAR

Chargée d'études à la PJJ et doctorante en anthropologie

Télécharger le texte en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/islam-mythe-bouzar.pdf>)

Portraits : Entretien du journal « Tant pis pour vous » avec Ghislain Allon, directeur de TFJ

Par

Israël victime de désinformation dans les médias ? Est-il possible d'être juif sans être lié à Israël ? Ya-t-il vraiment une montée de l'antisémitisme en France ? Rencontre avec le directeur de la Télévision Française Juive (TFJ).



Le site de Tant pis pour vous (<http://www.tantpispourvous.com/>)

Présentation de l'entretien par l'équipe de Tant pis pour vous :

De par la structure sociologique et culturelle de son équipe, la rédaction de Tant pis pour vous se targue d'être, en soi, une preuve supplémentaire que le communautarisme, non seulement ne règne pas encore totalement, mais surtout qu'il n'est pas l'aboutissement naturel d'un processus de décomposition observable dans la vie...comme dans les médias ! En fait, surtout dans les médias. Vivant les uns et les autres dans des quartiers populaires ou non, il ne nous a pas semblé que la haine de l'autre régnait au point qu'on nous dit médiatiquement...

Il nous a donc semblé évident d'aller, de numéro en numéro, à la rencontre d'un représentant communautaire. Représentant de préférence controversé, virulent, contesté même éventuellement au sein de sa propre communauté. D'abord pour éviter et à nos lecteurs et à nous-même le discours tout prêt du représentant officiel, rompu à la joute médiatique et semé de formules fédératrices et convenues.

Notre ambition : vérifier que le dialogue est toujours possible. Notre véritable ambition : restaurer le désaccord dans l'estime.

Le numéro 2 de Tant pis pour vous, dont la date de sortie en kiosques est prévue le 2 juin 2004, comportera un entretien avec le président de l'association Act Up Paris.

La rédaction de Tant pis pour vous : contact@tantpispourvous.com (contact@tantpispourvous.com)

Reproduit avec l'autorisation du journal

Entretien réalisé par Karim Boukercha et Grégory Protche

Photo : Thierry Lefébure

Ghislain Allon (prononcez Allonne, ndlr). Doctorat de philosophie, et enseignement. Parallèlement, du journalisme, de la photographie... réalisateur et producteur de télévision. A beaucoup travaillé pour Arte et la Cinquième. 1996, avec le numérique, naissance du projet TFJ. Décembre 1997, TFJ est conventionnée par le CSA. Le projet ne voit le jour qu'en septembre 1999. G. Allon anime, en plus de ses fonctions à la tête de TFJ, l'émission quotidienne « Cosmopolite ».

Karim : À la base de cette initiative, il n'y a que vous ?

Ghislain Allon Au départ, le 16 juin 1996, il y avait : Jacques Attali, Samuel Pisar, Michèle Cotta, François Lanzaubert, Jean Stock... En fait, il y a eu une sorte de débandade, très rapide.

K : Due à quoi ?

Est-ce qu'il faut se signaler en tant que Juif ? "Vivons heureux, vivons cachés !" Est-ce que ça attise l'antisémitisme ?

Grégory : Télévision Française Juive. J'imagine que vous avez dû réfléchir sur l'ordre des lettres...

Le CSA me demandait d'être très défini, dans l'appellation. Le "Juif" devait être là. Et on a joué avec TF1, TFJ, TF6...(rire) Alors ça a choqué des gens dans la communauté, de mettre Française avant. On est français avant d'être juif. On était la seule chaîne indépendante. Et des grands groupes, et des institutions juives, des banques.

K : Ça coûte combien une chaîne indépendante ?

Beaucoup, maintenant, si vous travaillez quatre fois plus... Un satellite, qui coûte 2-3 millions de francs. Des magnétoscopes, qui coûtent 200 000 francs. Ma société, Karisma, avait son matériel. J'ai investi tout mon matériel dans TFJ. Tout mon catalogue de films. On avait aussi à l'époque un investisseur important. Dont je ne vous dirai pas le nom... qui s'est retiré depuis.

G : C'est peut-être évident pour vous, mais, de l'extérieur, ça ne l'est pas : le lien entre Judaïsme et Israël...

Le Judaïsme, quand on est juif on le sait, c'est lié à Israël. Forcément. En tant qu'entité abstraite, ou comme une réalité. Mais est-ce que "abstrait" veut dire quelque chose ? "L'an prochain à Jerusalem", ça veut dire quelque chose. Quand on est juif, on le prononce tous les jours. Le Juif qui dirait "Israël est loin de ma pensée" ment. Le Judaïsme sans Israël, et Israël sans le Judaïsme, ça n'existe pas. Diaspora, c'est dispersion, par rapport à un point : Israël.

K : Il y a des jeunes qui sont venus vous proposer des projets, etc ?

Sans arrêt. Le problème, c'est que ça coûte de l'argent. Si on vient avec une bonne idée, sans le financement qui va derrière... On gêne beaucoup de gens. On n'a plus l'aide du CNC (Centre National du Cinéma, ndr). TFJ, c'est le mouton noir du PAF !

G : Pour une communauté réputée "solidaire", organisée, avec des réseaux puissants, vous avez des problèmes financiers, vous êtes tricards au CNC !

L'équipe de départ pensait qu'il n'y aurait pas de problème financier. On était dans le préjugé ! (rire) La communauté juive en France est très désorganisée, pas si solidaire que ça... à part le téléspectateur. On arrive à vivre, pas grâce à M. de Rothschild... Les financiers juifs ne veulent pas s'annoncer sur la chaîne.

K : Pourtant, c'est pas un mystère qu'ils sont juifs ?

M. Afflelou m'a dit que si j'enlevais l'étoile et le J dans le sigle, il pourrait annoncer sur la chaîne... C'est la honte de soi. Moi, j'en suis resté à la seconde guerre mondiale. Quand on vit caché, on est traqué. Peut-être qu'on a envie d'être traqué... Je pense être au cœur du système juif, par les téléspectateurs, les gens qui appellent... Il y a une montée de l'antisémitisme terrible dans ce pays.

G : À Gare du Nord, à Belleville, je vois des gens en kippa, etc. J'ai pas du tout l'impression que ce soit aussi tendu que ça entre les communautés.

Moi, je reçois beaucoup de coups de fil de gens qui se sentent menacés. Il y a quand même des synagogues qui ont brûlé depuis trois ans dans ce pays. Des écoles. Des gens qui se font tabasser. Ça ne se voit pas. Ça se vit de l'intérieur. Il y a une fille qui a appelé ce matin. Chez Linas, une sandwicherie, elle a été refusée d'entrée. "On veut pas de VOUS ici. Vous faites trop de bruit. Dès qu'il y en a un, il y a tous les autres qui se ramènent..."

K : On lui a dit ce qu'on dit aux Arabes...

Sauf que maintenant c'est les Juifs.

K : C'est les Juifs et les Arabes.

Oui, c'est les Juifs et les Arabes. Sauf que maintenant, les deux communautés se trouvent confrontées. Alors, est-ce que c'est un jeu habile ? Si on s'estime français, avec la république comme bouclier, comme kippa, là vous êtes choqué. Si je parlais, je ne laisserais pas des larmes derrière moi. Ça, c'est vachement dur. J'ai pas eu une éducation de la souffrance et de la persécution.

K : Pour vous, qui est l'Antisémitisme ? Vous parliez d'un jeu habile entre les communautés...

Il est évident que, de façon déclarée, c'est la communauté islamiste intégriste. Via le discours anti-israélien. Maintenant, est-ce que c'est manipulé, par derrière, je le crois... Il y a une habileté de l'extrême droite, qui fait un travail.

K : Dans les journaux, on associe jeunes de cité et antisémites. Beaucoup n'ont pas d'idée sur les Juifs. Ils s'en foutent. Idem du conflit israélo-palestinien.

Je ne pense pas que ce soit la masse de la communauté maghrébine. La théorie qui se dit est : ce sont les médias qui envenimeraient un conflit terrible. Quand on est juif, il y a une désinformation terrible.

K : Chaque fois qu'on parle des musulmans à la télé, ce sont des jeunes de cité débiles... Désinformation ?

Il y a un jeu pervers. Le résultat de l'aventure, c'est que les Juifs se trouvent en insécurité ici. Et pensent partir, mais où ?

G : Aller vivre en Israël, ça n'a pas l'air marrant... Les gens se couchent français, et se réveillent apatrides. L'idée d'Israël fait son chemin.

G : Être pro-Palestinien ou sioniste, ici, ce sont des positions qui n'ont aucune des conséquences qu'elles peuvent avoir là-bas...

D'accord. Mais le lien est fait. Les Juifs ici sont accusés d'être solidaires d'Israël.

G : Est-ce qu'ils le sont, d'après vous ?
Ça veut dire quoi "solidaires" ? Une grande partie des Juifs de ce pays a de la famille en Israël. Accuser la légitimité d'un pays démocratique, sans guillemets, les accuser de soutenir ce qui se passe en Israël, c'est aberrant. Il y a une attaque médiatique.

G : Il y a plus de Juifs que d'Arabes dans les médias français... ?
Il n'y a pas tellement de Juifs dans les médias. On les met en exergue, comme ça. Même un patron de presse juif n'a pas que des journalistes juifs. Les rédactions sont indépendantes. Les médias seraient tenus par les Juifs. Encore un préjugé ! Citez-moi le nombre de Juifs dans ce métier...

G : Je ne les reconnais pas ! (rires) Récemment, chez Ardisson, on a

vu Élie Chouraqui venir indiquer à Ardisson les gens qu'il ne faut pas inviter... Moi, non-Juif, j'ai une impression de rappel à l'ordre ?

Si on veut faire monter l'audience, créer de la polémique, on peut jouer avec Dieudonné... Alors, qu'il sermonne Ardisson, à ce moment du débat, au cœur du sentiment juif dans ce pays, c'est nécessaire.

G : Est-il possible qu'un autre sentiment s'exprime ?

Bien sûr. Mais est-ce que vous trouvez normal qu'on parle autant du problème israélo-palestinien, du problème juif, chez Ardisson ? Si on ne parlait que des Bretons...

K : Faut inviter moins de Juifs aux émissions de télé ! (rire) Je dialoguais récemment sur le site Feujworld. Gad Elmaleh avait refusé de prendre part au débat, chez Ardisson, entre l'avocat Goldanel et le mec de Mecca-Cola. Les gens avec qui je dialoguais l'accusent de ne pas les défendre...

Non, là, vous trahissez l'idée. L'idée, c'est que quand on attaque des Juifs et qu'il y a un Juif qui garde le silence... c'est qui ne dit mot consent. Mais je n'ai pas vu cette émission, on me l'a racontée.

K : Quand Debouze dit quelque chose à la télé, je ne me sens pas solidaire.

Oui, mais vous êtes sur un plateau, vous représentez théoriquement une fraction de la communauté... Puisqu'on joue les communautés, jouons-les !

K : Oui, mais avant tout, on est un individu. Ma communauté ne m'a jamais dicté mes actes.

Qui ne dit mot consent. À partir de là... c'est suspect. Surtout quand on l'interroge, et qu'il répond "Moi je ne pense rien".

K : Il a dit qu'il ne voulait pas dire ce qu'il pense.

C'est à peu près pareil.

G : Si un Juif tient des propos indéfendables ?

Il faut l'attaquer. C'est quoi "indéfendable" ? Vous en verrez assez peu mener la polémique.

G : Cukierman ?

Cukierman... Bon... Il peut y avoir des maladresses. Il y a une sorte d'agacement.

G : Cukierman a le droit de dire ce qu'il ressent. Le problème est que chaque fois ça va l'engager beaucoup plus largement. Est-ce que vous engagez...

Il est évident que je parle en tant que Juif, en tant que télévision juive. Mais tous les Juifs ne sont pas d'accord.

G : En regardant TFJ, Ralph Pinto en particulier, on comprend que

vous n'êtes pas en odeur de sainteté auprès de toutes les institutions juives...

Si on n'est pas d'accord avec l'axiome qu'il y a un malaise dans la communauté juive – vous l'avez un peu récusé... Mais comme rien ne bouge, Ralph Pinto se tourne vers les représentants de la communauté juive, vers l'État. Tout tourne autour des Juifs, petit groupe, réputé puissant, maléfique... L'Union Européenne dit qu'Israël est le pays le plus dangereux du monde (en fait, un sondage réalisé dans l'Union Européenne montrerait que pour 60% des Européens, Israël serait la principale cause de guerre au Moyen-Orient, ndr) ! On parle de 12 millions d'habitants dans le monde ! Surtout après ce qui s'est passé, il y a à peine 60 ans.

G : Lors du débat Sarkozy-Ramadan, Sarkozy a dit, au sujet du racisme, que ce qui concernait "le Juif", "c'était pas pareil"... Est-ce que ce n'est pas problématique, pour vous, philosophe, dans la bouche d'un ministre de l'Intérieur, ce côté "exception" ?

Ce qui s'est passé, ici, il y a 60 ans n'est pas banal. Les souvenirs sont encore vivaces. Il est évident que des personnes traumatisées, on ne les traite pas de la même manière que les autres. Je suis d'accord avec Sarkozy.

G : Cela veut dire que viendra un temps où cette phrase ne sera plus vraie...

Attendez, mettre à l'index une communauté, l'accuser de tous les maux, c'est ni hier, ni avant-hier, ni demain. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui. Quand il y a eu des problèmes avec la communauté maghrébine, les Juifs ont été les premiers à défiler.

K : Mais vous, vous avez une théorie, sur pourquoi les gens ne vous aiment pas comme ça ?

Si vous distinguez quelqu'un d'une communauté, et que vous avez les médias pour vous, un matraquage... Les Juifs, c'est ce qu'il y a de plus facile à faire. Je ne pense pas qu'on n'aime pas les Juifs. Ça fait trois ans qu'on ne les aime pas.

G : Depuis des années, j'ai beaucoup entendu stigmatiser la France. Sur le fait qu'on aurait vendu beaucoup de Juifs durant la guerre, etc. Par rapport à l'Italie, l'Espagne, ou l'Allemagne, Léon Blum est premier ministre en 1936.

Il y a eu 76 000 Juifs déportés et tués. Blum a été traité de "sale Juif" à l'assemblée nationale. Les grands théoriciens du racisme viennent de ce pays. Il y a le livre de BHL, L'Idéologie Française, qu'il faudrait relire un peu. La France, moins, beaucoup, je ne sais pas. Aujourd'hui, la France joue une carte politique arabe un peu spacieuse et complexe. Et les Juifs sont pris dans un étau. Que la France soit viscéralement antisémite, je ne le pense pas. Il n'y aurait pas 600 000 Juifs ici.

K : Vous avez des chiffres d'audience ?

Environ 400 000 téléspectateurs. Moitié Juifs, moitié non-Juifs. Parmi eux des musulmans, d'ailleurs. Il y a même des musulmans qui nous font des dons. Et, c'est amusant, le frère de Dominique de Villepin.

G : Vous, vous vivez de TFJ ?

Je suis bénévole. Il y a ici, en tout, trois salaires. Dont deux contrats de qualif. Mais c'est très difficile...

G : Je vois, vous fumez du tabac à rouler ! (rires)

K : Les demandes de dons à l'antenne, c'est parce que votre situation est vraiment critique ?

Ce qui nous coûte le plus, c'est le satellite qui permet de rayonner sur l'Europe. Nous ne serions plus que sur Paris.

G : Je vous ai vu "pousser" Enrico Macias à vous soutenir...

Chacun est convaincu que la communauté aide largement TFJ. Enrico Macias était très étonné.

G : Vous diffusez les films de Mopsik, qui sont "difficiles", théologiques, lents, etc. Ce n'est pas le moindre de vos héroïsmes.

C'est le devoir d'une télévision juive de diffuser tout ça.

G : Mais quand vous avez par téléphone le correspondant du Jerusalem Post, là, on retombe dans le temporel. J'ai du mal à trouver un vrai équilibre entre ce qui concerne Israël et le Judaïsme... d'autant que, là, c'est unilatéral.

Ouais... C'est un partenariat. Bon... On est en train de monter deux communautés l'une contre l'autre. Il y a un dialogue à faire...qui ne se fait pas. Mais c'est un journal distribué en France. Et en français.

G : Est-ce que vous avez déjà eu des procès, ou des rappels à l'ordre du CSA ?

Non.

G : On vous reproche aussi de souvent recevoir des gens comme Del Vallé ou Millières, qui sont...pas très pro-Arabs ?

Un mauvais procès, ça vient du MRAP, de Mouloud Aounit. Il faut trouver aussi des invités.

Thierry : Il s'est fait agresser, non, Mouloud Aounit ?

Oui, enfin, il s'est fait un peu cracher dessus... J'étais à cette soirée. Il a comparé Sharon à Ben Laden.

G : L'émission avec R. Pinto, elle ne déclenche rien ?

C'est l'émission la plus attendue. Mais jamais aucune réaction des instances. Ce qui est bien la preuve que tout ce qu'on raconte sur la solidarité juive, les réseaux, etc... J'aimerais bien ! J'attends la solidarité juive ! (rires) Il n'y a pas de lobby juif : je l'ai cherché partout ! (rires) Il y a une division.

G : C'est pas une preuve de bonne santé ?

Absolument. Mais, là, elle est vraiment en trop bonne santé ! (rires)

K : Considérant Dieudonné, vous pensez qu'on ne peut pas rire de tout ?

S'il n'y avait pas des écoles et des synagogues qui brûlent, ce serait juste du mauvais humour. Là, ça devient des mots d'ordre.

K : Personne ne s'est offusqué que chez Fogiel, Dieudonné ait présenté Debouze comme un "comique islamiste". Vous pensez que les gens ont attendu Dieudonné, pour penser certaines choses ?
Je pense, oui. Il s'agit d'une campagne, et Dieudonné en rajoute. Si les mosquées brûlaient...

G : Il y a un cimetière musulman, à Thiais, qui a été profané. On nous a dit que c'était un déséquilibré... L'affaire n'a pas fait la une. Sarkozy n'y est pas allé.

Ah bon... ? Beaucoup d'actes anti-Juifs sont mis sur le dos de déséquilibrés.

G : Vous discuteriez avec Dieudonné sur TFJ ?

Non. Parce qu'il préparerait un numéro. Si c'était pour avoir une discussion réelle, de fond, sans déconnade...

G : Et avec un des nouveaux historiens israéliens, comme Warschavski ?

Oui... Éventuellement.

G : Dernièrement, sur TFJ, j'ai vu Pinto prendre ses distances avec les intellectuels juifs soutenant les accords de Genève...

Il y a tout un travail, cousu de fil blanc, pour disjoindre la diaspora et Israël. Ça devient dangereux. On n'est pas juifs pour rien depuis des milliers d'années !

G : Comment revendiquer l'hétérogénéité, et ne pas accepter de n'avoir pas tous la même vision sur ce sujet ?

Est-ce que les gens nous regardent pour voir qu'il y a des divisions dans la communauté ? Warschavski, son discours, va-t-il le moduler sur le plateau de TFJ ? C'est un signe de santé de montrer ces divisions, mais c'est très dangereux. L'idée, c'est qu'il faut continuer à être juif. On peut disparaître.

G : Est-ce que vous dissociez la dissolution de l'identité juive de l'existence d'Israël ?

Je dirais pas ça comme ça. Ça dépend comment se défait ou se fait le lien. L'identité juive en prendrait un sacré coup.

G : Vous l'envisagez, la disparition d'Israël ?

Non. Pas du tout. Je me refuse à la penser. C'est impensable. Je ne suis pas fou, et suicidaire, à ce point-là.

Et puis G.Allon nous a gentiment raccompagnés, dans sa BM "mythique" (rouillée, de couleur indéfinie, avec un pare-brise arrière en plastique...troué !). C'est bien la première fois qu'un interviewé nous traite aussi bien. Merci à lui.

Brèves : Mon prénom est Personne

Par

Pourquoi les journalistes ne désignent-ils souvent les personnes homosexuelles que par leur prénom ?



En écoutant ou en lisant les récits journalistiques relatifs à l'homosexualité sous un jour réputé bienveillant, voire complaisant, on est souvent pris d'un malaise. Le sentiment d'une proximité distante. Quelque chose d'étrange...

En y regardant de plus près, en tendant un peu l'oreille, on se rend compte de ce qui cloche.

Et c'est très curieux.

En effet, les journalistes ont souvent l'habitude d'appeler les homosexuels par leur prénom. Et seulement leur prénom! Ainsi, dans le cadre de la couverture journalistique de l'affaire de Noeux-les-Mines, la victime de l'agression, Sébastien Nouchet (photo), est devenu seulement "Sébastien", non seulement dans Libération, mais aussi dans plusieurs reportages diffusés lors des journaux télévisés. De même, les deux hommes que Noël Mamère s'est engagé à marier le 5 juin à Bègles ont, dès leur identité révélée, été désignés comme "Stéphane et Bertrand", en particulier dans le journal Le Monde pourtant fameux pour son usage systématique de "M." ou "Mme" devant les patronymes de ceux qui font l'actualité.

Comme souvent d'ailleurs les français d'origine immigrée (par exemple les détenus de la base de Guantanamo appelés "Nizar",

"Mourad", "Brahim"...), les homosexuels sont ainsi désignés par leur prénom. Comme des enfants. C'est d'autant plus curieux que, dans les cas cités, Sébastien Nouchet a largement dépassé l'âge de raison -il a 35 ans- tout comme les mariés de Bègles, Bertrand Charpentier (31 ans) et Stéphane Chapin (33 ans).

Certes, on pourrait voir dans cette infantilisation inconsciente une marque d'affection, une profonde empathie de la part des journalistes qui prénomment ceux qu'ils désignent comme des victimes. C'est l'explication optimiste. Car cette assimilation des homosexuels aux enfants pourrait tout aussi bien manifester un refus inconscient de les considérer comme des personnes majeures, des adultes responsables. C'est d'autant plus surprenant que ce traitement "différent" est souvent le fait de journalistes cherchant à illustrer le fait que les homosexuels sont "comme tout le monde". Et l'on pourrait alors s'interroger à nouveau sur ce paradoxe qui fait que l'homophilie rejoint l'homophobie, l'une et l'autre ayant en commun de voir l'homosexuel avant l'individu.

C'est justement de ce regard "différent" qui voit une caractéristique de la personne avant la personne elle-même que se nourrit le communautarisme.

A l'heure où il est beaucoup question d'homophobie et d'égalité des droits pour les homosexuels, il est sans doute temps de le reconnaître ce droit élémentaire dont on les prive souvent dans les médias : celui de les considérer comme des adultes et de les appeler par leur nom.

Brèves : La cause bretonne lave-t-elle plus blanc ?

Par

Polig Montjarret donne aujourd'hui son nom à une place à Lorient. Un baptême qui entend rendre hommage au sauveur de la musique bretonne, mort en décembre dernier mais qui semble faire l'impasse sur son passé collaborationniste. La défense de la culture bretonne : une cause qui lave plus blanc ?



Aujourd'hui, le maire de Lorient, Norbert Métairie, baptise

officiellement une place de la ville du nom de Paul, dit « Polig », Monjarret, afin de rendre hommage à son action de « promotion de la culture bretonne ».

Musicien mort en décembre dernier, Polig Montjarret a certes laissé une œuvre importante pour le patrimoine musical breton et sans doute sauvé la pratique du biniou et de la bombarde. Seulement, il a aussi laissé quelques autres souvenirs moins musicaux, comme ceux de sa participation active à la milice collaborationniste du Parti national breton (PNB) et de la fondation de l'Assemblée des sonneurs (Bodadeg ar Sonerion, BAS, toujours en activité) dont par exemple les statuts d'origine, datés de 1943, stipulent : « Art. 2 – La BAS n'accepte comme membre actif que des Bretons de race. ».

En somme, le pedigree de Montjarret fait un peu mauvais effet et aurait suffi, dans n'importe quelle autre circonstance, à le disqualifier d'emblée. Alors faut-il croire que, par exception, défendre la musique bretonne suffit à javelliser un passé plus que douteux ? Qu'en pense par exemple Jean-Yves Le Drian, député de la nation, nouveau président (PS) du conseil régional de Bretagne et conseiller municipal de Lorient ?

• Détails sur l'affaire :

<http://membres.lycos.fr/lp56/republique/monjarret/monjarret.htm>

Références : Rapports et documents publics sur la laïcité, le racisme et les discriminations

Par

Une sélection de rapports et documents publics sur la laïcité, le racisme et les discriminations en format PDF. Ces documents sont indiqués ici à titre de ressources et ne sauraient engager la rédaction de l'Observatoire du communautarisme.



Télécharger Acrobat Reader pour lire les documents PDF (<http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep2.html>)

A/ Laïcité - Loi de 1905

05.2004 Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en oeuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/circulaire22052004.pdf>)

03.2004 Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/loi150304.pdf>)

01.2004 Projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics, n° 1378, déposé le 28 janvier 2004

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/pl280104.pdf>)

11.1989 Avis du Conseil d'Etat du 27 novembre 1989 :

Avis sur la question de savoir si le port de signes d'appartenance à une communauté religieuse est ou non compatible avec le principe de laïcité

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/ce-1989.pdf>)

12.1905 Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/loi1905.pdf>)

B/ Rapports officiels sur la laïcité

03.2004 L'idée républicaine aujourd'hui : éléments du guide de l'Education nationale

Présentation du rapport par l'Education Nationale :

Un outil pédagogique pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaristes

Ce guide rappelant les valeurs de la République et de la laïcité accompagne la loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse, dans les écoles, collèges et lycées publics.

La loi pose des limites en interdisant certaines pratiques, le guide permet d'expliquer l'origine, la force et la modernité des principes sur lesquels repose l'école républicaine.

Il s'agit d'abord de renforcer la formation civique des élèves en procurant aux professeurs de nouveaux outils pour la mise en œuvre des programmes et d'élargir le champ de l'éducation civique en l'inscrivant dans tous les enseignements.

A cette fin le cœur du guide est constitué d'une anthologie où

dominent les oeuvres de fiction : voir par exemple "Nuit et Brouillard" à 14 ans, ou lire "Le journal d'Anne Frank", fait toucher directement l'horreur nazie. N'est-ce pas un bon moyen de rendre plus concrets les cours d'histoire, d'éducation civique ou de philosophie ?

Il s'agit ensuite de permettre aux élèves de s'approprier les principes républicains en les faisant participer au débat civique qui est le véritable instrument du partage et de l'enracinement des valeurs.

Rédigé par des personnalités reconnues l'« abécédaire républicain » qui forme la première partie du guide a pour objectif d'explicitier une série de notions que devrait intégrer la culture commune des élèves. Les professeurs pourront se référer à ces formulations volontairement simples mais précises, à chaque fois que l'occasion se présentera, pour développer chez les élèves le sens de l'appartenance à la communauté démocratique et républicaine.

Chacun jugera des choix effectués dans l'anthologie parmi les richesses que recèlent nos archives et notre littérature : l'exhaustivité était en effet impossible et l'objectif a surtout été de suggérer des rapprochements entre les documents ainsi que des parcours pédagogiques.

Avant l'édition définitive la période de consultation sur le site doit permettre de recueillir les remarques et les suggestions : dans quelques semaines, le guide enrichi sera édité et distribué dans les établissements scolaires.

Consulter en format PDF (le discours du Président de la République, M. Jacques Chirac, le 17 décembre 2003, relatif au respect du principe de laïcité dans la République)
(http://www.communautarisme.net/biblio/discours_chirac.pdf),

(l'introduction de M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche)
(http://www.communautarisme.net/biblio/intro_ferry.pdf), (l'abécédaire)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/abecedaire.pdf>), (les repères et références)

(http://www.communautarisme.net/biblio/reperes_references.pdf), (la table de l'anthologie)
(http://www.communautarisme.net/biblio/table_anthologie.pdf) et (la filmographie)

(<http://www.communautarisme.net/biblio/filmographie.pdf>)

03.2004 "Un siècle de laïcité", rapport public du Conseil d'Etat (241 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Comme chaque année, le rapport public du Conseil d'Etat comporte deux parties. La première fait le bilan de l'ensemble de l'activité juridictionnelle et administrative du Conseil. L'activité de la Section du contentieux montre en 2003 une stabilité d'ensemble des nouvelles affaires enregistrées et un léger accroissement des affaires jugées. L'activité consultative, en dépit de conditions d'exercice jugées préoccupantes par le Conseil d'Etat, garde un rythme soutenu. Le

rapport revient ensuite sur l'activité en matière d'exécution des décisions de la juridiction administrative qui fait apparaître un léger tassement des saisines ainsi que sur les études réalisées à la demande du Premier ministre. Il présente par ailleurs l'action de coopération internationale du Conseil d'Etat, l'activité de la cellule de droit communautaire, de la mission permanente d'inspection des juridictions administratives, des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ou encore des juridictions spécialisées. A l'approche du centenaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, le Conseil d'Etat consacre la deuxième partie de son rapport d'activité au thème de la laïcité et à l'évolution de ce concept.

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/ce-laicite.pdf>)

01.2004 "Le Contrat et l'Intégration", rapport au Premier ministre du Haut-Conseil à l'Intégration, 2003 (163 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Dans son rapport 2003 consacré au contrat et à l'intégration, le Haut conseil à l'intégration a été chargé par le Premier ministre d'émettre deux avis, l'un, sur la promotion sociale des jeunes des quartiers en difficulté, l'autre, sur les droits des femmes issues de l'immigration. Sur la base de ces avis, le HCI favorise le choix d'une politique positive (considérer les citoyens issus de l'immigration comme des citoyens à part entière et leur voir reconnaître, par des distinctions et des promotions, les mérites qu'ils ont acquis) et plus soucieuse des individus (idée d'un "contrat républicain" passé avec chaque homme et femme). Le HCI s'est par ailleurs associé à la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et notamment au volet de la formation civique en établissant notamment un cahier des charges. Le contrat ouvre droit à une série de prestations en termes de formation linguistique, d'orientation vers la formation professionnelle, et d'accès aux services publics de l'emploi, ainsi qu'à un suivi social spécifique. Il prévoit également une formation civique obligatoire. Le HCI se penche enfin sur l'évolution des notions de contrat et d'intégration.

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/contrat-integration.pdf>)

12.2003 "La Laïcité aujourd'hui", rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) (21 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Quelle est la place de la laïcité dans la théorie des droits de l'Homme ? Comment situer les solutions françaises dans un contexte européen et international ? En quoi paraissent-elles aujourd'hui mises à l'épreuve des faits ? Quelles démarches laïques envisager : pratiques, déontologie, clarification ? Autant de questions auxquelles ce rapport, issu de la réflexion de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, tente d'apporter les premières réponses.

Consulter en format PDF

(<http://www.communautarisme.net/download/laicite-cncdh.pdf>)

12.2003 Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, rapport de la Commission Stasi (78 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Ce rapport rend compte des travaux de la Commission présidée par Bernard Stasi et installée par le Président de la République le 3 juillet 2003. Abordant la laïcité comme principe universel et valeur républicaine puis comme principe juridique, la Commission propose ensuite un "diagnostic" et une série de propositions visant à "affirmer une laïcité ferme qui rassemble".

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/commission-stasi.pdf>)

12.2003 Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la question du port des signes religieux à l'école, rapport de Jean-Louis Debré (311 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

La mission présidée par Jean-Louis Debré se demande tout d'abord si le port de signes religieux à l'école est compatible avec le principe de laïcité, principe dont elle rappelle les fondements historiques et certaines spécificités comme la liberté d'enseignement dans les écoles privées et le statut particulier de l'Alsace-Moselle. Considérant que les manifestations d'appartenance religieuse ou politique révèlent les difficultés de l'école dans sa mission intégratrice, les parlementaires estiment que le régime juridique du port des signes religieux à l'école, contesté et d'application délicate, ne garantit pas suffisamment le respect de la laïcité dans les établissements scolaires. En conséquence, ils proposent une réaffirmation par la loi du principe de laïcité à l'école afin de restaurer le respect de la neutralité de l'espace scolaire et préconisent des mesures complémentaires pour faire vivre la laïcité à l'école dans un environnement apaisé.

Consulter en format PDF les différentes parties (Tome I, 1ère partie) (<http://www.communautarisme.net/download/ant1.pdf>), (Tome I, 2ème partie) (<http://www.communautarisme.net/download/ant12.pdf>), "Tome II" (<http://www.communautarisme.net/download/ant2.pdf>)

02.2002 "L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque", rapport de Régis Debray (35 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Le rapport estime qu'il est nécessaire d'avoir une approche raisonnée des religions comme faits de civilisation. Pour ce faire, il émet douze recommandations pour l'enseignement du fait religieux à l'école. Il préconise tout d'abord une évaluation des programmes d'histoire, de géographie et de lettres, un renforcement des cohérences entre ces programmes et la mise en place d' "itinéraires de découvertes" au collège et de "travaux personnels encadrés" au lycée sur ce sujet. Il s'attache ensuite à la formation des enseignants en recommandant

notamment la création, dans les IUFM, d'un module "Philosophie de la laïcité et histoire des religions" et l'instauration de stages de formation continue sur la laïcité et l'histoire des religions. Il souhaite enfin que la 5ème section de l'Ecole pratique des Hautes études soit habilitée à rendre des avis sur les manuels scolaires et propose la création d'un "Institut européen en sciences des religions".

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/fait-religieux.pdf>)

11.2000 "L'Islam dans la République", rapport du Haut Conseil à l'Intégration (204 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Après avoir présenté les principes de la loi de 1905 sur la liberté religieuse et la séparation des Eglises et de l'Etat, le rapport présente la diversité des communautés musulmanes en France et ses représentations (associations diverses, fédérations nationales). Puis une partie est consacrée à l'analyse des obstacles à l'exercice du culte, l'alimentation, la vie à l'école et le statut personnel. Enfin une dernière partie regroupe les propositions du Haut conseil à l'intégration.

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/islam-republique.pdf>)

C/ Racisme et xénophobie - rapports annuels de la CNCDH

2004 La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2003, Commission nationale consultative des droits de l'homme (622 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

La Commission nationale consultative des droits de l'homme dresse pour l'année 2003 le diagnostic de l'état du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme dans notre pays. On constate notamment que l'ensemble des faits racistes et antisémites (violences et menaces) a baissé de 37,77 % en 2003 par rapport à l'année précédente, mais reste encore le plus élevé par rapport aux années 90. Outre le bilan 2003 des actions racistes, antisémites et xénophobes dressé par la CNCDH, le rapport présente le bilan de l'action judiciaire de la Commission, l'état de l'opinion publique ainsi que les mesures de lutte menées en 2003. La CNCDH consacre la deuxième partie de son rapport annuel aux phénomènes d'hostilité à l'égard de l'Islam qui se manifestent dans la société française.

Consulter en format PDF (1ère partie)
(<http://www.communautarisme.net/download/2003-1.pdf>), (2ème partie + chapitres 5 à 8 de la 3ème partie)
(<http://www.communautarisme.net/download/2003-2.pdf>), (3ème partie, chapitres 9 à 12, + annexes 1 et 2)
(<http://www.communautarisme.net/download/2003-3.pdf>), enfin
(annexes 3, 4 et 5)
(<http://www.communautarisme.net/download/2003-4.pdf>)

2003 La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2002, Commission nationale consultative des droits de l'homme (617 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Alors qu'en France l'opinion publique dans son ensemble rejette le racisme, on constate dans le même temps une importante et brutale poussée des actes et menaces racistes au quotidien, particulièrement antisémites, à un niveau jamais atteint au cours des dix dernières années. Comment expliquer ce décalage ? C'est ce que la Commission nationale consultative des droits de l'homme tente d'exposer dans ce rapport portant sur l'année 2002. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ne faiblit pas pour autant (comme en témoignent les nombreuses dispositions et actions tant des pouvoirs publics que de la société civile, présentées dans ce rapport) même si la Commission estime qu'une forte mobilisation de tous est nécessaire et urgente. Elle présente par ailleurs le bilan de son activité pour l'année 2002, qui traduit ses nombreuses interventions nationales et internationales, particulièrement par ses avis au Gouvernement et ses études. Le rapport, qui comprend également une réflexion approfondie sur la question de l'euthanasie et de la fin de vie, est complété par une série importante d'annexes statistiques.

Consulter en format PDF le rapport
(<http://www.communautarisme.net/download/2002.pdf>) et ses annexes (<http://www.communautarisme.net/download/2002-a.pdf>)

2002 La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2001, Commission nationale consultative des droits de l'homme (511 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

La première partie du rapport est consacrée à l'évaluation du racisme et de la xénophobie (statistiques des actions racistes et antisémites, bilan de l'action judiciaire, mesures de lutte contre le racisme et la xénophobie menées en 2001...). La deuxième partie est réservée à une étude approfondie de l'asile en France. Enfin la dernière partie rappelle les avis adoptés et l'ensemble des sujets traités durant l'année, ainsi que les nombreuses manifestations internationales auxquelles participe la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/2001.pdf>)

2001 La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2000, Commission nationale consultative des droits de l'homme (491 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Première partie du rapport consacrée à l'évaluation du racisme et de la xénophobie (statistiques des actions racistes et antisémites, perception du racisme et de l'antisémitisme par l'opinion publique,

mesures de lutte contre le racisme et la xénophobie menées en 2000...). Deuxième partie portant sur la propagation du racisme sur Internet : description des manifestations de racisme, néo-nazies et négationnistes, les réponses juridiques apportées en France et en Europe et leurs limites. Troisième partie consacrée au rapport d'activité 2000 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Consulter en format PDF (les parties 1 et 2) (<http://www.communautarisme.net/download/2000.pdf>) et (la partie 3) (<http://www.communautarisme.net/download/2000-3.pdf>)

D/ Antisémitisme

03.2004 "Manifestations of Antisemitism in the EU 2002 – 2003", European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC) (346 pages)

Présentation en anglais du rapport par l'EUMC :

The main report shows that there has been an increase in antisemitic incidents in five EU countries, (Belgium, France, Germany, the Netherlands and the UK). These incidents ranged from hate mail to arson. In some other countries there has been little evidence of increase in antisemitism. Although it is not easy to generalise, the largest group of the perpetrators of antisemitic activities appears to be young, disaffected white Europeans. A further source of antisemitism in some countries was young Muslims of North African or Asian extraction. Traditionally antisemitic groups on the extreme right played a part in stirring opinion.

The report also shows that there is a tremendous variety between Member States in their practices on the monitoring and collection of data on antisemitic incidents. In some EU countries there are relatively well-established official or semi-official monitoring structures, which produce year-by-year reasonably reliable statistics on antisemitic incidents and others not at all.

This is the largest report ever done on antisemitism in Europe and is based on data collected by the EUMC's European information network, RAXEN. Data was collected according to common guidelines set down by EUMC and was validated by an independent academic.

Consulter le rapport en anglais en format PDF (<http://www.communautarisme.net/download/as-eumc03.pdf>)

E/ Discriminations

02.2004 "Vers la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité", Rapport de Bernard Stasi au Premier Ministre (116 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Le rapport de la mission présidée par Bernard Stasi a pour but d'exposer les contours de la future autorité indépendante de lutte contre toutes les formes de discrimination. Le rapport présente tout d'abord le cadre juridique dans lequel s'inscrit la réforme (le cadre juridique, international et national, permettra de définir les bases de la

création de l'autorité administrative indépendante ainsi que ses compétences, missions et prérogatives). Le rapport dresse ensuite un bilan du dispositif de lutte contre les discriminations (bilan mitigé du Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations et du dispositif 114/CODAC). Il analyse ensuite les expériences étrangères d'organismes indépendants et en retient des lignes directrices (la mission note que la tendance à l'étranger est de confier les actions les plus sensibles de la politique de lutte contre les discriminations à des institutions spécifiques à forte coloration juridique et hiérarchiquement dissociées de l'administration active). Enfin, le rapport aborde les différentes questions soulevées par la création de l'autorité et expose les propositions issues des travaux de la mission de préfiguration. Il s'agit globalement de créer une autorité indépendante et efficace, dotée d'un champ de compétence le plus étendu possible et d'éviter tout risque d'empiètement ou de redondance avec les pouvoirs publics et autres organismes participant à la lutte contre les discriminations.

Consulter en format PDF (<http://www.communautarisme.net/download/rapport-hald.pdf>)

01.2004 Ségrégation urbaine et intégration sociale, Jean-Paul Fitoussi, Eloi Laurent, Joël Maurice, Conseil d'analyse économique (327 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Le rapport étudie le phénomène de ségrégation urbaine, obstacle à l'intégration sociale dans de nombreux domaines tels que le travail, l'école, le logement et les équipements collectifs. Les auteurs reviennent en ce sens sur les mécanismes qui alimentent le processus de divergence urbaine. La stratification de l'espace reproduit la stratification sociale, mais elle se transforme en ségrégation urbaine sous l'effet du chômage de masse persistant et agit comme un multiplicateur d'hystérésis (un phénomène peut persister alors même que ses causes ont disparu). L'existence de comportements discriminatoires à l'encontre des populations immigrées ou supposées telles, surreprésentées dans les quartiers défavorisés, aggrave par ailleurs les obstacles à leur intégration sociale. Le rapport conclut à la nécessité de relancer la mobilité sociale et de mettre en œuvre une égalité plus exigeante que l'égalité formelle dans la conduite des politiques publiques. Ses propositions sont regroupées en trois axes de travail : assurer la connexion sociale, notamment en réduisant la distance physique et sociale à l'emploi, développer des stratégies de cohésion urbaine au niveau de l'ensemble de l'agglomération, lutter beaucoup plus vigoureusement contre les discriminations de toute nature.

Consulter en format PDF le rapport (<http://www.communautarisme.net/download/segregations.pdf>) et ses annexes (<http://www.communautarisme.net/download/segregations-annexes.pdf>)

05.2001 Les Discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social, Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (81 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Première partie : les populations immigrées et le logement - une situation inégalitaire aggravée par les discriminations (population tenue à l'écart du logement ordinaire pendant la période des 30 glorieuses; peu de dispositifs spécifiques d'accès au logement, accès au parc hlm, recension des pratiques discriminatoires). Deuxième partie : le système local d'attributions des logements : une dilution des responsabilités en matière de discrimination (difficile prise en charge par les institutions des groupes discriminés, opacité des attributions, garanties et voies de recours en cas de discrimination). Troisième partie : les effets paradoxaux du principe de mixité. Quatrième partie : les préconisations (faire respecter en améliorant les normes et règlements, reconsidérer le principe de mixité, transformer les pratiques, mobiliser les acteurs impliqués dans le système de l'habitat, créer un corps d'inspecteurs du logement, élargir les compétences des commissions de médiation prévues par la loi contre les exclusions).

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/discriminations.pdf>)

03.1999 Lutter contre les discriminations : rapport à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, Jean-Michel Belorgey (75 pages)

Présentation du rapport par La documentation Française :

Rapport sur les stratégies institutionnelles et normatives permettant de lutter contre les discriminations à raison de la nationalité, de l'origine ethnique, ou nationale ou de l'appartenance religieuse. Après un rappel des principaux opérateurs publics impliqués dans l'action à l'égard des populations présentant des caractéristiques nationales, ethniques ou religieuses différentes de celles du tout venant de la population ainsi que des règles de partage de responsabilités entre institutions ou autorités spécialisées et structures administratives ordinaires, le rapport tente de déduire quel surcroît d'efficacité on peut espérer obtenir à dispositif constant. Puis, il examine quel scénario de réorganisation administrative est le plus propre à accroître les satisfactions collectives tout à la fois sur le terrain de la lutte contre les discriminations et sur celui de la promotion d'une véritable égalité de traitement. Il propose la création d'une autorité indépendante légère dotée de pouvoirs de médiation et de négociation étendus ainsi que du pouvoir d'actionner d'autres autorités.

Consulter en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/download/rapport-belorgey.pdf>)

Sources :

- La documentation Française (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>)
- Legifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr/>)

Ouvrages : Discrimination positive : la fin justifie-t-elle les moyens ?

Par

Éric Keslassy est professeur à Dauphine et auteur d'un ouvrage intitulé *De la discrimination positive* (Bréal, 2004) dans lequel il préconise une rupture volontaire avec le principe d'égalité afin d'accélérer l'intégration et l'ascension sociale des populations défavorisées, à l'exemple de ce que Sciences-Po a réalisé avec les « conventions ZEP », sur les seuls critères socio-économiques. Mais évacuer tout critère « ethnique » est-il pour autant un sauf-conduit pour briser le principe d'égalité républicaine ? Discussion.



Entretien réalisé par courrier électronique pour le site www.revue-republicaine.org (<http://www.revue-republicaine.org>) et l'Observatoire du communautarisme.

Frédéric Beck — La démarche que vous défendez consiste à faire volontairement, dans certains domaines, le sacrifice de l'égalité en droits afin de permettre de se rapprocher de l'égalité en faits. Ce faisant, vous mettez en avant le concept d'équité, c'est-à-dire d'inégalité « juste » et substituez donc à une notion objective une notion subjective. Ne voyez-vous pas là un risque majeur de dérive, tenant à ce que, le garde-fou du principe d'égalité disparaissant, l'équité devienne prétexte à justifier des octrois de rentes motivés davantage par le corporatisme ou le clientélisme que par le progrès social ? Qui va fixer le seuil au-delà duquel l'avantage octroyé devient trop important et donc injuste ? Plus généralement, alors que la société se morcelle à grande vitesse, n'avez-vous aucune appréhension à saborder ainsi le principe d'égalité, qui est l'un des derniers principes républicains qui soient reconnus par tous ?

Éric Keslassy. — Le risque de favoriser certaines « rentes de situations » est réel et doit être pris en compte au moment de la mise en place d'une réforme fondée sur la discrimination positive « socio-économique ». Mais en même temps, de quelles solutions

disposons-nous pour donner un contenu à cette belle notion républicaine qu'est l'égalité ? Selon moi, un principe n'a d'intérêt que s'il est normatif et qu'il se traduit dans les faits. Or, aujourd'hui, le principe d'égalité est une « coquille vide » comme en atteste le morcellement de la société que vous évoquez vous-même. Je n'ai donc pas peur de le créer puisqu'il existe déjà ! Quant à la possibilité de l'accélérer, je n'y crois pas. Au contraire, il me semble que la discrimination positive « socio-économique » doit redonner confiance dans les valeurs républicaines : égalité, mais aussi ascenseur social et continuité des services publics par exemple. Évidemment, la question du niveau du seuil n'est pas sans importance car il faut veiller à ne pas paupériser la classe moyenne. Il faut le fixer le plus bas possible. Seul un cadre législatif peut permettre de légitimer une telle introduction de l'équité.

F. B. — Dans le cas de l'accès des femmes aux postes de responsabilité (politique, économique, etc.) ou dans celui de l'entrée de jeunes de milieux défavorisés dans les grandes écoles, vous justifiez des mesures de différenciation positive (telles que celles mises en œuvre à Sciences-Po) au nom de situations héritées du passé. Dans le premier exemple, il s'agit d'une sous-représentation des femmes résultant de l'époque (pas totalement mais très largement révolue) où les femmes n'étaient culturellement pas incitées à effectuer des études supérieures et où les hommes se montraient très clairement discriminatoires. Dans le second, il est question d'une sous-représentation des jeunes des milieux populaires qui résulte non pas d'une sélection sociale à l'entrée des grandes écoles mais d'une inégalité des conditions d'études, d'environnement culturel, etc. qui s'exprime du plus jeune âge à la fin du lycée. En d'autres termes, les mesures telles que la parité homme-femme et les conventions ZEP ne corrigent pas des discriminations à l'instant T mais remboursent plutôt une dette contractée par d'autres dans le passé. Cette « discrimination positive » n'est évidemment pas légitime puisque les payeurs ne sont pas ici les responsables de la discrimination.

É. K. — Je ne suis pas d'accord. Dans les faits, il existe une sélection sociale à l'entrée des grandes écoles. Il faut regarder les chiffres ! Une enquête très récente réalisée par le CEVIPOF (Vincent Tiberj et Cécile Riou) le prouve une nouvelle fois. En outre, je crois qu'avec une procédure du type de celle mise en place à l'IEP de Paris, tous les acteurs gagnent : l'école accroît la diversité de son recrutement sans faire baisser son niveau, les étudiants qui entrent par concours ne perdent pas de place et peuvent s'enrichir de la mixité sociale et les lycées de ZEP d'où sont issus les jeunes de milieux défavorisés connaissent une véritable dynamique scolaire. Ces jeunes qui ont enfin la preuve que la mobilité sociale n'est pas seulement une idée théorique : l'effet sur les banlieues est loin d'être négligeable. Il est possible d'en sortir par le haut. Bien sûr, pour l'instant, les élèves

concernés sont trop peu nombreux mais, partout en France, des voies parallèles favorisant l'entrée de jeunes issus de lycées classés ZEP se développent. Il faut encourager ce mouvement, travailler ce qu'il s'amplifie. Contrairement à ce que vous dites, on ne paie pas pour des erreurs passées, on prépare un meilleur avenir. Existe-t-il quelque chose de plus essentiel ?

F. B. — Attardons-nous sur l'enquête du CEVIPOF, qui est intéressante parce qu'elle est emblématique. Elle ne montre pas de manière patente que le concours aggrave significativement une sélection sociale qui s'est opérée avant le concours (le rapport des différentes catégories sociales dans la population des candidats n'est pas fondamentalement différent dans la population des admis). Cette étude (dont l'un des rédacteurs est comme par hasard chargé à l'IEP du programme de conventions ZEP et dont les conclusions vont comme par hasard dans le sens précis des souhaits de la direction de l'école) enchérit très clairement sur la démarche de la direction de Sciences-Po, jusqu'au non-sens puisqu'on sent bien que leur vœu serait de modifier ou diversifier les procédures de recrutement jusqu'à la confusion la plus totale pour obtenir une population étudiante conforme à la population française en termes de distribution non seulement sociale mais maintenant aussi géographique et sexuelle... Le rôle de Sciences-Po (qui, encore une fois, est à la fin de « chaîne de production » éducative) est-il de constituer des panels représentatifs pour corriger des discriminations intervenues en amont, ou bien de sélectionner des jeunes suivant des critères précis et des procédures transparentes pour les former à répondre aux besoins des entreprises et des administrations publiques ?

É. K. — Tout d'abord, les procédures de sélection « parallèles » sont transparentes. Plus important, je ne suis pas d'accord avec votre diagnostic : il ne s'agit pas d'avoir un panel représentatif d'élèves mais de favoriser la mobilité sociale — notion éminemment démocratique —, qui a du mal à s'établir avec le concours, en tenant compte des handicaps socio-culturels des candidats. Sciences-Po a raison de chercher à favoriser la mixité sociale car les statistiques après concours — surtout à cause de la dissertation qui est un véritable « verrou social » — atteste que cet exercice reste réservé à un clan, celui des « héritiers » (pour parler comme Bourdieu). Vous pouvez présenter les choses ainsi, il n'en est pas moins vrai que la situation de blocage à l'entrée des grandes écoles pour les plus modestes est intenable plus longtemps et repose sur une pratique qui assure une reproduction sociale... La République peut-elle continuer à l'accepter sans réagir ? Le principe de réalité impose de diversifier le recrutement des élites sous peine de devoir, à terme, mettre en place une discrimination positive « ethnique »....

F. B. — Le problème est en outre que la position du curseur n'est pas stable et les revendications de cet ordre n'ont pas de limites :

qu'est-ce qui empêcherait une femme de quatre-vingts ans, vivant d'une retraite de misère, de demander réparation au motif que, née à une époque et dans un milieu où les femmes ne faisaient presque pas d'études, elle aurait été privée d'une grande carrière politique, scientifique ou dans les affaires ? Comment différencier selon vous l'acceptable du saugrenu ?

É. K. — Selon moi, la discrimination positive « socio-économique » (et non pas ethnique ou religieuse, il est important de le préciser !) doit se mettre en place dans quatre domaines : la redistribution (à l'aide d'un seuil de revenu), les territoires avec les zones franches qui sont établies à l'aide de critères « objectifs », l'éducation en s'appuyant sur les ZEP et l'enseignement supérieur en s'inspirant de l'expérience réussie de Sciences-Po. Impossible, me semble-t-il, dans cette configuration de tomber dans le saugrenu que vous évoquezz...

F. B. — Il n'y a en effet pas de problème pour les ZEP et les zones franches, parce qu'elles s'appliquent à des territoires (sans oublier le développement dans certaines zones enclavées d'infrastructures de communication physique et virtuelle). Le problème est en revanche différent pour l'enseignement supérieur. J'y insiste car nous sommes véritablement au cœur de la faille : l'expérience de Sciences-Po se fonde sur une logique de réparation a posteriori. Acceptez-vous cette affirmation ? Sinon pourquoi ? Et si oui, suivant quels critères normatifs distinguer, dans ce contexte, les réparations souhaitables de celles qui ne le sont pas ?

É. K. — Il ne s'agit pas de réparation à proprement parler : je suis, a priori, contre cette idée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans mon esprit, la discrimination positive doit s'envisager sous un angle socio-économique. Il n'est pas question de réparer mais de donner les mêmes chances à tous et si cela doit passer par des procédures différentes, il faut l'accepter ! La République en sortirait grandie. La véritable interrogation reste celle de l'égalité effective. Pour dire les choses avec plus de netteté, l'égalité des droits n'a aucun sens si sa mise en œuvre accroît les écarts de situations. En outre, l'égalité des chances est aussi importante, si ce n'est plus, que l'égalité des droits dans notre modèle républicain. Évitions les quotas ethniques et une transposition périlleuse de l'affirmative action en France, en acceptant de mettre en place une discrimination positive « socio-économique ». Dans le cas contraire, la volonté de voir le passé colonial et/ou esclavagiste de la France être « réparé » prendrait de l'ampleur... pour le plus grand danger de la République.

F. B. — Ne trouveriez-vous pas bien plus républicain — et sans doute bien plus social —, dans le contexte de ressources limitées que vous décrivez (contrainte européenne, etc.), de concentrer le plaidoyer sur l'instauration de conditions réellement égales aux premiers âges de la vie, et singulièrement à l'école, plutôt que de revendiquer des

mesures correctives intervenant dans la période de la vie professionnelle, c'est-à-dire à la fin du processus de discrimination ? Mieux vaut prévenir que guérir, non ?

É. K. — Comme je viens de le préciser, l'école et l'éducation est un enjeu essentiel. Sans aucun doute, une réforme s'impose dans ce domaine. Par exemple, comment peut-on accepter que les meilleurs professeurs soient nommés dans les lycées de « centre-ville » alors qu'ils seraient bien plus utiles dans ceux de « banlieues » ? La discrimination positive « socio-économique » supposerait de mettre fin à ce non-sens. L'école doit redevenir républicaine c'est-à-dire, notamment, favoriser l'ascension sociale des plus modestes. Cela doit entraîner la prise en compte des différences culturelles : l'école est trop longtemps restée indifférente aux différences, ce qui a conduit à accroître les inégalités de départ. Vous avez raison : commençons par-là ! Le reste suivra « naturellement »...

• Acheter cet ouvrage sur Amazon (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2749504198/qid%3D1085838635/sr%3D1-5/observatoire-21>)

• Présentation de l'ouvrage (<http://www.revue-republicaine.org/BIBcommunautarismes.htm#keslas>)

• Dossier de presse sur les conventions ZEP à Sciences-Po : www.sciences-po.fr/presse/zep/index.htm

• Cécile Riou et Vincent Tiberj, « Biais sociaux et procédure de recrutement. L'exemple de l'examen d'entrée à Sciences-Po, 1re année, septembre 2002 », conclusions de l'enquête, mars 2004 www.sciences-po.fr/presse/sciencespo_infos/doc/bcycl.pdf

Articles : Après l'impôt révolutionnaire, l'impôt communautaire !

Par

Comment les anciennes bêtes noires d'Act Up se transforment en généreux mécènes.



Act Up Paris, que son ancien président, Didier Lestrade, qualifie de "leader charismatique de l'homosexualité en France", vient de rendre publique la liste de ses donateurs pour l'année 2003.

Parmi les mécènes de l'antenne parisienne d'Act Up figurent sans surprise le financier Pierre Bergé -qui signe aussi les chèques permettant au magazine Têtu de survivre malgré sa faible diffusion (30.000 exemplaires à peine) et son déficit chronique-, le styliste Jean-Paul Gaultier, le SNEG (syndicat nationale des entreprises gaies) et un paquet de restaurants parisiens arborant en vitrine le symbole communautaire du petit autocollant arc-en-ciel.

Le showbiz est aussi très bien représenté. On relève en effet sur cette liste la quasi-totalité des majors de l'industrie du disque (Universal, Mercury, Virgin, Sony Music...) ainsi qu'une brochette de chanteurs (Pascal Obispo, Jean-Louis Aubert, Etienne Daho, Manu Chao, Noir Désir...). Il y a même une contributrice d'outre-tombe puisque Barbara, qui avait cédé les droits de sa chanson Le couloir à l'association activiste, est toujours citée, sept ans après sa mort, parmi les soutiens des militants d'Act Up.

Malgré la disette culturelle qui frappe le monde du spectacle, de nombreux théâtres ont aussi tenu à apporter leur soutien à Act Up (La Comédie française, l'Opéra comique, le Théâtre Montparnasse, Les Folies Bergères...), tout comme les humoristes Smaïn, Anne Roumanoff et Laurent Ruquier.

Plus surprenante en revanche est la présence parmi les bailleurs de fonds d'Act Up de grands noms de l'industrie pharmaceutique : Schering-Plough, Glaxo Smith Kline, MSD Chibret, Gilead Sciences, Boehringer-Ingelheim... Il s'agit là d'un soutien inattendu pour quiconque a encore en mémoire les nombreuses actions coup de poing menées par Act Up pour dénoncer la politique de recherche des grands groupes sur le virus du sida et crier l'impatience des malades en attente de médicaments.

En y regardant de plus près, cependant, il n'est peut-être pas si étonnant que ses ennemis d'hier soient aujourd'hui des donateurs au profit d'Act Up...

En effet, tous ces laboratoires ont en commun d'avoir eu le désagrément de subir les descentes musclées des militants d'Act Up et de faire l'objet de campagnes de dénigrement, voire de boycott, généralement lancées par Act Up New York -la maison-mère américaine d'Act Up Paris- et largement relayées dans les médias.

Ainsi, le groupe Glaxo Smith Kline, qui était traité en février 2001 de "Global Serial Killer" par les militants américains d'Act Up était classé par Act Up Paris en octobre 2001 parmi les bons laboratoires ayant

"entendu (leurs) revendications"... De même, en octobre 2002, le siège français du laboratoire Schering-Plough à Levallois-Perret était investi par des militants d'Act Up brandissant des pancartes "Schering-Plough nous ment". Moins d'un an plus tard, pas rancunier, ce laboratoire apportait son soutien financier à Act Up Paris. Un cheminement qui rappelle aussi celui du laboratoire Boehringer Ingelheim, lui aussi mécène d'Act Up en 2003, et dont le programme de don de doses de névirapine à des femmes enceintes séropositives avait été violemment critiqué par Act Up en juillet 2000.

Ces nombreux exemples montrent que les actions violentes menées en toute impunité depuis plusieurs années par les roses-bruns d'Act Up ne sont pas seulement, comme ils le prétendent, une façon d'alerter l'opinion sur les carences de la lutte contre le sida, mais aussi une méthode imparable de financement. Ce n'est sans doute pas un hasard si le laboratoire Abbot, qui n'a toujours pas craché au bassinnet, est aujourd'hui la cible privilégiée d'Act Up...

En France, l'Etat semble aujourd'hui enfin déterminé à réprimer les dérives mafieuses du nationalisme corse et à faire la lumière sur la pratique honteuse de l'impôt révolutionnaire au profit du FLNC qui repose en fait sur un chantage : pour éviter d'être l'objet des attentats qui détruisent régulièrement des villas ou des locaux d'entreprise, de riches particuliers et de grandes sociétés (comme Nouvelles Frontières, obligée de subventionner le FC Bastia) doivent faire des dons aux organisations de la mouvance nationaliste. Dans le même élan légaliste, il est peut-être aussi temps que les pouvoirs publics se penchent sur les activistes d'Act Up qui, comme les nationalistes corses, se refusent à renoncer à la violence et financent leurs campagnes haineuses et leurs exactions à partir de ce qu'il faut bien appeler un impôt communautaire.

Voir la liste des donateurs pour 2003 sur le site d'Act Up Paris :

<http://www.actupparis.org/article1632.html>

L'interview de Jérôme Martin, président d'Act Up Paris, dans le n° 2 du magazine Tant Pis Pour Vous (<http://www.tantpispourvous.com/>)

Références : Racisme en 2003 : les principaux éléments du rapport de la CNCDH

Par

Le rapport annuel sur le racisme et la xénophobie de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) est le seul document qui recense de manière indiscutable les faits racistes en France et propose des pistes d'analyse. En voici une brève synthèse pour l'année 2003.



Une institution crédible

La CNCDH, créée en 1947, est composée de membres représentatifs de la diversité de la République (1) :

- Des représentants de 33 associations nationales ayant pour objet la promotion et la protection des Droits de l'homme : par exemple, le MRAP, la LICRA, SOS-Racisme, la LDH, etc. ;
- Des représentants de 7 confédérations syndicales,
- 47 personnalités (notamment représentants les grandes religions ; membres de l'université, du corps diplomatique, du barreau, sociologues...);
- 7 experts français siégeant dans leur capacité personnelle dans les instances internationales de Droits de l'homme.

Cette pluralité garantit un rapport impartial, qui s'appuie sur l'appareil statistique d'Etat, avec en particulier le concours des Renseignements généraux et du Ministère de l'Intérieur.

Dans la suite de notre analyse, nous nous concentrons sur les actes violents qui nous semblent les plus significatifs et qui ne souffrent d'aucune contestation. Nous sommes donc amenés à construire des ratios ou indicateurs spécifiques aux actes violents, la CNCDH les amalgamant avec la catégorie moins fine des "menaces".

Antisémitisme : état des lieux

Le niveau des actes antisémites violents a explosé depuis 2000, après une période très calme de 1995 à 1999 : 2 actes antisémites violents en 1995 ; 1 en 1996 ; 3 en 1997 ; 1 en 1998 ; 9 en 1999 ; puis 119 en 2000 ; 32 en 2001 ; 195 en 2002 et enfin 125 en 2003 (2).

Si les actes antisémites violents ont bien reculé de 2003 à 2002 de 35,9%, la part des actes antisémites violents sur l'ensemble des actes racistes violents est de 57,6% en 2003. Si l'on excepte la Corse du calcul, elle est même de 77,6% (3). En d'autres termes, près de trois quarts des actes racistes violents touchent des individus d'origine juive en France en 2003.

Quelle est la nature de ses violences ?

Il n'y a pas d'antisémitisme de masse en France : 89% des Français pensent que "les Français juifs sont des Français comme les autres" et seulement 9% le contraire (4). Pour mémoire, plus de 45% des Français pensaient que les Juifs n'étaient pas des "Français comme les autres" dans l'immédiat après-guerre.

Qui sont les auteurs de ces violences ?

Le rapport de la CNCDH établit que seuls 167 des 463 actes violents et menaces antisémites peuvent être attribués à des groupes particuliers : 50 à l'extrême-droite et 117 à des jeunes "originaires de quartiers sensibles" et notamment des jeunes d'origine maghrébine. Les auteurs des 295 actes violents et menaces restants n'ont pu être identifiés (5).

Le rapport de la CNCDH insiste sur le profil sociologique des auteurs d'actes antisémites appréhendés : marginalité sociale, casier judiciaire déjà chargé, utilisation de méthodes propres à la délinquance ordinaire des banlieues, etc. (6).

Quand ont lieu les pics de violence ?

Il apparaît très clairement que les pics de violences antisémites se produisent quand la situation dans les Territoires occupés par Israël se détériore, comme si les agresseurs profitaient de la violence au Proche-Orient pour mettre en actes leur propre violence : ainsi le début de la seconde Intifada (octobre 2000), l'Opération Rempart (avril 2002) et le début de la Guerre en Irak (mars 2003) représentent-ils les pics des quatre dernières années (7).

Antisémitisme d'extrême-droite ou antisémitisme maghrébin ?

Le rapport ne conclut pas ce débat très médiatique. Les profanations de sépultures juives au premier trimestre de l'année 2004 indiquent que l'antisémitisme d'extrême-droite n'a sans doute pas disparu. L'antisémitisme de jeunes d'origine maghrébine souffre quant à lui d'un certain politiquement correct, dont l'impact sur le rapport de la CNCDH ne peut être mesuré.

Racisme anti-maghrébin

Le racisme anti-maghrébin représente à lui seul 64% des 59 actes racistes violents (autres qu'antisémites) en 2003 : 29 actes violents dans l'Hexagone et 30 en Corse. Le cas de la Corse est singulier : l'île réussit le tour de force de rassembler plus d'actes racistes violents que le reste de l'Hexagone... !

Le problème du recensement des actes anti-maghrébins est cependant réel, du fait de l'absence de structure communautaire opérationnelle de comptabilisation (comme le CRIF) et de la faiblesse des moyens mis en oeuvre jusqu'à présent sur cette problématique.

La CNCDH, tout en portant un discours critique sur la notion ambiguë d'"islamophobie" constate la persistance des préjugés sur les

musulmans et leur religion, l'Islam. Pour 48% des personnes interrogées par BVA pour la CNCDH, "les valeurs de l'Islam ne sont pas du tout ou plutôt pas compatibles avec les valeurs de la République française" (8). 39% des personnes interrogées pensent même qu'"il y a trop de musulmans en France" (9). Pour 43% des sondés, l'Islam est connoté négativement : manque de tolérance pour 17%, intégrisme pour 11%, conflits, guerre et terrorisme pour 11%, condition féminine pour 9% (10).

Les passions et outrances suscitées par le débat sur la laïcité ont renforcé les préjugés créés par le terrorisme islamiste. L'hostilité croissante à l'Islam nourrit le racisme anti-maghrébin.

Quelques remarques générales

La perception par les Français interrogés du racisme et de ses victimes témoigne d'une grande subjectivité et d'un grand décalage entre les faits et la réalité. Bien que première "catégorie" de la population touchée par les actes racistes violents, les Français juifs n'arrivent ainsi qu'en quatrième position (15%) des victimes supposées du racisme derrière les "Nord Africains et musulmans" (46%), les "Arabes" (20%) et les "Noirs" (15%). Les Roms sont eux à peine mentionnés par les personnes interrogées dans le sondage (2%) (11).

Les arrestations des auteurs des actes racistes sont insuffisantes : seules 81 en 2003 pour 217 actions violentes, soit un taux de 37%.

Enfin les condamnations pour comportement raciste dans le cadre professionnel sont rarissimes : si 103 condamnations ont été prononcées en matière de discrimination raciale pour "injure" en 2002, seules 5 condamnations ont été prononcées pour des discriminations dans le monde professionnel et 24 pour des discriminations dans le cadre de l'offre ou la fourniture d'un bien ou service (12). Un chiffre très faible qui témoigne de l'absence de véritables ressources opérationnelles pour faire reculer les discriminations raciales ou ethniques dans le monde du travail, en dépit de l'arsenal juridique existant. Un objectif qui ne pourra être atteint que si des personnels spécifiques sont déployés pour faire appliquer la loi.

1) Voir sur le site internet de la CNCDH :

-les attributions
(http://www.commission-droits-homme.fr/presentationcncdh_fr/attributions.html)

-les associations membres de la CNCDH
(http://www.commission-droits-homme.fr/presentationcncdh_fr/MembresCNCDH.html)

-les personnalités membres de la CNCDH
(http://www.commission-droits-homme.fr/presentationcncdh_fr/CommissionNationale_.html)

2) Voir page 52 du rapport 2003 (PDF)

(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p52.PDF>) pour le tableau récapitulatif et pages 53 à 61 pour les actions recensées (PDF)

(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p53-61.pdf>)

3) Voir calculs de l'Observatoire du communautarisme à partir des données du rapport : lire le tableau en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/calculscncdh.pdf>)

4) Sondage BVA décembre 2003 effectué sur 1052 personnes, page 580 des annexes (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p580.pdf>) du rapport 2003 de la CNCDH

En comparaison, 75% des Français pensent que "les Français musulmans sont des Français comme les autres".

Philippe Méchet, directeur des études politiques de la SOFRES, constatait dans Les Antifeujs (Calmann-Lévy, 2002, p.161) que les jeunes d'origine maghrébine n'étaient pas antisémites, et étaient même plus sévères face à l'antisémitisme que les autres catégories de la population interrogée.

5) Voir pages 62 et 63 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p62-63.pdf>)

6) Cf. page 52 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p52.PDF>)

7) Cf. page 69 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p69.pdf>)

8) Cf. page 97 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p97.pdf>)

9) Cf. page 582 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p582.pdf>)

10) cf. page 602 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p602.pdf>)

11) Cf. page 86 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p86.pdf>)

12) Cf. page 559 du rapport 2003 (PDF)
(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p559.pdf>). Ont été agrégés les codes NATINF 5757, 5758, 5760, 5761, 5763, 5770, 5771 et 11621.

Le rapport 2003 et les rapports 2000, 2001 et 2002 sont téléchargeables dans leur intégralité sur le site de l'Observatoire (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=78587)

Articles : Du mariage homosexuel en France (1/2)

Par

Comment le débat sur le mariage homosexuel s'est imposé au coeur du débat politique.



Tout a commencé le 24 mars avec l'annonce par le maire (Verts) du 2ème arrondissement de Paris, Jacques Boutault, de la célébration de mariages homosexuels. Cette initiative était une tentative d'importation du débat qui faisait alors rage aux Etats-Unis, où le nouveau gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, était mis devant le fait accompli par le maire de San Francisco. Très vite relayée par les médias, avec notamment la publication le 16 mars dans *Le Monde* d'un "manifeste pour l'égalité des droits", l'idée de marier en France des personnes de même sexe était appuyée par des juristes engagés dans le mouvement homosexuel (Daniel Borrillo, Caroline Mécarry) qui soutenaient que le Code civil ne précisait nulle part que le mariage était réservé à des couples de sexe différent et que, dès lors, rien ne s'opposait sur le plan juridique à la célébration de mariages gay.

Le débat retomba cependant comme un soufflet : intervenant entre les deux tours des régionales, l'annonce de Jacques Boutault inquiétait alors le PS qui n'était pas certain de gagner la région Ile-de-France et il fallut que Bertrand Delanoë rappelât à l'ordre ses adjoints et les maires d'arrondissement de la capitale.

Ce recul tactique offrit à Noël Mamère une fenêtre idéale pour s'incruster dans ce patatouille et se livrer à l'exercice préféré des Verts, la surenchère médiatique. Se souvenant opportunément qu'il est aussi de temps en temps maire de Bègles (Gironde), le député écolo annonçait le 22 avril qu'il célébrerait le mariage de deux hommes le 5 juin.

En posant un ultimatum, Noël Mamère faisait prendre un tournant à la polémique en soumettant la classe politique à un véritable compte à rebours. Sur le fond, cette décision d'un élu local de tordre le poignet à la loi était de même nature que la tentative de Catherine Mégret, alors maire de Vitrolles, de réserver une allocation municipale pour la naissance du premier enfant aux seules familles françaises de souche et qui avait alors soulevé à juste titre un tollé avant d'être déclarée illégale : un abus de pouvoir d'un maire démagogue peu soucieux malgré son mandat parlementaire du respect de la légalité républicaine.

Parallèlement, quelques esprits curieux et une poignée de spécialistes

firent valoir que la presse et les partisans du mariage gay étaient dans l'erreur en parlant d'un vide juridique et attirèrent l'attention du gouvernement, qui observait jusqu'ici un mutisme étonnant, sur l'article 75 du Code civil qui dispose que le mariage aboutit à "se prendre comme mari et femme" et sur la jurisprudence qui a toujours rappelé le caractère hétérosexuel de cette institution. C'est d'ailleurs ce qu'avaient souligné les promoteurs du PACS il n'y a pas si longtemps...

Cette assurance juridique, qui avait visiblement échappé aux nombreux députés-maires de l'UMP, ragaillardit enfin le gouvernement qui, par la voix de Dominique Perben, fit connaître le 28 avril son hostilité au projet de Noël Mamère. Néanmoins, au lieu d'affirmer simplement un principe de droit et une conception traditionnelle du mariage républicain, le gouvernement, qui craignait sans doute de voir sabotés deux ans de boulot de dragage des organes communautaires homosexuels et de se faire traiter de ringard par *Libération* et *Le Nouvel Observateur*, précisa qu'il allait néanmoins satisfaire une autre revendication du mouvement gay en faisant voter avant l'été une loi anti-homophobie. Quel rapport entre le mariage et l'homophobie? Allez comprendre. Plus révélatrice encore du désarroi gouvernemental fut l'annonce par Jean-Pierre Raffarin d'une "amélioration du PACS" -que la droite avait violemment combattu dans son principe cinq ans auparavant- plutôt que l'instauration du mariage. En maniant la langue de bois pour dire qu'il était "ouvert au débat", le Président de la République n'offrit pas plus de résistance et se refusa à pallier, par un rappel clair et net à la règle de droit, l'absence d'autorité de son Premier ministre. Il faut dire que la position molle de la droite était sabotée de l'intérieur par les mouvements gay qui se sont constitués au sein de l'UMP avec la bénédiction d'Alain Juppé et de Claude Chirac, Gay Lib (madelinistes) et On est là! (chiraquiens rassemblés autour de Jean-Luc Roméro, le gay officiel de la droite parlementaire) qui ont toujours affiché sur les questions de société les mêmes principes que les Verts ou la LCR et qui, dès le début, ont soutenu l'idée du mariage gay.

Se frottant les yeux tellement ils n'escomptaient pas une telle débandade de la part du gouvernement, les socialistes comprirent alors que le piège qu'ils n'avaient pas osé actionner eux-mêmes, laissant les Verts se mettre en première ligne, s'était refermé sur "la droite la plus bête du monde". Alors qu'ils avaient jusqu'alors observé une relative prudence sur le thème du mariage gay, les éléphants du PS balayèrent à coups de trompe les seconds couteaux écologistes pour s'imposer lourdement au coeur du débat qui prenait chaque jour davantage d'ampleur. Galvanisé par un sondage indiquant que 64% des Français étaient favorables au mariage homosexuel, Dominique Strauss-Kahn souscrivit alors explicitement à toutes les revendications communautaires (mariage, adoption, répression de l'homophobie), immédiatement suivi pas son rival dans la course à la présidentielle,

Laurent Fabius.

S'ils doivent inviter tous leurs nouveaux amis de la classe politique à leur mariage, les mariés de Bègles vont devoir sérieusement réévaluer leur budget traiteur...

En tout cas, ce débat burlesque offre aux partis de gouvernement, et en particulier à la gauche, une belle occasion de mettre en sourdine la campagne des élections européennes. Cette diversion est notamment une véritable aubaine pour les socialistes, jusqu'ici incapables de se prononcer pour ou contre la Constitution Européenne, pour ou contre l'adhésion de la Turquie.

C'est à se demander s'il s'agit vraiment d'une coïncidence...

Lire la suite
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=78195)

Articles : Du mariage homosexuel en France (2/2)

Par

Avec une revendication inutile et dangereuse, les partisans du mariage homosexuel savent encore un peu plus les fondements du droit.



Lire Du mariage homosexuel en France (1/2)
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=78191)

Comme on pouvait s'y attendre (1), il n'a pas fallu longtemps aux partisans du mariage homosexuel pour imposer au coeur du débat politique ce thème fabriqué ex-nihilo. Le tour manichéen donné à la discussion grâce à l'arme de dissuasion que constitue le thème pratique de l'homophobie et la cacophonie qui a caractérisé les discours critiques, notamment à droite, ont ensuite déblayé le terrain

en laissant très vite le champ libre aux portes-drapeau du mouvement gay.

Pour l'heure, le mariage gay que s'apprête à célébrer Noël Mamère n'a aucune chance d'être reconnu sur le plan juridique, tant en France (où il est illégal) que par les institutions européennes (qui considèrent qu'il s'agit d'une compétence nationale).

Mais, peu importe! Ce débat imposé par la force a abouti à ce que la gauche inscrive le mariage gay à son agenda politique et tout porte à croire qu'il sera instauré à la faveur de la prochaine alternance. A moins qu'il ne soit finalement accepté par la droite dont il ne faut jamais sous-estimer les pulsions suicidaires.

Le mariage gay est pourtant inutile et dangereux.

Le mariage homosexuel est en effet inutile dans la mesure où il est pour le moins douteux qu'il réponde à une attente de la société française en général et des homosexuels en particulier. En effet, si l'on baisse un peu le son du tintamarre médiatique autour de cette question, on observe que les homosexuels, à l'exception de quelques militants qui sont d'ailleurs loin de faire l'unanimité dans le milieu associatif gay, ne se sont guère mobilisés pour obtenir le droit de se marier. Est-ce vraiment étonnant ? Pas tellement si l'on considère le maigre bilan du PACS, la première possibilité juridique d'union homosexuelle qui, bien qu'il offre plus d'avantages que de contraintes, n'a guère séduit les homos qui n'ont été que 100.000 environ à se pacser. Avec le PACS, qui est né d'une revendication du mouvement gay, c'est comme si on avait voté une loi pour l'équivalent de la population de Perpignan !

C'est en effet mal connaître la population homosexuelle que croire que le mariage constitue l'un des rêves les plus fous des individus qui la composent. Croire que le but des homosexuels est de vivre "comme tout le monde" est au contraire une méconnaissance totale des mécanismes profonds de l'homosexualité tels qu'ils ont été décrits, non seulement par la psychanalyse, mais aussi par des écrivains que l'on ne saurait taxer d'homophobie (Wilde, Genet, Guibert...). Aussi est-il peu probable que les homos soient nombreux à faire la queue devant la mairie pour se marier ? Souvenez-vous : les avis de pacs publiés jusque dans Le Figaro, ne se sont-ils pas rapidement étioyés après le vote de la loi en 1999 ? Il est d'ailleurs probable que les sondages dans lesquels les Français se disent favorables au mariage homo aient la même signification que ceux, tout aussi favorables, où ils plébiscitaient le pacs : ils sont pour parce qu'ils s'en fichent et qu'ils ont bien compris que cela n'aurait guère d'impact sur leur existence. Les présidentiables socialistes qui jouent des coudes sur ce thème seraient bien inspirés de ne pas attendre trop de retombées électorales de leur passion soudaine pour le

mariage gay car, comme toujours, la présidentielle se jouera sur le chômage et la souffrance sociale, et certainement pas sur le mariage gay. Lionel Jospin, à qui le PACS n'a pas empêché d'être éliminé au premier tour est bien placé pour en témoigner...

Le mariage homosexuel est aussi dangereux dans la mesure où il repose sur une approche biaisée du droit. Ainsi, l'absence de volonté générale sur cette question n'a guère retenu les avocats du mariage homosexuel, à l'instar de Dominique Strauss-Kahn qui pense que le droit doit suivre l'évolution de la société. S'il s'agit de se baser sur des sondages, alors ce triste argument le conduira de la même façon à rétablir la peine de mort et à expulser une bonne part des étrangers qui vivent en France. Mais il ne s'agit pas de cela puisque le mouvement gay veut à tout prix imposer le vote du droit à l'adoption à une population qui y est nettement hostile... Non, il est ici question de suivre le vent -qui souffle le plus souvent des Etats-Unis d'Amérique-, de "s'inscrire dans la modernité". Mais ce n'est pas ça, le droit. L'objet du droit n'est pas de satisfaire tour à tour ceux qui se mettent à brailler pour attirer l'attention, mais au contraire de se situer au-dessus des intérêts particuliers pour donner corps à une vision de la société et de son avenir, pour consacrer des valeurs qui doivent l'inspirer.

C'est d'ailleurs ce que prétendent faire ceux qui réclament le mariage gay au nom de "l'égalité des droits".

Il s'agit là d'une idée forcément sympathique, surtout dans un pays comme la France où, traditionnellement, l'égalité prend volontiers le pas sur la liberté. Mais ces faux prophètes de l'égalité oublient toujours de citer la Déclaration des droits de l'homme en entier. Si l'article premier commence par "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit", il a une suite que l'on oublie trop souvent : "Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune". Et, c'est là que le bât blesse. Car le mariage n'est pas un droit, c'est un moyen au service d'une finalité. En l'occurrence, la filiation et la transmission dans le cadre du mariage des valeurs qui soudent la société. L'égalité des droits ne signifie pas que tout se vaut. Qu'on le veuille ou non, l'union de personnes de même sexe est une affaire privée qui ne contribue en rien à "l'utilité commune". Et ni le chiffre microscopiques des adoptions ni le caractère marginal des naissances médicalement assistées ne modifieront cet état de fait. Aussi sympathiques puissent-ils être, les homosexuels ne peuvent répondre significativement à l'impératif démographique qui s'impose en premier lieu à une société. Le droit doit organiser la réalité de la société, et non pas donner corps aux fantasmes de certaines de ses composantes.

En outre, la conception de l'égalité des droits défendue par le mouvement gay et ses soutiens médiatico-politiques est pernicieuse car elle ne repose pas sur les individus, qui sont déjà égaux en droit,

mais sur les communautés. Ainsi, c'est l'idée de l'égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels qui est mise en avant. Un individu a le droit de se marier. Un homosexuel, non. Mais est-ce un progrès de réduire un individu à son homosexualité et de considérer que la société est constituée non d'individus libres mais d'une somme de communautés figées? Si l'on admet l'idée que le groupe prétendument constitué par les homosexuels doit avoir les mêmes droits que celui que les mêmes fanatiques désignent sous le nom d'hétérosexuels, alors au nom de quoi pourra-t-on refuser aux musulmans ce que l'on admet pour les catholiques, et notamment le droit à vivre selon sa religion, même si cela suppose de voiler sa femme de la tête aux pieds ou, pourquoi pas, d'en prendre une deuxième et même une troisième dès lors que tout le monde est consentant. Ceux qui posent ainsi la question de l'égalité doivent enfin avoir le courage de dire aux Français qu'ils ne les considèrent plus comme des citoyens mais comme des homos ou des hétéros, des "par-devant" ou "par-derrière" réduits arbitrairement à leurs habitudes sexuelles.

Il fallait être naïf à l'époque du PACS pour croire que le mouvement homosexuel allait en rester là. Les surenchères auxquelles il se livre aujourd'hui sur le mariage et l'adoption étaient inscrites dans le marbre de la loi sur le PACS. Contrairement à ce que prétendent les militants gay, l'indifférence que la société française manifeste de plus en plus aux homosexuels est leur plus grande angoisse. En effet, lorsque celle-ci sera totalement acquise, les homosexuels resteront seuls face à leur pire adversaire : eux-mêmes. Et ils ne pourront plus arguer de l'homophobie de la société pour expliquer leur surconsommation d'anti-dépresseurs, leur surreprésentation dans les salles d'attente des psys, leur fuite en avant dans le festivismisme et leur exposition plus grande au suicide. C'est pourquoi ils ont besoin de hurler sans cesse, au risque d'agacer. Et quand ce ne sera plus le mariage, ce sera l'adoption, puis la reconnaissance des unions à durée déterminée fixée à l'avance sans devoir de fidélité, ou autre chose...

Par son caractère inutile, le mariage homosexuel est un avatar supplémentaire de ces droits que n'entendent pas exercer ceux-là mêmes qui les réclament. Il contribue à l'émergence progressive, sous l'effet des pressions communautaires sur une classe politique incapable de savoir ce qui doit guider ses choix, d'un système de droits virtuels sans effet sur l'ensemble de la société, si ce n'est qu'il renforce l'idée déjà dans l'air que le système politique est déconnecté de la réalité. Et c'est là que son inutilité rejoint son caractère dangereux... En effet, cette évolution est d'autant plus inquiétante que, par son incapacité à donner une orientation claire, sur la question du mariage comme dans d'autres domaines, le pouvoir politique manifeste une fois encore son manque d'autorité, ce qui, en théorie, rend possible toutes les évolutions du droit, même les plus

hasardeuses ou les plus iniques.

1)Le mariage homo, vite!
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75070)

Lire aussi sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

Avis d'expert
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77882)

Mariage homosexuel et amnésie socialiste
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77881)

A défaut du mariage gay, le gouvernement bénit le pacs
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77454)

Le mariage gay : un débat surréaliste
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=76901)

Les Khmers roses
(http://www.communautarisme.net/?action=page&id_art=67282&previ ew=1)

Bientôt ici ? : Extension du domaine de la Cha'ria

Par

Le site Internet de l'hebdomadaire Marianne nous alerte sur la mise en place d'un tribunal sha'ri dans l'état canadien de l'Ontario. Mais omet de nous préciser que le recours à de tels arbitres religieux pour trancher les litiges civils, familiaux, et commerciaux est possible depuis bien longtemps au pays des caribous. Bientôt ici ?



Sous la signature de Delphine Soulas, l'édition en ligne de l'hebdomadaire Marianne (1) se fait l'écho de l'émotion de certains médias nord-américains suscitée par la mise en place d'une cour islamique de justice civile auprès de la cour provinciale de l'Ontario.

On imagine déjà un aéropage de barbons barbus enturbannés tranchant dans le vif au gré d'une humeur forcément lapidaire. Même si l'article précise que "tout chatiment corporel" est interdit, et que les sentences rendues devront être agréées par les autorités judiciaires de droit commun, cela fait tout de même "froid dans le dos" !

Faut-il y voir une forme d'"islamophobie", mais l'éminente journaliste oublie de nous indiquer que la possibilité de faire arbitrer les litiges civils, commerciaux ou familiaux par des instances religieuses existe en fait depuis de nombreuses années dans la plupart des états de la confédération canadienne. Ainsi, et pour ne parler que de l'Ontario, le Rabbin Reuben Tradburks nous apprend dans le "Washington Post" (2) que des "cours rabbiniques ont fonctionné à Toronto depuis qu'il existe des Juifs dans ce pays, c'est à dire des centaines d'années". De même est-il courant de faire appel à des prêtres chrétiens pour résoudre ce type de controverses.

Dans la pratique, et selon les termes de la "loi d'arbitrage de l'Ontario" (1991), tous les citoyens ont la possibilité de faire arbitrer leurs différends par une instance ad hoc notamment religieuse, dès lors qu'il s'agit d'un litige civil (le pénal est exclu) et qu'aucun tiers (par exemple les enfants d'un mariage) n'est concerné. Et comme il s'agit d'arbitrage, il est nécessaire que les parties plaignantes soient volontaires, même s'il semble évident que des pressions "communautaires" puissent se manifester, notamment sur les personnes les plus fragiles et les moins instruites. Contrairement aux dispositions du droit français en la matière, les sentences arbitrales ne sont pas exécutoires de plein droit, mais doivent être préalablement validées par la juridiction de droit commun. A contrario, le champ des litiges éligibles n'est pas ici frappé de proscriptions comme celles touchant les domaines familiaux et patrimoniaux en jus gallica, pas plus que la juridiction arbitrale n'est tenue au respect des règles de droit, à défaut du formalisme des moyens. Enfin ces dispositions ne concernent que la loi locale, ce qui exclut le divorce placé sous compétence fédérale.

C'est dans ce contexte que les leaders de la "communauté musulmane", après bien d'autres, ont décidé de se doter de cet "Institut islamique". Si certains croyants se réjouissent de confier leur sort à une loi islamique par nature "égale, bienveillante et juste" (!!!), d'autres sont plus circonspects, voire carrément hostiles comme Alia Hogben, membre du bureau du "Conseil Canadien des Femmes Musulmanes" (citée par le Post) qui déclare : "Je suis une femme de foi, et la communauté des gens qui s'érigent en guides disent que si je n'obéis pas à la cour islamique ... je serais considérée comme blasphème et relaps. Et vous savez que dans certains pays, l'asostasie équivaut à une condamnation à mort".

En tout cas, l'extension d'un principe traditionnel de la lex mercatoria

-celui de faire administrer la justice par les pairs- conduit bien à confier -même si c'est ici à titre accessoire et optionnel- la question du statut personnel aux "communautés d'appartenance".

L'exemple va en effet plus loin que celui du "Tribunal las Aguas" de Valencia institué par la grâce du calife de Cordoue Abd al-Rahman Ier, et dont la survivance comme témoin d'une Espagne mauresque ne gêne aujourd'hui personne. Il n'a pas non plus son équivalent dans notre corpus de droit maritime normand.

Alors, bientôt ici ? Non, déjà là ! L'article 75 de notre constitution du 4 octobre 1958 dispose en effet que "les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun (...) conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé" (3).

Mais cette exception d'inspiration coloniale, qui n'est aujourd'hui plus applicable qu'à quelques confettis d'empire (Mayotte, mais aussi la Nouvelle Calédonie avec cette fois-ci le renfort d'une nouvelle loi organique), pourrait-elle être étendue à la faveur d'une "décentralisation de proximité" à nos belles régions ?

Certes pas sur la question du statut personnel (encore que ... si l'on écoutait les communautaristes). Mais à la faveur de "compétences législatives partagées" - qui figuraient naguère dans un projet de statut pour l'île de Beauté - ou d'un "droit à l'expérimentation" voulu pour les régions par l'exécutif en exercice, verra-t-on, à côté des bizarreries de l'histoire, émerger bientôt un droit local Breton, Poitevin ou Corse ?

Et tentons cette métaphore ferroviaire, que ne renierait pas le lecteur assidu de La Vie du Rail : "Un train peut en cacher un autre" ...

(1) "Les musulmans de l'Ontario bientôt jugés selon la charia" par Delphine Soulas - Marianne en ligne :www.marianne-en-ligne.fr, 07/05/2004

(2) "Canadians Allow islamic Courts to Decide Disputes" by DeNeen L. Brown - Washington Post - April 28, 2004

(3) Voir à ce sujet "Statut personnel, coutume et justice en Nouvelle-Calédonie" sur le site de l'Ecole Nationale de la magistrature : www.enm.justice.fr

Contradictions : Coup de gueule contre les communautaristes gay !

Par

Quand les homos eux-mêmes en ont marre des communautaristes qui parlent en leur nom.



NB : Ce texte est un point de vue extérieur à l'Observatoire du communautarisme. Il est publié dans la rubrique "Contradictions" qui est ouverte aux tribunes libres et aux critiques du travail et de la production de l'Observatoire.

Il est affligeant de constater le niveau atteint par la soi-disant communauté homosexuelle sur le plan politique.

Il aurait suffi pour un hétérosexuel de prononcer cette phrase pour qu'il soit tout de suite taxé d'homophobie. Mais le truc c'est que ce constat je le fais moi même en tant qu'homosexuel. Cela dit, ça n'empêchera pas les activistes communautaristes gay de me traiter d'homophobe aussi. Pour eux, un "détracteur" hétérosexuel est homophobe car il voue une haine à celui qui est différent, et le détracteur homosexuel par contre, est homophobe car il voue une haine à lui-même et donc à ses semblables. En temps de guerre ils appelleraient le premier l'ennemi, et le second le traître.

Il a toujours été simple pour les activistes gay de simplifier les choses à ce point, ou de les exagérer. Cela vient tout simplement de leur absence d'arguments convaincants pour faire avancer leur agenda politique. Donc pour faire plier la société et le pouvoir politique, il n'ont qu'une seule arme de combat : l'accusation d'homophobie ! Pour eux, l'homophobie c'est la haine tenace et éternelle que voue la société aux homosexuels pour le simple fait qu'ils sont attirés par une personne de même sexe. Très franchement, cette homophobie n'existe pas si on enlève évidemment les quelques rares extrémistes et autres agités du bulbe qui, rappelons-le, ne s'attaquent pas seulement aux homosexuels. La plupart des gens sont indifférents aux homosexuels tant qu'ils ne les heurtent pas.

Si l'homophobie existe, il faut alors la chercher ailleurs.

L'homophobie que tous les homosexuels ont connue, ce fut, dans une certaine période de leur vie, la peur d'admettre ce qu'ils sont. La peur de l'homosexualité qui conduit la plupart d'entre nous à "refouler" leur sexualité pendant un certain temps.

Ce comportement ridicule des activistes gay se reflète bien dans leur activisme lui-même. Il est entièrement basé sur la culpabilisation de la société, et comme je l'ai dit plus haut, l'accusation d'homophobie qui est suspendue comme une épée de Damoclès au-dessus de chaque table de débat. Face à l'apathie ou l'indifférence de beaucoup d'homosexuels, les activistes gay ont pu se former en lobby et ont pris la parole au nom de tous, alors que rien ne rend légitime ce statut. A partir de là s'est formée une nébuleuse rose qui étend tous ses tentacules sur plusieurs domaines.

Dans le domaine politique, la "Marche des Fiertés Gay, lesbiennes Trans et Bi", anciennement appelée "Gay Pride", est l'exemple même de ce militantisme inquisiteur. L'épreuve de force démontrée dans ce défilé -qui est loin d'être représentatif des Français homosexuels- repose sur l'embrigadement des manifestants dans des manipulations politiques. C'est tout devant, en tête de cortège, qu'il faut aller pour apercevoir les tireurs de ficelles. Associations, politiciens -originellement de gauche mais de plus en plus rejoints par la droite (système de rivalité des partis oblige)- et lobbies commerciaux défilent dans le seul but qu'ils ont en commun : leur propre intérêt égoïste. Mais évidemment, pour voiler ces intérêts égoïstes, il faut les présenter de manière "humanitaire" et "solidaire" de la souffrance imaginaire des homosexuels face à la cruauté de la société de nos temps modernes, en imposant des revendications comme le mariage et l'adoption pour les homosexuels, ou encore des lois anti-homophobie qui, vu combien elles sont élargies par les communautaristes gay, mèneraient droit en prison pour cet article. Le magazine Têtu étant l'organe de propagande et Act Up la milice armée, le totalitarisme rose semble émerger petit à petit.

Dans le domaine culturo-économique, on retrouve ce fameux magazine qui n'est là que pour enrôler la jeunesse homosexuelle dans de nouvelles croisades du bien contre le mal. Une propagande conformiste est entretenue envers les homosexuels et surtout les plus jeunes pour leur faire croire, que face à la terreur homophobe, ils doivent se considérer comme une communauté et suivre aveuglément ses chefs. Car l'union fait la force. D'où la construction de ce système communautaire et culturel autour des homosexuels. Selon les communautaristes roses, les homosexuels sont une Nation (le fondateur américain d'Act Up, Larry Kramer, dit "Our People" en parlant des homos !) avec son histoire, sa culture, son drapeau (arc-en-ciel), etc.

L'homosexualité n'est qu'une caractéristique relevant du domaine privé. Cela vaut pour chaque personne et il est tout simplement logique d'admettre que cette supposée communauté n'est rien d'autre qu'un mythe qui ne peut être entretenu que par l'illusion, la manipulation et cette mise en scène systématique du danger commun

: l'homophobie et l'hostilité de l'Autre.

En découle un des pires aspects de cette communautarisation : le Milieu gay. Une spirale infernale alimentée par l'appât du gain, et la présence constante de la consommation et du Sex rapide et facile. Un conglomérat qui fut d'abord présenté comme une solution à l'isolement des homosexuels avant "la tolérance officielle" des années 80, mais qui s'est révélé être la pire forme de vie d'un groupe de population et qui, si elle devait s'étendre en-dehors de sa base parisienne (pour l'instant) aux homos qui sont déjà trop nombreux à en être dépendants, représenterait tout ce qu'il y a de plus déshumanisant et méprisant pour les homosexuels.

En sortant de ce brouillard rosâtre, on peut donc constater que ce n'est pas l'homophobie imaginaire qui menace et nuit aux homosexuels, mais plutôt ce que l'égoïsme et la soif de pouvoir du communautarisme gay ont contribué à construire.

Voir aussi :

La page perso de Rand F.
(<http://www.geocities.com/reind2002fr/Rand.html>)

Brèves : Loi sur les signes religieux : Fillon espère ne pas tourner en rond avec sa circulaire

Par

La troisième version de la circulaire d'application de la loi sur le port des signes religieux à l'école sera-t-elle la bonne ?



C'est en tout cas ce qu'espère François Fillon, qui va adresser le texte aux membres du Conseil supérieur de l'éducation pour une approbation souhaitée lors d'une réunion prévue le 17 mai. Selon cette nouvelle mouture, il n'est plus question de « couvre-chef », le terme ayant été jugé trop restrictif, mais de « tenue » ou d'« accessoire ». Le texte dispose qu'il est « interdit à un élève de se prévaloir du caractère religieux qu'il y attacherait par exemple pour refuser de se conformer aux règles applicables à la tenue des élèves dans l'établissement ».

M. Fillon avait soulevé une véritable tempête lors de la présentation

du premier projet de circulaire, accusée de vider la loi de son contenu. La seconde mouture, raccourcie et donnant une interprétation beaucoup plus dure de la loi, avait été favorablement accueillie dans les milieux laïcs. Les religieux, pour leur part, avaient très froidement reçu le nouveau texte. Dans cette troisième version, en guise d'assouplissement, il est désormais indiqué que, en cas de conflit et durant la phase de dialogue, « les recteurs et les correspondants académiques sont en tant que de besoin les points de contact avec les tiers intéressés à la mise en œuvre de la loi ». Ces « tiers intéressés » font référence aux représentants des communautés religieuses et il s'agit là d'un point qui avait été réclamé par le Conseil français du culte musulman (CFCM).

Brève tirée du site Revue Républicaine
(<http://www.revue-republicaine.org>)

Express : Les très brèves de l'Observatoire - mars, avril, mai

Par

Lisez les très brèves de l'Observatoire : des infos courtes actualisées régulièrement.

Envoyez vos infos en indiquant vos sources à : contact@communautarisme.net



31.05.2004 Bon sang ne saurait mentir

Marianne montre comment, dans la perspective de l'élection législative partielle qui aura lieu le 20 juin dans le 16ème arrondissement de Paris, le vote des électeurs juifs est un enjeu central entre les candidats. Pour contrer la drague outrancière à laquelle se livre Laurent Dominati (UMP) auprès de cet électorat, Bernard Debré (soutenu par l'UDF) remonte plus loin dans son ascendance que son père, Michel Debré et déclare : "mon arrière-grand-père était rabbin!". A quand l'arbre généalogique sur les professions de foi des candidats ?

28.05.2004 Témoin gênant

Avant même d'être célébré, un mariage gay vire au vaudeville! Le site

gay E-Ilico raconte en effet que le futur marié homosexuel d'Elbeuf (Seine-Maritime) qui a récemment été agressé avait en fait été rossé par un collègue de travail qui devait être son propre témoin lors de la cérémonie. On ne se méfie jamais assez de ses proches...

27.05.2004 Sketch chez Fogiel : Dieudonné relaxé

En dépit de l'unanimité médiatique, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé l'humoriste Dieudonné jeudi 27 mai en considérant que son sketch interprété le 1er décembre 2003 sur France 3 et représentant un extrémiste juif israélien ne constituait pas une "incitation à la haine raciale". D'après le jugement du tribunal, "Il s'avère que le personnage incarné par le prévenu ne représente pas 'les' personnes de confession juive dans leur ensemble comme il est dit dans la prévention mais une certaine catégorie de personnes uniquement dans l'expression de leurs idées politiques". Dieudonné, condamné le 26 mai à 5.000 euros d'amende pour "diffamation raciale" par le tribunal correctionnel d'Avignon pour des propos rapportés par Le Monde, est également jugé le 23 juin prochain pour d'autres propos sur les juifs tenus dans Le Journal du Dimanche.

Lire la retranscription intégrale du sketch de Dieudonné dans l'émission de M.O. Fogiel le 1er décembre 2003 en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/sketch-dieudonne-fogiel.pdf>)

27.05.2004 L'étoffe des héros

Dans Le Monde, Noël Mamère fait l'éloge de "la provocation comme outil politique" et de sa décision héroïque de célébrer un mariage homosexuel. Soulignant les "risques pris", il estime que c'est la "noblesse" de l'homme politique que de bousculer la société. On attend avec impatience que Super Noël manifeste les mêmes vertus et autant de bravoure en occupant par exemple les sièges des sociétés de crédit à la consommation qui asphyxient les familles surendettées avec des taux usuraires, en assiégeant les usines qui délocalisent leur production ou, tout simplement, en ne répondant plus aux invitations des chaînes de télévision qui exploitent des intermittents.

26.05.2004 Le directeur de "Lyon Mag" mis en examen pour "apologie de crime" pour avoir publié un entretien avec un imam intégriste

Philippe Brunet-Lecomte avait publié l'interview de l'imam de Vénissieux, où celui-ci justifiait les violences contre les femmes adultères. Expulsé puis autorisé à revenir sur le territoire national, l'imam va-t-il faire condamner la presse pour ses propos ?

26.05.2004 Laïcité : un appel contre l'article 51 du projet de traité constitutionnel européen

Signée par 256 députés européens, cette pétition demande au Conseil, à la Commission et aux États Membres d'abroger l'article 51 du projet de Traité constitutionnel, et, en particulier, aux représentants de la Belgique, de la France, du Luxembourg et de la Suède de poser

leur veto, dans le cadre des travaux de la CIG. Lire en ligne (<http://www.radicalparty.org/art51/form.php?lang=fr&PHPSESSID=4e8308ab37ff2dc04425d9dc79224091>)

26.05.2004 L'homosexualité, c'est normal(ien) !

Un colloque sur "L'union en tous genres" aura lieu le 1er juin 2004 à l'Ecole Normale Supérieure autour de militants gay (Didier Eribon, Françoise Gaspard...) et de l'écrivain René Schérer, théoricien de la pédophilie. Ce colloque intervient peu après une conférence sur le thème "Homophobies" le 27 avril dans les locaux de l'école. Après avoir contribué à l'ancrage du communisme en France dans les années 20 et favorisé l'émergence du gauchisme à la fin des années 60, Normale Sup est désormais à la pointe du mouvement gay. Continuité ou décadence ?

25.05.2004 Un conseiller de Paris condamné pour diffamation envers LCI

Jean-Pierre Pierre-Bloch, conseiller UMP de Paris, a été condamné le 25 mai par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation envers LCI. Sur la télévision privée communautaire TFJ (Télévision Française Juive) il avait déclaré : "Il faut que la communauté juive dans son ensemble et les amis d'Israël sachent que cette télévision doit exister (...) parce que face aux télévisions françaises, qui sont devenues pour moi des chaînes arabes, si nous n'avons pas une télé juive pour remettre les choses en place, ce sera la faute de la communauté". Il avait aussi qualifié LCI de "chaîne de merde" et ajouté que "le pompon dans la saloperie" allait à LCI qui avait "atteint des sommets d'ignominie" dans le traitement de la guerre contre l'Irak.

25.05.2004 La Haute autorité de lutte contre les discriminations opérationnelle dès janvier 2005

Le projet de loi créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations sera rapidement transmis au Conseil d'Etat, afin que cette instance puisse débiter ses travaux au 1er janvier 2005.

25.05.2004 Référence à Dieu dans la "constitution" européenne : Barnier assouplit la position de la France

"Quand on parle de Dieu, il vaut mieux éviter de dire jamais", a expliqué le Ministre des Affaires étrangères français en ouvrant la porte à une déclaration annexe qui ferait mention des racines chrétiennes de l'Europe. "La déclaration, ce n'est pas la Constitution".

24.05.2004 Dérapage du président de la Sorbonne

"Les Français ne sont pas antisémites, mais ils ont juste peur des Arabes" : ces propos n'ont pas été tenus par Jean-Marie Le Pen mais par le président de l'Université Paris-IV-Panthéon-Sorbonne, Jean-Robert Pitte au journal israélien Haaretz

23.05.2004 Peut-on critiquer l'Islam ? Oui, répond le MRAP !

Selon l'hebdomadaire Marianne, le dernier conseil national du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) aurait découvert que "la critique de l'Islam n'est ni un racisme anti-arabe, ni un racisme anti-musulman", et bannirait désormais la dénonciation de l'"islamophobie" de son discours contre le racisme. Peut-on espérer que cet exemple d'autocritique fasse école auprès d'autres mouvements traversés par les enjeux communautaires ? La lutte contre toutes les formes de xénophobie ne pourrait qu'y gagner en crédibilité.

23.05.2004 Lobbying pour une Nouvelle Europe chrétienne

A l'initiative de la Pologne et de l'Italie - rejointes par la Lituanie, une dizaine de pays de l'Europe des 25 devaient adresser vendredi 21 mai 2004 une lettre commune à la présidence irlandaise de l'Union, exigeant l'inscription dans le traité constitutionnel en projet, d'une référence explicite à la "tradition chrétienne". Le texte de la missive - dont le procédé n'est pas sans rappeler la "lettre des huit" soutenant l'intervention américaine en Irak, et la liste exacte des signataires n'ont pas été révélés par les initiateurs d'une démarche à laquelle pourraient toutefois se joindre Malte, le Portugal, la République Tchèque et la Slovaquie.

22.05.2004 Appel à la délation

L'association SOS Homophobie lance sur son site internet un appel pour recueillir des "témoignages précis afin d'identifier des auteurs de propos ou d'actes homophobes". Ceux qui veulent régler des comptes avec un voisin savent ce qu'il leur reste à faire... SOS Homophobie précise que "ce témoignage pourra être diffusé dans le cadre d'une émission de télévision". Celle de Julien Courbet?

19.05.2004 A force de crier au loup...

Réagissant à la décision de la Commission européenne d'autoriser l'importation de maïs transgénique, Noël Mamère a lancé un appel à la "désobéissance civile". Une initiative qui est passé inaperçue du fait du brouhaha qu'il a lui-même orchestré en faisant aussi le coup de la désobéissance civile sur la question du mariage gay.

19.05.2004 Une étude sur les discriminations à l'embauche

L'Observatoire des discriminations (<http://cergors.univ-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm>) de l'Université Paris I a réalisé un testing sur des entreprises françaises pour mesurer les facteurs discriminants à l'emploi. L'origine ethnique, une apparence disgracieuse, un âge avancé, un handicap ou le fait d'habiter un mauvais quartier sont des facteurs discriminants d'après l'étude, qui porte sur 258 offres d'emploi de commercial.

Lire l'étude en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/od-testing-0504.pdf>)

19.05.2004 Observateur mais borgne

Apportant sa contribution au lobbying politico-médiatique en faveur de la reconnaissance légale de l'homoparentalité, Le Nouvel Observateur, comme Le Monde 2 une semaine auparavant, fait l'éloge de la coparentalité organisée autour de trois ou quatre "référents" en donnant la parole à ceux qui "demandent que le droit reconnaisse les faits". Le hic, c'est que le même raisonnement s'applique pareillement aux enfants nés dans les nombreuses familles polygames qui existent en France...

18.05.2004 La circulaire sur les signes religieux à l'école approuvée par le CSE

Le Conseil supérieur de l'éducation a approuvé la circulaire sur la laïcité par 26 voix pour, 8 voix contre, 6 abstentions et 25 refus de vote. Cet avis est consultatif. Il montre en tout cas que le monde enseignant et les parents d'élèves redoutent une application difficile de la loi dans les établissements, le port d'un "bandana" étant à apprécier au cas par cas.

18.05.2004 A qui le tour ?

En présence de deux "soeurs" emblématiques, la socialiste Yvette Roudy et le député UMP Brigitte Barèges, la Grande Loge féminine de France a tenu une conférence de presse pour réclamer une "loi anti-sexiste" : "A juste titre, les homosexuels demandent une loi anti-homophobie pour se protéger, pourquoi les femmes ne pourraient-elles pas revendiquer des droits égaux ?". La procession des "victimes" ne fait malheureusement que commencer...

17.05.2004 L'Etat, c'est "nous"

Dans un communiqué relatif au mariage homosexuel, l'association SOS Homophobie franchit un pas supplémentaire dans l'embrigadement des homosexuels et le communautarisme : "Nous attendons de ceux que nous avons élus qu'ils portent enfin nos légitimes revendications". C'est qui, "nous" ?

16.05.2004 Faible mobilisation pour la manifestation contre l'antisémitisme

Entre 10 et 20 000 personnes seulement étaient présentes à la manifestation organisée à l'initiative de SOS-Racisme, avec la LICRA et l'UEJF. Le MRAP et la LDH, à l'écart suite à une polémique avec les organisateurs, fermaient le banc avec un mot d'ordre "contre tous les racismes". Cette faible mobilisation s'ajoute à l'absence d'analyse sérieuse des différentes organisations anti-racistes sur le racisme (et l'antisémitisme) aujourd'hui, en dépit du rapport de la CNCDH.

16.05.2004 Des inégalités dont personne ne parle

D'après l'hebdomadaire Marianne du 10 mai 2004, on compte seulement 6 ouvriers (sic) parmi les 2034 conseillers généraux siégeant en France. Bizarrement aucune voix ne s'élève plus en faveur des droits des ouvriers : les partisans de la discrimination

positive sont passés par là...

16.05.2004 UOIF : Villepin ne fera pas comme Sarkozy

Les collaborateurs du nouveau Ministre de l'Intérieur indiquent que celui-ci, à l'inverse de son prédécesseur Nicolas Sarkozy, ne se rendra pas au congrès de l'UOIF : "Ce n'est pas la vocation du ministre chargé des cultes de participer à ce genre de réunion".

16.05.2004 Cukierman réélu à la présidence du CRIF

Roger Cukierman, président sortant du CRIF, a été réélu dimanche face à Serge Hajdenberg avec 113 voix pour, 16 voix contre et 15 abstentions. Outre un renforcement de l'éducation contre l'antisémitisme, il a déclaré vouloir intensifier la lutte contre l'antisémitisme sur Internet. Le Président de la République Jacques Chirac, le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, le ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin et le ministre de la Culture et de la Communication Renaud Donnedieu de Vabres l'ont appelé aussitôt pour le féliciter.

16.05.2004 Jospin a retenu la leçon

Dans Le Journal du Dimanche du 16 mai 2004, Lionel Jospin se démarque des présidentiables socialistes en se disant hostile au mariage homosexuel. En voilà au moins un qui n'a pas oublié le 21 avril : à l'époque, le fait d'avoir fait voter le pacs n'avait pas empêché le candidat du PS d'être éliminé dès le premier tour de l'élection présidentielle...

14.05.2004 Ethniciser la France

L'Organisation pour les Minorités Européennes (OME) ouvre un nouveau site Internet "Unité dans la diversité". "Bretons, Catalans, Corses, Alsaciens, Basques, Occitans et Flamands représentent près de la moitié de la population française" prétend ce site qui se félicite de l'avancée de la décentralisation en France.

Le site : www.unite-diversite.eurominority.org

14.05.2004 Force à la loi

Un homme a été arrêté dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat perpétrée le 16 janvier 2004 contre Sébastien Nouchet, un homosexuel gravement brûlé dans sa ville de Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais). Le suspect a été déféré au parquet de Béthune et écroué. Comme quoi, pas besoin d'une loi anti-homophobie pour poursuivre ceux qui agressent sauvagement des homosexuels.

13.05.2004 Villepin planche sur la formation des imams

Suite à la récente série d'interpellations et d'expulsions médiatisées d'imams, à l'absence de contrôle de leur enseignement et face aux menaces de radicalisation islamiste, le Ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin accorderait davantage sa confiance à l'International Institute for Islamic Thought (IIIT) de Saint Ouen

(Seine-Saint-Denis) qu'aux instances adouées par son précesseur Nicolas Sarkozy (Mosquée de Paris et UOIF) pour mettre en place une formation d'imams "à la française".

13.05.2004 Une pétition pour "le sauvetage de la langue bretonne"
Lancée à l'initiative de Caroline Ollivro, professeur d'histoire-géographie de Rennes, qui déclare avoir "l'impression que la disparition de la langue bretonne serait programmée à un certain niveau", cette pétition a déjà recueilli les signatures de personnalités telles que Michel Wieworka, Manu Chao ou encore Yves Coppens.
La pétition : www.eurominority.org/petitions/breton.asp

13.05.2004 Division des organisations antiracistes
SOS-Racisme et la LICRA, le MRAP et la LDH : les deux couples de l'antiracisme français se déchirent de nouveau. SOS-Racisme souhaite concentrer la manifestation prévue le dimanche 16 mai à Paris sur le seul antisémitisme, tandis que MRAP et LDH veulent marcher contre le racisme en général. Pour rire : SOS Racisme Indépendant marchera dans le cortège du MRAP et de la LDH... !

13.05.2004 Polémique entre Oumma.com et l'hebdomadaire Marianne
Accusé par Marianne de diffuser des messages violemment antisémites sur son forum, le site Internet Oumma.com, premier site musulman francophone, se défend en affirmant supprimer tous les messages racistes à posteriori, et met l'hebdomadaire républicain dans l'embarras en dénichant des messages racistes sur le forum de son nouveau site www.marianne-en-ligne.fr. Oumma.com, cible d'attaques informatiques, est régulièrement inaccessible depuis plusieurs semaines.

13.05.2004 Edgar Morin relaxé ; Goldnadel perd encore
Le sociologue était poursuivi (ainsi que Danièle Sallenave et Sami Naïr) par Avocats sans frontières (Gilles-William Goldnadel) et France-Israël pour "diffamation à caractère racial" et "apologie des actes de terrorisme" suite à une tribune publiée le 4 juin 2002 dans Le Monde et consacrée au conflit israélo-palestinien. Le tribunal de Nanterre a débouté les deux associations et les a condamnées à payer 2000 euros à Morin et Sallenave et 2000 euros à Naïr et Colombani, le directeur de la publication du quotidien.

13.05.2004 Pressions américaines contre la loi sur la laïcité
Le rapport annuel de la Commission américaine pour la liberté de religion dans le monde (United States Commission on International Religious Freedom - USCIRF) demande à la France de retoquer son projet de loi sur la laïcité. L'USCIRF, liée au Département d'Etat, est connue pour défendre, sous couvert de libertés religieuses, l'Eglise de Scientologie dans le monde et pour attaquer en priorité les régimes opposés aux EU.

Voir www.uscirf.gov

12.05.2004 Un Conseil Français du Culte Musulman SDF
Près de 17 mois après sa création, le CFCM ne dispose toujours pas d'adresse postale, de numéro de téléphone, d'adresse électronique ou de site Internet. En l'absence de structure claire de communication, le CFCM diffuse ses communiqués de presse sur le site oumma.com et sur le site de l'UOIF (uoif-online.com).

10.05.2004 Mi Lutte Mi Tourisme
Anne Hidalgo, premier adjoint au maire de Paris, s'est rendu en Israël avec Fadela Amara, la présidente de Ni Putes Ni Soumises, pour exalter les femmes israéliennes et palestiniennes -les vrais salauds étant les hommes, c'est bien connu- et déplorer l'influence prise par le conflit israélo-palestinien sur les tensions communautaires en France. Est-ce bien malin de la part de ceux qui dénoncent l'importation du conflit au Proche-Orient dans les banlieues françaises de tenter d'exporter dans les territoires occupés le féminisme sous influence qu'incarne Ni Putes Ni Soumises?

10.05.2004 Racisme anti-maghrébin en Corse
Pierre-René Lemas, le préfet de Corse, veut rendre publiques les conclusions de l'étude actuellement confié à l'Insee sur le racisme dans l'île de Beauté. D'après le rapport 2003 de la CNCDH sur le racisme, on avait enregistré en Corse davantage d'actes racistes et xénophobes violents que dans toutes les autres régions françaises réunies.

10.05.2004 Les ethno-nationalistes basques auront une liste aux Européennes
La liste Herritarren Zerrenda (HZ), présentée samedi à Saint-Sébastien, défendra le "droit à l'autodétermination" et "l'égalité sociale", selon sa tête de liste Marije Fullaondo.

10.05.2004 L'origine des Imams en France
9% des Imams en France sont de nationalité française. 40% proviennent du Maroc, 24% d'Algérie, 15% de Turquie, 6% de Tunisie et 6% d'Afrique noire ou du Moyen-Orient. La moitié maîtrisent mal ou très mal le français.

10.05.2004 Deux candidats à la présidence du CRIF
Serge Hajdenberg, président de la station communautaire Radio J, sera candidat face au président sortant Roger Cukierman le 16 mai. Hadjenberg reproche à la direction actuelle le départ du Consistoire central en février des instances du CRIF.

07.05.2004 Alexandre Moïse, Secrétaire général de la Fédération Sioniste de France, condamné par le tribunal correctionnel de Paris, pour faux messages antisémites

Moïse, qui s'était fait connaître pour avoir organisé la campagne d'annulation des spectacles de l'humoriste Dieudonné, accusé d'antisémitisme, a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris à deux mois de prison avec sursis et à une amende de 750 euros, pour dénonciation mensongère : il affirmait être la victime de menaces antisémites, dont il était lui-même l'émetteur. Lire le jugement en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/17cc.pdf>)

07.05.2004 Xavier Ternisien, journaliste du Monde, menacé par un site extrémiste juif

Xavier Ternisien, journaliste du Monde spécialisé sur l'Islam en France, est nominativement menacé par un site ultra pro-israélien hébergé sur Geocities. La page incriminée représentait Ternisien, affublé d'un corps de canin, et était accompagné de cette légende : "Les propagandistes, c'est comme les déchets nazislamistes, on en détruira jamais assez ! crevez charognes ! Ci-contre, l'immonde ternichien venimeux, s'est échappé de la fourrière. L'animal étant nuisible, une forte récompense est offerte à qui en rapportera la carcasse. La page a depuis été supprimée.

03.05.2004 L'UOIF réclame un droit de veto sur les expulsions d'imams intégristes

Le président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), Lhaj Thami Breze, a déclaré : "Nous pouvons aider (l'Etat) à régler ces problèmes. Dites-nous qui sont ces imams : nous irons voir les associations dont ils dépendent, et nous leur ferons entendre raison. On rappellera à l'ordre ceux qui dérapent. S'ils refusent, ils seront évincés".

03.05.2004 Proche-orient.info et le "lobby juif"

Après avoir défendu la constitution d'un "lobby juif", la directrice du site Internet pro-israélien Elisabeth Schemla récidive dans Le Figaro : "chaque groupe (...) prendra de plus en plus ses intérêts en mains, les juifs comme les autres, et tentera d'infléchir à son profit le pouvoir en place." Des propos qui succèdent à ceux de Sylvain Attal, collaborateur régulier du site, qui déclarait sur oumma.com : "l'expression "lobby juif" ne me choque pas".

02.05.2004 Homo Economicus

Le "marché gay" a désormais son agence de publicité spécialisée. Novencio propose à ses clients potentiels (entreprises, annonceurs) "une véritable action ciblée à tous ceux qui souhaitent pénétrer (sic) le marché gay". "A marché différent, stratégie différente" clame Novencio. Comme quoi, le mouvement gay n'aura pas tardé à passer de l'émancipation à l'aliénation.

28.04.2004 Coupe du monde de football des homosexuels

Copenhague accueillera en 2005 la quatrième édition de cette

curieuse coupe du monde qui devrait rassembler 20 équipes féminines et 20 équipes masculines.

19.04.2004 Mohamed Abdi, secrétaire général de Ni Putes Ni Soumises, condamné en appel le 11.02.2004 à trois ans de prison dont un an ferme pour escroquerie réalisée à Clermont-ferrand L'information, révélée dans Le Figaro Magazine du 17 avril 2004, a connu une carrière fulgurante sur le web et en particulier sur les listes de discussion de sites musulmans ou maghrébins.

19.04.2004 Talamoni acclamé à son retour en Corse

De retour de garde à vue de Paris, l' élu de Corsica Nazione a été reçu sous les applaudissements par près de 150 sympathisants. Talamoni a été mis en examen pour "extorsion de fonds en relation avec une entreprise terroriste" dans l'affaire Nouvelles Fontières.

14.04.2004 L'UEJF et la question du communautarisme : une relation tumultueuse

Le président de l'UEJF Yonathan Arfi intitule "le communautarisme est un faux concept" son introduction à l'ouvrage collectif de l'UEJF Les Enfants de la République, Y a-t-il un bon usage des communautés ? (Editions La Martinière). Le titre initial de cet essai était pourtant "Une communauté contre le communautarisme"...

06.04.2004 Piètres scores des listes communautaires aux élections étudiantes du CROUS

Les listes soutenues par les Etudiants Musulmans de France (EMF) et celles soutenues par l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) recueillent respectivement 7 500 et 3 300 voix, contre plus de 66 000 pour le principal syndicat étudiant, l'UNEF.

18.03.2004 Acheter un Hijab sur Internet

Le site Internet de l'UOIF place en bandeau publicitaire le site www.jahida.com spécialisé dans la vente en ligne de "prêt à porter pour la femme musulmane".

16.03.2004 Le CRIF met sur le même plan extrême-gauche et extrême-droite

L'organisation communautaire juive appelait à voter aux élections régionales et cantonales contre les "formations d'extrême gauche trotskistes", qualifiées de "mouvements antisionistes intransigeants".

15.03.2004 L'Islam en milieu carcéral

Farhad Khosrokhavar, directeur d'études à l'EHESS, analyse dans L'Islam dans les prison (Balland), la place de la religion musulmane dans les prisons. Face à l'offensive d'imams intégristes, l'islamologue appelle l'Etat républicain à mettre en oeuvre des moyens financiers et humains significatifs pour ne pas laisser la voie libre aux intégristes.

03.03.2004 Les curieuses priorités du club de DSK

Parmi les 6 groupes de travail du club de réflexion A Gauche, en Europe, présidée par Pierre Moscovici, on trouve "les questions LGBT" (Lesbien, Gay, Bi et Trans). Cette question est mise au même plan que celle des inégalités. Lire le mandat du groupe LGBT en format PDF (<http://www.communautarisme.net/biblio/mandatlgbt.pdf>).

28.02.2004 Manifestation de "personnalités" pour une pénalisation des propos homophobes

500 personnes dont une surproportion d'élus et de candidats (Jean-Paul Huchon, Bertrand Delanoë, Dominique Strauss-Kahn, Patrick Bloche, Corinne Lepage, Jean-Luc Romero, Mouloud Aounit, etc.) : une manifestation qui a décidément eu une tout autre allure qu'un cortège syndical.

26.02.2004 Le Coran au berceau

Plusieurs associations islamistes dispensant des cours de religion musulmane et d'arabe ont été fermées en région parisienne, sur décision de la préfecture de Nanterre. Les conditions d'hygiène et de sécurité et les d'encadrement de l'enseignement n'étaient pas assurés dans ces établissements gérés par des réseaux salafistes.

20.02.2004 Deux fois plus communautaristes

Pour l'AGLA, les "Gays et Lesbien(ne)s Arméniens de France", subissent une "double discrimination" : "négligence et de l'inaction criminelle de l'État ; (...) rejet de leur communauté d'origine". Les "Homos ethniques" appellent en conséquence à une loi contre les propos homophobes.

Brèves : Avis d'expert

Par

Selon le "père" du pacs, le mariage homosexuel est illégal.



Pour Jean-Pierre Michel, magistrat et rapporteur du pacs à l'assemblée nationale, la question ne se posait même pas :

"Depuis près de deux cents ans, il n'y a jamais eu la moindre équivoque sur le fait que le mariage est une « institution hétérosexuelle », pour reprendre les termes abondamment utilisés par

le rapporteur de la Commission des lois du Sénat. Les sénateurs n'ont donc pas besoin de « verrouiller » le mariage, car il est d'ores et déjà inaccessible aux homosexuels.

Cela est d'ailleurs tellement évident pour les rédacteurs du code civil que, par exemple, les articles 162 et 163 prohibent le mariage entre « le frère et la soeur », « l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ». En outre, le dernier alinéa de l'article 75 dispose que l'officier de l'état civil reçoit de chaque partie « la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme ». Par ailleurs, l'identité des sexes est considérée comme un cas de nullité absolue du mariage."

(Extrait du rapport fait par Jean-Pierre Michel au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi modifiée par le Sénat, relative au mariage, au concubinage et aux liens de solidarité, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 mars 1999.)

Un avis d'expert que devraient relire les apprentis juristes qui soutiennent que le mariage homosexuel n'est pas interdit par le Code civil et qui acclamaient Jean-Pierre Michel à l'époque du pacs...

Références : Voyage au pays de l'antiracisme (2/2)

Par

Le concert des associations antiracistes vire parfois à la cacophonie. Mais quelle mouche a donc piqué les héritiers modernes de l'Abbé Grégoire -symbole de l'émancipation des juifs de France- et de Victor Shoelcher -à qui nous devons l'abolition définitive de l'esclavage ?



Etat des lieux des organisations antiracistes (suite et fin)

Lire la partie I : Voyage au pays de l'antiracisme (1/2) (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77639)

Viennent ensuite les antiracistes à titre accessoire, communautaires par construction. Dans cette catégorie figurent les multiples associations de la « communauté juive » institutionnelle dont la lutte contre l'antisémitisme est le seul engagement antixénophobe. Deux mentions particulières :

Le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) (1), qui se définit comme la "représentativité politique (...) de la communauté juive de France auprès des pouvoirs publics", fédère une soixantaine d'associations qui se revendiquent toutes du judaïsme bien qu'à des titres divers, mais aussi et pour beaucoup d'entre elles d'un soutien actif et quasi-inconditionnel à l'Etat israélien, parmi lesquelles l'Association pour le Bien-Etre des Soldats Israéliens (2) (sic!), et l'Agence Juive (3). Cette organisation a progressivement radicalisé son discours dans un sens parallèle à celui de l'évolution de la classe politique de l'Etat hébreu. Le CRIF d'aujourd'hui n'a en effet plus grand chose à voir avec celui d'un Théo Klein, et il n'échappe pas à de vrais dérapages (4). Il conserve toutefois une audience importante auprès de la classe politique (5). Initiateur d'un « service de protection de la communauté juive », son caractère exclusivement communautaire n'a pas empêché le gouvernement français de lui confier récemment une mission générale de lutte contre les contenus racistes et antisémites sur Internet dans le cadre d'un « partenariat renforcé » (6).

L'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF, adhérente au CRIF) (7) est, comme son nom l'indique, une association d'étudiants qui se revendique du judaïsme et d'un soutien plus ou moins critique à l'Etat d'Israël. Dans le même temps qu'elle se démarque d'une certaine langue de bois en dénonçant explicitement dans sa revue (« Tohu-Bohu ») les violences des groupuscules extrémistes juifs proches de l'extrême-droite israélienne et se lamente de leur impunité (8), ses militants défilent sous des pancartes qui proclament « Antisionisme = Antisémitisme », appelant en renfort la caution posthume du pasteur Martin Luther King. Amalgame, vous avez dit amalgame ? Et comme elle se défend de tout communautarisme, elle n'en présente pas moins et dans le même temps des listes aux élections étudiantes en partenariat avec SOS-Racisme (9), et organise sa convention nationale... à Jérusalem. On a parfois de la peine à suivre le raisonnement dans ses méandres.

Pour être tout à fait équitable, on soulignera que l'UEJF dispose d'un alter ego côté islamique avec les Etudiants Musulmans de France (EMF) (10). Et si son action en matière d'antiracisme semble plus

limitée, elle a cependant organisé quelques conférences sur le thème de « l'islamophobie » avec le concours de l'universitaire Vincent Geisser.

Dernière catégorie : les spécialistes d'une cause, c'est à dire les mouvements qui ont choisi de lutter contre une forme et une seule de xénophobie, et ceci à titre d'activité principale. La magie de la dérivation suffixale autorise, comme on le verra, la plus grande créativité dans la dénonciation des peurs contemporaines.

C'est ici que l'on trouvera les associations de lutte contre « l'homophobie », le prototype en étant "SOS-Homophobie" (11), qui, à l'instar de bien d'autres, a mis en place sa propre ligne téléphonique d'écoute, évidemment « anonyme », grâce à laquelle vous pourrez voter pour « désigner la personnalité la plus homophobe de la décennie », à moins que vous ne préfériez le faire d'un « clic de mulot ». C'est beau comme du "Loft Story" ! Mais dans le discours des « Khmers roses » (12), point n'est besoin d'être un « casseur de pédés » ou bien un disciple de Christine Boutin pour mériter les foudres de la « communauté ». Il suffit d'être en désaccord avec ce que les avant-gardes parisiennes du mouvement ont déclaré comme bien pour les « gays ». Contre le mariage homosexuel ? Homophobe ! Pour, mais réservé sur l'adoption ? Homophobe ! Pour l'adoption mais réservé sur l'accès des gays aux techniques de procréation assistée, et, demain, au clonage ? Homophobe, vous dis-je ! Vous êtes gay, et vous n'êtes pas d'accord ? C'est encore pire ! Vous êtes un traître à la cause, qui n'a probablement pas encore fait son « outing » ... Des âmes charitables s'en chargeront pour vous ! Et comme rien ne saurait s'opposer à la marche triomphale des gays vers leur dignité, il convient d'adopter au plus vite une législation répressive qui « pénalisera les propos homophobes ». D'ailleurs, c'est comme si c'était fait ...

Vous êtes une femme ? Vous êtes forcément concernée par la violence sexiste ! Venez donc aboyer de concert avec « La Meute » des « Chiennes de Garde » (13), et porter autant de « coups de pattes » rageurs au « masculinisme » triomphant ! Là encore, une ligne téléphonique accueillera vos longs mugissements plaintifs. Vous êtes une femme, et vous n'êtes pas d'accord avec cette idéologie du « nationalisme féminin » importée d'outre-atlantique ? C'est une « bavure », un « tir ami », un coup de poignard dans le dos (14) ... Pour votre propre bien, on fera en sorte de vous éviter de répandre votre idéologie d'arrière-garde sur les plateaux de télévision.

Seriez-vous, par hasard, favorable aux Interruptions Thérapeutiques de Grossesse – sur demande des parents – lorsqu'un enfant à naître est atteint d'une malformation congénitale gravissime ou d'une maladie génétique incurable ? Vous êtes donc handiphobe, et le « Collectif Contre l'Handiphobie » (CCH) (15) se chargera de vous faire

rendre gorge. Et ne vous avisez pas, surtout pas et même pour rire, de traiter un collègue un peu lent de « mongolien ». Vous encoureriez les foudres de la prochaine loi « contre les propos handiphobes » promue par les bons samaritains de la « Fondation Jérôme Lejeune » qui entonnent en chœur un « Non aux nouveaux racistes ! » leur bréviaire à la main !

Peut-être n'êtes-vous rien de tout cela ? Ne désespérez pas, il vous reste encore quelques chances (au sens probabiliste du terme, bien évidemment) de vivre vos phobies ! L'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (Agrif) (16) du catholique traditionaliste et membre du Front national Bernard Antony (17), défenseur d'une France blanche et catholique épurée de ses scories « anti-françaises », pourrait-être l'une d'entre elles. A moins que ce ne soit l'association « Croyances et Liberté » fondée par la conférence épiscopale de France afin d'ester en justice et « de protéger et de défendre les catholiques des atteintes à leurs sentiments religieux ou à leurs convictions religieuses, qu'ils pourraient subir par la voie de la radio, de la presse, du film, de la télévision, de l'image ou de tout autre support ». Et si c'est l'Islam qui vous irrite, vous aurez sans doute à faire au tout nouveau « Collectif musulman contre l'islamophobie » (18).

L'empire éclaté

De ce voyage au centre du PAF (Paysage Antiraciste Français), le pigiste de l'Observatoire revient avec quelques constats, une conviction, et beaucoup d'inquiétudes.

Tout d'abord, l'importation du conflit proche-oriental est une réalité et le choix d'un camp ou d'un autre dessine aujourd'hui un véritable « mur de séparation » entre beaucoup d'acteurs français de l'antiracisme. La surenchère opérée par certains acteurs « communautaires » ou autres (cf. « L'Année de Cristal » d'Alain Finkelkraut) dans la dénonciation de la gravité de la vague d'actes antisémites (par ailleurs bien réelle), l'accusation portée contre la France d'être un « pays antisémite » (notamment à l'occasion du conflit irakien) et les procès en sorcellerie faits à quelques intellectuels depuis relaxés ont contribué à décrédibiliser les discours sur ce thème, et à jeter la suspicion sur leurs auteurs. Et pas seulement dans la population « issue de l'immigration ». Cela est d'autant plus préoccupant qu'après une diminution en 2003, le nombre de ces violences semble devoir augmenter très significativement en 2004. Mais de quels superlatifs pourra-t-on désormais user pour mobiliser les énergies à lutter contre cette gangrène, si elle devait perdurer et s'amplifier ? La dénonciation de l'antisémitisme n'a d'ailleurs pas le monopole des outrances et d'une forme de « terrorisme intellectuel ». Il est emblématique que le discours justificatif d'un Dieudonné ait cru bon opposer la souffrance des victimes de l'esclavage à celles du génocide des juifs d'Europe. Aujourd'hui, les Noirs contre les Juifs. Et demain ? « A chacun sa mémoire, à chacun ses victimes », tel

semble être le slogan des nouveaux combattants de l'antiracisme, sur fond de médiatisation des tensions « inter-communautaires ». A défaut de viser juste, il faut frapper fort, et la propagande prend la place du débat comme la mauvaise monnaie chasse la bonne. Et comme il est question de propagande, c'est tout naturellement que le champ politique s'en mêle. Y-aura-t-il bientôt des victimes « de droite », et d'autres « de gauche », au gré des petits arrangements entre politiques à la recherche d'une clientèle et « leaders » communautaires en quête de notoriété et d'autorité sur leurs ouailles ?

Ces dérives illustrent en tout cas par la pratique comment la communautarisation de la lutte antiraciste vide ce combat, par nature universel, de tout contenu, quand elle n'aboutit pas au résultat inverse de celui recherché. Que ce soit par fidélité aux principes républicains, ou par simple souci d'efficacité, n'est-il pas temps de recentrer le débat sur la lutte contre toutes les discriminations, et de n'encourager que les acteurs qui adoptent cette stratégie en "mettant les pieds dans le plat", au risque de froisser quelques susceptibilités ?

Vers une privatisation de l'antiracisme ?

Ce serait là une solution de sagesse. Malheureusement, il y en a d'autres.

De lois « sur mesure » en plaidoyers pour la discrimination « positive », l'acceptation des logiques communautaires semble faire son chemin, aussi bien dans l'esprit des « intellectuels » qu'au sein du monde politique. Mais la médaille possède un revers. Celui du triomphe des groupes de pression comme co-gestionnaires de la décision publique, et la réduction du rôle du politique à la recherche constante de clientèles.

Au surplus, quels mécanismes de régulation pour cette foire d'empoigne permanente entre lobbyistes à la recherche de légitimité et de reconnaissance symbolique (mais pas seulement) ? Devra-t-on privilégier le premier arrivé, celui qui criera le plus fort, ou bien encore cet autre qui démontrera posséder – à un moment donné - le plus grand pouvoir de nuisance ?

Faudra-t-il « déléguer » à chaque « communauté », c'est à dire et dans la pratique à des « élites » autoproclamées « représentatives » choisies en dehors de tout cadre démocratique, les problématiques de sécurité, d'accès à l'emploi, au logement, etc. ?

Ce serait la fin d'une République Une, Indivisible, Laïque et Sociale, et le commencement d'autre chose.

Mais de quoi ?

- (1) Conseil représentatif des Institutions juives de France : www.crif.org
- (2) A.B.S.I : absikerenor.free.fr
- (3) Cf. « Peut-on être juif en France ? Non, suggère le CRIF » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=74430), Observatoire du communautarisme, mars 2004
- (4) Voir « Roger Cukierman, dérapages contrôlés ? » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=41880), Observatoire du communautarisme, août 2003
- (5) Voir « Le dîner est obligatoire ? » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=67437), Observatoire du communautarisme, janvier 2004
- (6) Voir « Le CRIF promu gendarme du Net ? » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73773), Observatoire du communautarisme, mars 2004
- (7) Union des Etudiants Juifs de France : www.uejf.org
- (8) Voir « L'impunité de la Ligue de Défense Juive » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=63424), Observatoire du communautarisme, janvier 2004
- (9) Voir « Mais que fait l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) ? » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=72226), Observatoire du communautarisme, mars 2004
- (10) Etudiants musulmans de France : www.emf.asso.fr. Voir "Le « zèle républicain » des Etudiants Musulmans de France (EMF)" (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73786), Observatoire du communautarisme, mars 2004
- (11) SOS-Homophobie : www.sos-homophobie.org
- (12) Voir « Les Khmers roses » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=67282), Observatoire du communautarisme, janvier 2004
- (13) Les Chiennes de garde : www.chiennesdegarde.org
- (14) Voir « Fausse route » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=40707), Observatoire du communautarisme, août 2003
- (15) Collectif Contre l'Handiphobie : www.genethique.org
- (16) AGRIF : www.chez.com/reconquete/agrif/
- (17) Voir « Bernard Antony, croisé du communautarisme national-chrétien » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=67440), Observatoire du communautarisme, janvier 2004
- (18) Voir « Un collectif musulman contre l'«islamophobie» » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75879), Observatoire du communautarisme, janvier 2004

Brèves : Les paradoxes de la liste Euro-Palestine

Par

Candidate aux prochaines élections européennes, la liste Euro-Palestine loin d'éviter l'écueil d'un débat piégé, nous plonge un peu plus dans l'ethnicisation de la politique.



La liste Euro-Palestine a déjà atteint son but. Celui-ci n'est évidemment pas d'obtenir des élus au Parlement européen mais seulement de promouvoir une cause. À seule prétention médiatique (avec le renfort opportun du comédien Dieudonné), l'initiative de Christophe Oberlin a pour premier effet de polluer une campagne européenne où les enjeux fondamentaux portés par l'élargissement et le projet de traité constitutionnel — qui sont les vrais enjeux de cette campagne — n'ont pas besoin de cela pour peiner à émerger dans le débat. Surtout, on est fort aise de savoir que tel colistier est juif, fils de juif, catholique ou musulman « qui ne bat pas sa femme » mais l'affichage de ses origines ethnico-religieuses comme « sauf-conduit » pour critiquer Israël ou du moins adopter une position très palestinophile, loin de contourner les logiques communautaires, en prend acte et les alimente.

Les colistiers d'Euro-Palestine semblent en effet partir de l'hypothèse que toute position sur la question israélo-palestinienne ne peut être correctement interprétée qu'à travers le prisme des origines de l'émetteur. Dans ce cadre, pour « objectiver » un discours pro-palestinien, il faudrait arborer des non-musulmans et, encore mieux, des Juifs. Par extension, ce raisonnement conduit à accréditer l'idée que les musulmans seuls ne peuvent tenir un discours objectif sur cette question, ou bien laisser penser qu'une caution juive est nécessaire pour autoriser l'expression de positions critiques à l'égard d'Israël sans être immédiatement taxé d'antisémitisme. Au bout du compte, peu importe ce que l'on dit sur le Proche-Orient ; la question est : selon nos origines, a-t-on ou non le droit de le dire ? En cela, M. Oberlin et ses amis ne sortent nullement du bipolarisme crispé que tentent d'imposer les communautaristes, ils nous immergent au contraire un peu plus dans ce bain d'acide, à nos risques et périls.

L'affichage du pedigree ethnico-religieux, dans le cas des listes qui se revendiquent ouvertement communautaires comme dans celui

d'Euro-Palestine, participe en effet d'une triste abdication, du renoncement à faire confiance à la seule valeur des faits et aux seules vertus du débat. Pour eux, les terroristes intellectuels ont gagné : leurs sordides grilles de lecture s'imposent à tous et, quitte à assister à l'achèvement de la raison, autant participer à la curée pour grapiller quelques lambeaux au passage.

Voir www.europalestine.com

Références : Voyage au pays de l'antiracisme (1/2)

Par

Le concert des associations antiracistes vire parfois à la cacophonie. Mais quelle mouche a donc piqué les héritiers modernes de l'Abbé Grégoire -symbole de l'émancipation des juifs de France- et de Victor Shoelcher -à qui nous devons l'abolition définitive de l'esclavage ?



Où, avant de partir à la découverte des figures contemporaines de l'antiracisme, il semble utile - sans ennuyer le lecteur plus qu'il n'est nécessaire - de se doter, sur le racisme qu'il combat, de quelques références théoriques.

Sans doute faudrait-il lui préférer le terme de xénophobie – dans son acception sociologique et sa dimension pathologique, tant cette vision d'une humanité séparée en « races » distinctes n'a pas résisté aux progrès de la science contemporaine. Et esquissons donc cette définition d'une xénophobie comme une forme particulière d'hostilité dirigée vers d'autres individus, non en raison de leurs actes, paroles et comportements, mais du seul fait de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe humain perçu comme homogène et distinct par certaines de ses caractéristiques - objectives ou non - de celui auquel on imagine soi-même appartenir. Déniant à l'Autre tout exercice de son libre arbitre, elle l'assigne à résidence – au nom d'une vision essentialiste de « l'identité » – dans une « communauté » d'appartenance sur laquelle elle projette une représentation particulière et négative qui en fait le bouc-émissaire de nos propres peurs. « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère » et, à défaut, « c'est donc l'un des tiens », hurle le Loup de la Fable. (1)

Cette réification de l'individu et sa réduction à un stéréotype du groupe humain visé fonctionne d'autant mieux que, la plupart du temps, la personne objet de xénophobie n'a pas le choix de son appartenance à la communauté ciblée en raison même de la définition qui en est proposée. Ainsi n'a-t-on pas le choix de son genre, de sa couleur de peau et de son origine « ethnique », du lieu de sa naissance, de la religion de ses parents, et, très vraisemblablement que fort marginalement de son orientation sexuelle. Une autre figure de la xénophobie consiste à opérer le retournement logique – par contraposition - du principe de base. C'est ici la non-appartenance au(x) groupe(s) ciblé(s) qui motive des préjugés cette fois-ci positifs, puisque antagonistes des représentations dévalorisantes associées aux autres groupes. On voit ici comment xénophobie et communautarisme ont en commun certains mécanismes d'identification.

A l'évidence, les représentations sociales et collectives des groupes humains qui motivent et structurent les différentes formes de xénophobie sont elles aussi diverses, multiples et changeantes. Elles sont par nature spécifiques tant aux communautés visées qu'aux sociétés qui les produisent, et prennent aussi part d'une dynamique historique. Ceci explique que les manifestations de xénophobie puissent prendre, selon l'époque, le lieu et leur cible des modalités extrêmement diverses. Non, la répartition par nature (dégradations de biens, injures, violences faites aux personnes, discriminations à l'emploi, au logement et aux loisirs, etc.) des actes xénophobes n'est pas identique aujourd'hui selon que ceux-ci visent les Noirs, les Juifs, les Arabes, les Femmes, les Asiatiques, ou les Homosexuels, pour ne citer que ces groupes.

Mais cette « spécificité » modale, lorsqu'elle se traduit – chez certains acteurs de la lutte antiraciste - par une spécialisation dominante ou exclusive - qu'elle soit revendiquée, simplement assumée ou implicite, dans une cause particulière conduit inmanquablement à une indécente hiérarchie des victimes, le plus souvent au service d'autres objectifs politiques et idéologiques. Elle tend à occulter que le mécanisme de toutes les formes de xénophobie, par-delà même leur diversité, est bien identique, et qu'aucune forme ne peut prétendre au statut d'archétype. Elle contribue à dénaturer un combat universel en y introduisant une logique de luttes claniques qui n'est pas sans conséquences en retour sur l'augmentation du niveau des tensions xénophobes. Tel est le paradoxe des « pompiers pyromanes » !

Etat des lieux des organisations antiracistes

Sans aucune prétention à l'exhaustivité, on tentera ici de proposer une ébauche de classification, ainsi qu'une caractérisation très sommaire, des associations qui se revendiquent aujourd'hui et en France de la lutte contre le racisme, à titre principal ou accessoire, selon leur stratégie, leur idéologie éventuelle et leurs objectifs.

Le premier groupe est celui qualifié de « droit-de-l'homme » par ses détracteurs. Dotés d'une large implantation internationale, la lutte contre toutes les formes de xénophobie n'y apparaît que comme la conséquence logique d'un engagement plus étendu dans son objet.

Amnesty International (2), mouvement fondé en 1961 à l'initiative d'un avocat britannique, est aujourd'hui présent dans 140 pays de par le monde. Sa stratégie repose sur deux spécificités : la concentration de son action militante de base sur quelques causes (« campagnes ») prioritaires (torture, peine de mort, prisonniers d'opinion) d'une part, la non-implication de ses sections locales dans les causes nationales de l'autre.

Née en 1898 à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) (3) a aujourd'hui essaimé – par l'intermédiaire de la FIDH créée en 1922 - dans 85 pays. Son combat se veut résolument plus politique, et se démarque nettement du pragmatisme « à l'anglo-saxonne » de sa benjamine. L'intervention des associations nationales dans le débat de leur pays d'appartenance explique sans doute qu'elle dispose d'une moindre implantation internationale.

Le second comprend des mouvements qui se revendiquent cette fois-ci explicitement de l'antiracisme, et dont le champ d'action est pour l'essentiel franco-français.

Fondée en 1928, la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme (LICA) élargira progressivement son champ d'action à d'autres discriminations, et adjoindra un « R » à son sigle en 1979 pour devenir LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) (4). Son action est incontestablement généraliste, même si la lutte contre l'antisémitisme y reste largement une préoccupation dominante et une référence fondatrice. Elle s'est aussi illustrée au cours de ses dernières années, par son implication – aux côtés d'organisations spécifiquement communautaires et de « professionnels » du harcèlement judiciaire (5), dans une série d'actions contre des personnalités suspectes à ses yeux d'antisémitisme du fait de propos et d'engagements jugés comme trop pro-palestiniens. Force est de constater, à ce jour, que ce que la plupart des ses détracteurs qualifieront de « procès en sorcellerie » n'ont pas prospéré de la manière attendue, puisque la plupart des mis en cause ont été – à juste titre - relaxés. Ces épisodes ont en tout cas largement contribué à faire apparaître la « jeune vieille dame » comme partie prenante des polémiques inter-communautaires. Quant à son président en exercice, il vient d'être choisi par le président de l'UMP pour conduire la liste francilienne de ce mouvement aux prochaines élections européennes, en remplacement de l'ex-ministre de l'Industrie initialement pressenti.

Le MRAP fut fondé en 1979 par des militants des droits de l'homme proches du PCF (6). Son action est elle aussi généraliste (7). Cette association est actuellement et depuis près de deux ans la cible d'attaques virulentes de la part des organisations qui revendiquent une « représentativité politique » de la « communauté juive » en raison de positions que certains jugeront à sens unique sur les atteintes aux droits de l'homme en Palestine. Mais ses procureurs échappent-ils aux reproches qu'ils lui adressent (8) ? Sur un point au moins, le requisitoire s'égare : l'accusation qui lui est faite de minimiser voire d'ignorer l'ampleur de la vague d'actes antisémites qui frappe notre pays, quand cette organisation fut, avec SOS-Racisme et ceci dès octobre 2000 (9) – la première à attirer l'attention des médias sur ce phénomène, alors que nombre d'organisations « communautaires » ne jugeront utiles d'élever la voix qu'à compter de la fin de l'année 2001. Pour autant, le message du MRAP n'est pas toujours un exemple de limpidité. On se souviendra, en particulier, de cette rocambolesque affaire des « filles Levy », où le mouvement vola au secours de deux adolescentes issues d'un couple mixte et non pratiquant qui avaient décidé de porter le voile. Le fait que le père fut un militant du MRAP a, il est vrai, sans doute joué un rôle dans une mobilisation probablement disproportionnée. Côté politique, on se rappellera aussi de l'engagement de son président en exercice Mouloud Aounit sur la liste aux élections régionales parrainée par le PCF en Seine Saint-Denis, puis de son éviction d'une vice-présidence de la région après de fortes pressions de la part d'intellectuels et d'associations pro-israéliennes (10).

SOS-Racisme (11) est né en octobre 1984 dans la foulée de la « marche des beurs », et bénéficiera tout au long des « années Mitterand » du généreux soutien des parrains et mécènes recrutés à l'initiative de Pierre Bergé. Longtemps réservoir commode de supplétifs estampillés « banlieue » aisément mobilisables au plus grand profit de la stratégie électorale du Parti Socialiste, le mouvement verra sa base militante se tarir au cours des années 90. Cette érosion, aggravée par une gestion qui n'a pas toujours fait la preuve d'un grand discernement ni d'une stricte économie de moyens provenant pour l'essentiel de généreuses subventions et des fonds secrets de Maignon, conduira au début 2003 à sa mise sous le contrôle financier de l'Etat à la demande de son président en exercice. Sa démocratie interne semble encore perfectible, du moins aux dires des sécessionnistes (12). Dans le contexte de la recrudescence des actes antisémites observée depuis la fin de l'année 2000, SOS a engagé un partenariat très étroit avec l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) concrétisé par la diffusion de communiqués de presse communs, la publication d'un livre collectif (Les Antifeujs, Calmann-Lévy, 2002), et, plus récemment, par l'organisation d'une soirée du rire contre le racisme (13) et la nomination de l'ex-président de l'UEJF (Patrick Klugman) au bureau national de l'organisation. Quant à Malek Boutih, désormais secrétaire national du PS pour les

questions de société et membre du comité d'honneur du cercle Léon Blum (14), il s'investit pleinement dans la campagne du candidat Harlem Désir, fondateur de SOS-Racisme et tête de liste du parti pour les Européennes en Ile de France.

Citons pour mémoire, et comme un troisième groupe, les associations confessionnelles, bien qu'œcuméniques, qui proposent aux croyants (essentiellement chrétiens) de vivre ce combat comme le prolongement de leur engagement religieux. La CIMADE (15), association à dominante protestante créée en 1939, développe une action assez élargie. L'ACAT (16), plutôt catholique, restreint pour ce qui la concerne ses missions à l'abolition de la peine de mort et de la torture. Les mouvements de ce type prennent une part active et significative au mouvement « alter », notamment dans les autres pays européens.

- (1) Jean de la Fontaine, « Le Loup de l'Agneau », Fables, Paris 1755.
 (2) Amnesty International : voir le site de la section française : www.amnesty.asso.fr
 (3) Ligue des Droits de l'Homme : voir le site de LDH – France : www.ldh-france.org
 (4) Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme : www.licra.org
 (5) Cf. "Au nom du combat contre l'antisémitisme" (<http://www.monde-diplomatique.fr/2002/12/VIDAL/17276>), Dominique Vidal, Monde Diplomatique, décembre 2002 et "Les pompiers pyromanes de l'antisémitisme" (<http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/VIDAL/11185>), Dominique Vidal, Monde Diplomatique, mai 2004
 (6) Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples : www.mrap.asso.fr
 (7) Cf. le compte rendu détaillé de son action dans le rapport 2003 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) (pages 126 à 153), disponible sur le site de l'Observatoire (<http://www.communautarisme.net/download/2003.pdf>).
 (8) Cf. le réquisitoire sous la plume d'Anne Lifshitz-Krams publié le 4 mars 2004 sur le site du Conseil représentatif des Institutions Juives de France : www.crif.org.
 Lire le droit de réponse d'Anne Lifshitz-Krams (<http://www.communautarisme.net/biblio/alk.pdf>)
 (9) Cf. « Les agressions antisémites se multiplient en France », Le Monde, 15 octobre 2000
 (10) Cf. « Aounit écarté en Ile-de-France après des pressions » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75111), Observatoire du communautarisme, avril 2004
 (11) SOS -Racisme : www.sos-racisme.org
 (12) Fédération SOS-Racisme indépendant :

www.sosracismeindependant.org

- (13) « Rire contre le racisme », Zenith de Paris, 15 mars 2004
 (14) Cercle Léon Blum : www.cercle-leon-blum.org. Voir « Un étonnant Cercle Léon Blum » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=48331), Observatoire du communautarisme, septembre 2003
 (15) CIMADE, service œcuménique d'entraide : www.cimade.org
 (16) ACAT, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et des exécutions capitales : www.acat.asso.fr

Lire la suite : Voyage au pays de l'antiracisme (2/2) (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77878)

Articles : Mariage homosexuel et amnésie socialiste

Par

En mettant sur le même plan ses réflexions sur le mariage homosexuel et sur le pacs, le PS oublie les engagements pris il n'y a pas si longtemps pour satisfaire à sa nouvelle stratégie électorale.



Il fut un temps où le mouvement socialiste hésitait entre réforme et révolution.

Il fut un temps où le Parti socialiste hésitait entre la rupture avec le capitalisme et la social-démocratie.

Nous vivons un temps où "le PS hésite entre mariage gay et réforme du pacs". (1)

On a les controverses que l'on mérite...

Tandis que les Français se montrent indifférents au débat parisianiste -il est vrai décentralisé à Bègles grâce à Noël Mamère- sur le mariage homosexuel, tandis que les homosexuels eux-mêmes ne se montrent guère enthousiastes à l'idée de se passer la bague au doigt, les principaux responsables du PS s'exaltent pour cette question avec un enthousiasme et une vigueur militante que l'on avait guère ressentis lors du débat sur les retraites ou quand les licenciements boursiers jetaient à la rue des familles entières.

Décidément de moins en moins inspiré, l'amusant Malek Boutih, est en pointe sur la question : "Franchir le pas du mariage gay, après celui du pacs, me paraît normal. (...) Tout le monde est d'accord pour alimenter le débat, ce qui constitue en soi une vraie position politique". C'est lui qui le dit... (2) Certains naïfs pensaient que les questions de société essentielles étaient le chômage, l'éducation, le logement, le "secrétaire national aux questions de société" du PS a visiblement plus à dire sur le mariage gay. C'est une vraie position politique. Le PS a même créé un sous-ensemble aux attributions de Malek Boutih en instituant un "secrétariat national aux questions liées à l'homosexualité et à la transexualité" (et la bisexualité ? le PS serait-il biphobe ?) dont le titulaire est l'ancien comédien François Vauglin. Ce dernier insiste d'ailleurs pour que le mariage gay ne soit pas institué sans une reconnaissance concomitante de l'adoption par des homosexuels.

Tout aussi impliqué dans le débat, François Hollande se montre toutefois plus réservé sur le mariage gay. Peut-être parce qu'il a lui-même préféré l'union libre au mariage, il se déclare plutôt favorable au pacs qu'il entend mettre au niveau du mariage, en se gardant bien cependant de souligner que l'égalité de ces cadres juridiques devrait alors reposer non seulement sur les droits qu'ils ouvrent mais aussi sur les contraintes qu'ils imposent... Peut-être lui aussi quelque peu échaudé par le mariage, Laurent Fabius apporte pour une fois son soutien à la position du premier secrétaire en manifestant sa préférence pour une amélioration du pacs.

Pour ceux qui se souviennent des convictions affichées par les socialistes à l'occasion du débat sur le pacs, cette position est pour le moins curieuse.

En effet, dans l'esprit même de ses promoteurs socialistes, le pacs ne pouvait être placé sur le même plan que le mariage. Pour s'en convaincre, il suffit de se replonger dans les débats, pourtant récents, qui s'étaient alors tenus au Parlement (3).

Florilège :

- "Le pacs n'est ni un mariage ni même un pas vers la reconnaissance du mariage homosexuel" (Elisabeth Guigou, 13 septembre 1998).

- "Le mariage subsistera, avec toute sa valeur symbolique, il évoluera, avec ses réussites et ses difficultés. Mais il faut admettre que puisse désormais exister, à côté, une autre voie, celle du PACS" (Catherine Tasca, 3 novembre 1998).

- "Reconnaître un engagement différent de celui du mariage conduira-t-il les jeunes à délaisser encore plus celui-ci ? Je ne le crois pas. Dans le pacte, pas de solennité, pas de devoir de fidélité, pas de

volonté de s'inscrire dans une histoire familiale commune. Le mariage est fondamentalement différent" (Elisabeth Guigou, 3 novembre 1998).

- "Nous souhaitons que le pacte ne puisse être comparé avec le mariage dont il n'est ni un décalque ni un ersatz. Il en diffère fondamentalement, je me suis exprimée sans ambiguïté sur ce point. Chaque fois que la confusion sera suscitée ou entretenue, je m'y opposerai avec vigueur." (Elisabeth Guigou, 8 novembre 1998).

- "Le Pacs ne peut ni ne doit être comparé au mariage, et je ne peux que m'opposer à tout ce qui créerait un risque de confusion." (Elisabeth Guigou, 1er décembre 1998).

- "Quant au mariage, il conserve son identité, son unicité, sa fonction sociale, qui en fait le cadre privilégié pour unir les couples, fonder une famille, élever ses enfants. L'institution du mariage n'est nullement atteinte, ni dans son fondement ni dans sa noblesse, car le PACS ne se substitue pas au mariage : il comble un vide." (Bertrand Delanoë, 17 mars 1999).

- "Le pacte civil de solidarité se démarque en tous points du mariage. (...) Il n'y a jamais eu la moindre ambiguïté sur le fait que seuls un homme et une femme pouvaient s'unir par les liens du mariage" (Jean-Pierre Michel, 24 mars 1999).

- "Le mariage, le pacte civil de solidarité et le concubinage ne sont pas trois états revêtus d'une force juridique et symbolique égale. Le mariage est une institution et, à ce titre, dispose d'une force supérieure aux autres. Il convient de réaffirmer que le pacte civil de solidarité ne remet nullement le mariage en cause qui restera fermé à des personnes du même sexe. Bien au contraire, dans certains cas, il peut être, pour un couple, une étape vers cette institution." (Patrick Bloche, 24 mars 1999).

Cette édifiante collection montre deux choses quant à la position du PS.

Elle montre tout d'abord que celle-ci a considérablement évolué en à peine cinq ans sur une réforme qui se voulait pourtant historique et fondatrice. En effet, les plus excités entendent bien désormais militer en faveur du mariage homosexuel alors qu'ils juraient leurs grands dieux que la question ne se posait nullement afin de mieux faire passer la pilule du pacs. Quant à ceux qui se montrent circonspects sur l'opportunité du mariage homosexuel, ils prétendent néanmoins que tout se discute et n'hésitent plus à comparer les mérites respectifs du pacs et du mariage.

Deuxièmement, le rappel cruel de ces déclarations de principe montre

que les ténors socialistes ne sont nullement gênés d'affirmer que le pacs, à peine voté -après un débat parlementaire particulièrement long et pointu- doit déjà être amélioré. Voilà qui n'est guère rassurant quant à la qualité du travail parlementaire et aux compétences juridiques et rédactionnelles des députés socialistes qui comptaient pourtant nombre d'avocats, de magistrats, de conseillers d'Etat...

Plus sérieusement, cette volte-face montre à quel point, après s'être fait jeter des manifestations par le mouvement social, le PS est à la remorque du mouvement sociétal qu'il sent poindre sur des questions comme celle des unions homosexuelles. Désarmé sur le plan doctrinal -ou tout simplement résigné- sur l'Europe, la mondialisation ou la brutalité croissante du capitalisme, le PS n'a rien trouvé d'autre pour se réclamer de la gauche et de la modernité que de relayer les revendications volontiers communautaristes des minorités agissantes.

Pourtant, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, il ne fait que manifester, par ses volte-faces et son absence de ligne claire, son profond désarroi et son absence totale de repères.

(1) Isabelle Mandraud, Le PS hésite entre mariage gay et réforme du pacs, Le Monde, 5 mai 2004.

(2) Malek Boutih s'est, depuis, quelque peu ravisé : "il ne faut pas donner à ce débat une place qu'il ne mérite pas" (déclaration sur i-Télé, le 14 mai 2004).

(3) Voir le dossier relatif au pacs sur le site de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr/dossiers/pacs.asp

Lire aussi sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

A défaut du mariage gay, le gouvernement bénit le pacs (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=77454)

Le mariage homo, vite! (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75070)

Le mariage gay : un débat surréaliste (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=76901)

Les Khmers roses (http://www.communautarisme.net/?action=page&id_art=67282&previ ew=1)

Ouvrages : Lehäim, l'appel à la ratonnade branché de Michaël Sebban

Par

Dans Lehäim, un roman qui se veut aussi une enquête sur l'antisémitisme des arabes de banlieue, Michaël Sebban appelle à l'abandon de l'idéal intégrationniste républicain.



Inventé par BHL avec Qui a tué Daniel Pearl ?, le concept pratique de "romanquête", qui permet de se faire mousser sur un fait d'actualité avec le sérieux d'un enquêteur tout en inventant ce que l'on n'est pas en mesure de démontrer avec la désinvolture du romancier qui s'abrite derrière la fiction pour ne pas s'exposer aux conséquences de ses approximations, a fait un émule.

Michaël Sebban, 37 ans, est juif (d'Oran, précise-t-il), philosophe et surfer, bref un mec cool. Il fut aussi, nous dit-on, secrétaire du secrétaire de Sartre, feu Benny Levy, l'ancien gauchiste devenu grenouille de Talmud, qu'il a côtoyé à Jerusalem ; c'est donc forcément un type bien. Son livre Lehäim raconte sous la forme d'un roman (c'est marqué dessus) la douloureuse expérience d'Eli S., 37 ans, juif, prof de philo et surfer qui, fraîchement rentré d'Israël, fait face à "la plus grande vague d'antisémitisme jamais connue en France depuis la Libération" (1). Heureusement, il sait surfer sur la vague.

L'histoire se passe à "Paris, capitale de l'antisémitisme" (p.165). Eli, gentil bobo de Belleville, du genre qui aime les différences, les petits zincs où il retrouve les gueules du quartier -qui l'appellent avec déférence "le professeur"- et, bien sûr, l'authenticité, sent monter jour après jour la haine chez les élèves "rebeus" du lycée du 9-3 où il enseigne la philosophie. C'est ce qu'il raconte à travers une succession de tableaux hauts en couleurs où l'on croise les bêtes fauves qui peuplent les cités -sauf un qui admire Eli S.-, les juifs marocains qui ne s'intéressent qu'à l'argent et aux voitures (pas comme ceux d'Oran) et les juifs assimilés, les pires, comme ce petit prof syndicaliste qui est jaloux d'Eli S.

Dans romanquête, il y a d'abord roman. Ici, dans le plus pur style petit-bourgeois de l'auto-fiction complaisante, on découvre combien Eli S. est un type super. Tête bien faite et bien pleine à la fois, religieux et sportif, autodidacte, amateur de cigares et gastronome, Eli S. est aussi un tombeur de première. Au début du livre, il emballe sans aucun mal -c'est elle qui l'a chauffé- Chloé, une juive marocaine du 16ème arrondissement super belle (forcément !). Quel homme ! On aimerait bien, comme l'auteur, ressembler à un type pareil.

Le hic, c'est que ce beau roman d'amour s'effondre sous le poids des circonstances. C'est là que démarre la partie enquête, la phase la plus amusante d'un romanquête.

En effet, Eli/Michaël découvre peu à peu au contact de ses élèves, en majorité des "rebeus" qui se foutent de la philo et croient plus au "business" qu'à la République, que ça va mal en France. Et on sait ce qui se passe dans ce cas-là : "C'est la France qui se casse la gueule et c'est les Juifs qui paient" (p.225). Mais, bon, comme il ne faut pas trop caricaturer -le héros est philosophe, c'est un amoureux de la vérité-, Eli S. n'accable pas spécialement les arabes de banlieue que cette sinistre dérive dépasse largement : "Les Arabes ne sont pas plus antisémites que les autres. Ils le sont autant que les Français." (p.229) C'est la France qui est responsable de cette situation, parce qu'elle a raté l'intégration des enfants d'immigrés et qu'elle a l'antisémitisme dans la peau. Il le dit d'ailleurs à Chloé, aussi incrédule que belle : "Arrête de te faire des illusions sur la France. Il n'y a pas un seul kilomètre carré de ce pays où des Juifs n'ont pas été tués parce qu'ils étaient juifs" (p.229). Selon Eli/Michaël, la France renoue avec son histoire la plus sombre : "La voilà la collaboration, soixante ans plus tard, la même. La mémoire, la Shoah et tout le tintouin n'ont servi à rien ! Que dalle ! C'est les mêmes ! Rien n'a changé !" (p.127)

Et ça va mal finir... Comme Eli S. est très intelligent, il écrit un article dans Libération pour alerter les pouvoirs publics. Avant qu'il ne soit trop tard. Il est même tellement intelligent que le Ministre (Sarkozy?) veut à tout prix le rencontrer. Il a besoin d'avoir son avis, ses solutions pour sauver la France. Ils en parlent autour d'un cigare, au ministère, après que le ministre soit rentré d'urgence d'un déplacement en province. Et là, Eli S. explique la vie au Ministre :

- "- C'est foutu.
- Oui, c'est foutu.
- Si vous le savez, pourquoi continuez-vous à agir comme si tout allait bien ?
- Parce que je n'ai pas le choix. La République ne peut s'avouer vaincue. Elle se doit d'aller jusqu'au bout.
- Et pendant ce temps, vous renforcez la police.
- Je n'ai pas d'autres solutions. L'intégration a échoué. On essaie quand même la réaction mais la seule solution c'est la répression.

Vous êtes d'accord?

- Absolument.

J'avais donc bien raison. C'est pour cela que le Ministre voulait me voir. Il veut me faire savoir qu'il sait. Est-ce suffisant ? Non. Il attend sûrement autre chose. J'ai les coudées franches.

- Mais, monsieur le Ministre, vous savez bien que cela ne marchera pas ?

- A votre avis, pourquoi suis-je allé en province aujourd'hui ? J'ai augmenté les effectifs de la police. J'ai renforcé le système judiciaire et on tire au lance-roquettes sur un commissariat. Vous croyez que je n'ai pas compris que cela ne marche pas ?

Le ton est monté d'un cran. J'ai l'avantage. Il attend une réponse. Le constat ne suffit plus. J'observe nos robustos, ils sont consumés au premier tiers. Il reste vingt minutes. Je n'ai pas le choix.

- Et que comptez-vous faire pour les Juifs ?

- Uniquement ce que la République peut faire.

- C'est-à-dire pas grand-chose.

Le ministre ne réagit pas. Il continue à tirer sur son cigare, le pose dans le cendrier et avance son fauteuil.

- Et qu'en pensent les Juifs ?

- Les Juifs que je croise tous les jours, monsieur le Ministre, me disent tous qu'il n'y a plus rien à faire en France. Ils parlent tous de partir en Israël ou aux Etats-Unis mais ils sont encore là. Ils changent de quartier, ils s'entraident, ils s'organisent." (pp.270-271)

Mais, bon, c'est un roman (c'est écrit dessus).

Pourtant, ce n'est pas son style romanesque qui vaut à Michaël Sebban d'être acclamé par les médias mais bien son expertise sur l'antisémitisme dans les banlieues. En effet, le philosophe surfeur est partout. A la télé, dans les journaux. Comme le dit un de ses potes de Technikart, "Lehaïm est un must : tout à la fois chronique lucide des temps présents, récit haletant et shoot de bon esprit" (2). Il ne faut toutefois pas abuser des drogues dures... Sur France 2, dans l'émission littéraire tardive de Guillaume Durand, ce n'est pas un point de vue de romancier qu'il offre aux Français insomniaques : "La République à la française avec son noyau laïc, c'est fini". "Je suis bien content de vous l'entendre dire" lui répond alors Elie Chouraqui, lui aussi invité sur le plateau. Les grands esprits se rencontrent... Sur LCI, après une sortie démagogique sur sa connaissance de terrain des "rebeus", des "renois", des "noiches" qui ne veulent pas être pris pour des "céfrans" et en veulent aux "feujis", il explique tranquillement que la République, c'est mort, qu'il faut renoncer à l'intégration et qu'il faut construire avec ses élèves la "société du respect". On se reconnaît respectivement, non plus comme citoyens français égaux, mais comme communautés ethniques ou religieuses, et on se respecte mutuellement dans la différence. On ne vit plus ensemble mais les uns à côté des autres. Belle philosophie pour un prof de philo ! A croire qu'il a renoncé à Rousseau et Kant pour leur substituer Joey

Starr et Kool Shen. Il fallait le voir aussi débiter ce sinistre prêche à Cultures et Dépendances, répondant aux questions de Franz-Olivier Giesbert sous l'oeil humide du chroniqueur Charles Pépin, son éditeur chez Hachette.

Au-delà de son absence totale d'humilité et de l'arrogance avec laquelle il assène des énormités qu'il ne s'embarrasse pas tellement d'étayer par des faits, on fera seulement remarquer à Michaël Sebban qu'il vit décidément dans un drôle de pays antisémite. Un pays où un juif persécuté par les "rebeus" avec la complicité de la République peut néanmoins aller crier justice sur tous les plateaux de télévision où on ne le confronte d'ailleurs pas à ceux qu'il accuse et pour lesquels il ne préconise plus que le bâton ou le communautarisme.

1)Lehaïm, A toutes les vies, Michaël Sebban, Hachettes Littératures, 280 pages, 18 euros

2)Michaël Sebban, Philippe Nassif, Technikart, avril 2004

Brèves : Quand la technique a bon dos

Par

Plusieurs fois reporté, le lancement de la chaîne homosexuelle Pink TV est encore repoussé de six mois.



Les dirigeants de Pink TV, la chaîne câblée homosexuelle créée sous l'égide de Pascal Houzelot -un transfuge de TF1-, ont demandé au CSA un délai supplémentaire de six mois. D'abord annoncé pour fin 2002, le lancement de Pink TV, qui a été repoussé à plusieurs reprises, est désormais prévu pour le 16 octobre 2004. Le CSA, qui a déjà avalisé le projet au cours de ses séances du 8 avril 2003 et du 21 novembre 2003, a confirmé que ce nouveau délai n'entraînerait pas la nullité de la convention passée avec Pink TV.

Ce nouveau retard serait dû à des raisons techniques liées à la diffusion de films pornographiques dont Pink TV entend faire une vitrine pour attirer des abonnés. Pas très crédible comme explication quand on sait que Pink TV est un projet soutenu par de puissants actionnaires spécialisés dans les médias, et notamment TF1,

première groupe européen de télévision dont le savoir-faire technique n'est plus à démontrer.

Il est plus probable en revanche que les actionnaires de la chaîne fassent tourner fébrilement leurs calembres pour s'assurer de la viabilité du modèle économique de la chaîne homosexuelle française avant d'apporter des capitaux au projet. Aux dernières nouvelles, Pink TV tablait sur 180.000 abonnés à 9 euros par mois pour atteindre l'équilibre financier. 9 euros par mois pour voir Michel Field (qui serait la caution culturelle de la chaîne) et des films de cul que l'on peut trouver gratos sur internet, c'est un pari bien risqué pour des financiers...

Pink TV va-t-elle démontrer à son tour que les business communautaires ne marchent pas en France ? Ce serait dommage pour la ribambelle de militants homosexuels recrutés pour travailler sur Pink TV et qui se réjouissaient de pouvoir mettre du beurre dans leurs épinards en vendant leur vie privée.

Voir aussi :

- le site (stagnant) de Pink TV : www.pinktv.fr

Et, sur l'Observatoire du Communautarisme :

La triste programmation de la chaîne gay (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=49258)

Discrimination à l'embauche des journalistes? (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73785)

Le naufrage à quai du marché gay (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=51985)

Présentation de l'observatoire : Soutenir financièrement l'Observatoire du communautarisme

Par

Organisme indépendant fonctionnant sur la base du bénévolat de ses animateurs, l'Observatoire du communautarisme a besoin de votre soutien financier pour faire face à des dépenses croissantes d'hébergement, de communication et de documentation.

Vous disposez de deux moyens pour nous soutenir financièrement : PayPal et Amazon.fr.



Depuis juillet 2003, l'Observatoire du communautarisme recense les manifestations à caractère communautariste en France. Site Internet d'information totalement indépendant, il est animé par une équipe de contributeurs bénévoles.

La croissance continue de la fréquentation du site www.communautarisme.net (en avril 2004, près de 14 000 visites et 90 000 pages lues, en hausse de 30% par rapport au mois précédent) démontre que la problématique complexe du communautarisme est au coeur des enjeux politiques et de société contemporains.

Pour faire face à l'augmentation prochaine des frais techniques, de documentation (achat de presse et d'ouvrages spécialisés), de déplacements et d'inscription à des conférences payantes, mais aussi développer de nouvelles initiatives (organisation de rencontres périodiques, livre, envois de documents à des élus, etc.), l'Observatoire a besoin de votre soutien financier.

Faites un don sécurisé en ligne avec PayPal

Vous pouvez faire un don en ligne avec le système PayPal.

Pour cela, rendez-vous en haut à droite de la page d'accueil du site de l'Observatoire. Si vous possédez un compte PayPal, procédez comme d'habitude. Sinon, créez-le en quelques clics.

PayPal est un système de paiement en ligne sécurisé et utilisé par plus de 10 millions d'internautes, principalement aux Etats-Unis.

PayPal est une filiale du groupe E-Bay, leader des enchères en ligne. En savoir plus sur PayPal (http://www.ifrance.com/cloclo/paypal/paypal_aide.htm) et le site de PayPal : www.paypal.com (<http://www.paypal.com>)

Utilisez le bandeau ou les liens Amazon.fr pour acheter vos produits culturels

Vous pouvez aussi faire vos achats de produits culturels sur le site Amazon.fr en passant par le bandeau (http://www.amazon.fr/exec/obidos/redirect?tag=observatoire-d-21&creative=2790&camp=414&link_code=ez&path=tg/browse/-/405320) en bas de la page d'accueil de notre site ou en utilisant les liens vers Amazon.

Par exemple vous pouvez acheter les ouvrages chroniqués sur notre site en cliquant sur les liens Acheter en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2841582442/qid%253D1083507875/observatoire-d-21/402-5257119-9719335>).

Entre 6 et 8% des ventes ainsi générées nous seront reversées.

Voir les conditions de partenariat d'Amazon.fr (http://www.amazon.fr/exec/obidos/subst/associates/join/associates.html/ref=cs_nav_bn_1_1/402-5257119-9719335)

Articles : A défaut du mariage gay, le gouvernement bénit le PACS

Par

Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin promet d'améliorer le PACS (Pacte Civil de Solidarité) pour contourner le débat sur le mariage homosexuel.



Le poisson d'avril du mouvement gay sur le mariage entre personnes de même sexe a eu l'effet escompté : mettre les représentants politiques à genoux devant les communautaristes.

Comment analyser autrement la prise de position surréaliste de Jean-Pierre Raffarin qui assortit son refus de valider le mariage homosexuel de l'annonce que son gouvernement va prochainement "améliorer le PACS" que la droite avait, il n'y a pas si longtemps, combattu au Parlement avec la plus grande vigueur ? Alors que le droit est on ne peut plus clair - l'article 75 du code civil précise que les époux se prennent "comme mari et femme"- le premier ministre n'assume visiblement pas le fait de dire simplement non à ceux qui revendiquent le mariage homosexuel avec une mauvaise foi évidente. Aussi a-t-il décidé de couper la poire en deux en se ralliant au PACS.

Le message est clair pour ceux qui attendent quelque chose de l'Etat : il n'ont plus qu'à demander le double afin d'obtenir satisfaction ! Si les partisans de la peine de mort réclamaient que l'on plonge dans l'acide les assassins, Raffarin leur accorderait sans doute le droit de seulement les guillotiner...

Plus sérieusement, il est curieux que le gouvernement consacre le PACS alors que le bilan qu'il est désormais possible de tirer de ce dispositif montre clairement son échec. En effet, depuis 1999, seuls 104.588 pactes civils de solidarité ont été signés en France. Parmi ces quelques 200.000 pacésés, sans même prendre en compte la part des nombreux pacs blancs liés à des mutations dans la fonction publique, on estime que la moitié au moins des pacs seraient hétérosexuels. Cela signifie que 100.000 homosexuels à peine se sont unis par un pacs. Et donc que près de 4 millions se sont refusés à le faire... Quelles que soient les explications de cet échec -qui pourraient pourtant donner lieu à une réflexion intéressante sur la

nature de l'homosexualité et les aspirations des personnes homosexuelles-, les faits sont là.

Le devoir des représentants politiques face aux revendications de toutes sortes, c'est de s'assurer au préalable de leur légitimité et de leur opportunité. En l'occurrence, l'exemple du PACS démontre que l'union homosexuelle n'intéresse pas grand monde, qu'elle est un droit virtuel qu'une petite minorité entend vraiment exercer. Cette règle de bon sens n'a pas été suivie par Jean-Pierre Raffarin qui, rappelons-le, a inauguré sa troisième nomination à Matignon en recevant les associations homosexuelles et a promis pour l'été une loi anti-homophobie qui aboutira à grignoter encore davantage la loi sur la liberté de la presse de 1881 déjà réduite à peau de chagrin au cours des dernières années par une succession de lois d'exception.

De son côté, le Ministre de la justice, Dominique Perben, a mis plusieurs semaines pour affirmer que le mariage homosexuel était illégal. Il a sans doute dû attendre que des citoyens et des juristes lui signalent que ce que racontait la presse était faux et qu'il n'y avait aucune ambiguïté dans le code civil sur le caractère hétérosexuel du mariage. Il suffit d'ailleurs de relire les discours à l'Assemblée des promoteurs du PACS -dont Noël Mamère- pour s'assurer qu'ils ont toujours considéré que les homosexuels ne pouvaient pas se marier. Quant au Ministre de l'intérieur, qui a pour mission de contrôler la légalité des actes des collectivités locales par l'intermédiaire des préfets, il observe un silence prudent. Aussi surprenant que cela puisse paraître, Dominique de Villepin est moins courageux face au mouvement gay que devant Colin Powell à l'ONU !

Enfin sorti de sa réserve, le Président de la République a dit le 29 avril qu'il était défavorable au mariage homosexuel. Courageux mais pas téméraire, il s'est toutefois déclaré "ouvert à un débat national" sur cette question. C'est assez mal parti lorsqu'on se plonge dans les grands journaux quotidiens qui, jusqu'à présent, n'ont publié que des tribunes d'opinion favorables au mariage gay. Ainsi, dans son édition du 2 mai, Le Monde annonçait un "débat" sur le mariage gay se limitant à la publication d'un texte de Daniel Borillo, le juriste qui avait lancé l'idée fautive d'une absence d'interdiction du mariage homosexuel dans le code civil. Quant aux partis politiques, ils ont tous laissé se développer en leur sein des groupuscules homosexuels qui, de droite ou de gauche, développent le même point de vue aligné sur celui des instances communautaires : les gays UMP réunis dans les associations Gay Lib ou On est là! ont sur le mariage homosexuel la même position maximaliste que ceux de la commission LGBT des Verts ou des socialistes d'Homosexualité et Socialisme.

Les partisans du mariage homosexuel débattent souvent avec eux-mêmes. Vu la maigreur de leurs arguments et l'absence d'un mouvement de la société -y compris parmi les homosexuels- en

faveur du mariage gay, cette absence de débat est d'ailleurs le principal danger auxquels ils sont confrontés. Ayant comme seuls arguments une interprétation fallacieuse de l'égalité des droits -qui néglige ses pendants naturels que sont les devoirs et l'utilité sociale- et la référence à des exemples étrangers, les nouveaux apôtres du mariage s'exposent au risque de s'effondrer sous le poids de leurs énormités. Dire que la France doit suivre l'exemple américain est un argument à double tranchant : il pourrait en effet être repris de la même façon par des groupes chrétiens désireux de faire prêter serment au Président de la République sur la Bible ou par des associations de victimes réclamant le rétablissement de la peine de mort.

En attendant qu'elle atteigne les limites du grotesque -peut-être lorsque Noël Mamère mariera deux hommes à Bègles en faisant sciemment le choix de l'illégalité comme autrefois les Mégret à Vitrolles lorsqu'ils avaient décidé de réserver le versement d'une prime au premier enfant aux familles françaises de souche-, cette mascarade aura montré une fois de plus l'état de déliquescence de la classe politique et de l'Etat républicain.

Voir aussi sur le site de l'Observatoire du Communautarisme :

Le mariage homo, vite!
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75070)

Le mariage gay : un débat surréaliste
(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=76901)

Articles : Les fonds islamiques à l'assaut de la bourse

Par

Les fonds islamiques, conformes aux principes de la Charia, se développent sur les marchés financiers, en particulier à New York.



Depuis le 11 septembre 2001, on considère souvent que le capitalisme financier et le monde islamique sont désormais

irréconciliables dans la perspective du choc des civilisations. Le développement exponentiel des fonds islamiques apporte un sérieux démenti à cette idée reçue.

Les fonds islamiques ont été lancés à partir de 1999. Il s'agit de produits financiers reposant sur les règles de la Charia pour la construction des portefeuilles d'investissement. Cette contrainte a pour effet de circonscrire le champ d'investissement en excluant les secteurs d'activité qui ne sont pas conformes aux principes de la Charia : l'alcool, les jeux, le spectacle, l'armement, le tabac, la viande de porc, les services financiers traditionnels (qui reposent sur la perception de taux d'intérêt, prohibée par la Charia). En outre, les fonds islamiques n'investissent pas dans des sociétés dont l'endettement représente plus d'un tiers des fonds propres ou dont l'actif est composé à plus de 45% de créances sur la clientèle dans la mesure où la Charia condamne la pratique des achats à crédit. La stricte application de ces critères est contrôlée par des comités religieux garantissant le respect de la Charia dans la politique d'investissement du fonds (Sharia boards). Ainsi, comme le relate le Financial Times(1), un investissement du Al Dar Islamic Fund dans le groupe de cosmétiques L'Oréal a été jugé non conforme par les religieux du Sharia Board dans la mesure où la loi islamique interdit aux femmes d'utiliser des produits de beauté devant des étrangers même si d'autres spécialistes de la Charia considèrent qu'un tel investissement n'est pas prohibé dès lors que les femmes se maquillent ou se parfument uniquement chez elles...

Le marché des fonds islamiques est en pleine croissance. Rien que sur le marché new-yorkais, leur encours est estimé à environ 6 milliards de dollars mais les spécialistes de Wall Street considèrent que la finance islamique constitue un marché potentiel de 300 milliards de dollars.

Cet eldorado explique sans doute pourquoi les grandes places financières internationales ont créé des indices de référence (benchmark dans le jargon professionnel) pour favoriser la comparaison des performances des différents fonds islamiques : le Dow Jones Islamic Market Index à New York ou le FTSE Global Islamic Index à Londres, par exemple.

Comme quoi, les fondamentalistes musulmans et les traders à bretelles n'ont pas eu de mal à se réconcilier sur l'oreiller du grand lupanar de la mondialisation financière et des intérêts bien compris...

Bientôt ici? Non, déjà là car les banques françaises ne sont pas en reste sur ce créneau. La Société Générale, BNP Paribas, le Crédit Agricole Indosuez, le Crédit Lyonnais, Dexia et d'autres encore sont déjà présentes sur le marché des fonds islamiques. Ayant parfaitement compris que le capitalisme ne s'embarrasse guère de

considérations morales, mais que leurs clients, en revanche, peuvent suivre des convictions éthiques ou religieuses, dans leurs actes de consommation, les banques ont réglé ce dilemme en créant des gammes dites éthiques. Des fonds "environnementaux" pour les écolos ou les anciens du Larzac qui se sont enrichis après s'être coupés les cheveux, des fonds "sociétaux" respectant la défense des minorités ethniques ou sexuelles dans les politiques de recrutement pour les adeptes -les plus aisés- du politiquement correct, des fonds "éthiques" pour les mamies catholiques qui refusent que leur pécule finance les guerres et les entreprises qui font travailler les enfants... Tout est possible et l'imagination des financiers n'a pour seules limites que les attentes des investisseurs.

L'argent n'a pas d'odeur mais il est de plus en plus important de faire croire qu'il a des principes. Comme le dit le slogan marketing du Dow Jones Islamic Fund (voir la photo) : "Markets fluctuate... Principles don't".

(1) "Investors unsure about sharia", Charles Batchelor, Financial Times, 12 mai 2004.

Sur le même sujet :

- La présentation de l'Islamic Market Index de Wall Street.
www.djindexes.com/jsp/islamicMarketOverView.jsp

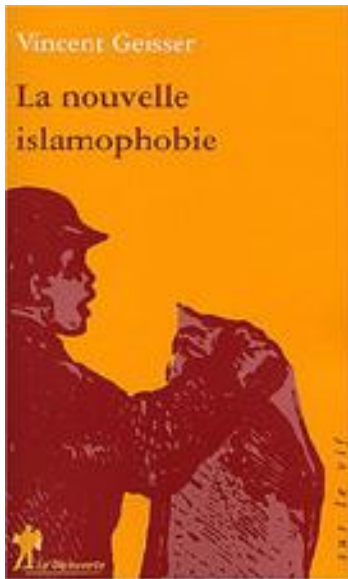
- La présentation du FTSE Global Islamic Index de la City.
webserver2.ftse.com/pages/global-islamic.html

- La liste des fonds islamiques cotés.
www.failaka.com/Library/Articles/Islamic%20Funds%204-2003.PDF

Contradictions : Vincent Geisser et la nouvelle islamophobie

Par

Automne 2003. Désarroi des républicains. Tous ceux qui militent contre le port de signes religieux à l'école publique et pour la réaffirmation de la laïcité sont confrontés à une inacceptable logique du soupçon, à un intolérable « chantage à l'islamophobie » [1 et 2].



NB : Ce texte est un point de vue extérieur à l'Observatoire du communautarisme. Il est publié dans la rubrique "Contradictions" qui est ouverte aux tribunes libres et aux critiques du travail et de la production de l'Observatoire.

 Télécharger le texte en format PDF
 (<http://www.communautarisme.net/biblio/islamophobie.pdf>)

« Je suis frappé depuis quelques années par l'opération de médicalisation systématique dont sont l'objet tous ceux qui ne pensent pas dans la juste ligne : on les taxe de phobie. »

Philippe Muray, Exorcismes spirituels III.

« L'Arabe est, très exactement, le voleur qui attend au coin de la rue le passant attardé, le matraque et lui vole sa montre ». Le passage est extrait de L'Aurore [3], année 1954. L'arabophobie était alors, dans un pays comme la France, un mal bien réel, banal, qui contaminait aussi bien la droite que la gauche. Elle culmina avec la répression sanglante de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 qui voit le massacre de centaines d'Algériens (on ne déterminera d'ailleurs jamais le nombre exact de victimes).

Bien qu'on ne puisse comparer la France de 1954 avec celle de 2004, force est de constater que l'arabophobie y est persistante. Elle s'étend, depuis peu, à la pratique religieuse majoritaire des Français d'origine maghrébine : l'islam. Ainsi a-t-on pu assister encore récemment à des profanations de cimetières musulmans ou à des attentats contre des mosquées [4]. Mais voilà que certains tentent de faire accréditer la thèse selon laquelle des intellectuels

« nationaux-républicains » [5], parce qu'ils n'accepteraient pas l'expression française de la religion musulmane, s'évertueraient à jouer sur la peur de l'islam. Il faut tordre le cou à ce nouveau mythe du complot. Car si la xénophobie anti-arabe et, par contagion, anti-musulmane, est une réalité, qui se déverse notamment avec une virulence infecte sous la plume d'Oriana Fallaci [6] ; si une islamophobie est revendiquée ici ou là par des éditorialistes pour le moins maladroits comme Claude Imbert [7] ; s'il faut s'acharner à dénoncer l'une (l'islamophobie structurelle d'une extrême-droite qui a réactualisé son répertoire raciste après le 11 septembre 2001 [8]) et à désavouer l'autre (un anti-cléricalisme dévoyé) sans pour autant rétablir le délit d'opinion, il est absolument mensonger et ignoble de populariser l'idée selon laquelle la France, en vertu de son exception républicaine, serait devenue un haut lieu de la haine anti-musulmane. C'est pourtant ce à quoi s'emploient avec constance les fondamentalistes musulmans qui taxent d'islamophobie la moindre critique qui leur est adressée. Ils ont, comme tous les intégristes, leurs « idiots utiles » qui leur emboîtent le pas.

Vincent Geisser en est. Chercheur à l'IREMAM [9], représentant de cette gauche universitaire islamophile qui a parfois du mal à distinguer clairement islamisme et islam, l'auteur de La Nouvelle islamophobie expose une thèse aussi erronée qu'insupportable : la France, en raison du traumatisme hérité de son histoire coloniale, n'arriverait pas à appréhender le fait musulman comme un fait religieux national. Le discours islamophobe emprunterait de manière privilégiée au registre républicain ses arguments d'un islam incompatible avec l'universalisme issu des Lumières. Dans le prolongement du racisme néo-colonial, les « républicains » ne seraient toujours pas sortis d'un rapport civilisateur à l'islam et verraient l'identité française comme exclusive de l'identité musulmane ! D'où l'hostilité des républicains au port du voile islamique à l'école ! C.Q.F.D.

Lorsque ces absurdités viennent d'organisations religieuses rétrogrades comme l'UOIF, ou d'associations qui ont fait de l'antiracisme incantatoire leur cheval de bataille comme le MRAP, il n'y a pas de quoi s'alarmer. On commence à être habitué. Mais quand c'est un universitaire attaché au CNRS, repris par le Monde diplomatique et derrière lui toute une frange de la gauche française qui se laissent abuser par les fondamentalistes de tous poils (sans mauvais jeu de mots à la Luc Ferry !) ; quand on les entend répandre la thèse d'un camp « national-républicain » forcément islamophobe, d'« intellectuels médiatiques » islamophobes, et même de « musulmans islamophobes » ; quand on les écoute, enfin, nous expliquer que les seuls intégristes sont les laïques et qu'au bout du compte, la laïcité masque un racisme « à la française » qui ne dit pas son nom, on ne peut qu'être indigné. « Les douaniers de la pensée sont de retour » [10] prévenait, il y a deux ans, un Pierre-André Taguieff décidément prémonitoire.

Qu'en est-il en réalité ? Islamophobe la France ? Rien n'est moins sûr. Comme le souligne Eric Conan, « l'attitude générale de la société française à l'égard de l'islam depuis une quinzaine d'années inciterait plutôt à parler d'islamophilie » [11] : ainsi le retour à une certaine forme de gallicanisme concernant la religion musulmane [12] ; ainsi, récemment, la levée de boucliers de militants de « gôche » et d'extrême-gauche contre le projet de loi sur la laïcité, tirailés sans doute par une mauvaise conscience postcoloniale décrite en ces termes par Anne Vigerie et Anne Zelensky :

« Dans notre société postcoloniale, travaillée par une culpabilité mal assumée, la phobie d'être accusé de racisme par "refus de l'autre" conduit à la sacralisation irraisonnée de la différence. Nous vivons ainsi sous la coupe d'une bien-pensance héritée des réflexes de "gauche", dont même la droite est victime. Voilà comment, au nom du respect des coutumes, on nous a fait honte quand nous avons décidé de dénoncer l'excision et de porter devant la justice les cas d'excision. De cet état d'esprit apeuré qui se réfugie dans une tolérance tous azimuts, les islamistes jouent à fond, sans états d'âme. Le drame est, en réalité, que cette bien-pensance-là est un véritable racisme, qui ne se voit plus, mais survit et se réincarne dans l'antiracisme apparent du "droit à la différence". Le bigotisme islamiste, dont l'équivalent chrétien nous indignerait, c'est "bon pour les maghrébin(e)s"... » [13].

Dans un entretien accordé à Politique Autrement [14], Jean-Claude Guillebaud a des mots très justes pour évoquer la « culture de la différence » qui triomphe actuellement dans les rangs de la gauche bien-pensante. Le différentialisme, pourtant enraciné dans une tradition intellectuelle d'extrême-droite, aurait émigré vers la gauche anti-colonialiste à la faveur d'une « mise en critique acerbe de l'héritage occidental ». Le remords suscité par les guerres coloniales et la Shoah aurait, en effet, nourri une véritable « honte de soi », voire une « haine de soi », qui se serait accompagnée « d'une ouverture à l'autre allant jusqu'à la démagogie ». Acceptant un « relativisme culturel » qui ne serait, au fond, qu'« un renoncement à l'universel », la gauche en serait arrivée, « au nom du respect de la diversité des cultures », à justifier l'injustifiable, à légitimer tout et n'importe quoi : « c'est au nom de ce différentialisme qu'on trouvait formidable la révolution maoïste à la revue *Tel Quel*, parce que, disait-on, les Chinois n'avaient pas la même conception de la liberté que les Occidentaux » nous explique ainsi Jean-Claude Guillebaud.

Vincent Geisser, en créant la catégorie de « musulmans islamophobes » (auxquels il consacre un chapitre entier sur quatre comme si cela devait révéler la « complexité » du phénomène islamophobe !) n'échappe malheureusement pas à ce différentialisme.

Par une sorte de préjugé raciste inversé, il en arrive, à son corps défendant [15], à « essentialiser » des Français réputés musulmans en les renvoyant à ce qui, est-il suggéré, n'aurait dû cesser d'être leur communauté. Ainsi l'étiquette de « musulmans islamophobes » est-elle accolée à tous ceux qui, ayant un lien ostensible avec la culture ou la religion musulmane, se permettent d'émettre des critiques contre les islamistes. Comme s'ils étaient dans l'incapacité de s'abstraire de leur « communauté primordiale » – en l'occurrence l'islam – et de penser par eux-mêmes. Comme si toute critique des dérives de l'islam par un musulman révélait nécessairement les ambitions cachées de son auteur, suspect parce que forcément mu par des intérêts carriéristes et un arrivisme de capo. En ce sens, écrit Pascal Bruckner :

« (...) le libelle de Vincent Geisser (...) vise avant tout à pénaliser ces musulmans dits modérés ou agnostiques qui souhaitent s'émanciper de l'intégrisme. C'est là que le concept d'islamophobie se révèle une machine de guerre pernicieuse au service d'intérêts particuliers : elle consiste à stigmatiser ceux des intellectuels, religieux, journalistes, philosophes d'origine maghrébine qui osent critiquer les principes de leur foi, en appellent à une relecture du Coran ou plaident pour une séparation des pouvoirs temporel et spirituel. Cela permet de les désigner à la vindicte de leurs coreligionnaires extrémistes en dressant une véritable liste de proscription (où l'on retrouve pêle-mêle Dalil Boubakeur, Soheib Bencheikh, Malek Boutih, Rachid Kaci, Latifa Ben Mansour, Mohammed Sifaoui, Abdelwahab Meddeb et beaucoup d'autres) » [16].

On le voit, V. Geisser relaye les aspirations des fondamentalistes qui revendiquent pour cet islam « paria des confessions » et « confession des parias » (selon l'expression de Pascal Bruckner) un privilège d'intouchabilité : l'islam devrait être incritiquable parce que les musulmans sont vulnérables. Or, se permettre de critiquer l'islam dans ses dérives intégristes et communautaristes, n'est-ce pas déjà le mettre sur un pied d'égalité avec les autres grandes religions de France – et, en conséquence, ouvrir la voie à sa normalisation ? Car si la République a une dette envers ses anciens colonisés devenus Français, c'est bien de les traiter en citoyens à part entière. Ainsi, les dérives de certaines organisations musulmanes n'ont à être ni plus ni moins critiquables que celles d'organisations chrétiennes ou juives. Lorsque le Consistoire israélite de France, par la voix de son président, Jean Kahn, traite de « traîtres au peuple juif » (sic) les philosophes Bernard-Henri Lévy et Alain Finkielkraut en raison de leur soutien public au pacte de Genève [17], est-ce être judéophobe que de dénoncer sa dérive extrémiste ?

Au sujet de la judéophobie, justement, Dominique Vidal écrit : « En titrant sur la « nouvelle islamophobie », Geisser renvoie sans nul doute à la « nouvelle judéophobie » de Pierre-André Taguieff. Ce rapprochement ne manque pas d'intérêt : si l'une et l'autre suscitent

des agressions de plus en plus nombreuses, la première se présente, en France, comme un courant de masse, tandis que la seconde recule sur la longue période » [18]. Le rédacteur en chef adjoint du Monde diplomatique, qui tire ses sources du rapport d'activité 2002 de la CNCDH [19], a noté que le calquage de la notion d'islamophobie sur celle de judéophobie n'est pas innocente. Certes, l'antisémitisme ne présente pas le caractère « massif » du racisme anti-maghrébin. Mais comment nier la singularité inquiétante de cette poussée contemporaine de judéophobie ? Comment négliger la spécificité d'un nouvel antisémitisme qui a conduit, pour la première fois depuis la Seconde Guerre Mondiale, à des incendies de synagogues ? Comment peut-on rester impassible devant ce constat que la France est le seul pays d'Europe où s'est transposée la violence du conflit israélo-palestinien ? Comment, enfin, ne pas s'apercevoir que la parole judéophobe s'est décomplexée ? Tandis que José Bové réactive le vieux mythe de la conspiration judéo-sioniste [20], Tariq Ramadan dresse, dans un texte stupéfiant, une liste d'« intellectuels juifs » [21] accusés de se positionner politiquement en fonction de leur seule appartenance communautaire, sans que tout cela ne semble émouvoir les militants alter-mondialistes, de tradition antiraciste. Gageons que ceux-ci n'auraient peut-être pas été les derniers à réagir si ces propos avaient été tenus par Jean-Marie Le Pen.

C'est en ce sens que l'invocation de la nouvelle islamophobie consisterait, selon Pascal Bruckner, à « rétablir le principe d'équivalence, (à) se lancer dans une compétition victimaire et (à) ne pas laisser aux seuls Juifs la couronne du martyr » [22]. Pour Eric Conan, elle relèverait « de cette "guerre des mots" décrite par George Orwell » [23]. Le dernier livre de Vincent Geisser viendrait donc bien en contrepoint à l'ouvrage de Pierre-André Taguieff paru il y a deux ans [24]. Y sont dénoncés, à plusieurs reprises, les accents prétendument « islamophobes » de Taguieff dans La Nouvelle judéophobie. Comme nous l'indique Jean Birnbaum cependant, le théoricien du « bougisme » [25] n'a pas attendu V. Geisser pour s'en prendre au racisme antimusulman qu'il dénonçait dès 1991 [26].

Mais le tatillon V. Geisser veut voir de l'islamophobie partout. Il s'attelle à débusquer, même lorsqu'elle n'existe pas, la parole ou l'expression qui suggérerait que son auteur est un raciste qui se cache. Dès lors, si Taguieff et les « tenants de la thèse de la "nouvelle judéophobie" » (parmi lesquels Raphaël Draï et Shmuel Trigano) ne sont pas passés plus tôt sous les fourches caudines des associations anti-racistes, c'est uniquement parce qu'il ont su user de « précautions de langage, refusant de ranger tous les musulmans dans la catégorie "islamo-terroristes" » [27]. De « précautions de langage », Ginette Lévy, la grand-mère des petites Alma et Lila Lévy, n'en a pas spécialement prises lorsqu'elle exprimait, dans un article au Monde, des propos qui pourraient aisément passer, dans l'acception de V. Geisser, pour islamophobes :

« C'est peu dire que je suis navrée, triste, désespérée de ce qui leur arrive. Ce qui leur arrive en premier, et ce qui m'a bouleversée, c'est leur conversion à l'islam. (...) Pour mes petites-filles, le malheur a voulu qu'elles se réfugient dans la religion la plus visible, et le malheur est encore plus grand. (...) Je déteste leur conversion, leur voile, leur foulard et leur prière à Allah, mais je les aime et souhaite qu'elles puissent vivre heureuses (...) » [28].

Aucun « appel à la haine raciale » dans les propos de Madame Lévy. Mais ne lui serait-on pas, elle aussi, tombé dessus si elle s'était prononcée publiquement en faveur d'une loi réaffirmant le principe de laïcité ?

Pour en revenir aux auteurs prétendument islamophobes listés par V. Geisser, ils n'auraient, selon lui, pas été démasqués avant parce qu'ils auraient savamment « codé » leur discours ! On nage ici en plein dans le procès d'intention. Il est triste d'avoir à préciser qu'aucun d'entre eux ne s'est jamais compromis avec l'extrême-droite. Ajoutons qu'aucun n'a franchi la ligne de la critique raisonnée de l'islam. Par ailleurs, il est pour le moins cocasse de noter qu'en matière de « précautions de langage », V. Geisser excelle. Qualifiant les islamistes tantôt de « conservateurs » [29], tantôt de « communautaristes » [30], il ne va jamais jusqu'à appeler un chat un chat et un congrès de l'UOIF un rassemblement de fondamentalistes. On peut s'interroger sur cette étrange complaisance. On trouve un élément de réponse dans le passage qui suit :

« La dénonciation récurrente de l'influence néfaste des mouvements religieux auprès des jeunes de banlieues apparaît comme une stratégie pour disqualifier des « concurrents gênants », accusés d'être des islamistes ou des fondamentalistes, alors qu'en réalité ils ne sont souvent que des musulmans croyants et pratiquants, liés aux grandes organisations comme la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) ou l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) » [31].

Et voilà où nous divergeons radicalement. Voilà précisément le point sur lequel nous n'arriverons jamais à nous entendre. Tout se passe comme si V. Geisser considérait que la laïcité, doctrine « franco-française », ne pouvait pas être comprise des musulmans – fussent-ils Français ! En outre, là où il voit une pratique anodine et innocente de l'islam, nous y voyons une dérive fondamentaliste. Nous sommes prêts à croire que les musulmans « liés » à l'UOIF ne sont, au fond, que de simples pratiquants sans histoire et de bonne foi : soumis à un puissant prosélytisme, instrumentalisés à leur insu, ils se recrutent, le plus généralement, dans des banlieues défavorisées et sont frappés, de ce fait, par une misère économique et sociale réelle. Mais quant aux dirigeants des organisations qui les encadrent,

soutenir, avec la caution intellectuelle d'un chercheur du CNRS, que leur vision de l'islam n'est pas fondamentaliste, cela est proprement scandaleux.

C'est pourtant ce que fait, avec V. Geisser, Françoise Lorcerie, elle aussi chercheur à l'IREMAM, qui n'hésite pas à prétendre que des organisations telles que l'UOIF promouvraient une « lecture réformatrice de l'islam » [32]. Concédonsons que l'UOIF n'a rien à voir avec les salafistes, ces ultra-fondamentalistes qui s'alignent entièrement sur les positions wahhabites de l'Arabie Saoudite, ni avec les fanatiques du Tabligh, ce mouvement d'origine pakistanaise qui prône sensiblement le même islam que celui qui prévalait dans l'Afghanistan des talibans. Il n'en reste pas moins que « les dirigeants de l'UOIF, même s'ils refusent de le reconnaître clairement, appartiennent tous, de près ou de loin, à l'organisation internationale des Frères musulmans, un mouvement islamiste créé en Egypte en 1927 par Hassan al-Banna » [33]. Que le président de l'UOIF, Lhaj Thami Breze, a déclaré à la presse « Notre Constitution, c'est le Coran ! » [34] (le mot d'ordre de la confrérie) ? Que c'est à l'initiative de cette organisation que le Conseil européen de la Fatwa (dont plusieurs membres sont à la tête de partis islamistes « modérés » dans le monde) a été créé. Que le dit-Conseil justifie les attentats kamikazes et émet des avis rappelant par exemple l'interdiction des mariages mixtes (entre musulmans et non-musulmans). Qu'enfin cette organisation appelait à manifester, dans les années 1990, contre l'écrivain Salman Rushdie, condamné à mort par l'ayatollah Khomeiny pour avoir publié ses Versets sataniques. Qu'on ne se y trompe pas : il ne s'agit pas, pour les gens de l'UOIF, d'accommoder une pratique ingénument conservatrice de l'islam à la République mais bien de tout mettre en œuvre pour adapter la société à une certaine forme d'islam particulièrement obscurantiste : celui, en l'occurrence, des Frères musulmans [35].

Caution intellectuelle pour caution intellectuelle, une autre chercheur au CNRS, l'écrivain Latifa Ben Mansour, écrit :

« L'islam bien vécu est serein, paisible, nullement agressif, solidaire, partageur. Comme le dit l'adage, les gens heureux n'ont pas d'histoire. Cet islam-là, vous ne le verrez jamais dans la revendication hystérique et stérile; il est dans le travail, la réflexion et provoque le respect. Malheureusement, on ne voit pas ces gens sur les plateaux de télévision, on ne les entend pas à la radio. D'ailleurs, ces personnes n'aiment pas être désignées par leur religion, mais par l'ensemble des paramètres qui les constituent et qui font d'elles des êtres humains » [36].

On aurait pu penser que ces paroles de raison et d'apaisement toucheraient V. Geisser. Il n'en est rien puisqu'il a le culot de ranger sa consœur dans la catégorie des « musulmans islamophobes ».

Ainsi, certains de nos spécialistes patentés du monde arabe et musulman s'entêtent à rester sourds aux appels de ces musulmans libéraux qui, à l'instar de Latifa Ben Mansour ou encore de Betoule Fekkar-Lambiotte [37], nous adjurent de résister aux intégristes ; de nous mobiliser « face à la tentative de ceux qui veulent imposer un fondamentalisme musulman importé de l'étranger et qui souhaitent instrumentaliser l'Islam et les musulmans à des fins politiques » [38]. Bien sûr, pour V. Geisser, ces musulmans islamophobes ne sont que les « cautions ethniques du discours public sur le danger islamique ». On tenait Malek Boutih – ancien président d'SOS Racisme – pour un militant sincère. On se trompait, il n'est qu'une « caution ethnique ». De même que Soheib Bencheikh et Dalil Boubakeur, respectivement mufti de Marseille et recteur de la Mosquée de Paris, eux aussi accusés de faciliter l'islamophobie ! Une islamophobie d'autant plus perverse qu'elle avancerait masquée : « ces porte-parole auto-proclamés de l'islam de France favorisent une islamophobie latente qui se cache, le plus souvent, derrière une islamistophobie » [39] écrit ainsi V. Geisser.

Cependant, si l'on accorde un tant soit peu de sérieux au concept de « caution ethnique », force est de constater que c'est le rôle endossé par les deux sœurs Alma et Lila Lévy auprès des islamistes. En effet, la situation des deux jeunes filles rompt totalement avec l'image qu'on se fait communément d'une petite musulmane qui porterait le voile : elles ne sont pas d'« origine maghrébine », se sont converties, et leur père, Alain Lévy (par ailleurs avocat du MRAP) se définit comme un Juif athée. C'est pourquoi elles ont été mises en avant par les médias autant que par les politiques (Daniel Cohn-Bendit [40], Alain Lipietz [41], etc.), bref par tout le front « anti-loi », trop heureux d'avoir trouvé là un cas qui n'aurait rien du cliché. Alma et Lila auraient démontré que le port du foulard peut, aussi, consister en un acte d'individualisme et d'émancipation de la tutelle familiale. Soit. On souhaite croire cependant que les défenseurs « officiels » d'Alma et Lila n'ont pas discuté avec elles ni ne les ont lues. Car, bien que nullement soumises à une influence parentale (mais alors, à laquelle ?), les deux sœurs ont développé une vision de l'islam que ne renieraient pas les « réformatrices » (!) de l'UOIF. Elles justifient la peine de mort par lapidation des femmes adultères, disent leur hantise de l'homosexualité, prétendent que le cinéma « est un lieu qui favorise le péché », expliquent leur refus de serrer la main aux hommes... Ces hommes qui, lorsqu'ils « jouent au foot en short, (...) ne respectent pas le hadith » : idéalement, ils seraient obligés de « se couvrir des poignets jusqu'aux chevilles » [42] nous apprend ainsi Alma. Quant à aller à la plage ou à la piscine, cela supposerait de se mettre en maillot. Proprement impensable pour ces phobiques de la mixité.

Encore une fois, il est vain de nier l'existence d'un racisme anti-arabe et, par extension, d'une islamophobie. De ce point de vue, le terme repris par V. Geisser a le mérite d'éviter le barbarisme que constitue

le terme de « racisme anti-musulman » qui biologise « par là même le fait culturel religieux, comme s'il s'agissait d'une question de gènes » [43]. Ainsi, tant que le concept d'islamophobie est réservé à la qualification d'actes d'agression contre des lieux de culte musulmans ou contre des manifestations publiques de la présence de l'islam en France, il ne pose aucun problème : il ne fait que décrire une réalité alarmante. C'est lorsqu'on prétend lui donner une autonomie que le bât blesse. Comme le soutiennent Caroline Fourest et Fiammetta Venner [44], ce concept de « nouvelle islamophobie » présente en effet l'inconvénient de réduire « la question du racisme et de l'intégration à une question confessionnelle, comme si tous français originaires du Maghreb étaient tous musulmans pratiquants et comme si l'enclavement des banlieues n'était plus qu'une question de choc des religions ». En ce sens, la bienveillance d'un Nicolas Sarkozy vis-à-vis d'organisations comme l'UOIF « donne surtout le sentiment de vouloir traiter le dossier de l'exclusion sociale uniquement par le biais de l'intégration religieuse » [45].

Il faut se rendre à l'évidence, la « nouvelle islamophobie » remplit, pour V. Geisser, au moins trois fonctions. Tout d'abord, le mot sert d'intimidation à tous ceux qui, musulmans ou non, sont contre le port du voile à l'école (sans préciser que les laïques militent contre le port de tous signes religieux visibles, sans distinction de confession), contestent les interprétations archaïques de la charia (notamment en termes d'égalité des sexes) et luttent contre les intégristes. Il culpabilise ceux qui tentent de moderniser l'islam de l'intérieur (comme Malek Chebel [46] par exemple) et diabolise les laïques. Or, comment ne pas voir que cette définition de l'islamophobie, en plus de nous faire lâcher la proie – la question du racisme – pour l'ombre – une islamophobie attrape-tout, largement fantasmée et qui serait principalement le fait des « nationaux-républicains » – rejoint celle des mollahs iraniens les plus obscurantistes [47] ? La frontière entre critique de l'islam et hostilité réelle envers les musulmans est pourtant assez facile à déterminer : la première s'en prend à ce que pensent les musulmans, tandis que la seconde en veut à ce qu'ils sont. L'islamophobie anti-cléricale est une chose ; l'islamophobie comme racisme anti-musulman en est une autre.

En second lieu, il y a une vraie démagogie de V. Geisser vis-à-vis d'un public majoritairement musulman qui souhaite qu'on l'éclaire sur la fièvre polémique qu'a connu le pays au cours de la dernière affaire du voile. Cherchant à comprendre l'hostilité a priori de l'opinion publique vis-à-vis de l'expression ostensible d'un signe islamique, ils trouvent, dans la thèse de l'islamophobie, une explication qui brille par son évidente simplicité. En réalité, V. Geisser dit à des musulmans déboussolés ce qu'ils veulent entendre. Il brosse son auditoire dans le sens du poil. Un auditoire écorché vif par des discriminations raciales encore trop nombreuses, mais aussi par des inégalités sociales criantes et un véritable déficit d'intégration professionnelle (malgré les

diplômes). Bref, c'est un orgueil blessé que flatte notre chercheur « ès islamophobie » ; et cet orgueil, les promesses non tenues du pacte républicain l'ont atteint au plus profond de lui-même. C'est pourquoi la République a le devoir de tendre la main à ses citoyens défavorisés, qu'ils soient ou non de confession musulmane, mais sans jamais oublier qu'« il n'y a pas de pire hospitalité que celle qui n'a que son ouverture à offrir » [48].

Troisièmement, on a l'impression que V. Geisser s'est emparé d'une notion polémique pour régler ses comptes. On aurait attendu de cet essai une étude approfondie du concept d'islamophobie, une mise en discussion qui se serait fondée sur une enquête sociologique sérieuse (qui fait, hélas, cruellement défaut, bien que l'auteur ne cesse de s'y référer [49] !). Or V. Geisser se contente de jeter dans le même sac des individualités aux horizons très différents, pour ne pas dire carrément contradictoires. Il amalgame, de manière indiscriminée, des personnalités pour le moins douteuses comme Oriana Fallaci, Alexandre Del Valle ou encore Rachid Kaci, mais aussi toute une constellation de musulmans « libéraux », d'intellectuels algériens exilés, de philosophes, de sociologues, d'associatifs, etc. Bref, nous avons affaire, avec la Nouvelle islamophobie, à un pamphlet qui, dans le droit fil du Rappel à l'ordre de Daniel Lindenberg [50], s'apparente à une basse manœuvre de flicage idéologique. Ainsi V. Geisser parle-t-il de ces « hérauts républicains (...) dont la fonction est précisément de réitérer nos grands principes de cohésion nationale et surtout de « rappeler à l'ordre » ceux qui cherchent délibérément à s'en écarter » [51]. Comme si, parmi les réflexes hérités de l'ère stalinienne, le « rappel à l'ordre » ne venait pas précisément de ceux qui, comme lui, s'attachent à « fasciser l'inquiétude » [52]. D'ailleurs, nous dit V. Geisser, la nouvelle islamophobie cacherait, en réalité, une sinistrophobie :

« (...) ces « nouveaux intellectuels » algériens (Mohamed Sifaoui, Hassane Zerrouky, Latifa Ben Mansour) s'en prennent fréquemment à la gauche française et aux milieux progressistes européens (ATTAC, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Amnesty International, Le Monde diplomatique, etc.), accusés de donner la parole aux islamistes et à leurs supposés défenseurs. Leur islamophobie verse alors dans une certaine forme de sinistrophobie » [53].

Cette thèse, qui est une manière pour V. Geisser de se poser en défenseur des valeurs de la gauche, ne sert, encore une fois, qu'à excommunier les républicains de progrès accusés de nourrir une véritable « haine de la gauche partisane et syndicale » ! Au passage, notons qu'il accomplit le tour de force de réconcilier la deuxième gauche et la gauche alter-mondialiste, unanimes dans la dénonciation de la nouvelle islamophobie. Pas tout à fait d'accord sur la définition du « nouveau réactionnaire », sociaux-libéraux et gauchistes se

retrouvent dans la désignation du bouc émissaire qui revient à tour de rôle sous leurs plumes : le philosophe Alain Finkielkraut. Ce dernier, au moment de la parution du livre de Daniel Lindenberg, écrivait : « De son aile radicale à son extrême centre, l'intelligentsia engagée militarise la vie de l'esprit. Il n'y a plus d'oeuvre singulière, il y a deux camps – l'humanité et ses ennemis » [54].

De même, si V. Geisser nous invite à briser la conception binaire qui fait s'opposer les « gentils » musulmans aux « mauvais », il ne fait que substituer une vision étroitement manichéenne à une autre. Car selon lui, il y aurait, d'un côté, tous ceux qui n'ont aucun problème avec l'islam et, de l'autre, les islamophobes. Or, l'islam – non moins que notre système de retraites, la Corse ou le taux de chômage – fait aujourd'hui problème ; c'est un fait. Et à moins de mettre des barrières à l'investigation du libre examen, dire cela n'est pas être raciste.

À ce propos, l'Affaire Houellebecq illustre assez bien la dérive d'un certain antiracisme institutionnel qui en arrive à remettre en cause la liberté d'expression elle-même. L'organisation emblématique de cet antiracisme dogmatique qui défend systématiquement et aveuglément les revendications des lobbies communautaristes, est le MRAP [55], dirigé par un ami de V. Geisser, Mouloud Aounit. Mais quid de Michel Houellebecq ? Dans un entretien accordé au magazine Lire [56] à l'occasion de la sortie de son livre, Plateforme, le romancier déclare : « (...) la religion la plus con, c'est quand même l'islam. Quand on lit le Coran on est effondré... effondré ! ». Immédiatement accusé de racisme et d'islamophobie, Michel Houellebecq est attaqué en justice par le MRAP et finalement relaxé, la justice arguant que « l'énonciation d'une opinion personnelle relativement à une religion envisagée au sens conceptuel du terme, et qui n'est accompagnée d'aucune exhortation ni appel à la partager (ne constitue pas un délit), même si elle peut heurter ces personnes elles-mêmes dans leur attachement communautaire ou leur foi » [57]. On ne peut pas plaire à tout le monde. Michel Houellebecq non plus. Mais, dans une République laïque qui, de surcroît, a été le pays de Voltaire, la liberté d'expression se doit d'être égale pour tous. De ce point de vue, il faut reconnaître que l'islamophobie de Houellebecq vaut bien l'occidentalophobie des fondamentalistes qui l'accusent de répandre la haine. Ainsi, Houellebecq n'est coupable ni d'incitation à la haine raciale, ni de diffamation. Son propos relèverait, à la rigueur, de l'insulte. Peut-être porte-t-il préjudice aux musulmans mais pas moins que François Furet ne porte préjudice aux communistes lorsqu'il publie Le Passé d'une illusion. Le seul motif pour lequel on pourrait finalement condamner l'écrivain, ce serait pour délit de blasphème... supprimé – c'est une chance – depuis 1791. Car la France sera républicaine tant qu'elle continuera à prendre au sérieux ses principes. Elle l'est déjà moins lorsqu'elle en vient à défendre qu'on piétine le drapeau tricolore et qu'on siffle la Marseillaise [58] – choses qui devraient, pourtant, aller de soi. Elle ne le serait absolument plus

si elle restreignait, sous la pression des communautarismes, la liberté d'expression consacrée non seulement par la loi « fondatrice » du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse mais aussi, sinon surtout, par les articles 10 et 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789). De la même manière, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec ce que dit ou écrit V. Geisser que nous lui contestons le droit de s'exprimer publiquement. « Je hais vos idées, mais je me ferais tuer pour que vous ayez le droit de les exprimer » (Voltaire).

* * *

En guise de conclusion, on ne peut que se sentir solidaire de ces intellectuels qui, cloués au pilori par les chiens de garde de la bien-pensance, s'étaient vus contraint de publier un article affublé du joli titre de « Manifeste pour une pensée libre ». On y trouvait des mots qui gardent toute leur acuité :

« Oui, nous pensons que l'abandon progressif du modèle français d'intégration, fait d'exigences et de générosité, est une erreur dont les populations issues de l'immigration sont les premières victimes. Oui, nous redoutons, face à certaines prétentions islamiques, la naïveté de ceux qui dénoncent par ailleurs le retour de l'ordre moral derrière toutes interrogations sur l'omniprésence de la pornographie, tout en traitant d'« islamophobe » ceux qui critiquent la misogynie de l'intégrisme religieux musulman. Oui, nous craignons l'abandon des principes de la laïcité, dépréciés parce que leurs bienfaits pacificateurs ont fini par paraître évidents. Oui, nous osons parler d'antisémitisme ou de judéophobie quand des synagogues flambent dans le silence » [59].

Après la nouvelle islamophobie, la « nouvelle laïcophobie » reste à écrire...

[1] Vincent GEISSER, La Nouvelle islamophobie, La Découverte, septembre 2003, 122 pp. Acheter en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2707140600/qid%253D1083509141/observatoire-d-21>)

[2] Pascal BRUCKNER, « Le chantage à l'islamophobie », Le Figaro, 5 novembre 2003.

www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/ses/themes/laicite/bruckner.html

[3] Dominique VIDAL, « De l'arabophobie à l'islamophobie », Le Monde diplomatique, novembre 2003.

www.monde-diplomatique.fr/2003/11/VIDAL/10510

[4] Voir les incendies des mosquées de Seynod et d'Annecy dans la nuit du jeudi au vendredi 5 mars 2004.

[5] V. Geisser inclut dans cette catégorie des personnalités aussi différentes que Régis Debray, Elisabeth Badinter, Alain Finkielkraut,

Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler, soient les cinq intellectuels qui avaient signés l'appel « Profs, ne capitulons pas ! », Le Nouvel Observateur, n° 1304, 2 au 8 novembre 1989. Notons que le terme de « nationaux-républicains » incessamment employé à l'égard des républicains laïques est pratique pour disqualifier d'entrée de jeu ceux que l'on cherche à stigmatiser, le terme faisant immédiatement penser au mouvement crypto-fasciste du même nom – le MNR de Bruno Mégret. Enfin, dans un récent article (« Le score de Mouloud Aounit et son élection prochaine au Conseil Régional d'Ile-de-France donnent de l'espoir », site internet de Marseille Solidaire, 24 mars 2004), Vincent Geisser encourage ceux qui, tel le président du MRAP, auraient lutté contre le « développement du national-laïcisme », manière de nazifier à proprement parler le combat républicain (« nazisme » signifiant « national-socialisme »).

[6] Oriana FALLACI, *La Rage et l'orgueil*, Plon, 2002, 195 pp.

[7] « Moi, je suis un peu islamophobe. Cela ne me gêne pas de le dire. Nous avons le droit de combattre le racisme, d'accepter une pratique paisible de l'islam. Et j'ai le droit, je ne suis pas le seul dans ce pays à penser que l'Islam – je dis bien l'Islam, je ne parle même pas des islamistes – en tant que religion apporte une débilité d'archaïsmes divers, apporte une manière de considérer la femme, de déclasser régulièrement la femme, et en plus un souci de supplanter la loi des États par la loi du Coran, qui en effet me rend islamophobe » a déclaré Claude Imbert, fondateur de l'hebdomadaire *Le Point*, lors d'un débat sur LCI le vendredi 24 octobre 2003.

[8] « Non à l'islamisation » peut-on lire sur les affiches de campagne des candidats MNR (le parti de Bruno Mégret) aux élections régionales de 2004. Comme à son habitude, l'extrême-droite joue sur les peurs et, de la xénophobie, fait son fond de commerce.

[9] Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (CNRS).

www.mmsh.univ-aix.fr/laboratoires/iremam

[10] Pierre-André TAGUIEFF, « Le nouvel opium des intellectuels », *Le Figaro*, 27 novembre 2002.

www.ifrance.com/photosdinde/taguieff.htm

[11] Eric CONAN, « Qui parle d'islamophobie ? », *L'Express*, 4 décembre 2003.

www.lexpress.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?ida=415637

[12] « C'est pour « aider l'islam à s'organiser » que l'Etat a créé le Conseil français du culte musulman (CFCM), tout en le dispensant de passer sous les fourches Caudines de la laïcité comme y furent contraints le catholicisme et le judaïsme. C'est pour aider l'islam que des municipalités financent des mosquées au mépris de la loi de 1905 » in Eric CONAN, « Qui parle d'islamophobie ? », *L'Express*, 4 décembre 2003.

[13] Anne VIGERIE & Anne ZELENSKY, « "Laïcardes" puisque féministes », *Le Monde*, 29 mai 2003.

www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/ses/themes/laicite/vigerie_zelensky.html

html

[14] « Quel héritage pour faire face aux défis du présent ? », rencontre avec Jean-Claude Guillebaud, 7 novembre 2000.

www.politique-autrement.asso.fr/lettre/lettre22.htm

[15] « Ce qui est en cause ici, ce n'est pas tant la diabolisation médiatique des musulmans – les journalistes ne cherchaient pas a priori à donner à voir une image négative de l'islam – qu'une tendance à homogénéiser des attitudes et des comportements, à les essentialiser et à les communautariser, comme si les musulmans de France se devaient d'avoir nécessairement un avis sur Ben Laden et les événements en cours » in Vincent GEISSER, op. cit., p. 25.

[16] Pascal BRUCKNER, « Le chantage à l'islamophobie », art. cit.

[17] Cf. Marianne du 2 au 8 février 2004, p. 11.

[18] Dominique VIDAL, « De l'arabophobie à l'islamophobie », art. cit.

[19] Commission nationale consultative des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport d'activité 2002*, La Documentation française, Paris, 2003.

[20] Doutant de la réalité de la recrudescence des violences antisémites enregistrées en France au cours des années 2001 et 2002, José Bové a émis publiquement des soupçons quant à l'implication du Mossad derrière ces attentats.

[21] Cf. Tariq RAMADAN, « Critique des (nouveaux) intellectuels communautaires », diffusé sur le site du Forum Social Européen, 2 octobre 2003.

[22] Pascal BRUCKNER, « Le chantage à l'islamophobie », art. cit.

[23] Eric CONAN, « Qui parle d'islamophobie ? », art. cit.

[24] Pierre-André TAGUIEFF, *La Nouvelle judéophobie*, Mille et une nuits, 2002, 234 pp. Acheter en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2842056507/qid%253D1083508640/observatoire-d-21>)

[25] Pierre-André TAGUIEFF, *Résister au bougisme*, Mille et une nuits, 2002, 112 pp.

[26] « En 1991, les éditions La Découverte publiaient *Face au racisme*, ouvrage collectif en deux tomes dirigé par le politologue Pierre-André Taguieff. On pouvait y lire un chapitre entièrement voué à la réfutation du discours antimusulman – notamment cette « stratégie de l'amalgame » selon laquelle « l'islam serait par nature, de toute éternité et partout, fanatique, conquérant et générateur de terrorisme » in Jean BIRNBAUM, « L'islamophobie reste à étudier », *Le Monde des livres*, 3 octobre 2003.

[27] Vincent GEISSER, op. cit., p. 86.

[28] Ginette LÉVY, « Alma, Lila, le voile », *Le Monde*, 10 octobre 2003.

[29] Vincent GEISSER, op. cit., p. 39.

[30] Vincent GEISSER, op. cit., p. 37.

[31] Vincent GEISSER, op. cit., p. 96.

[32] Françoise LORCERIE, « L'islam, une religion d'intrus ? », *L'Humanité*, 4 novembre 2003.

www.humanite.presse.fr/journal/2003-11-04/2003-11-04-381885

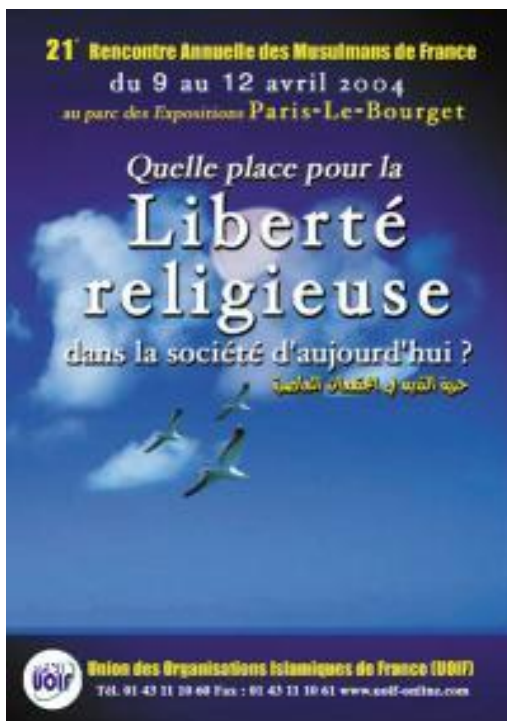
- [33] Jean-Michel DÉCUGIS, « L'UOIF, une machine de pouvoir », *Le Point*, n° 1599, 9 mai 2003, p. 56.
www.lepoint.fr/dossiers_societe/document.html?did=130079
- [34] Cf. *Le Parisien* du 12 février 2003.
- [35] « Le guide suprême des Frères musulmans égyptiens, Mohammed Mehdi Akef, persuadé que "l'Islam va conquérir l'Europe et l'Amérique", s'est déclaré convaincu que l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), proche de son mouvement, pourrait "faire face à ce courant malveillant (...) qui combat le voile et qui est similaire au courant existant en Turquie et en Tunisie" » in Christophe BARBIER, « Enquête sur les ennemis de la République », *L'Express*, 26 janvier 2004.
www.lexpress.fr/info/france/dossier/laicite/dossier.asp?ida=425773
- [36] Latifa BEN MANSOUR, « L'islam bien vécu est serein, paisible, nullement agressif », propos recueillis par Bisma LAHOURI & Eric CONAN, *L'Express*, 18 septembre 2003.
www.lexpress.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?ida=404532
- [37] La présidente de l'association Terres d'Europe, Betoule Fekkar-Lambiotte, avait été désignée pour siéger au CFCM. Elle a démissionné le 7 février 2003, avant les élections, afin de protester contre l'hégémonisme octroyé par Nicolas Sarkozy à l'UOIF, déclarant vouloir « reprendre (sa) liberté d'expression pour défendre la conception d'un islam républicain » in Mina KACI, « L'UOIF avec la bénédiction de Nicolas Sarkozy », *L'Humanité*, 24 juin 2003.
www.humanite.presse.fr/journal/2003-06-24/2003-06-24-374490
- [38] « Appel aux citoyens musulmans de France épris de paix, de justice, de liberté et de laïcité », *Marianne*, n° 315, 5-11 mai 2003.
perso.wanadoo.fr/sacw/fund/appelmai2003.html
- [39] Vincent GEISSER, op. cit., p. 96.
- [40] Daniel & Gabriel COHN-BENDIT, « Une honte pour l'école laïque », *Le Monde*, 17 octobre 2003.
www.lemonde.fr/web/recherche_resumedoc/1,13-0,37-823989,0.html
- [41] Alain LIPIETZ, « Le débat sur le foulard islamique : ce que j'en pense actuellement », *ProChoix*, n° 26, décembre 2003.
lipietz.net/article.php3?id_article=1123
- [42] Alma & Lila LÉVY, *Des filles comme les autres. Au-delà du foulard. Entretiens avec Véronique Giraud et Yves Sintomer*, La Découverte, 2004, 224 pp. Acheter en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2707142778/qid%253D1083509283/observatoire-d-21>)
- [43] Bisma LAHOURI & Eric CONAN, « La laïcité face à l'islam », *L'Express*, 18 septembre 2003.
www.lexpress.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?ida=404529
- [44] Fondatrices de la revue *ProChoix* et auteurs de *Tirs Croisés, la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, éd. Calmann-Lévy, octobre 2003.
www.prochoix.org
- [45] C. FOUREST & F. VENNER, « Islamophobie ? », *ProChoix*, n° 26-27, automne-hiver 2003.
www.prochoix.org/frameset/fst_26.html
- [46] Cf. Malek CHEBEL, *Manifeste pour un islam des Lumières. 27 propositions pour faire bouger l'islam*, Hachette Littératures, 2004.
- [47] « C'est en 1979 que les mollahs iraniens utilisent ce terme pour stigmatiser les femmes qui refusent le voile et celles qui les soutiennent, comme la féministe américaine Kate Millett. L'invective sera reprise ensuite contre Salman Rushdie et Taslima Nasreen, et tous ceux qui s'opposent, dans les pays islamiques, au totalitarisme intégriste. Tariq Ramadan introduira le terme en France en 1998 (...) » in Eric CONAN, « Qui parle d'islamophobie », art. cit.
- [48] Alain FINKIELKRAUT, « Suis-je réactionnaire ? », *Le Figaro*, 23 avril 2003.
- [49] « (...) où sont les résultats de cette fameuse « enquête de terrain » dont se réclame Vincent Geisser ? Où sont les études précises sur « l'islam vécu » et les « musulmans ordinaires » dont il se prévaut au nom de « l'analyse sociologique » ? On aura beau fouiller jusque dans les notes infrapaginales, on n'en trouvera pas trace » in Jean BIRNBAUM, « L'islamophobie reste à étudier », art. cit.
- [50] Daniel LINDENBERG, *Le Rappel à l'ordre. Enquête sur les nouveaux réactionnaires*, Le Seuil, 2002.
- [51] Vincent GEISSER, op. cit., p. 40.
- [52] « L'heure n'est plus à la confiance dans l'avenir, mais à l'inquiétude. Et Lindenberg veut, comme d'autres avec lui, culpabiliser, voire "fasciser" l'inquiétude » in Alain Finkelkraut, « A bout portant », *Le Soir*, 7 décembre 2002.
archives.desinfos.com/finkelkraut021207.html
- [53] Vincent GEISSER, op. cit., p. 107.
- [54] Alain FINKIELKRAUT, « La catégorie de "réactionnaire" est fictive », propos recueillis par Joseph Macé-Scaron et Alexis Lacroix, *Le Figaro*, 14 novembre 2002.
voxdei.bethel-fr.com/infos/afficher_info.php3?cle=4670
- [55] *Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*.
- [56] *Lire*, septembre 2001, entretien avec Didier Sénécal.
- [57] *Le Monde*, 24 octobre 2002.
- [58] Cf. la loi, votée à l'unanimité en janvier 2003, qui crée un délit d'outrage aux symboles de la République, pénalisant les « agissements » portant atteinte au drapeau et à l'hymne national.
- [59] Alain FINKIELKRAUT, Marcel GAUCHET, Pierre MANENT, Philippe MURAY, Pierre-André TAGUIEFF, Shmuel TRIGANO et Paul YONNET, « Manifeste pour une pensée libre », *L'Express*, 28 novembre 2002.
livres.lexpress.fr/wo/wo_imprimer.asp?idC=5718

Télécharger le texte en format PDF
(<http://www.communautarisme.net/biblio/islamophobie.pdf>)

Articles : De quelques modernes croisades en faveur des « libertés religieuses ».

Par

Antienne des fondamentalistes chrétiens d'outre-atlantique et constante de la politique internationale des Etats-Unis en faveur des « nouveaux mouvements religieux » pour certains authentiquement sectaires qui fleurissent sur son territoire, l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) reprend à son compte cette étrange innovation sémantique avec l'objectif de légitimer sa vision spécifique du monde. Mais les organisations qui se revendiquent de l'Islam sont loin d'être les seules à manifester des réticences vis à vis de la laïcité « à la française ».



Les organisateurs en ont fait le thème phare de la XXIème rencontre annuelle des musulmans de France. C'est donc que le sujet est d'importance !

Dans l'esprit du conférencier de l'IESH (**), organisme candidat à former les futurs imams de l'« Islam de France », la liberté religieuse n'est rien de moins que la « première des libertés individuelles et collectives », et « concerne les différents domaines de la vie, religieux, civique, économique et social ». Elle comprend notamment la liberté de conscience, de culte, ainsi que celle de manifester dans l'espace public, tant individuellement que collectivement mais surtout sans contraintes, son appartenance religieuse.

Prenant comme point de départ le texte coranique (notamment le verset 256 de la sourate « La vache »), l'érudite Ahmed Jaballah,

membre éminent d'un « Conseil Européen pour la recherche et la Fatwa », entreprend, par un étrange retournement de sens familier aux exégètes de tout poil, de nous démontrer que l'Islam qu'il professe se révèle totalement compatible avec le contexte européen dans lequel il évolue.

Mais s'il reconnaît (volontiers ?) que la « liberté religieuse » qu'il revendique doit s'accommoder de quelques restrictions d'intérêt général, c'est aussitôt pour indiquer que ces contraintes doivent être les plus minimales possibles. En particulier, la « laïcité à la française » qui a produit cette loi « injuste » interdisant « le voile à l'école » ne passe décidément pas chez les héritiers spirituels présomptifs d'Hassan El Bana.

Il n'est d'ailleurs pas indifférent que le juriste choisisse, pour les besoins de sa démonstration, de se référer à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de l'ONU, plutôt qu'à ses équivalents spécifiquement français.

On comprend que ce spécialiste es « fiqh » se sente plus à l'aise avec des textes nécessairement moins précis car issus de compromis avec d'autres traditions nationales dans les rapports aux cultes, et avec une Europe qui souhaite institutionaliser le « dialogue » avec les religions jusque dans son traité constitutionnel en projet.

Dans un communiqué récent, l'organisation déplore notamment « l'exclusion des instances religieuses reconnues du champ des médiations éventuelles » concernant des litiges qui pourraient survenir en application de la loi sur l'interdiction du port de signes religieux ostensibles à l'école, et relève la contradiction par rapport aux « engagements » pris par le précédent ministre de l'éducation nationale. Le nouveau serait-il donc un avatar moderne du « petit père Combes » ?

Aux sources de la laïcité

Contrairement à ce que voudrait nous faire croire l'UOIF, la laïcité n'est nullement l'ennemie d'une quelconque forme de spiritualité, fut-elle de tradition musulmane.

Mais elle ne se résume pas plus, en dépit de ce que prétendent les adeptes modernes d'une « laïcité ouverte » - pour certains des « convertis » de fraîche date, à une simple neutralité religieuse impliquant l'exercice de formes variées de « tolérance », le cas échéant d'inspiration concordataire, vis à vis des cultes.

La lecture d'une Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, pourtant proclamée « en présence et sous les auspices de l'Être suprême » est à cet égard éclairante. Elle dispose, notamment, que nul ne saurait être soumis à d'autre loi que celle

instituée par « l'expression de la volonté générale » dans le seul but de « défendre .. les actions nuisibles à la société », et que « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité [qui n'émane expressément de la Nation] ».

Il en découle, en particulier, que l'homme et le citoyen ne sauraient être contraints de suivre des prescriptions religieuses générales ou spécifiques à tel ou tel culte - qu'elles soient présentées comme l'expression d'une « parole révélée » ou le fruit d'une savante jurisprudence canonique. Et quand bien même choisiraient-ils librement de s'y conformer qu'ils ne devraient bien évidemment, ni individuellement, ni collectivement, en imposer le respect à d'autres.

Dans le même temps où « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », des restrictions peuvent être apportées par la loi à la liberté d'expression comme à celle de culte, qui consistent toutes deux à « à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », notamment lorsque la « manifestation » des dites opinions est de nature à « trouble(r) ... l'ordre public ».

La séparation des champs politique et religieux - comme appartenant à deux « ordres » différents au sens pascalien du terme - est donc bien dès son origine consubstantielle à la République Française, et la loi de séparation organique des Eglises et de l'Etat n'en apparaît que comme la conséquence tardive.

Sus aux Mahométants !

Faut-il en conclure, à l'image de certains, que le seul Islam serait définitivement incompatible avec nos traditions ?

Que n'entend-t-on, de la part de quelques pamphléaires, sur cette religion de conquête et de cruauté, quand les autres seraient les incarnations vivantes de l'amour et de la tolérance !

On ne saurait trop conseiller, et surtout aux plus engagés au plan religieux, de fréquenter plus assidûment leurs textes « sacrés ». Ils y découvriront, entre autres, que Coran et Sunna ne détiennent ni le monopole ni la primauté de la condamnation (à mort) de l'apostasie, pas plus que de la lapidation, de la loi du Talion, du jeûne rituel ou des interdits alimentaires.

Quant à ceux qui voudraient nous faire accroître que nos « droits de l'homme » ne sont que la traduction moderne d'un « humanisme chrétien » dont ils revendiquent l'héritage et l'inscription dans les « tables de la (future) loi (européenne) », ils tireraient profit à relire leurs livres d'histoire, dans lesquels ils apprendraient, sans même remonter jusqu'à la Sainte Inquisition, que des penseurs aussi chrétiens que Rabelais, Erasme et même Pascal furent longtemps

mis à l'index, comment l'on étripait encore pour blasphème il y a deux siècles dans notre beau pays de France, qu'un évêque de Rome fustigea au début du siècle dernier ces mêmes droits de l'homme qu'ils font aujourd'hui leurs au nom des « droits de Dieu », ou plus récemment encore qu'un autre originaire de l'Est incita les femmes enceintes contaminées par l'explosion d'une certaine usine chimique à ne point avorter et à considérer leur « maternité comme une forme de martyre » (sic!) pour complaire au Très-Haut.

C'est que les clergés ou ce qui en tenait lieu ont toujours tenté d'imposer leurs convictions comme normes de comportement applicables à l'espace public, ont presque toujours combattu les progrès de la pensée et du droit – sauf, bien sûr, lorsqu'ils servaient leurs intérêts, avant de s'y résoudre, contraints à la capitulation par une force supérieure en nombre.

« Quand les événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs », telle pourrait être leur devise. Mais tout armistice n'est que provisoire, et le retour annoncé du religieux est pour certains une vraie tentation de renouer avec des pratiques passées.

A l'Ouest rien de nouveau.

Aujourd'hui, les professionnels de la foi se sont parfaitement accaparés la rhétorique de la liberté. Mais c'est pour la subvertir, et s'ils préfèrent rester discrets sur un passé parfois encombrant, ils s'accordent aujourd'hui à entonner en chœur l'hymne aux libertés religieuses.

Ce mot d'ordre est la traduction exacte du terme américain « religious freedom », en l'honneur de laquelle le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique fustige périodiquement dans un rapport incendiaire les persécutions honteuses auxquelles se livrent ces diables de Français – mais aussi les Belges et les Allemands - envers les très respectables « nouveaux mouvements religieux » que constituent, pêle-mêle, Témoins de Jéhovah, adeptes de l'Eglise de Scientologie et autres admirateurs du Veau d'Or.

Né dans un nouveau monde issu de multiples migrations – dont certaines motivées par d'authentiques persécutions religieuses – ce nouveau concept (nouveau dans un contexte européen, et plus particulièrement français) s'y appuie autant sur l'existence d'une majorité de croyants (« believers ») qui permet de célébrer au quotidien et sans véritable opposition une authentique « religion civile » (cf. le « One nation, United, Under God » du « Pledge of Allegiance »), que sur une extrême dispersion des manières de rendre grâce à l'Eternel sur un mode qui, souvent, n'échappe pas à un certain consumérisme.

Cette nouvelle alliance objective du sabre et du goupillon s'est d'ailleurs illustrée dans une lutte acharnée contre un « empire du Mal

» incarné par les tenants de cette curieuse et sanglante religion séculière personnifiée, dans l'esprit de beaucoup, par les avatars étatiques de la doctrine marxiste-léniniste dans ses différentes saveurs. Et ce n'est que fort récemment que les « barbus en vert » ont quitté, dans le discours de l'exécutif américain, le camp des valeureux combattants de la liberté pour celui, plus exposé, de « l'Axe du Mal ».

Il est vrai que ce modèle de relation aux cultes est sans doute celui qui offre aux religieux la plus grande liberté d'action, y compris au détriment de leurs propres adeptes. Même si certaines confessions y restent tout de même plus égales que d'autres.

Serait-ce là la référence de l'UOIF ? Peut-être.

(*) UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) : <http://www.uoif-online.com/>

(**) IESH (Institut Européen des Sciences Humaines) : <http://www.iesh.net/>

Pour une monographie de l'UOIF, voir : L'UOIF, ou l'islamisme tentaculaire

(http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=43028), Observatoire du communautarisme, août 2003

Contradictions : Mouloud Aounit et ses préférences communautaires

Par

Ce texte est un point de vue extérieur à l'Observatoire du communautarisme. Il est publié dans la rubrique "Contradictions" qui est ouverte aux tribunes libres et aux critiques du travail et de la production de l'Observatoire.



NB : Cette tribune est une réponse à l'article "Aounit écarté en Ile-de-France après des pressions" (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=75111), Observatoire du communautarisme, avril 2004

Ce n'est guère facile de lutter contre les discriminations et le racisme en faisant l'impasse sur sa propre sensibilité, sur sa propre histoire et sur ses origines. Chaque individu qui voudra s'engager dans une démarche de ce type, ne pourra échapper à l'analyse de sa propre subjectivité, celle-là même qui dans la société l'amène à de petites révoltes ou à de grandes lâchetés qui sont son jardin secret, ses contradictions internes dont on peut dire qu'étant identifiées, elles deviennent structurantes. Et permettent d'évoluer. Et après tout on n'a de comptes à rendre qu'à soi-même.

Il en va tout autrement lorsque l'action est publique, s'inscrit dans le champ politique, et se veut représentative de valeurs universelles, comme l'antiracisme. Alors, au quotidien, il faut bien avoir en tête quelques questions idiotes mais qui constituent la seule grille d'analyse à vocation pluraliste :

-En quoi un fait incriminé est-il discriminatoire ?

-Aurais-je la même réaction si un acte que je trouve raciste avait touché une autre personne relevant d'une autre catégorie ethnique ou sociale ?

-Face à un refus de service que la victime analyse comme discriminatoire (entrée en boîte de nuit, location d'appartement.....), l'attitude du prestataire est-elle bien différente lorsqu'une personne présentant les mêmes caractéristiques mais relevant d'une autre origine est demandeur de la même prestation. D'où l'intérêt des testings républicains que réalise Sos-Racisme.

-La dénonciation que je m'appête à formuler est-elle valable pour tout individu (ou groupe d'individus) ou bien ne suis-je en train de reprocher à certains ce que j'admets pour d'autres ?

Ce type de questionnement est un peu la cheking-list du militant antiraciste, et, au total, c'est en étant sûr de n'a pas ce tromper de cible ni de combat que l'on peut prétendre lutter contre le racisme, quelles qu'en soient les victimes et quels qu'en soient les auteurs. Mais ça ne suffit pas ! il faut aussi avoir en tête quelques enseignements découlant des expériences passées. Par exemple :

-Il est extrêmement rare qu'un fait raciste soit revendiqué comme tel par son auteur. On l'aura mal compris, on déforme ses propos, on a l'esprit mal tourné, il est insoupçonnable du fait de ses origines, de son passé, de sa supposée droiture, etc.....

-Croire que le racisme peut se découper en rondelles de saucisson, est pure naïveté. Sur le plan individuel nombreux sont ceux qui sont plus ou moins sensibles aux agressions visant telle ou telle catégories ou communautés. Le problème c'est que tous les racismes se valent

et expriment la même difficulté de la société à tolérer la différence. C'est pourquoi au niveau d'une organisation antiraciste il faut s'appliquer la règle de la plus pure objectivité ou bien disparaître.

-Le fait raciste, selon son auteur, est toujours la faute de la victime. L'agresseur exprimera en général que c'est l'attitude, les paroles, la façon d'être ou de vivre différemment par rapport à la majorité qui est cause du racisme.

-Enfin, c'est toujours par réaction de défense que se produit un fait raciste : il y a 2 sens au mot « défense », l'un concerne le discours explicite où l'agresseur explique qu'il défend sa culture, sa race, sa civilisation mise en danger par ce que représente sa victime ; l'autre sens est à comprendre comme le conçoit la psychanalyse, c'est une construction utilisée pour prémunir l'individu contre ce qui pourrait affecter la construction de son équilibre. Si l'on se réfère à la flambée antisémite actuelle rappelons-nous nos grands auteurs et notamment un adage génialement résumé par Sartre : « l'antisémitisme c'est l'affaire des antisémites ». Cela signifie que c'est le mode d'acceptation de l'autre dans sa singularité qui pose problème dans une société et pour les individus qui la constituent. Je ne serais pas moins raciste si le noir était moins noir, ou l'arabe moins arabe, ou le juif moins juif. Ce qui me pose problème c'est qu'ils soient différents et cela m'inspire crainte et rejet. Faisons la part des choses : il s'agit d'une constante intrinsèque à la nature humaine, et les gens qui se sont engagés dans le combat antiraciste sont habitués à repérer chez eux les sentiments de rejet qui proviennent de cette difficulté à vivre les différences. C'est pourquoi dans certaines sociétés dont la notre aujourd'hui, la loi pénalise les actes et propos racistes, et donc impose à chacun une acceptation de l'autre qui va à l'encontre du mouvement premier qui est de l'ordre du rejet. Il s'agit d'une règle qui ne demande qu'à être transgressée, et lorsqu'elle l'est elle provoque inévitablement un mouvement d'adhésion car le discours ou le comportement raciste trouvent toujours un écho en chacun de ceux qui y sont confrontés.

Bon, OK, mais à quoi ça sert tout ça ?

D'abord à constater une évidence qui se trouve illustrée par le rapport de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) accessible en ligne sur la page d'accueil de ce site. La fulgurante montée de l'antisémitisme depuis trois ans, même s'il y a du progrès en 2003. Et cette percée n'a pas trouvé en écho de la part du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) les réponses correspondantes. Depuis plus de trois ans que cette flambée de haine est identifiable, le MRAP l'a sciemment niée, puis ignorée, puis minimisée. Et même, en siégeant aux côtés de Tarik Ramadan, Aounit a cautionné la discrimination établie sur des bases d'appartenance religieuse. Comment peut-on tolérer en France

que l'on fasse des listes de Juifs ? En janvier 2004, Le Nouvel Observateur nous apprenait que cette dernière bévue avait provoqué de sérieuses contestations au congrès du MRAP en décembre 2003. Terrible erreur en effet que d'accepter les listes de Ramadan. Ce n'est que l'aboutissement d'une série de réactions qui donnent l'impression avec le recul que l'action du MRAP est ethnocentrée, c'est-à-dire que les auteurs de sévices ou d'actes racistes seront ignorés ou exonérés de responsabilité par le MRAP s'ils appartiennent aux origines issues du monde arabe. Ils ne l'étaient pas (exonérés), lorsque les coups étaient identifiés comme provenant de l'extrême droite. Je ne pense pas que le fait que Aounit partage la même origine que bon nombre de personnes identifiées comme étant les auteurs des agressions antisémites doive être mis en rapport. Cependant si l'on voulait semer le doute à ce sujet, ou détruire la vocation universaliste du mouvement, découlant de ses statuts, on ne s'y prendrait pas autrement. Il demeure que le racisme, comme nous l'avons dit plus haut, se combat « quels qu'en soient les auteurs, et quelles qu'en soient les victimes ». Sinon, on fait autre chose (conseiller Régional, mais pas vice-président).

Or les actions menées par le MRAP depuis 3 ans en matière de lutte contre le racisme antisémite vont systématiquement dans le sens d'une mise sous le boisseau :

-On invoquera la situation internationale par exemple. Beau précédent qui signifierait s'il devait être généralisé qu'il aurait été dans l'ordre normal des choses d'aller castagner son épicier arabe après l'attentat de Madrid dont les auteurs sont de nationalité marocaine.

-On fera une symétrie avec des faits de racisme anti-arabe pour induire un sentiment de « match nul » : Raisonnement doublement démissionnaire et qui ne tient pas à l'épreuve des faits (voir rapport de la CNDH) en ligne sur ce site par exemple.

-On minimisera l'importance du phénomène antisémite en France en donnant une importance disproportionnée à des groupes marginaux juifs dont on exploitera alors la violence réelle ou supposée en actes ou en propos. Pour être légitime, cette dénonciation devrait être universelle à l'encontre de tous les groupes de même nature quelles que soient leurs origines. Et non, cela n'est pas le cas, même si c'est dans une manifestation à laquelle participe le MRAP que l'on entend crier « Mort aux Juifs ! ». Réponse d'Aounit questionné par la presse à ce propos : « c'est pas dans nos rangs que l'on a crié ça ! » Encore heureux, mais où sont les poursuites contre ces crieurs là ?

-Dans la mesure où les propagandistes de la haine, les Mohamed Latrèche par exemple semblent bénéficier, du fait de leurs origines ethniques ou religieuses d'une discrimination qui leur épargne d'être

poursuivis par ceux qui ont vocation à le faire, on comprendra facilement les deux effets immédiats qui en découlent : d'abord le bouchon (c'est-à-dire la provocation, les injures les appels au meurtres visant en premier lieu les Juifs) sera poussé de plus en plus loin. Secundo, la pénurie de règles morales va produire des effets dévastateurs liés à l'indifférenciation entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est une opinion et ce qui est un délit.

-Absent du combat contre le racisme antisémite qui est aujourd'hui le plus fréquent des racismes, le MRAP peine à percevoir les dangers de demain, pourtant l'évidence crève les yeux. S'il a donné un brevet de respectabilité à Ramadan alors que celui-ci, tel le Le Pen d'il y a dix ans, dressait des listes de Juifs (l'un est poursuivi, pas l'autre ! si ça c'est pas de la discrimination ?), il peut également fermer les yeux sur les montages idéologiques visant à dresser les uns contre les autres les diverses composantes de notre société.

-Quelqu'un de peu recommandable disait : « plus c'est gros, plus ça marche ». Même quand c'est très gros le MRAP ne voit pas, comme si le fait d'être partie prenante dans le combat contre le racisme antisémite en France pouvait porter atteinte aux minorités d'origines arabes elles-mêmes soumises au racisme dans notre pays. La ficelle est si grosse dans l'affaire Dieudonné, et le silence du MRAP si assourdissant, que le mode de raisonnement est d'une rare lisibilité : Dieudonné attaque les Juifs, les Juifs sont aussi la cible d'agresseurs que nous entendons protéger car ils sont emblématiques de la population sur laquelle nous comptons nous appuyer, donc Dieudonné n'est ni attaqué, ni antisémite. Bonjour l'amitié entre les peuples. Et pourtant le Dieudonné s'il est pas antisémite, en bon professionnel de la scène, il fait bien semblant. 1°) réussissant une entourloupe vis-à-vis du présentateur et de la chaîne de tv qui l'invitait, il place un message destiné à provoquer les réactions de la minorité agressée; tiens !!!! comme Ramadan quelques semaines plus tôt : il apprend vite le petit. 2°) Il joue l'ingénu (comme si ses précédentes dérives avaient été oubliées, car ce n'était pas son coup d'essai sur le sujet), en disant : Quelle horreur on peut plus rigoler ! (il pas du écouter Desproges). Du coup c'est lui la victime et il introduit là les concepts les plus archaïques et les plus classiques de l'antisémitisme traditionnel ; les Juifs me persécutent, c'est un lobby, ils veulent dominer, ils sont arrogants, ils ont le pouvoir de l'argent. Jusque là ça fait vomir les antiracistes (sauf le MRAP pour les raisons qu'on a vu plus haut), mais c'est classique. L'antisémitisme a malheureusement un côté fédérateur qui a fait la carrière de bien des hommes politiques depuis plus d'un siècle (darquier de pellepoix, Le pen). Là où le bât blesse vraiment, c'est quand l'individu cherche à jouer du communautarisme en fédérant autour de lui la communauté noire, dont, invente-t-il, l'essentiel des malheurs provient de la traite négrière qui bien sûr est la faute des Juifs.

Il n'y a aucune ambiguïté dans le message de Dieudonné, qui a

compris comment ça marche et comment il peut tirer profit d'une tension intracommunautaire qu'il aurait inventée puis exacerbée.

Mais où il est le MRAP ? Ce mouvement, qui était le mien, a-t-il toujours tous ses yeux et toutes ses oreilles ? Toute son âme ?

Alors chers amis, que l'opportunisme de Dieudonné ne choque pas, et que l'ethnocentrisme d'Aounit laisse de marbre, je ne peux que renoncer à ébranler vos certitudes. Si j'en ai fait bouger une seule, je n'aurais pas perdu mon temps. Mais, après avoir un peu mieux regardé ce site sur lequel je suis tombé par hasard je retrouve de nombreux travers que justement je me suis mis en devoir de dénoncer. Comme si « anticommunautarismes », ça ne pouvait décidément pas s'écrire au pluriel. Mais je suis sans doute pessimiste.

Proposer une contradiction à la rédaction de l'Observatoire du communautarisme (contact@communautarisme.net)

Articles : Visibilité homosexuelle : le piège de la télé-réalité

Par

Avec La Ferme ou Les Colocataires, la représentation de l'homosexualité dans les programmes de télé-réalité tourne à la caricature.



Avec l'explosion de la télé-réalité à travers des émissions-phare comme Loft Story ou Star Academy, la revendication du mouvement gay d'une plus grande visibilité des "minorités sexuelles" a trouvé une application concrète aux yeux du grand public.

On se souvient encore, vaguement, de l'ambiguïté pas toujours subtile de Steevy dans le premier loft, et des scènes larmoyantes de coming-out sous les caméras de candidats homosexuels (Thomas du Loft 2, Anne-Laure de la Star Ac 2, Antti le finlandais placide de Nice People qu'Endemol avait finement envoyé manifester en tête de la Gay Pride). Ces mises en scènes soigneusement préparées, d'autant

plus prévisibles que les producteurs semblent veiller scrupuleusement à ce que chaque programme de télé-réalité intègre dans son casting un ou plusieurs candidats homosexuels, soulevaient l'enthousiasme des relais communautaires se réjouissant de la visibilité ainsi offerte à l'homosexualité à des heures de grande écoute.

L'animatrice du réseau Prochoix, Caroline Fourest, et "auteure" dans sa revue d'une étude exhaustive sur "les messages subliminaux identitaires des reality-shows" (1) se répandait alors dans la presse pour se féliciter de cette opportunité :

"Dans l'ensemble, c'est franchement positif. Les scénarios de fiction ont longtemps été prisonniers d'une forme d'hétérocentrisme.(...) Même si cela paraît un peu voyeur, le fait que des jeunes puissent voir vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre des gays et des lesbiennes, ou des candidats identifiés comme tels, est un moyen inespéré de déconstruire certains a priori." (2)

Loin de cet indigeste catéchisme déconstructiviste, les forums internet des sites communautaires s'enflammaient pour les candidats identifiés comme homosexuels en appelant au vote par SMS et en sortant le gri-gri pratique de l'homophobie pour justifier leur éventuelle élimination. Il s'agissait alors soi-disant de donner aux homosexuels des modèles positifs d'identification, peu nombreux dans une société française réputée homophobe.

La télé-réalité était volontiers présentée comme un cheval de Troie du mouvement gay loué pour sa capacité à "changer le regard de la société sur l'homosexualité".

Ces louanges se sont brusquement tues avec les nouvelles livraisons d'Endemol et de M6. Déjà, l'annonce fracassante de l'adaptation prochaine de l'émission américaine *Queer eye for a straight guy* dont le concept repose sur un comique de situation lourdingue né du relookage d'un hétéro pur-jus par cinq fashion-victim gay ou du Bachelor gay avait fait frémir les homosexuels les plus lucides. Avec *La Ferme Célébrités* ou *Les Colocataires*, la manipulation des clichés les plus éculés sur l'homosexualité et l'incitation à la caricature ont franchi un degré supplémentaire.

Ceux qui auront eu la patience de suivre la diffusion de *La Ferme* ont ainsi pu voir comment la production mettait en scène Vincent Mc Doom et son personnage de travesti juché sur talons aiguilles et adepte du tricot qui rappelle le jeu outrancier de Michel Serrault dans *La Cage aux Folles*, n'hésitant pas à le présenter comme un toutou se frottant en permanence à la virilité en treillis de l'ex-footballeur Pascal Olmeta. De même, M6 a fait fort en dénichant le "colocataire" Michel qui s'est affiché comme gay dès la première émission, comme si c'était sa première qualité, et qui surjoue son personnage de folle

noctambule volontiers exhibitionniste. Steevy du Loft peut aller se rhabiller et doit se faire du mouron pour son job d'animateur dans "la bande à Ruquier"!

Le pire, c'est que les associations qui se réjouissaient hier du coup de pouce que la real-TV semblait apporter à la cause gay ne peuvent même pas se plaindre de voir l'homosexualité caricaturée pour stimuler un audimat en berne. En effet, TF1 qui diffuse *La Ferme* est aussi l'actionnaire de référence de Pink TV, la chaîne gay maintes fois annoncée et maintes fois repoussée, et qui doit offrir des jobs à quelques homosexuels emblématiques. Difficile pour le mouvement gay de taxer ses mécènes d'homophobie...

C'est toute l'ambiguïté de la visibilité réclamée par les organes communautaires : elle verse facilement dans la caricature. Surtout lorsqu'elle est manipulée par des intérêts mercantiles ne reculant ni devant les clichés ni devant le folklore pour susciter l'intérêt du grand public, par définition plus facile à fédérer par des blagues de caserne que par des slogans communautaristes.

La visibilité homosexuelle dans la télé-réalité? Une fenêtre sur la société française qui se ferme comme un piège.

(1) Caroline Fourest, "Télé-miroir ou télé-mirages", Prochoix n° 20, printemps 2002.

(2) "Le téléspectateur homosexuel, sans être ignoré, doit apprendre à lire entre les lignes", entretien avec Caroline Fourest, *Le Monde*, 8 novembre 2002.

Voir aussi sur l'Observatoire du Communautarisme :

- La nouvelle servitude des homosexuels (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=49256)

- La triste programmation de la chaîne gay (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=49258)

- Pink TV : Discrimination à l'embauche des journalistes? (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73785)

- Les Khmers roses (http://www.communautarisme.net/?action=page&id_art=67282&previ ew=1)

Brèves : Sarkozy, l'ami des communautaristes (bis repetita)

Par

Quand le nouveau Ministre de l'économie et des finances est en déplacement officiel à Washington, qui va-t-il voir ? Une organisation ultra pro-israélienne, qui voulait boycotter la France douze mois plus tôt ! Sarkozy, c'est vraiment l'ami des communautaristes.



Aussi incroyable que cela puisse paraître, Nicolas Sarkozy semble avoir un emploi du temps suffisamment allégé pour trouver le temps de déjeuner avec... l'American Jewish Comitee (AJC) (1) ! M. Sarkozy était en effet invité par ce puissant groupe de pression juif américain, qui intervient régulièrement sur la question du Proche-Orient, afin de remettre dans le droit chemin -celui de Tel Aviv- les parlementaires américains qui seraient tentés de s'en éloigner.

Y est-il allé pour expliquer à ces archétypes du communautarisme anglo-saxon le sens de cette bizarrerie que l'on appelle la "laïcité à la française" ? Bien sûr que non... Entre deux évocations de ses ambitions présidentielles, l'ancien Ministre de l'Intérieur a réussi le tour de force de donner un gage de son attachement à l'Etat d'Israël -en langage policé "aucune démocratie ne peut accepter la moindre entorse à la sécurité d'Israël" (2), de montrer patte blanche sur la lutte contre l'antisémitisme en France et enfin d'expliquer la loi sur les signes religieux à des auditeurs avides d'"explications".

Que le Ministre de l'économie et des Finances se la joue Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Intérieur, passe encore : on savait le personnage mégalomane, et là réside son charme !

Mais qu'un Ministre de la République aille rendre des comptes à une organisation américaine, qui n'a eu de cesse d'appeler au boycott de la France pour son opposition à la "guerre" d'Irak ! De Gaulle peut

bien se retourner dans sa tombe !

Les relations sociales et internationales selon Nicolas Sarkozy : des actes de séduction, de contrition ou d'allégeance envers des communautés (3). Qui osera s'opposer à cette conception pour le moins délirante de la politique ?

1)Voir le site de l'AJC : www.ajc.org

2)Avant toutefois de concéder "Je ne suis pas persuadé que la sécurité d'Israël ait progressé depuis quelques mois".

3)En réalité, des organisations communautaires, qui prétendent toutes abusivement parler au nom de "communautés" souvent fantasmatiques.

Voir aussi :

-Sarkozy, l'ami des communautaristes (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=57597), Observatoire du communautarisme, novembre 2003

-Le cheikh en blanc de Sarkozy (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=63562), Observatoire du communautarisme, janvier 2004

Brèves : Mais qu'est-ce qui fait courir Elie ?

Par

Quand les cinéastes mettent leur talent au service de leur engagement, peut-on encore parler de « documentaire » ? Retour sur une polémique récente.



Le documentaire sous forme de « carte blanche » confiée par France 2 à Elie Chouraqui et Yves Azéroual, intitulé « Antisémitisme, la parole libérée » et diffusé le 15 avril dernier – dans une version semble-t-il édulcorée (1) – par l'émission Envoyé Spécial aura échappé aux vigies de l'Observatoire du Communautarisme.

A l'issue d'une « enquête de deux mois », l'auteur de « Paroles et Musiques » nous y livre une vision très personnelle de « l'antisémitisme des banlieues » dans une chronique de l'hostilité

ordinaire entre élèves d'un établissement public (le collège Paul Eluard) et d'un lycée confessionnel juif (ORT) dans un Montreuil-sous-Bois dépeint en « Gaza-sur-Seine ».

Il eut fallu cependant être sourds au dernier degré pour méconnaître les très vives polémiques suscitées par cette diffusion.

Dès le lendemain, c'est en effet une avalanche de protestations qui s'est abattue sur nos gazettes et nos étranges lucarnes, de la part d'habitants du lieu – à commencer par les directrices respectives des deux établissements scolaires concernés (2) – qui éprouvaient une grande peine à se reconnaître dans la vision alarmiste développée par le reportage.

Le député-maire local ira même jusqu'à accuser le cinéaste d'avoir manipulé les élèves (3) afin de leur faire tenir des propos propres à alimenter sa démonstration. Au risque d'encourir les foudres procédurales du réalisateur, qui annonce à qui veut l'entendre son intention d'en découdre dans les prétoires avec l'impudent (4). Il est vrai que le procès en diffamation a de nos jours remplacé le « jeter de gant » en usage au début du siècle dernier. Sans doute faut-il considérer cette évolution comme un progrès de civilisation.

Il est bien difficile d'y voir clair dans ce déchaînement des passions, même si certains témoignages recueillis par la presse (5) semblent apporter quelque crédit aux interrogations de l' élu local. A tel point que le nouveau ministre de l'éducation nationale accouru sur les lieux fit preuve d'une liberté de ton assez inhabituelle en pareille circonstance (6), en prenant ses distances avec le propos du film alors même que son réalisateur, de son propre aveu, était par ailleurs sollicité par le premier ministre pour apporter son expertise au prochain « comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » (7).

L'affaire n'est pas sans rappeler la polémique qui accompagna une autre diffusion, celle du reportage de Cyril Denvers sur les tensions entre « communautés » juives et musulmanes au lycée Turgot à Paris. Le moins que l'on puisse dire, c'est que son auteur ne sortit pas indemne du décryptage organisé par l'émission « Arrêt sur Images » (8).

Quoi qu'il en soit, nul ne conteste à M. Chouraqui le droit de soutenir par ses oeuvres les causes qu'il estime dignes d'intérêt, fut-ce au prix d'une certaine partialité. Et à chacun de se faire une opinion.

Plus surprenante est l'attitude de France 2. Non seulement les deux rédactrices en chef de l'émission, Ghislaine Chenu et Françoise Joly, n'ont manifesté que peu de distance critique vis à vis d'une oeuvre perçue par beaucoup comme ne donnant pas une vision fidèle de la

réalité, mais la direction de la chaîne a déclaré « se réserve(r) le droit de poursuivre en justice tous ceux qui mettent en cause l'intégrité des auteurs de ce travail ».

On est fondé à s'interroger dans quelle catégorie classer les déclarations d'un François Fillon, qui se dit « choqué » par un reportage qui « ne montre qu'un aspect des choses » (9).

Mais peut-être la nécessaire objectivité de l'information sur le service public d'Etat naîtra-t-elle d'une multiplication, sur le même sujet, d'angles de vues différents au gré des opinions prêtées à telle ou telle « communauté » ?

-
- (1) : Voir l'article de Raphaël GARRIGOS dans Libération du 17 avril
 - (2) : Voir l'article de Virginie MALINGRE dans le Monde du 15 avril
 - (3) : Voir l'article de Martine LARONCHE dans le Monde du 18 avril
 - (4) : ibid. (1)
 - (5) : Voir l'article du Monde en date du 16 avril
 - (6) : Voir (3) et (5)
 - (7) : Voir l'article d'Olivier COSTEMALLE et Raphaël GARRIGOS dans Libération du 16 avril
 - (8) : « Un lycée trahi par la télé ? » – « Arrêt sur images » su 5 avril sur www.france5.fr
 - (9) : Voir (5)

Ouvrages : Misères du désir

Par

Dans son dernier livre, Alain Soral montre notamment comment des associations féministes comme Ni Putes Ni Soumises revisitent la crise des banlieues sous l'angle réducteur de la guerre des sexes.



Néo-féminisme et crise des banlieues

Misères du désir (1), le dernier livre d'Alain Soral jette une pelletée de terre supplémentaire sur les "idéologies du désir" qui, après avoir jailli de Mai 68 et prospéré dans le sillage de L'anti-Oedipe de Deleuze et Guattari, ont dominé pendant plus de trente ans le débat intellectuel sous des formes diverses (féminisme, mouvement gay, permissivité des mœurs, exaltation de l'identité...) au point de l'appauvrir.

Précurseur depuis la publication de Vers la féminisation?, un livre dans lequel, dès 1996, il expliquait que la parité politique était inéluctable dans la mesure où elle était portée par une vision victimaire et idéalisée de la femme, Alain Soral est souvent très pertinent dans sa critique des excès féministes. Ainsi, dans Misères du désir, il montre à ses lecteurs comment le féminisme tend à polluer, et même à cannibaliser, des sujets politiques aussi délicats que la détresse économique ou l'intégration à travers une lecture originale et argumentée du "dernier mal des banlieues à la mode : celui des filles".

Selon Soral, en stigmatisant les mâles des banlieues, le féminisme jette un voile sur le mal des banlieues qui n'est plus envisagé que sous l'angle réducteur des rapports hommes/femmes, qui sépare artificiellement une population souffrant également du chômage et de la précarité en vraies (les femmes) et en fausses victimes (les hommes présentés comme des bourreaux) :

"Tous ces vilains machos exploités issus du tiers-monde, qui se pavanent avec leur nonchalance toute méditerranéenne en bas des immeubles; et accessoirement sur nos chaînes de montage, dans nos boîtes d'intérim et autres entreprises de nettoyage. Pauvres petites Maghrébines et Africaines empêchées de s'intégrer à la merveilleuse République française citoyenne -et à Star Academy- par des islamo-bamboulas avides de méchouis d'adolescentes et de caves à tournantes, alors que la femme en string est l'avenir de l'homme".

Dans le prolongement de cette analyse, Alain Soral étrille particulièrement l'association Ni Putes Ni Soumises dans laquelle il dénonce l'instrument le plus emblématique de cette "manip". Selon lui, Ni Putes Ni Soumises, "association de beurettes télégéniques très soutenues par l'intelligentsia des centre-villes et le show-biz", est une créature fabriquée de toutes pièces par le parti socialiste comme autrefois SOS Racisme. Les temps ont simplement changé dit-il et, alors que SOS Racisme avait incarné une vision rousseauiste et victimaire des français maghrébins, Ni Putes Ni Soumises illustre la nouvelle ligne du PS sur la question des banlieues. Soral considère ainsi que le PS n'envisage plus la crise des banlieues que sous l'angle de l'oppression des femmes :

"Cette éternelle souffrance des femmes causée par les hommes

(vieille antienne féministe), et plus précisément par ces hommes jeunes, nos anciens "potes", qu'il est désormais permis de "toucher" d'une main ferme (c'est même vivement conseillé par le PS au point que Le Pen en reste sans voix. Allez comprendre?)."

Soral relève d'ailleurs que Ni Putes Ni Soumises a un lien organique avec SOS Racisme à travers ses porte-paroles (Loubna Méliane, vice-présidente de SOS Racisme, et Fadela Amara, ancienne responsable de La Maison des Potes) et ses parrains (notamment l'ancien président de SOS Racisme, Malek Boutih, qualifié par Soral de "représentant des médias en banlieue plutôt que l'inverse").

Ce qui semble le plus révolter Soral dans ce nouveau regard porté sur les banlieues et les beurs, c'est que les accusés ne peuvent pas se défendre. Il en veut pour preuve la mise au rencart de l'éphémère association Ni Proxos Ni Machos qui avaient un temps rassemblé des jeunes beurs en réaction contre les simplifications des passionnaires de Ni Putes Ni Soumises. Désormais, le procès instruit contre les mâles de banlieues se tient à la télévision et dans la presse féminine sans les accusés. Pas étonnant, dit Soral :

"Le gros problème des mecs des cités, le problème de tous les dominés en fait, c'est qu'ils n'ont pas la maîtrise de leur image" (...) "L'info étant faite de plus en plus souvent par des filles de famille payées par leur père actionnaire - des Alix de, des Gwenaëlle, peu de Martine ou Janny-".

Avec Misères du désir, Alain Soral leur rend justice à sa façon. A la fois drôle et violente. Désabusée mais combative.

(1) Alain Soral, Misères du désir, Editions Blanche, 190 pages, 16 euros.

Acheter Misères du désir en ligne (<http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2846280819/qid%253D1083508565/observatoire-d-21>)

Le site "off" d'Alain Soral (<http://a.soral.free.fr/>)

Alain Soral dans le magazine Tant Pis Pour Vous (<http://www.tantpispourvous.com/>)

Articles : Le PS, territoire occupé

Par

Quand les positions sur le conflit au Proche-Orient deviennent pour certains candidats une variable primordiale dans les choix d'investissement, voire un facteur central de lien ou de césure dans un parti politique français, c'est que ce dernier est devenu un « territoire occupé » par les coteries communautaires.

Invraisemblable ? Avec les affaires Aounit et Zimeray qui secouent depuis quelques semaines le Parti socialiste, en voici pourtant deux édifiantes illustrations.



La place d'Aounit

Il y a à peine quelques semaines, on sentait l'exultation chez certains mouvements communautaires juifs : l'innommable Mouloud Aounit était écarté de la vice-présidence du Conseil régional d'Île-de-France. Accusé d'antisionisme acharné — et donc nécessairement d'antisémitisme larvé —, Mouloud Aounit ne pouvait avoir l'heur de plaire à certains médias communautaires ou manifestant une empathie particulière à l'égard d'Israël. Pression du lobby pro-israélien ? Il est interdit de le dire mais on ne peut en revanche nier qu'une campagne intense ait été menée par des journalistes connus pour leurs engagements pro-israéliens, ainsi que par des organisations laïques, de gauche ou apparemment de gauche, reprochant à M. Aounit sa position pour le moins ambiguë sur la question du voile à l'école et, dit-on, ses mauvaises fréquentations « barbues ». Ici, tous les arguments se mélangent, toutes les « causes » se connectent et s'entremêlent via des réseaux qui échappent au commun des citoyens mais une évidence s'impose : d'un côté, des énergies disparates se sont conjuguées pour évincer la tête de liste « Gauche populaire et citoyenne » en Seine-Saint-Denis, malgré le remarquable score qu'il a obtenu dans sa circonscription ; de l'autre, autant d'énergies se sont coagulées pour soutenir ce candidat emblématique des Français d'origine maghrébine, jusqu'à des appels à pétitionner auprès de François Hollande et à manifester, un mois après la bataille, devant l'hôtel de région.

Sans être le diable, notre basané-rouge est-il pour autant blanc-bleu ? Mouloud Aounit ne paye-t-il pas certaines positions effectivement discutables ? Au fil de ses discours, au fil aussi des communiqués du MRAP, dont Aounit est président depuis 1989, se dégage un engagement proche de l'unilatéralisme en faveur de la Palestine et manifestement moins préoccupé par l'antisémitisme que par l'« islamophobie ». Quelles que soient ses convictions profondes, le positionnement est trouble et s'accorde en tout cas à merveille, comme par hasard, avec une partie non négligeable de l'électorat de la Seine-Saint-Denis, où l'individu a quelques ambitions politiques.

Alors discours calculé ? Le Monde s'interrogeait justement, le 19 avril dernier, sur l'hypothèse d'un « vote musulman » [1]. Xavier Ternisien, auteur de l'article, conclut qu'il n'existe pas, sans véritablement le démontrer mais quand Mouloud Aounit réalise 14,3 % des suffrages exprimés aux régionales deux ans après que Robert Hue, à la présidentielle, a obtenu 6,27 % dans la même circonscription, on peut pourtant demander l'explication d'un tel écart. Quand un obscur Collectif des musulmans d'Île-de-France, proche de Tariq Ramadan, cité par Ternisien dans son texte, diffuse peu avant le premier tour une liste de personnalités politiques en affirmant « Nous ne voterons pas pour eux ! », quand l'Union des Kabyles de France, le 19 mars, émet un communiqué subliminal où il est écrit : « L'Union des Kabyles de France appelle les citoyens français d'origine kabyle à manifester leur soutien, dans le respect de leurs options politiques, pour les candidats qui ont pris publiquement des engagements en faveur de notre communauté », sans parler des mobilisations plus souterraines, on est malheureusement tenté de croire que le facteur communautaire n'est pas totalement étranger au succès de Mouloud Aounit.

Mais les stratégies communautaristes, si elles s'avèrent gagnantes au premier tour, sont inmanquablement perdantes au second. Propres à rassembler de solides minorités (sans mauvais jeu de mot), elles disqualifient ensuite tout prétendant à la majorité. Et cela non seulement sur un plan purement électoral, parce que la majorité englobe par construction des minorités diverses, mais aussi et surtout parce qu'une majorité devient, en démocratie, l'exécutif de tous et non celle de telle ou telle fraction du peuple. L'affaire Aounit illustre parfaitement cette limite des stratégies communautaristes et offre ainsi, a posteriori, un salutaire exemple de ce qu'il faut éviter...

Il faut sauver le soldat Zimeray !

Les élections régionales terminées et soldées par un succès retentissant pour le PS, François Hollande peut-il souffler et profiter de son succès ? Nenni : les exécutifs régionaux sont à peine désignés que s'entament les tractations pour la formation des listes qui seront présentées aux élections européennes de juin et, dans cette période délicate, les organisations communautaires, intensément actives depuis plusieurs semaines, n'ont pas besoin d'échauffement pour donner immédiatement leur pleine mesure. Là encore, un cas d'école vient de nous être offert.

Sorti du néant il y a quinze ans par Laurent Fabius, avocat brillant de 42 ans, président (PS) de la communauté d'agglomération de Rouen, François Zimeray affiche un beau parcours professionnel et d'élu local. Mais il a une autre histoire. Cofondateur du Cercle Léon-Blum [2], parmi les premiers à monter au créneau contre la fameuse note de Pascal Boniface relative au positionnement du Parti socialiste sur la question israélo-palestinienne [3], l'individu s'est surtout illustré au

Parlement européen, où il siège depuis 1999 à la Commission des affaires étrangères et de la défense. Selon Colette Grabli, « il est, très souvent, le seul des 170 (sic) députés socialistes français au Parlement européen, à prendre la parole pour s'opposer à toute initiative discriminatoire envers l'État d'Israël » [4]. Grand pourfendeur des malversations de fonds européens dont est soupçonnée l'Autorité palestinienne, l'eurodéputé bataille pendant trois ans pour obtenir le nombre de signatures nécessaire à la création d'une commission d'enquête parlementaire et forcer la main à Chris Patten, hostile au lancement de telles investigations. À force de ténacité, Zimeray a pourtant gain de cause, pour un résultat qui fleure bon le discrédit, mais moins pour l'Autorité palestinienne que pour ce parlementaire trop zélé [5]... Président du très influent groupe de pression Med Bridge [6], il a également organisé dans ce cadre la visite historique de 160 de ses collègues au Proche-Orient, belle opération de relations publiques du gouvernement Sharon. En novembre 2003, il s'était également situé en première ligne pour dénoncer l'outrage que constituait le contenu d'un manuel scolaire français qui exploitait plus que maladroitement un sujet d'exercice situé en Cisjordanie. On pourra noter, pour compléter le portrait, que sa signature côtoie celle d'Alexandre Del Valle, alias Marc d'Anna, islamophobe acharné et compagnon de route de la nouvelle droite, dans une édition de l'ouvrage de Moïse Rahmani, *L'Exode oublié. Juifs des pays arabes* (Paris, éd. Raphaël, 2003).

Ainsi, pour résumer, François Zimeray, également membre du comité directeur de la très-engagée association France-Israël, se caractérise par un soutien inconditionnel à l'État hébreu — un « engagement équilibré » dans le jargon de la presse communautaire — qui, assorti d'une compassion contenue pour le sort des Palestiniens, lui vaut un statut d'icône dans les médias hyper-sionistes. Un profil un peu lourd à assumer pour le Parti socialiste. La section PS de Rouen a d'ailleurs demandé à la direction nationale du parti d'exclure l'encombrant élu, sans suite chez François Hollande... jusqu'à ce qu'arrive le moment de la formation des listes aux européennes.

Le couperet tombe le 17 avril : Zimeray est écarté de la liste Nord-Ouest, conduite par le fabiusien Henri Weber. Certains s'empressent d'y voir « un affront à toute la communauté juive qui voyait dans les initiatives de ce député européen courageux l'expression des valeurs défendues par Jaurès et Léon Blum » [7]. On parle de « purge », on s'excite, on évoque naturellement le « syndrome Boniface ». Toute la presse communautaire se mobilise. Certains appellent à la pétition pour, si l'on extrapole à peine, « rétablir François Zimeray dans ses droits » à figurer sur la liste. Mais au nom de quoi ?

Quelques jours avant la décision du Conseil national du PS, on pouvait lire sur le site Desinfos.com (pro-israélien) cet avertissement :

« Dans quelques jours, le Parti socialiste prendra sa décision. Gageons que les électeurs proches du candidat, d'Israël et de la recherche d'une Paix digne de ce nom y seront très attentifs, et pèseront de tout leur poids lors des prochaines élections, notamment la présidentielle de 2007.

En 2002, il manqua à Lionel Jospin un peu plus de 2 % pour se qualifier pour la finale.

Que Laurent Fabius, membre du Bureau national, principal élu de la région Nord-Ouest et candidat (presque) auto-déclaré à cette élection, ne fasse pas la même faute que son prédécesseur. »

Le ton était déjà donné. Et cela ne fait que commencer.

Conclusion

En définitive, ces deux exemples apportent hélas la preuve que les partis politiques ne sont décidément pas à l'abri des offensives communautaires et que, notamment, l'antagonisme entre « Juifs » et « Arabes » (pardon pour cette grossière simplification terminologique), pourtant largement surestimé quand on considère la totalité de la population, y devient prépondérant. Résultat : le conflit israélo-palestinien, dont la classe politique semblait à tout prix vouloir éviter l'importation dans notre pays, s'est bel et bien invité comme prétexte au cœur des plus petites querelles de pouvoir.

Dans ce contexte tendu, le Parti socialiste, parce qu'il est idéologiquement plus que d'autres attaché à la notion de pluralité et parce qu'il occupe, pour des raisons structurelles (historiques, sociologiques, politiques) une position ambivalente dans ses rapports à Israël et au monde arabe, a trop longtemps laissé s'épanouir des François Zimeray — mais aussi des Frédérique Sprang [8] — qui forment, entre les courants, des petits tourbillons où les esprits les moins oxygénés viennent se noyer.

Article publié parallèlement sur [Revue-republicaine.org](http://www.revue-republicaine.org) (<http://www.revue-republicaine.org>)

[1] Xavier Ternisien, « Existe-t-il un vote musulman ? », *Le Monde*, 19 avril 2004. À ce sujet, on peut signaler l'édifiante initiative du Congrès islamique du Canada, qui vient de publier, sous forme de guide à large diffusion, une évaluation serrée de chacun des 301 parlementaires fédéraux, en fonction de critères soigneusement « choisis » relatifs au soutien aux États-Unis, à la situation au Proche-Orient, à la place de la religion dans la société canadienne, etc. Le document est consultable à l'adresse suivante :

www.canadianislamiccongress.com/election2004/Election2004.pdf.

Si les journalistes ne croient pas au vote musulman, les musulmans, eux, veulent manifestement y croire...

[2] Association de militants socialistes d'origine juive. Voir à ce sujet :

« Un étonnant Cercle Léon-Blum », Observatoire du communautarisme, 29 septembre 2003 (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=48331).

Site Internet : www.cercle-leon-blum.org

[3] Cf. « L'affaire Boniface : un procès stalinien », Observatoire du communautarisme, 5 octobre 2003 (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=49347)

[4] Colette Grabli, « François Zimeray », Cahiers Bernard Lazare, n°241, décembre 2003 :

www.col.fr/lazare/publications.htm

[5] Il se trouve que le rapport provisoire de l'Olaf (Office de lutte anti-fraude), communiqué en février dernier, après plusieurs mois de travaux et deux séjours d'enquêteurs sur place, constate qu'en effet trop d'argent circule sans contrôle hors du budget de l'Autorité palestinienne mais ne peut en revanche faire état de la moindre preuve de détournement des subventions de l'Union européenne pour le financement du terrorisme. Cf. Jean Quatremer, « L'Europe clarifie ses relations financières avec la Palestine », Libération, 18 février 2004.

[6] Voir le site Internet : www.medbridge.org

[7] Alain Rajchman, contributeur régulier du site Desinfos.com, 18 avril 2004

[8] Militante du Parti socialiste initiatrice de l'appel lancé le 15 décembre 2003 « Pour une Paix juste et durable au Proche-Orient ». Cette pétition très partielle en faveur de la Palestine, a provoqué une vive polémique. Le texte de la pétition est disponible à cette adresse : http://pagesperso.laposte.net/paixjuste/article.php3?id_article=3

Voir aussi :

- « Mouloud Aounit : Un militant des droits de l'homme se présente aux régionales », Kabyle.com, mars 2004

www.kabyle.com/article.php3?id_article=8602

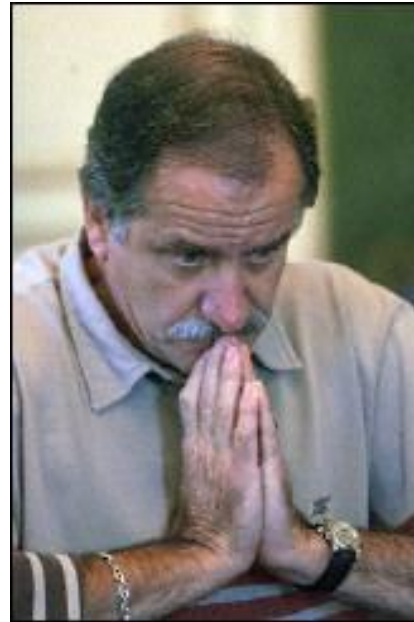
- Discours de François Zimmeray, député européen, à l'occasion des « Douze heures pour l'amitié entre la France et Israël », 24 juin 2003 www.crif.org/index.php?menu=5&dossier=29&id_doss=1253&PHPSESSID=438f999a1f656cf91a2e7b4f6d057565

- François Zimeray (entretien avec), Primo Europe, 23 avril 2004 www.primo-europe.org/interview.php?numdoc=ln-611819714

Articles : Le mariage gay : un débat surréaliste

Par

Alors que Noël Mamère annonce qu'il célébrera bientôt un mariage homosexuel, le débat s'enlise dans le n'importe quoi.



Noël Mamère a annoncé qu'il entendait célébrer un mariage homosexuel dans sa mairie de Bègles (Gironde) le 5 juin prochain.

On ignore si les invités seront nombreux à se serrer dans la salle des mariages, mais il est en revanche certain que les photographes et les caméras se bousculeront autour des "mariés". Piètre défenseur de l'environnement, petit politicien entré en politique sous le double parrainage de Brice Lalonde et de Bernard Tapie et terne candidat écologiste à l'élection présidentielle de 2002 (à peine 5% des voix), Noël Mamère pourrait ainsi entrer dans l'histoire à la faveur de sa croisade pour le mariage gay. Trajectoire surprenante pour celui qui, jusqu'à présent, s'était plutôt essayé à la dépénalisation de toutes les drogues et à l'exaltation des free-parties. Qui aurait cru que les héritiers de mai 68, ceux-là mêmes qui ont fait la promotion, depuis plus de trente ans, de l'union libre et de la libération sexuelle, allaient un jour se battre pour le droit au mariage?

Flairant que ce paradoxe plutôt comique était de nature à affaiblir la portée de leur nouveau combat, deux élus parisiens, Christophe Girard, militant homosexuel de longue date, et Clémentine Autain, néo-féministe s'affichant gay-friendly, ont trouvé une astuce pour justifier leur engouement récent pour le mariage. Dans un texte publié le 14 avril (1) dans Libération -un journal qui s'est lui aussi curieusement recyclé dans l'exaltation du mariage et des valeurs conjugales-, Christophe Girard et Clémentine Autain expliquent que, s'ils sont pour le mariage, c'est parce que celui-ci ne sera plus cette

institution archaïque qui "porte historiquement les valeurs hétéro-patriarcales et familialistes" dès lors qu'il unira des personnes de même sexe. Parce qu'il véhiculera des valeurs homo-matriarcales et anti-familialistes? Non, mais parce que le mariage homosexuel, par son "caractère profondément subversif" serait "un pied de nez à la conception traditionnelle du mariage".

Ainsi, Christophe Girard et Clémentine Autain affirment qu'ils sont favorables au mariage homo pour les mêmes raisons qu'ils ont toujours pourfendu le mariage hétéro. Parce que, paraît-il, le mariage a toujours opprimé les femmes. Peut-être faut-il signaler à Christophe Girard et Clémentine Autain que, dans un couple, il est rare que ce soit l'homme qui mette le premier le sujet du mariage sur le tapis... Ça heurte sans doute le féminisme à l'américaine, mais c'est ainsi.

Autre argument surréaliste, nos deux conseillers matrimoniaux avancent l'idée que le mariage homosexuel permettrait d'en finir avec la vieille lune ringarde de la fidélité dans le couple :

"Ne faut-il pas s'orienter vers une individualisation des droits, notamment en matière de fiscalité ? L'obligation de fidélité, inscrite dans la loi, a-t-elle encore un sens ? Ainsi, les modifications entraînées par l'ouverture aux couples de même sexe doivent être l'occasion de repenser l'union légale et profiter, de ce fait, à l'ensemble des couples."

Les homosexuels qui sont ainsi taxés de libertinage sexuel et d'instabilité -à peu près les arguments de Christine Boutin lors du débat sur le PACS- apprécieront... Les autres se réjouiront sans doute qu'on leur promette de renoncer à leur routine conjugale pour aller frissonner dans les back-rooms.

D'un côté le mariage des gentils -les homosexuels qui transforment en eau-de-rose tout ce qu'ils touchent et qui incarnent à eux-seuls les valeurs humanistes et la tolérance-, de l'autre le méchant mariage hétérosexuel -institution archaïque et aliénante. Le mariage deviendrait bon en s'ouvrant aux homosexuels.

Tout ceci n'est quand même pas très sérieux.

Nul doute que la poussée de fièvre du mouvement homosexuel sur la question du mariage retomberait comme un soufflet, s'effondrant sous le seul poids des énormités proférés par les leaders communautaires et leurs soutiens, s'il avait du, seul, faire valoir la légitimité de cette revendication inattendue. Heureusement pour eux, Christine Boutin et Philippe de Villiers ne se sont pas faits prier pour aller leur opposer leurs arguments traditionalistes. Philippe de Villiers a ainsi dénoncé une "provocation libertaire typique de la gauche qui cherche à déstructurer la société et qui vise à casser les cadres traditionnels et les institutions" essayant de convaincre l'opinion que c'est un

affrontement droite-gauche qui se jouerait autour du mariage homosexuel. C'est justement ce qu'attendaient Noël Mamère et ses amis, sûrs de leur hégémonie dans les élites et les relais d'opinion, et sans doute ravis de trouver un bretteur prêt à se substituer aux moulins sur lesquels ils fondaient sabre au clair sous le regard empreint de lassitude de l'opinion publique.

Avec le mariage homosexuel, Oscar Wilde doit se retourner dans sa tombe. Les candidats au mariage gay devraient peut-être méditer cette pensée de leur idole d'hier : "Les hommes se marient par lassitude, les femmes par curiosité... Les deux sont déçus."

(1) voir "Un mariage d'un nouveau genre", Clémentine Autain et Christophe Girard, Libération, 14 avril 2004 : www.liberation.com/page.php?Article=196224

Contradictions : À propos d'une sortie de route

Par

Ce texte est un point de vue extérieur à l'Observatoire du communautarisme. Il est publié dans la rubrique "Contradictions" qui est ouverte aux tribunes libres et aux critiques du travail et de la production de l'Observatoire.



Ce texte est une réponse à l'article « Finkielkraut : sortie de route » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=70862), Observatoire du communautarisme, 22 février 2004.

Domage – c'est le premier mot qui m'est venu à l'esprit en lisant cet article incendiaire sur Alain Finkielkraut (1). Doublement dommage même. D'abord parce qu'il est toujours regrettable qu'un intellectuel de cette trempe en vienne à pareille bassesse. Ensuite parce qu'il me semble que l'Observatoire du communautarisme, qui se fixe pour objectif de « mettre à disposition des citoyens les faits portant atteinte à l'universalisme républicain », méritait mieux : un article qui, ne cédant ni à l'agressive impulsivité ni à la virulence gratuite (celle-là même que l'on peut reprocher ici à A.F.), aurait mis en évidence la

complexité du parcours intellectuel d'un philosophe qui, une fois n'est pas coutume, a dérapé.

Étranger à tout jugement inquisitorial comme à toute tentative de diabolisation, on se serait alors demandé ce qui a donc bien pu arriver à un philosophe qui nous avait habitués à davantage de scrupules intellectuels. On se serait également et surtout interrogé sur la situation qui, en France, mène tant d'intellectuels réputés « Juifs » à en arriver parfois à une telle susceptibilité par rapport à la question de l'antisémitisme. On se serait enfin demandé ce qui peut bien se passer au Proche-Orient pour que des hommes tels que Benny Morris, pourtant chef de file des « nouveaux historiens » israéliens, en viennent à se radicaliser après les négociations ratées de 2001 entre Barak et Arafat (2).

Que lit-on dans l'article qui est l'objet de nos fâcheries ? Qu'A.F. atteint le « sommet de la bêtise humaine en matière de police de la pensée communautaire » ! Jugement à la fois expéditif et inexact.

Expéditif en ce sens que le caractère péremptoire de la sentence (« le sommet de la bêtise humaine ») ressemble à un « Adieu Alain Finkielkraut » qui rappelle trop le fameux « Adieu, Régis Debray » que Bernard-Henry Lévy avait adressé à Régis Debray après que ce dernier, de retour de Serbie, eut publié sa « Lettre d'un voyageur au président de la République » (3). Nous avons affaire ici à une excommunication. Là où le bât blesse c'est que Debray n'est pas plus susceptible de sympathies « pro-serbes » que Finkielkraut d'être un « intellectuel communautaire » (4). Outre les multiples écrits du philosophe qui suffisent à le disculper, on en voudra pour preuve l'extrait suivant :

« Je comprends le problème qu'une telle interdiction [celle du port d'insignes religieux à l'école, ndlr] peut constituer pour les Juifs. Mais à défendre le voile islamique pour sauver la kippa, on accélère la transformation de la nation française en société multiculturelle. Les Juifs ont tout à perdre à cette métamorphose. Ils sont partie prenante de la République. (...) Un piège identitaire est tendu aux Juifs. Dans le cadre d'une société multiculturelle, l'identité pourra s'épanouir. Mais qu'est-ce que serait un judaïsme purement identitaire ? Le judaïsme, c'est autre chose et nous devons le savoir. Le judaïsme ne peut pas se contenter d'une société ainsi partagée entre la mondialisation techno-économique, d'un côté, et, de l'autre, l'expression des identités collectives. Personnellement, j'ai un tel attachement, presque d'ordre religieux, à la culture que je considère qu'il est tout à fait légitime que l'école laïque, comme toute institution, ait ses règles, ses rythmes, et je trouve normal que les Juifs les respectent. Je ne crois pas que le judaïsme y perdrait son âme » (5).

Par ailleurs, dans une tribune collective parue dans *Le Monde* (6) et co-signée notamment par A.F. mais aussi Paul Thibaud et Elisabeth de Fontenay, on trouve un propos qu'aucun républicain ne saurait

désavouer : c'est « en faisant un contresens tragique que certains juifs ont cru il y a peu à une alliance possible entre l'affirmation identitaire juive et la célébration des minorités et des localismes, bref de "l'Autre", contre la nation. »

Le communautarisme « juif » existe, bien entendu. Mais attaquer A.F. là-dessus, c'est lâcher la proie pour l'ombre. Confondre le ghetto et la communauté.

Car, républicains, nous combattons la crispation identitaire, le communautarisme comme repli et comme revendication de droits différents. Mais ce n'est pas en niant les solidarités primordiales et les identités infra-politiques, qui se définissent dans un autre champ (celui de la sphère privée) que celui de la citoyenneté (l'espace public), qu'on luttera efficacement contre le communautarisme. Il ne faut pas avoir peur des communautés : elles existent et leur épanouissement ne contrarie en rien l'idéal laïc.

Pour revenir à A.F., j'ajouterais que votre article s'inscrit dans la droite ligne d'un procès d'intention qui, depuis deux ou trois ans, cherche à faire de lui un soutien zélé de la politique d'Ariel Sharon. A.F. serait, selon cette thèse, le « porte-flingue » du Likoud en France. Or, sait-on, par exemple, que lui et BHL ont été traités de « traîtres au peuple juif » par Jean Kahn, le président du Consistoire de France, en raison de leur soutien au pacte de Genève (7) ? Sait-on qu'A.F. a toujours été engagé aux côtés du camp de la Paix en Israël ? Pourtant, dans votre article (8), on laisse délibérément supposer qu'il légitime le « mur de séparation » (ou « clôture de sécurité », c'est selon) alors même que toutes ses déclarations à ce sujet plaident pour introduire une complexité à laquelle sont rétifs, par définition, les jugements manichéens. Ainsi, il affirme :

« Les Israéliens, comme on sait, ont décidé de bâtir une clôture de sécurité le long de la « ligne verte ». La gauche israélienne est à l'origine de cette initiative, visant à renforcer la sécurité d'Israël. La droite a adopté à contrecœur une solution qui implique concrètement le renoncement au Grand Israël. Le gouvernement Sharon trace ce mur en mordant de quelques kilomètres sur le territoire palestinien. Cette décision est éminemment critiquable : elle étouffe, par exemple, la ville palestinienne de Kalkilya. Mais le discours aujourd'hui en vigueur ne formule pas cette critique légitime. Il dénonce une mesure d'apartheid ». Etienne Balibar et Henri Korn expliquent, dans *Le Monde*, que le mur divise la région entre un « peuple de détenus » et un « peuple de gardiens de camp ». » (9)

Voici, en outre (et pour en finir avec les accusations infondées), la réponse qu'A. F. faisait à un article de Maurice T. Maschino paru dans *Le Monde diplomatique* (10) :

« J'ai lu avec stupéfaction l'article de Maurice T. Maschino. Ce qui ressort du long entretien que je lui ai, en toute candeur, accordé, c'est

l'image détestable de moi qu'il avait avant notre rencontre. Avec une confondante absence de scrupules, il déforme mes propos, simplifie mes analyses, purge mes jugements de toutes leurs nuances, de tous leurs attendus, quand il ne les fabrique pas purement et simplement pour les besoins de son réquisitoire.

Trois exemples. Je suis d'autant moins scandalisé par la phrase de Renaud Camus selon laquelle « un juif est incapable d'assimiler vraiment la culture française » que cette phrase est un faux : Renaud Camus n'a jamais écrit cela. Si j'estime, en effet, que la guerre israélo-palestinienne n'est pas une guerre coloniale, c'est pour ajouter aussitôt qu'il s'agit d'une guerre nationale, dont la seule issue me paraît être - tous mes écrits en témoignent - la séparation, c'est-à-dire, en clair, le démantèlement de la plupart des implantations et la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël. A côté, pas à la place.

Last but not least, je n'ai jamais dit, ni même laissé entendre, qu'« en injuriant "les Fils d'Allah" qui "se multiplient comme des rats", Oriana Fallaci nous oblige à voir enfin, en toute bonne conscience, ce que sont vraiment les Arabes ». J'ai écrit, à l'inverse, qu'« Oriana Fallaci succombe au racisme lorsqu'elle affirme que les musulmans ont tendance à se multiplier comme des rats et, plus généralement, lorsqu'elle referme sur tous les musulmans le piège de l'islam ». (11)

Peut-être ces éléments devraient-ils nous conduire à nous interroger sur le climat qui règne actuellement en France pour que l'auteur de La Défaite de la pensée (12) ait à se réfugier sur une chaîne de radio « communautaire » dont voici ce qu'il pense :

« Si l'universel, c'est le mensonge, la falsification et un antifascisme permanent qui conduit à la mise au pilori des Juifs, alors oui, on a d'abord besoin de se retrouver entre soi. Pour la première fois de ma vie, j'éprouve la nécessité d'être dans un milieu juif pour m'exprimer totalement et pour réfléchir impartialement, sans complaisance à ce qui se passe au Moyen-Orient. D'où mon intervention hebdomadaire sur une radio juive. Ce n'était pas mon destin. J'ai vu naître les radios juives avec méfiance. Je ne voulais pas accélérer, mais retarder, au contraire, la transformation de la nation en société multiculturelle, et j'entendais bien préserver ma liberté d'esprit de toute pression communautaire. Mais le monde commun est devenu un tribunal. » (13)

Paranoïaque Finkelkraut ? Ou simplement mal à l'aise à l'instar de la grande majorité de nos concitoyens qui ont un lien, familial ou affectif, avec le peuple juif ou le judaïsme ? C'est là que nous abordons la question de fond, celle qui dérange et dont nous ne ferons pas l'économie ici.

Au cours de ces dernières années, une certaine gauche tiers-mondiste, que recoupe plus ou moins la gauche alter-mondialiste, a pris le nationalisme des autres pour de l'internationalisme véritable. Au prétexte de critiquer la politique du

gouvernement israélien, elle en est arrivée à tenir un discours radicalement antisioniste, fascisant tout sentiment d'attachement à Israël et culpabilisant les Juifs pour leur soutien au peuple israélien – qui, faut-il le rappeler, est pris dans le même tourbillon tragique que le peuple palestinien. Partant, la communauté juive s'est sentie abandonnée et incomprise. Écartelée parfois entre deux solidarités. Or, les Juifs ont, qu'on le veuille ou non, un rapport spécifique à Israël. C'est un fait. Et l'existence d'un « Etat juif » les renvoie à leur identité même. C'est là une question existentielle dont rendait compte déjà Paul Veyne il y a trente ans :

« La naissance de l'Etat d'Israël a mis fin au malaise juif, a rendu aux Juifs une fierté. Non pas à cause des victoires d'Israël, ni parce que désormais les Juifs peuvent ou devraient partir pour Israël ; mais parce qu'ils ont le choix d'y aller ou de rester et, restant, de s'assimiler ou de cultiver leur différence ; ce n'est plus une fatalité, c'est une option. Or une malformation pour laquelle on opte n'est plus une malformation. La naissance de l'Etat d'Israël a rendu la fierté et le naturel à tous les Juifs, à ceux qui sont contre la politique d'Israël comme à ceux qui sont pour et à ceux qui n'y pensent même pas, s'il en existe ». (14)

Le problème qui nous est posé à nous, républicains, c'est qu'un tel Etat – un Etat qui persiste à se définir comme « juif » – ne pourra jamais reposer que sur le droit du sang. Israël n'est pas et ne sera peut-être jamais une République laïque. On peut le regretter, on peut y voir le drame du sionisme. Mais en prendre acte, comme le fait A.F., n'est pas « exalter le droit du sang » comme vous l'écrivez dans un autre article (15).

Quoi qu'il en soit, le terme d'« antisémite juif », employé par A. F., est malheureux. Mais délégitimer d'entrée de jeu son propos sans s'interroger sur le contenu de ce film, Route 181, n'est-ce pas aller un peu vite en besogne ? Renseignements pris, le film n'a pas été victime de censure puisqu'il a bel et bien été diffusé. Par ailleurs, le documentaire de Michel Khleifi et d'Eyal Sivan est pour le moins sujet à caution si l'on en croit Anny Dayan Rosenman :

« Comment expliquer qu'un film qui, sous le vernis d'un film documentaire, propose une vision unilatérale du conflit qui "nazifie" une population entière, accumule des désinformations faciles à démontrer, des vérités historiques très contestées, sans compter un plagiat avéré et sans doute passible d'un procès, ait été retenu dans la sélection spéciale du Cinéma du réel, donc mis en vitrine de ce festival pour être projeté deux fois malgré sa longueur (270 minutes), alors que les films en compétition ne sont projetés qu'une fois ? » (16)

Par ailleurs, il convient de replacer cette affaire dans son contexte. Il y a trois ans de cela, l'écrivain américain Norman G. Finkelstein publiait

un ouvrage très controversé préfacé par Rony Brauman, L'industrie de l'Holocauste (17). Une violente polémique s'en suivit notamment entre l'éditeur du pamphlet, Eric Hazan, et A.F. Ce dernier fut amené à écrire, au sujet de Finkelstein, que « l'antinazisme lui dicte un argumentaire antisémite » (18). De fait, il suffisait de lire quelques pages du livre en question pour comprendre en quoi il représentait une aubaine pour tous ceux qui croient encore à la théorie du complot. Voici ce que nous dit A.F. de N.G. Finkelstein :

« L'élite juive, écrit-il en substance, a forgé de toutes pièces, à partir de 1967, le mythe de l'exceptionnalité de la Shoah pour servir les intérêts américains, pour donner toute licence à la politique oppressive de l'Etat d'Israël et pour racketter les banques suisses. (...) Norman Finkelstein est habité par le démon de l'analogie et il milite non contre l'instrumentalisation de la Shoah, mais pour son instrumentalisation au service exclusif de la cause palestinienne. (...) Au lieu de critiquer, dans ce qu'elle a de spécifique, l'emprise étouffante d'Israël sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, il retraduit en nazi l'histoire sioniste, des origines à nos jours ». (19)

De ce point de vue, le concept même d'« antisémitisme juif », s'il présente le défaut de l'attaque lapidaire, me semble pourtant être moins absurde que la quadrature du cercle. Il suffit d'ouvrir La question juive de K. Marx pour s'en convaincre. Faut-il rappeler, par ailleurs, que Noam Chomsky a vu l'un de ses textes récupéré par les négationnistes pour servir de préface à un livre de Faurisson ? Après tout, pourquoi certains citoyens, fussent-ils Juifs, bénéficieraient-ils d'une totale impunité en matière d'encouragement à l'antisémitisme ? Ne serait-ce pas une autre manière de les assigner à résidence communautaire que de les affranchir, a priori, de toute accusation de racisme envers la communauté à laquelle ils sont censés appartenir ? En quoi certains Juifs ne pourraient-ils pas, à leurs corps défendant sans doute, alimenter une certaine forme d'antisémitisme – celle-là même que dénonce A.F. ?

En réalité, si l'on doit blâmer A.F., c'est de négliger l'équivocité du terme d'antisémitisme. Le mot, à forte charge symbolique et passionnelle, a des remugles de pogroms, d'Affaire Dreyfus, de Nuit de Cristal et de camps de concentration. Même affublé de l'épithète de « nouvel », il reste lié à l'ancien antisémitisme, qui, dans l'acception commune, ne peut être que le fait de racistes haineux vis-à-vis des Juifs en tant qu'ils sont Juifs. Or, « l'antisémitisme qui vient » dont nous parle précisément A.F. est le fait d'antiracistes qui détestent des Juifs en tant qu'ils sont sionistes. C'est bien pourquoi l'invective (« antisémite ! »), lorsqu'elle est adressée à Eyal Sivan, Norman Finkelstein ou Edgar Morin, ne peut déboucher que sur un dialogue de sourds. En ce sens, l'expression de « nouvelle judéophobie » inventée par Pierre-André Taguieff est bien plus judicieuse (20).

Il n'en demeure pas moins que diffamer une personne à l'emporte pièce est grave. Si procès il y a, A.F. le perdra et n'en sortira pas grandi. Le philosophe nous avait habitués à davantage de distanciation critique et l'on pourrait dire, à la manière de Julien Benda, qu'il a trahit sa fonction « clérical ». Cependant il faut voir dans cette trahison d'un clerc l'effet de ce que Régis Debray appelle la vidéosphère : avant, c'était verba volens, scripta manent. Mais à l'ère de l'audiovisuel triomphant, la formule latine s'est inversée : aujourd'hui les écrits s'envolent et les paroles restent. Heureusement, le meilleur de lui-même, un philosophe le met dans ses livres. On prendra donc la peine de lire Au nom de l'Autre (21), où réside, à n'en pas douter, la clé de cette « sortie de route ».

-
- 1)« Finkielkraut : sortie de route » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=70862), Observatoire du communautarisme, février 2004.
 - 2)Cf. Vincent HUGÉUX, « Benny Morris. Mémoire égarée », L'Express, 26 janvier 2004.
 - 3)Lettre d'un voyageur au président de la République, Régis Debray, Le Monde, 13 mai 1999
 - 4)Cf. Tariq RAMADAN, « Critique des "nouveaux" intellectuels communautaires », site du FSE, 2 octobre 2003.
 - 5)Alain FINKIELKRAUT, « Le foulard et l'espace sacré de l'école », L'Arche, n°544-545.
 - 6)Gilles BERNHEIM, Elisabeth de FONTENAY, Philippe de LARA, Alain FINKIELKRAUT, Philippe RAYNAUD, Paul THIBAUD, Michel ZAOUÏ, « Les juifs de France et la France, une confiance à rétablir », Le Monde, 30 décembre 2003.
 - 7)Marianne du 2 au 8 février 2004, p. 11.
 - 8)Qui se réfère au site www.solidarite-palestine.org
 - 9)« Finkielkraut : l'antisémitisme qui vient », propos recueillis par Alexis Lacroix et Marie-Laure Germon, Le Figaro, 11 septembre 2003.
 - 10)Maurice T. MASCHINO, « Les nouveaux réactionnaires », Le Monde diplomatique, octobre 2002.
 - 11)L'Actualité juive hebdo, no 753, 20 juin 2002).
 - 12)Alain FINKIELKRAUT, La Défaite de la pensée, Gallimard, 1987.
 - 13)« Le temps des antisémites sympas », entretien avec Alain Finkielkraut, Le Figaro, 31 octobre 2003, propos recueillis par Elisabeth Lévy.
 - 14)Paul VEYNE, « Le judaïsme moderne », Annales, septembre-octobre 1974, pp. 1292-1293.
 - 15)« Les propos d'Alain » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=45534), Observatoire du communautarisme, novembre 2003.
 - 16)Anny DAYAN ROSENMAN, « "Route 181", le chemin de la confusion », Libération, 1er avril 2004.
 - 17)Norman G. FINKELSTEIN, L'Industrie de l'Holocauste. Réflexions

sur l'exploitation de la souffrance des Juifs, La Fabrique éditions, 2001.

18) Alain FINKIELKRAUT, L'Imparfait du présent, « Le tapis rouge », Gallimard, 2002, p. 68.

19) Alain FINKIELKRAUT, L'Imparfait du présent, op. cit., pp. 65-67.

20) Pierre-André TAGUIEFF, La Nouvelle judéophobie, éd. Mille et une nuits, 2002

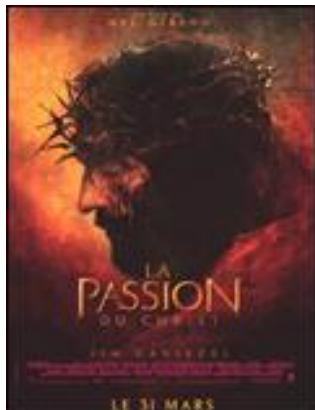
21) Alain FINKIELKRAUT, Au nom de l'Autre. Réflexions sur l'antisémitisme qui vient, Gallimard NRF, 2003.

Proposer une contradiction à la rédaction de l'Observatoire du communautarisme (contact@communautarisme.net)

Articles : Les passions autour de La Passion

Par

Accusé à tort d'antisémitisme, La Passion du Christ de Mel Gibson soulève bien des débats.



Il faut sans doute remonter loin pour trouver un film ayant suscité autant de polémiques que le film de Mel Gibson, La Passion du Christ. La controverse fut si violente qu'on a pu croire un moment que ce film ne serait pas diffusé en France.

Relayant les débats passionnés qui déchiraient les Etats-Unis, de nombreuses voix dénonçaient l'oeuvre de Mel Gibson, pourtant auréolé en Europe du succès de l'excellent Braveheart, comme un film antisémite et sanglant.

Ainsi, Marin Karmitz, le magnat du cinéma d'auteur subversif et transgressif qui a fait la fortune de son réseau MK2 (avec l'aide de Télérama), refusait de programmer La Passion du Christ qu'il jugeait "fasciste", "antisémite" et "d'une violence inouïe" : "voir un homme torturé pendant deux heures avec un pot de pop corn à la main est quelque chose qui me révolte". Personne ne l'obligeait à vendre du pop-corn... Toujours est-il que ces propos avaient de quoi surprendre

dans la bouche de celui qui avait diffusé le film Baise-moi qui comportait entre autres sévices des scènes de torture d'une cruauté rare.

Dans un éditorial du Point, Bernard-Henri Lévy a quant à lui qualifié ce film de "révisionniste" pour avoir montré un Ponce Pilate en proie au doute et peu enclin à céder à la rue qui, excitée par les prêtres, exigeait que Jésus fût crucifié, même au prix de la libération de l'assassin Barabbas. C'est pourtant ce qui est écrit dans les Evangiles qui constituent la trame du scénario du film de Mel Gibson. Rien d'autre que ce qui est lu tous les ans à la messe de Pâques...

Plus drôle fut cette requête devant le tribunal de grande instance de Paris de trois pieds-nickelés, les frères Benlolo, afin de faire interdire le film au motif de l'incitation à la haine "car il résulte d'une présentation erronée de la Bible, en présentant les Juifs comme déicides". Cette demande fut rejetée le 29 mars par le juge : "Le film contesté ne peut être considéré comme une incitation à la haine et à la violence contre les personnes de confession juive ou comme portant atteinte à la dignité et à la sécurité de celles-ci, dès lors qu'il n'apparaît pas qu'il y ait eu une manipulation grossière des textes bibliques ni que le film ait été réalisé dans le but évident de porter atteinte à cette communauté".

La polémique, quant à elle, a cessé dès que le film est sorti en salle, grâce à Taraq Ben Amar, un producteur tunisien. Les spectateurs ont en effet pu juger par eux-mêmes que le film de Mel Gibson n'avait rien d'antisémite. Ceux qui ont l'habitude d'aller à la messe ont pu alors constater à quel point ce film collait de près au Nouveau Testament. Comme le disait récemment l'écrivain Dominique Jamet pour clore la polémique sur les responsables de la mort du Christ : "que je sache, le Christ n'a pas été tué par les Suédois". Ce n'est pas être antisémite que de dire que Jésus de Nazareth a été mis à mort par la volonté des autorités religieuses de la Palestine occupée qui voyaient d'un mauvais oeil son influence grandissante sur les foules et ses critiques à leur égard.

Il est d'ailleurs curieux d'avoir donné le sentiment que les juifs du XXIème siècle devaient se sentir solidaires des prêtres juifs du Sanhédrin de Jérusalem sous le règne de l'empereur romain Tibère. Les chrétiens doivent-ils manifester contre les livres et les films qui relatent les exactions des croisés ou de l'Inquisition avec lesquels ils n'ont plus grand chose de commun? Les Italiens auraient alors quelque motif d'en vouloir à Mel Gibson qui a montré les soldats romains sous un jour particulièrement brutal et cruel.

Au-delà de cette affaire, les spectateurs français ont pu voir un film qui, évitant la tentation hollywoodienne des effets spéciaux, s'était attaché à souligner l'humanité de Jésus, en particulier dans sa relation

avec Marie, sa mère. On peut certes discuter de la violence de La Passion du Christ. Il s'agit d'un parti-pris de Mel Gibson qui peut se justifier au regard du récit des Evangiles. On peut ainsi trouver excessive la scène interminable de la flagellation, la plus violente du film, qui ôte au point de vue réaliste du cinéaste une part de sa crédibilité.

La Passion du Christ est avant tout le film d'un croyant s'affirmant comme tel et qui se montre souvent inspiré (en choisissant par exemple de faire parler les acteurs en araméen et en latin, pari risqué qui s'avère judicieux). Un film qui, à ce titre, suscite des réactions diverses et a été ressenti par chaque spectateur d'une manière très personnelle et très différente.

Un film dont il aurait été dommage de priver le public.

Brèves : À Haumont, les chrétiens étaient plus égaux que les autres devant le mariage civil

Par

Avant les piscines publiques réservées à certaines heures aux femmes musulmanes, le maire d'Haumont (Nord) inventait le mariage civil réservé certains jours aux chrétiens. Il vient d'être condamné par la cour d'appel de Douai.



Le maire (UMP) d'Haumont et conseiller général du Nord, Joël Wilmotte, vient d'être condamné par la cour d'appel de Douai à 500 euros d'amende pour discrimination raciale et religieuse dans la célébration des mariages.

En première instance, le 12 mars 2003, l'édile avait été condamné par le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe à huit mois de prison avec sursis. Une sanction lourde pour un élu dont la faute ne l'était pas moins puisqu'il avait été reconnu coupable du refus de célébrer des "mariages musulmans" le samedi après-midi, réservé aux "mariages chrétiens". Des faits qualifiés de "graves" par le tribunal car

"heurtant profondément le principe d'égalité, valeur fondatrice de la République française". On ne saurait mieux dire. Au moins six couples d'origine maghrébine avaient été victimes de cette discrimination, dont un seul avait porté plainte.

Brèves : A propos de la fameuse « hospitalité corse

»

Par

Les "nationalistes" corses aiment parler d'"hospitalité corse". Mais les chiffres du racisme et de la xénophobie en Corse contredisent ce cliché.



Le rapport 2003 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCNDH) le confirme encore cette année : la Corse a enregistré davantage d'actes racistes et xénophobes violents que le reste de l'Hexagone.

En 2003, il y a en effet eu 56 actes racistes et xénophobes violents (dont 30 contre des immigrés d'origine maghrébine) et 9 blessés en Corse, contre 36 actes violents (dont 29 contre des immigrés d'origine maghrébine) et 5 blessés sur le reste du territoire français.

Ces 56 actes se divisent ainsi : 39 attentats à l'explosif, 9 incendies, 6 dégradations et 2 agressions.

Il est enfin à noter que le rapport de la CNCNDH ne comptabilise pas dans les chiffres du "racisme et de la xénophobie" les "actes visant les Français continentaux, les rapatriés et leurs biens". En 2003, 87 exactions ont pourtant été comptabilisées, dont 72 attentats à l'explosif et 15 incendies.

On le voit : on est bien loin de l'"hospitalité corse" !

Voir page 42 à 46 du rapport d'activité 2003 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCNDH) sur la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Consulter les pages 42 à 46 du rapport 2003 en format PDF

(<http://www.communautarisme.net/biblio/cncdh2003-p42-46.pdf>)

Brèves : Mecca-cola rattrapera-t-il Coca ?

Par

La société du militant antisioniste Tawfik Mathlouthi annonce un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros en 2003. Soit 5 000 fois moins que la boisson symbole des Etats-Unis.



La société dirigée par Tawfik Mathlouthi depuis le 5 novembre 2002 annonce avoir vendu 20 millions de litres sur le marché français en 2003 et généré un chiffre d'affaires global de 3,5 millions d'euros et un résultat net de 282 000 euros. 80% des dividendes distribuables (et non 10% comme le projet le prévoyait) auraient été versés à des oeuvres caritatives, soit plus de 150 000 euros.

Pour comparaison, Coca Cola a généré un chiffre d'affaires de 21 milliards de dollars en 2003, soit plus de 5 000 fois le chiffre d'affaires de Mecca-Cola.

En d'autres termes, Mecca-Cola représentait 0,02% de Coca-Cola en 2003.

Le site de Mecca-cola : www.mecca-cola.com

Voir aussi Communautarisme et marketing : une histoire d'amour (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=47726), Observatoire du communautarisme, septembre 2003

Brèves : Saga Africagora (TM)

Par

Quand un groupe de cadres et d'entrepreneurs d'origine africaine entend constituer le fer de lance d'un futur « lobby noir ».



Le grand public aura sans doute découvert l'association Africagora grâce à l'émission Merci pour l'info (1) du 2 avril dernier qui lançait un débat au titre un brin provocateur (« Faut-il un lobby noir ? ») entre son président et le pamphlétaire bourguignon Gaston Kelman (2).

Les lecteurs de l'Observatoire du communautarisme se souviendront, quant à eux, des appels de son fondateur en faveur de la constitution de listes « ethniques » aux élections européennes et de son soutien à « l'appel des 100.000 pour l'égalité effective » (3).

C'est en 1998 que Dogad Dogoui, consultant en communication et stratégie d'entreprise, crée l'association « Le Cercle Africain », avec l'objectif de réunir ensemble les éléments épars d'une diaspora africaine.

Dès l'année suivante et dans la foulée, il dépose en son nom personnel la marque de commerce « Africagora » qui sert depuis lors d'enseigne à un foisonnement d'initiatives abouties ou en projet : site internet, club d'affaires, organisation de salons, agence de placement, centre de formation, intermédiation dans la recherche de capitaux, édition d'un annuaire professionnel (« Team Africagora ») et d'un support de presse (« La France Noire »), etc. (4)

Mélant affaires et politique tant nationale, européenne, qu'internationale, social et communication, la démarche se revendique sans complexe comme visant, notamment, à faire émerger un « un lobby noir pour promouvoir les Noirs dans l'action locale et politique ».

A l'opposé d'une organisation de masse, le très « select » Club Africagora regroupe 160 « décideurs » - cadres supérieurs et entrepreneurs tous cooptés et d'origine « africaine » rigoureusement contrôlée, qui entendent se créer « l'opportunité de se créer des opportunités » en mutualisant leur carnet d'adresse.

Url : www.communautarisme.net

Car l'Afrique dont il est question ici n'est pas celle de la géographie, mais celle d'une « ethnicité » élargie dont le seul dénominateur commun est, en définitive, la couleur de peau, indispensable sésame et signe de reconnaissance pour faire partie des « happy few ».

Bon début - en tout cas au plan politique, du moins si l'on en juge par les intervenants aux « Premières Assises des Communautés Noires de France » organisées voici deux ans à l'Assemblée Nationale sous la présidence de M. Christian Poncelet. (5).

Encore que, certains représentants de ces partis qui [ne sont], paraît-il, « sensibles qu'au rapport de force » ont cru bon très récemment (6) de s'abstenir de déférer à la convocation qui leur était faite pour le 6 mars dernier, à l'exception notable des Verts et de l'UDF (représentée par le « responsable de la communauté berbère de France »(7)).

Serait-ce un signe de lassitude ?

(1)«Talk-show » d'« access prime-time » animé par Emmanuel Chain sur la chaîne Canal + : Voir le site de l'émission : www.cplus.fr/emissions/mercipourinfo/index.html

(2)Je suis noir et je n'aime pas le manioc, Gaston Kelman, Max Milo Editions (voir sur le site de l'éditeur : www.maxmilo.com/product_info.php?products_id=71)

(3)« On a tout essayé ... mais a-t-on gardé le meilleur ? » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73317), Observatoire du Communautarisme, 15 mars 2004

(4)Voir le dossier de presse sur le site d'Africagora : www.africagora.org/Dossier-de-presse-2002.pdf

(5)MM. Desir, Lamassoure et Pocrain étaient en particulier présents. Voir le dossier d'Africagora sur les « 1ères assises des Communautés Noires de France » : www.africagora.org/Assises_communautes.pdf

(6)Voir communiqué de presse du 8 mars 2004 sur le site d'Africagora : www.africagora.org/assises2004-communique.php

(7)« Le vote berbère en Île-de-France » (http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=73782), Observatoire du Communautarisme, 20 mars 2004

Sélection des derniers articles de l'Observatoire du communautarisme.

Tous droits réservés.

Nous écrire : contact@communautarisme.net - © Observatoire du communautarisme - www.communautarisme.net - 2004

Mail : contact@communautarisme.net